



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Bretagne

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2018 - 31/12/2018
Version	2018.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	26/06/2019
Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP053
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Bretagne
Période de programmation	2014 - 2020
Version	4.1
Numéro de la décision	C(2018)5601
Date de la décision	22/08/2018
Autorité de gestion	Région Bretagne
Organisme de coordination	Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles (MCFA)

Les données et le contenu des tableaux F du rapport annuel de mise en œuvre concernant la réalisation des valeurs intermédiaires sont liés au dernier programme de développement rural adopté par la Commission.

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	7
1.a) Données financières	7
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées	7
1.b1) Tableau récapitulatif	7
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	14
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F	35
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]	39
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	39
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	41
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION	42
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.	42
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).	42
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).	44
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	46
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.	47
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	47
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).	48
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	49
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme	49
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces	50
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	52
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action	52
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	52
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action	53
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]	56

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	59
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	60
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME	61
7.a) Questions d'évaluation	61
7.a1) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?.....	61
7.a2) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?.....	64
7.a3) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?.....	67
7.a4) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?.....	67
7.a5) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?	75
7.a6) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?	81
7.a7) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles?	87
7.a8) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?.....	87
7.a9) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides?	94
7.a10) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?.....	98
7.a11) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?.....	101
7.a12) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires?	101
7.a13) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?.....	105
7.a14) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?.....	109

7.a15) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?	109
7.a16) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?.....	111
7.a17) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales?	111
7.a18) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales?	119
7.a19) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?.....	120
7.a20) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	123
7.a21) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?	128
7.a22) CEQ22-EM - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'Union européenne visant à porter le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans à au moins 75 %?	130
7.a23) CEQ23-RE - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie Europe 2020 visant à investir 3 % du PIB de l'Union européenne dans la recherche et le développement et l'innovation?	134
7.a24) CEQ24-CL - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements et à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'Union européenne visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990, ou de 30 % si les conditions le permettent, à porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à 20 %, et à augmenter de 20 % l'efficacité énergétique?	136
7.a25) CEQ25-PO - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'Union européenne visant à réduire le nombre des européens vivant au-dessous du seuil national de pauvreté?	138
7.a26) CEQ26-BI - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'amélioration de l'environnement et à la réalisation de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité visant à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques, et de les rétablir?	140
7.a27) CEQ27-CO - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC consistant à stimuler la compétitivité de l'agriculture?	145
7.a28) CEQ28-SU - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC qui consiste à assurer une gestion durable des ressources naturelles et l'action pour le climat?	150
7.a29) CEQ29-DE - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC qui vise à réaliser un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, y compris la création et le maintien de l'emploi?	152
7.a30) CEQ30-IN - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC visant la promotion de l'innovation?.....	156
7.a31) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	159

7.a32) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	159
7.a33) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	159
7.a34) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	160
7.a35) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	160
7.a36) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	160
7.a37) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	160
7.a38) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	160
7.a39) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	160
7.a40) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	161
7.b) Tableau des indicateurs de résultat.....	162
7.c) Tableau des indicateurs supplémentaires et spécifiques au programme utilisés pour étayer les constatations de l'évaluation.....	164
7.d) Tableau des indicateurs d'impact de la PAC.....	165
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013.....	169
8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	169
8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	173
8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme	174
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	177
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	180
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES	181
Annexe II	182
Documents	190
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES	191
11.a) Tableau A: dépenses engagées par mesure et par domaine prioritaire – DONNÉES ANNUELLES	191
11.b) Tableau B: indicateurs de réalisation par mesure et par domaine prioritaire	195

11.c) Tableau C: ventilation pour les réalisations et les mesures par type de zone, de sexe et/ou d'âge – DONNÉES CUMULÉES	231
11.d) Tableau D: progrès dans la réalisation des objectifs	250
11.e) Tableau E: suivi des mesures transitoires – DONNÉES ANNUELLES.....	254
11.f) Tableau F: réalisation des indicateurs du cadre de performance	255
11.g) Tableau G: indicateurs spécifiques à un programme.....	261
12. LÉGENDE	263

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2018			0,05	2,68	1,87
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2018					34,00
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2018					7 500,00
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2018	16,43	103,86	10,11	63,91	15,82
		2014-2017	12,82	81,04	6,00	37,93	
		2014-2016	8,91	56,32	1,09	6,89	
		2014-2015	0,66	4,17	0,66	4,17	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	138 411 138,58	80,14	76 912 761,98	44,53	172 713 508,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	3 445 382,85	65,63	306 421,10	5,84	5 250 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	141 856 521,43	79,71	77 219 183,08	43,39	177 963 508,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2018	9,29	94,13	5,53	56,03	9,87
		2014-2017	7,94	80,45	4,07	41,24	
		2014-2016	6,62	67,08	1,34	13,58	
		2014-2015	1,12	11,35	1,12	11,35	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	0,00	0,00	0,00	0,00	2 075 472,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	40 705 858,94	65,13	24 509 030,47	39,21	62 500 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	40 705 858,94	63,04	24 509 030,47	37,95	64 575 472,00

Domaine prioritaire 3A

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2018					0,20
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Nombre d'entreprises IAA soutenues (nombre d'entreprises)		2014-2018			28,00	26,67	105,00
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	66 970 593,15	95,88	10 538 298,83	15,09	69 850 943,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	13 768 561,25	96,28	5 608 103,16	39,22	14 300 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	80 739 154,40	95,95	16 146 401,99	19,19	84 150 943,00

Priorité P4

Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2018					0,00
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2018					0,00
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2018					0,00
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2018					12,22
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2018			12,91	105,67	12,22
	2014-2017			6,58	53,86	
	2014-2016			0,69	5,65	
	2014-2015			0,69	5,65	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2018			1,92	15,14	12,68
	2014-2017			6,60	52,05	
	2014-2016			0,38	3,00	
	2014-2015			0,38	3,00	
Nombre d'opérations Natura 2000 en forêt (Opérations)	2014-2018					18,00

		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
	Surface forestière concernée par les contrats Natura 2000 forestiers (Hectares)	2014-2018					20,00
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	7 274 279,84	57,80	1 602 744,48	12,73	12 586 278,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	14 025 232,75	45,22	4 866 474,80	15,69	31 016 509,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	361 431,03	38,31	259 991,86	27,56	943 396,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	135 303 336,01	78,66	49 887 129,00	29,00	172 001 000,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	22 690 780,82	51,41	6 317 910,00	14,31	44 138 845,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	0,00	0,00	0,00	0,00	626 567,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	674 176,32	45,60	655 107,00	44,31	1 478 589,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	180 329 236,77	68,62	63 589 357,14	24,20	262 791 184,00

Domaine prioritaire 5B							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	2014-2018	28 756 488,08	57,69	13 284 221,15	26,65	49 850 000,00	
	2014-2017	16 864 754,30	33,83	6 299 210,65	12,64		
	2014-2016	6 136 655,29	12,31				
	2014-2015	5 125 519,38	10,28				
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	9 525 413,02	57,15	5 246 569,50	31,48	16 666 666,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	9 525 413,02	57,15	5 246 569,50	31,48	16 666 666,00

Domaine prioritaire 5C

Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2018	3 128 574,03	44,31	1 131 923,72	16,03	7 060 000,00
		2014-2017	2 888 716,78	40,92	684 176,85	9,69	
		2014-2016	1 654 996,74	23,44	82 698,20	1,17	
		2014-2015	419 466,75	5,94			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	1 189 220,13	63,03	322 956,88	17,12	1 886 792,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	618 243,88	41,22	138 884,31	9,26	1 500 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	932 400,54	186,48	0,00	0,00	500 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	2 739 864,55	70,49	461 841,19	11,88	3 886 792,00

Domaine prioritaire 5E

Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		2014-2018					0,14
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Nombre d'Ha boisés (Ha)		2014-2018					2 780,00
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	1 325 418,20	33,14	470 591,27	11,76	4 000 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	1 325 418,20	33,14	470 591,27	11,76	4 000 000,00

Domaine prioritaire 6B

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2018			7,00	6,67	105,00
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2018			64,00		0,00
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2018			64,00	100,00	64,00
		2014-2017			64,00	100,00	
		2014-2016			64,00	100,00	
		2014-2015			26,15	40,86	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	5 356 403,79	10,61	1 383 938,49	2,74	50 472 500,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	5 356 403,79	10,61	1 383 938,49	2,74	50 472 500,00

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

A. Bilan général de l'avancement du programme

Le Programme de Développement Rural breton 2014-2020 (PDRB) s'articule autour de 5 besoins stratégiques, concourant aux domaines prioritaires retenus par l'Union, et dotés financièrement comme suit, sur la base de la maquette révisée en 2018, soit un montant total FEADER dorénavant fixé à 370 697 711 € :

1. Relever le défi du renouvellement des générations (DP 2B) : 50 M€
2. Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestiers, renforcer l'autonomie des filières de production (DP 2A / 3A / 5B / 5C) : 130,6 M€
3. Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations (Priorité 4 / DP 3A / 5C/ 5E) : 143 M€
4. Développer les territoires ruraux (DP 6B) : 38,4 M€
5. Renforcer l'innovation, la formation et la diffusion (DP 2A / 5C) : 4,6 M€

Ces 5 besoins stratégiques sont mis en œuvre sur le plan opérationnel à travers 10 mesures déclinées en Types d'opérations. Le détail de l'avancement de chacun des dispositifs par domaine prioritaire est précisé au point 3.

1. Une année 2018 confortant la dynamique constatée depuis le début de la programmation

L'année 2018 pour le PDRB a une nouvelle fois été marquée par une très forte dynamique d'avancement. Elle se situe dans la continuité du rythme constaté antérieurement pour la programmation, et est encore plus forte pour les paiements, qui ont pu bénéficier de la clôture du chantier informatique, que ce soit pour Osiris ou Isis.

Ainsi, au 31 décembre 2018, la programmation générale atteignait **276,6 M€, soit 74,6% des crédits FEADER pour environ 13 400 dossiers** (intégralité des dossiers HSIGC et dossiers SIGC ayant fait l'objet d'un premier paiement). En un an, ce sont ainsi plus de 55 M€ supplémentaires qui ont été programmés dans les différentes instances de sélection des dossiers. Ces chiffres s'appuient, comme les années précédentes sur les décisions de programmation prises par l'Autorité de gestion à l'issue des Comités de sélection ; ils permettent ainsi de refléter la réalité de la dynamique d'avancement, compte-tenu des délais nécessaires à la finalisation des engagements d'une part, et des rattrapages de saisie de dossiers qui restent encore constatés sur quelques mesures. Pour autant, ce décalage s'est fortement résorbé en 2018, confirmant le rattrapage rendu possible à la fois par la mise à disposition des outils informatiques, notamment Isis, et par le renforcement des moyens humains d'instruction engagé par l'Autorité de gestion (9 points d'écart fin 2018 entre le pourcentage d'engagement et le pourcentage de programmation, contre 17 points d'écart fin 2017). Si l'on considère les seuls chiffres d'engagement, le montant total atteint ainsi 243,7 M€ en FEADER, soit 65,8% de la maquette, fin 2018.

Cette forte programmation est principalement répartie sur les dispositifs suivants, comme les années précédentes :

- les **mesures en faveur de la compétitivité des exploitations et des industries agro-alimentaires : 113,9 M€** (+25 M€ en un an - 41 % de la programmation), dont 78,6M€ au titre du Plan de Compétitivité des exploitations agricoles (+14,5 M€ en un an), 28,5 M€ pour les IAA (+9,1 M€), et 6,9 M€ (+1,6 M€) pour le programme Breizh Bocage
- les **mesures en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs : 32,3 M€** (+8,3 M€)
- les **mesures agri-environnementales et climatiques : 78 M€** (+6 M€ - 28 % de la programmation)
- les **mesures en faveur de l'agriculture biologique : 38 M€** (+9,3M€)

Comme annoncé dans le Rapport annuel précédent, quelques types d'opérations ont fait également en 2018 l'objet de premières programmations, notamment les types d'opérations relatifs aux contrats Natura 2000. L'année 2018 n'a par contre pas permis d'enregistrer les premières programmations sur les volets Coopération de Leader, et sur l'aménagement foncier, les projets n'étant pas encore suffisamment avancés. Pour autant, le dispositif d'instruction et de gestion a bien été finalisé et la programmation pourra donc démarrer dès que de besoin, en 2019. Concernant l'aménagement foncier, un appel à projets sera ouvert au second semestre ; le volet coopération de la mesure Leader est d'ores et déjà ouvert mais la sélection des dossiers nécessite dans un premier temps la constitution de partenariats inter-GAL en France ou à l'étranger, phase prioritaire de l'année 2019.

Concernant les **paiements FEADER**, le montant total de paiement réalisé atteint, au 31 décembre 2018, **127 M€, soit 44,6% des montants engagés et près de 29,3% du montant total du programme** ; cela représente une **hausse de 74,8 M€ en un an et un accroissement de 140% par rapport au montant à fin 2017**. Si 2017 avait déjà permis une forte accélération des paiements, le rythme en 2018 s'est encore accru, porté dorénavant autant par les paiements en continu des mesures HSIGC que par le rattrapage des paiements des mesures surfaciques rendu possible par l'ouverture de l'outil Isis fin 2017. Cette situation a ainsi permis d'envisager sereinement l'atteinte du seuil de dégageant d'office pour l'année 2018 et ouvre des perspectives favorables pour les années suivantes.

Elle a également contribué à **l'atteinte des seuils attendus pour les cibles liées à la performance**, bien qu'un pilotage très fin ait été nécessaire tout au long de l'année. Les résultats de toutes les mesures entreprises permettent ainsi à la Bretagne de répondre à l'ensemble des engagements d'avancement qui avaient été fixés avec la Commission européenne dans le PDR révisé.

Le FEADER est ainsi un levier important pour le développement de la Bretagne : tout financement public confondu, le Programme de Développement Rural porte un engagement de crédits pour le territoire régional s'élevant à près de 440 M€ fin 2018 (crédits programmés).

En terme de **positionnement national**, toutes mesures confondues, la Bretagne se classe dorénavant au 5^e rang des PDR français en terme d'engagement (13^e fin 2017) et au 17^e rang en terme de paiements (19^e fin 2017). Ce classement doit cependant être ajusté pour gommer l'effet important des volumes financiers de l'ICHN pour certaines régions, que ce soit en engagement ou en paiement. **Hors mesures SIGC**, les positionnements sont tout autre et la Bretagne se classe alors au **2^e rang (4^e fin 2017), à la fois en terme d'engagement** (moyenne nationale 44%) **et de paiement** (moyenne nationale 22%).

2. Une nouvelle révision de la maquette du PDR

Compte-tenu de cette très forte dynamique, notamment sur les mesures surfaciques, une nouvelle révision de la maquette du programme a été nécessaire courant 2018. Elle a permis également d'intégrer un abondement financier issu du transfert national entre les 1^{er} et 2^e piliers de la PAC, et de procéder à quelques ajustements techniques sur les dispositifs. Elle a également porté sur les cibles de performance

pour prendre en compte des effets externes à l'Autorité de gestion ayant pesé sur la dynamique d'avancement des cibles initialement fixées, notamment sur le volet Leader très fortement impacté par les conséquences opérationnelles de la mise en oeuvre de la Loi NOTRe sur les périmètres des intercommunalités et donc des Groupes d'Action Locale.

Sur la base d'un avis positif du partenariat lors du Comité de suivi du 13 avril 2018, complété le 22 juin, elle a été validée par la Commission européenne le 24 août 2018.

Les modifications réalisées ont été les suivantes:

- **éléments relatifs à la proposition de remaquetage : globalement, la reventilation des crédits entre mesures a concerné une enveloppe de l'ordre de 13 M€, soit environ 3,5 % de l'enveloppe globale du programme, comme en 2017.** Les principales modifications concernaient :
 - le réabondement des mesures surfaciques, toujours en forte tension financière: mesures agri-environnementales et climatiques (+6 M€), et dispositifs de soutien à l'agriculture biologique, que ce soit pour la conversion ou le maintien (+5,1M€ auxquels se sont ajoutés 2,9 M€ issus du transfert de crédits entre 1er et 2è pilier de la PAC) ; l'ICHN a également été abondé à hauteur de 109 k€.
 - le réabondement de la mesure Leader (+2,25 M€) qui, bien que présentant un taux d'engagement très faible, connaissait une dynamique de sélection sur les territoires très forte et qui aurait donc pu être pénalisée si la cible de performance attendue sur cette Priorité n'avait pas été atteinte fin 2018.
 - l'ajustement à la baisse des maquettes de certains dispositifs dont les trajectoires financières d'ici la fin du programme permettaient de dégager une marge de manoeuvre, sans compromettre l'avancement et la dynamique de sélection des projets : aménagement foncier (-900 k€), Breizh Bocage (-2 M€), mesures de soutien à l'installation des jeunes agriculteurs (-3 M€), Breizh-Forêt (-2 M€), DFCI (-500 k€). L'assistance technique a également été revue à la baisse (-2,25 M€).
 - l'ajustement à la baisse pour 2 autres dispositifs dont les conditions trop complexes de mise en oeuvre et de gestion constatées sur la première partie de la programmation, ont conduit l'Autorité de gestion et le partenariat à décider de ne pas engager de nouveaux appels à projets: Partenariat Européen pour l'Innovation (-1,8 M€), Stratégies Locales de Développement de la filière Forêt-bois (-900 k€)
- **éléments relatifs à la performance:**
 - adaptation de l'ensemble des cibles 2023 pour prendre en compte les évolutions de maquette réalisées en 2018
 - ajustement à la baisse de la cible financière 2018 pour la priorité 6 liée à la mise en oeuvre de Leader, pour prendre en compte l'impact de la Loi NOTRe sur la trajectoire initialement définie par l'Autorité de gestion.

Par ailleurs, comme les années précédentes, plusieurs consultations du Comité de suivi ont été organisées tout au long de l'année pour procéder à l'évolution, lorsque nécessaire, des grilles de sélection pour certains appels à projets, ou à certains ajustements essentiellement techniques dans le descriptif des mesures pour permettre l'adaptation de leur mise en oeuvre.

B – Détail de l'avancement par Domaine prioritaire

Le PDRB contribue à titre principal à 8 Priorités/Domaines prioritaires, dont l'avancement est détaillé ci-dessous, avec une **description essentiellement quantitative ; le volet qualitatif est quant à lui décrit à travers les réponses aux questions évaluatives de la section 7 du présent RAMO** pour laquelle un important travail d'analyse a été mené, avec le soutien d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

1 - Domaine prioritaire 2A - améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole

Ce Domaine Prioritaire est soutenu par la mise en œuvre du dispositif de soutien à la performance et à la durabilité des exploitations agricoles (TO 411) et par le déploiement du Partenariat européen pour l'Innovation (TO 16.1.1).

L'avancement de ces deux dispositifs est très satisfaisant puisque leurs enveloppes prévisionnelles sont aujourd'hui programmées à hauteur de 86,5% pour le TO 411 (+20 points en un an) et de 99% pour le TO 16.1.1, sur la base de la maquette révisée au printemps 2018. Les paiements sur le TO 411 sont fluides et ont quasiment doublés en un an, pour atteindre 38,6 M€ au 31 décembre 2018, soit 57% des dossiers engagés et près de 47% de la maquette. Les paiements sur le TO 16.1.1 ont démarré mais nécessitent des délais de vérification plus longs, compte-tenu de la typologie très variée des dépenses sur les projets et de leur nature ; ils s'élèvent à 245 k€ fin 2018.

Le Soutien aux investissements d'amélioration de la performance globale et la durabilité des exploitations agricoles a maintenu un rythme très soutenu de programmation en 2018, sur un rythme similaire d'appels à projets (deux par an). Ainsi 1 150 projets supplémentaires environ ont été sélectionnés, pour un montant total au 31.12.2018 de 70,9 M€ programmés, correspondant à un volume total d'aide publique de 141,9 M€. La Bretagne conforte ainsi son positionnement dans le trio de tête des Régions françaises sur ce volet de la modernisation des exploitations, que ce soit en nombre de dossiers ou en volume financier ; si l'on y ajoute les TO 412 et 422, ce sont aujourd'hui près de 6 200 investissements qui sont accompagnés par ces dispositifs qui soutiennent la mise en œuvre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCA EA) ; les filières les plus représentées sur le TO 411 depuis le début de la programmation sont, dans l'ordre, les filières bovins-lait, porcs, volailles, bovins viande, œufs, végétales, autres.

La mise en œuvre du TO 411 a été déclinée en trois sous-dispositifs dont l'avancement se situe dans la même dynamique qu'en 2017 et avec des caractéristiques similaires :

411 a – investissements en matériels agricoles ou agri-environnementaux, tractés ou automoteurs, de production, de culture, de récolte, ou de gestion de la biodiversité des espaces remarquables et des bords des champs

Les deux appels à projets 2018 ont permis la programmation de 270 nouveaux dossiers, soit 21,5% des dossiers sélectionnés sur les dispositifs du PCA EA 2018 (411 a et b et 412). Les types de matériel principalement soutenus depuis le début de la programmation restent toujours ceux permettant une meilleure gestion de l'herbe qui représentent toujours 94 % des soutiens accordés. Les projets sont portés

à 34 % par des exploitations en agriculture biologique, 31 % en MAEC. Le montant moyen d'aide accordé sur les dossiers de ce type d'opérations s'élève à 6 700 € depuis le début du programme.

411 b – modernisation des bâtiments et équipements associés des exploitations agricoles

Près de 900 nouveaux dossiers ont été sélectionnés au titre de ce sous-dispositif au cours de l'année 2018 ; cela reste le volet le plus important du TO 411 puisqu'il concentre toujours les deux-tiers des soutiens accordés en nombre de dossiers, mais environ 85% en volume financier ; le montant moyen d'aide s'élève à environ 32 000 € par projet. La répartition par filière est cohérente avec celle constatée au niveau global du TO, avec une prédominance des filières bovin/lait et porcs.

411 c – réalisation de bâtiments innovants, exemplaires ou démonstratifs en matière de performance énergétique et/ou environnementales

Ce sous-volet initié en 2015 n'a pas donné lieu à de nouvelle programmation en 2018. Ce volet n'est en effet activé que pour des projets aux caractéristiques très spécifiques, et sont issus de démarches régionales structurées de recherche-innovation avec les filières et les organisations professionnelles. Aucun projet n'était suffisamment mature pour intégrer un appel à projets sur l'année 2018.

Pour ce qui concerne le **Partenariat européen pour l'Innovation**, les appels à projets réalisés en 2015 et 2016 avaient permis la sélection de 6 projets réunissant 60 partenaires. Ces 6 projets ont été présentés de manière détaillée dans les RAMO précédents et concernent les thématiques de l'autonomie protéique des exploitations (PROGRAILIVE et 4AGEPROD), la biodiversité dans les exploitations (Agriculture et biodiversité), la valeur agronomique des sols littoraux (UTILBIOMAS), la gestion des maladies dans la production d'échalotes (VIGISPORES) et la sylviculture durable (SYLVICONNECT).

Aucun de ces projets n'est aujourd'hui clos mais les actions sont engagées, avec par exemple pour le projet Sylviconnect l'organisation d'un premier séminaire à destination de toutes les entreprises de travaux forestiers en mai 2018 réunissant ainsi une centaine de professionnels autour de leurs pratiques et des matériels.

Après une année 2017 exclusivement consacrée à la mise en œuvre administrative et financière de ces projets et à leur développement sur le terrain, la question d'un nouvel appel à projets a été étudiée en 2018. Au regard des complexités importantes constatées, tant pour les bénéficiaires (exigences liées aux justificatifs sur des typologies de dépenses multiples, retards de paiement, principalement) que pour l'Autorité de gestion (nombreuses vérifications liées à la multiplicité des typologies de dépenses, délais importants d'instruction, difficultés entraînées dans la relation avec les bénéficiaires, notamment), il a été décidé de stopper la programmation sur ce dispositif jusqu'à la fin du programme et de concentrer l'accompagnement sur les projets déjà engagés. Les crédits ainsi récupérés ont permis par ailleurs l'abondement d'autres mesures en forte tension financière.

2 - Domaine prioritaire 2B : faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations

Ce Domaine Prioritaire est principalement soutenu par les mesures d'accompagnement de l'installation, à travers l'aide à l'installation des Jeunes Agriculteurs, d'une part, et les Prêts Bonifiés d'autre part. Là aussi, la dynamique d'avancement reste toujours satisfaisante, avec une mesure 6 programmée à hauteur de 64,6% (+20 points) et 3 215 dossiers soutenus. Pour mémoire, il avait été décidé en 2017 la clôture

pour l'ensemble du territoire français du TO relatif aux prêts bonifiés, laissant donc ce dispositif ouvert pour les seuls engagements antérieurs.

Seul le dispositif de **soutien à l'installation des jeunes agriculteurs** a donc fait l'objet d'une réelle programmation nouvelle en 2018, avec environ 2 270 jeunes accompagnés fin 2018 et 31,6 M€ de FEADER, soit 64,4 % de l'enveloppe prévisionnelle révisée. Ceci représente un peu plus de 480 nouveaux agriculteurs aidés en un an, ce qui confirme les moyennes annuelles observées antérieurement.

Le montant moyen de DJA attribué pour l'année 2018 se situe autour de 17 000 €, soit un montant à mi-parcours entre le montant constaté en 2016 et celui constaté en 2017. L'âge moyen d'installation constaté est d'environ 30 ans, avec 36% d'installations hors cadre familial, 30% d'installations en agriculture biologique et 22% intégrant de la vente directe. La SAU moyenne est de 82 ha.

Concernant les **prêts bonifiés**, une enveloppe financière a été maintenue sur le dispositif pour honorer les droits ouverts jusqu'à fermeture, soit environ 750 000 € pour un peu moins de 1 000 bénéficiaires, chiffres qui seront ajustés au fur et à mesure de la période selon les droits utilisés réellement.

En complément des types d'opérations de la mesure 6, le domaine prioritaire 2B est également alimenté par la contribution du dispositif de **soutien à l'aménagement foncier** (TO 432) qui est dorénavant opérationnel, mais n'a pas encore fait l'objet de sélection de projets. Les premiers dossiers seront retenus en 2019, dans le cadre d'une délégation de gestion aux Départements. L'enveloppe prévisionnelle sur ce dispositif a été revue à la baisse dans le cadre de la révision de maquette, mais cela n'aura pas d'impact sur la capacité du dispositif à répondre aux besoins, ceux-ci ayant été sur-estimés initialement.

3 - Domaine prioritaire 3A : améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements et des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles

Ce Domaine Prioritaire est soutenu par les mesures en faveur des industries agro-alimentaires, de la transformation à la ferme et du maintien de l'agriculture biologique.

La dynamique d'avancement du dispositif de **soutien aux industries agroalimentaires** (TO 421) a été de nouveau confortée en 2018, avec près de 30 nouvelles entreprises soutenues en un an et 9 M€ de FEADER supplémentaires programmés. Malgré l'abondement financier réalisé en 2017, la maquette initiale de ce dispositif est engagée à hauteur de 86,3% fin 2018 ; au total, 57M€ de financement public sont ainsi investis depuis 2018 au profit de l'industrie agro-alimentaire bretonne, 1er secteur industriel régional en valeur et en emploi.

Une très grande variété de filières est aujourd'hui représentée : lait (tours de séchage), viandes bovine, porcine, volaille (modernisation d'outils d'abattage), légumes, oeufs, boissons, produits pour l'alimentation animale... Les projets soutenus permettent à la fois d'améliorer les performances économiques des entreprises, dans un marché extrêmement concurrentiel, de répondre aux demandes de plus en plus fortes des clients en terme de qualité, sécurité et hygiène alimentaires, mais également d'améliorer les conditions de travail des salariés, particulièrement rudes dans cette branche industrielle (risque fréquent de troubles musculo-squelettiques par exemple).

Ce Domaine Prioritaire est également soutenu par le TO 422 qui accompagne **la transformation et la commercialisation à la ferme**, autre levier d'intervention du Plan de soutien à la compétitivité des exploitations. L'enveloppe FEADER prévisionnelle de 1M€ était déjà programmée en quasi-intégralité fin 2017 compte-tenu du fort dynamisme tout au long des 4 appels à projets qui se sont tenus pendant les deux premières années de programmation. Ce sont donc au final 45 dossiers qui sont soutenus pour une enveloppe de 921 000 € de FEADER, auxquels s'ajoutent 866 k€ de crédits régionaux. 65% des dossiers concernent exclusivement des dossiers de transformation à la ferme, 7% exclusivement des projets de vente directe, et 28% combinent les deux. 40% des dossiers relèvent de la filière végétale et 40% de la filière laitière. La répartition géographique est équilibrée entre les 4 départements. Depuis 2018, les nouveaux projets sont soutenus à travers un dispositif mobilisant des crédits régionaux et départementaux exclusivement.

Le troisième type d'opérations contribuant à ce domaine prioritaire est le **maintien en agriculture biologique** qui confirme là aussi un fort avancement, ayant nécessité un nouveau réabondement de crédits en 2018. A fin 2018, l'intégralité de l'enveloppe révisée, soit 10 M€ de FEADER, était programmée, avec des engagements définitifs à hauteur de 94%, mais qui ne comptabilisaient pas encore la totalité des engagements, compte-tenu de la finalisation des instructions sous Isis encore en cours. 4,1 M€ étaient également payés fin 2018, soit près de la moitié de ces engagements. La surface contractualisée dans le cadre du maintien en agriculture biologique se situe à près de 26 800 ha fin 2018. Cet avancement sera pris en compte dans les travaux de remaquetage ouverts pour l'année 2019.

4 – Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Les Domaines Prioritaires déclinant la Priorité 4 sont soutenus principalement par la mise en œuvre des Mesures Agri-environnementales, de l'accompagnement à la conversion à l'agriculture biologique, du soutien à Natura 2000, du Programme Breizh Bocage et des mesures en faveur de la biodiversité.

La très forte dynamique des mesures surfaciques, et des **Mesures agri-environnementales et climatiques** en particulier, est constante depuis le démarrage du programme. L'ouverture de l'instruction définitive des mesures et le lancement des paiements a permis un avancement financier considérable, et les estimations réalisées sur les premières années se sont confirmées tout au long de l'année 2018. Cette dynamique résulte d'un choix politique important, visant à accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques, et a donc fait l'objet d'une forte promotion et de dispositifs complémentaires de formation, financés par la Région sur ses propres crédits : ainsi, 250 sessions de formation ont été proposées depuis fin 2016 et 1 700 stagiaires en ont déjà bénéficié, soit plus de la moitié des exploitants engagés dans des MAEC systèmes.

A fin 2018, la projection totale des engagements de crédits se situe à 77,95 M€ (99,7% de la maquette), dont 69,8 M€ (89,2%) confirmés par l'instruction des dossiers ; celle-ci reste encore en cours de finalisation sur les dernières campagnes et la clôture progressive du rattrapage devrait donc confirmer les estimations initiales. 28,1 M€ de FEADER avait été versés aux agriculteurs au 31/12/2018, soit 40% des engagements, confirmant l'entrée dans une dynamique dorénavant régulière de paiements.

Sur le plan qualitatif, le bilan provisoire réalisé fin 2018 fait apparaître qu'environ 15% de la SAU bretonne est aujourd'hui concernée par une contractualisation MAEC et/ou Bio, avec pour les MAEC 4 879 contrats, répartis à raison de 2 902 en MAEC systèmes et 1 677 en MAEC localisées, auxquelles s'ajoutent a minima 300 contrats PRM (Protection des Races Menacées) et API (Amélioration du Potentiel Pollinisateur). L'importance des MAEC systèmes en Bretagne se confirme donc de nouveau

puisqu'elles représentent 60% des MAEC contractualisées sur les années 2015 à 2018. Parmi elles, c'est la mesure SPM1 qui reste la plus sollicitée avec 1 242 contrats, suivie par la mesure SPE3 avec 491 contrats. La Bretagne est aujourd'hui la région française où le plus fort taux de mesure système a été souscrit sur cette période 2014-2020. Concernant les MAEC localisées, ce bilan provisoire fait apparaître une prépondérance de la thématique « gestion des zones humides » (56,1% des dossiers), puis la « gestion du bocage » (23.6%), mesures fortement liées à l'animation du programme Breizh bocage, et enfin la « gestion des milieux semi-naturels » (9.5%).

Mesure surfacique également, le **soutien à la conversion en agriculture biologique** a lui aussi maintenu un rythme d'avancement dans la même dynamique, avec une enveloppe révisée (28 M€ FEADER) qui sera intégralement programmée, voire dépassée à l'issue de l'instruction des demandes 2018 en cours. Le bilan actualisé à fin 2018 estimait le nombre de soutiens accordés au titre de la conversion vers l'agriculture biologique à 1 450 (en nombre de PACages), représentant 31 000 ha, soit près de 5 000 ha supplémentaires, confirmant de nouveau l'accélération déjà constatée depuis le début du programme. Comme pour les PAEC, la Région soutient, sur ses propres crédits, un dispositif de formation : les exploitants souhaitant s'engager dans une conversion peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement pendant 3 jours de la part d'un technicien habilité.

Enfin, la mise en œuvre de l'**Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel** se poursuit conformément à l'avancement national ; la surface concernée en Bretagne reste très limitée puisqu'elle se concentre sur les seules îles. Fin 2018, 514 k€ étaient engagés sur l'ICHN en Bretagne et 491 k€ étaient payés. L'année 2018 a permis la finalisation au niveau national d'un nouveau zonage, qui confirme le maintien des îles bretonnes mais y ajoute quelques communes situées dans le Finistère ; l'impact financier devrait cependant rester très limité voire nul au regard de la situation de ces territoires en terme d'exploitation agricole. Cette modification s'appliquera à compter de 2019, à l'issue d'une révision du PDR breton.

Aux côtés de ces mesures SIGC, 9 autres types d'opérations contribuent également à cette Priorité.

Parmi ceux-ci, un premier groupe de quatre TO accompagne spécifiquement les zones **Natura 2000**.

Le TO 765 qui porte l'**animation des documents de gestion** poursuit son avancement régulier, atteignant dorénavant une programmation à hauteur de 2,2 M€ (+500 k€) soit 54,5 % de l'enveloppe prévisionnelle à fin 2018 pour 143 opérations soutenues. Les sites accompagnés sont répartis sur l'ensemble du territoire régional.

Le TO 711 qui porte le **soutien à l'établissement et à la révision des documents de gestion** des sites Natura 2000 a retrouvé une dynamique un peu plus régulière, doublant en un an sa programmation, pour atteindre fin 2018 environ 28 % de la maquette initiale. Ceci est lié à l'aboutissement de plusieurs dossiers, résultant de de contextes plus favorables au lancement de la démarche sur plusieurs sites, en partenariat avec l'Agence française de la biodiversité. Les zones concernées sont les suivantes: FR5300033 - Houat-Hoëdic, FR5300031 – Île de Groix, FR5300007 - Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères.

Concernant les TO 761 et 766 qui soutiennent la mise en œuvre des **Contrats Natura 2000**, l'année 2018 a permis l'engagement des premiers crédits, après deux années de soutien sur crédits nationaux. Les zones concernées sont les suivantes : FR5300008 Rivière Léguer ; FR5300043 Guissény ; FR2500077 Baie du Mt-St-Michel ; FR5300029 & FR5310086 Golfe Morbihan ; FR5300006 Rivière Ellé ;

FR5300039 Forêt du Cranou Menez Meur ; FR5300058 Vallée de l'Arz ; FR5310067 Glénan ; FR5300013 Monts d'Arrée ; FR5300046 Rade de Brest ; FR5300017 Abers – Côte des Légendes.

En complément du soutien aux zones Natura 2000, commun à l'ensemble des PDR, l'Autorité de gestion a choisi d'accompagner d'autres territoires bretons dans des démarches de soutien à la **biodiversité**, à travers deux dispositifs spécifiques concernant d'une part les réserves naturelles, et d'autre part les continuités écologiques.

Concernant le **soutien aux réserves naturelles (TO 764)**, là aussi, la programmation a connu une certaine accélération (quasi doublement en un an du nombre de dossiers et de l'engagement financier), avec une enveloppe dorénavant programmée à hauteur de 553 k€ en soutien à 11 dossiers. 2 nouveaux sites sont ainsi dorénavant accompagnés : la réserve naturelle régionale des landes de Monteneuf, et celle des landes et marais de Glomel. 3 sites déjà soutenus ont bénéficié d'une nouvelle aide Feader en 2018 pour la poursuite de leurs actions : la réserve naturelle nationale du Vénec, la réserve naturelle régionale des landes, prairies et étangs de Plounérin et celle des sites géologiques de la presqu'île de Crozon. Pour mémoire, l'objectif à terme est d'accompagner les 15 réserves naturelles nationales et régionales dans leurs actions de protection, restauration et sensibilisation aux milieux naturels.

Concernant le soutien aux **continuités écologiques (TO 762)**, la mise en œuvre s'est faite en deux étapes, avec une première phase d'identification des projets en gestation, avant le lancement d'un appel à projets régional mieux ciblé par cette première phase. L'appel à projets portait sur deux volets : un volet de soutien aux diagnostics et à l'élaboration des plans d'actions, et un volet de soutien aux réalisations opérationnelles. Au total, en 2018, ce sont 5 nouveaux projets qui ont été sélectionnés portant le nombre total à 9, pour un montant FEADER de 377 k€, répartis sur les 4 départements bretons, dont 8 sur le volet diagnostic/plans d'action, et 1 sur le volet mise en œuvre opérationnelle.

Globalement, sur l'ensemble de ces dispositifs de la Mesure 7, si l'année 2018 a permis une certaine accélération, les montants consommés restent cependant en retrait par rapport aux maquettes initialement envisagées ; ces éléments et les besoins réels pour la fin de programmation seront donc analysés dans le cadre de l'exercice de remaquetage qui sera engagé pour 2019, au regard des tensions constatées sur d'autres dispositifs du PDR, à des fins d'optimisation de la maquette.

Cette Priorité 4 est également soutenue par la mise en œuvre du programme **Breizh Bocage**, dispositif spécifiquement breton et éprouvé sur la programmation précédente, qui est déployé à travers deux types d'opérations. Le premier soutient l'**animation** territoriale (TO 763) : élaboration partenariale des stratégies locales, suivi du plan d'actions, animation locale intégrée, communication et formation des bénéficiaires ; programmé à 77,3% fin 2017, il présente aujourd'hui un taux d'avancement de 98,6 %, avec un total de 197 projets sélectionnés depuis le début du programme. Avec aujourd'hui 80% du territoire breton couvert par un dispositif d'animation, la dynamique maximale est probablement atteinte, et les besoins financiers d'accompagnement en 2019 devront faire l'objet d'échanges entre financeurs au regard des montants déjà programmés. Le second volet soutient la mise en œuvre des **travaux** (TO 441) et est dorénavant programmé à hauteur de 65,7%, avec un total de 184 projets. La dynamique d'avancement est en hausse sur l'année 2018 par rapport aux années précédentes, ce qui est cohérent avec l'accélération de la mise en œuvre concrète des actions issues de la phase d'animation.

Enfin, dernier TO à contribuer à la Priorité 4, le soutien à la **Desserte forestière contre les incendies** (TO 831) est engagé à hauteur de 195,5 k€ soit 39,1% de la maquette prévisionnelle, avec un total de 11 projets sélectionnés depuis le début du programme. Il s'agit ici d'accompagner la mise au gabarit des

routes forestières et pistes de défense. La dynamique d'avancement constatée depuis le début du programme est un peu plus faible qu'initialement envisagée.

5 - Domaine Prioritaire 5B - développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire :

Ce Domaine Prioritaire est soutenu par le dispositif de **soutien aux investissements d'économie d'énergie et de limitation de gaz à effets de serre** (TO 412) dans le cadre de la modernisation des exploitations agricoles. L'avancement de ce TO présente depuis 3 ans un avancement annuel assez constant, avec pour l'année 2018, un montant total FEADER programmé de 1,7 M€ supplémentaires, portant l'engagement de l'enveloppe à 54,3% (6,8 M€), pour un total de 423 dossiers. Les filières les plus représentées restent toujours les filières volailles de chair, porcs et légumes, en cohérence avec les investissements visés par ce Type d'opérations. Les principaux postes de rénovation dans ces projets, pour la filière avicole sont l'isolation des bâtiments, le renouvellement des systèmes d'éclairage, l'installation de récupérateurs de chaleur et le bétonnage de sol. Dans la filière porcine, ce sont plutôt des investissements de chauffage plus économes et de ventilation.

6 - Domaine Prioritaire 5C - faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets et des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie :

Ce Domaine Prioritaire est soutenu par trois des cinq type d'opérations du secteur forestier du PDRB : desserte forestière, dispositif Breizh Forêt Bois – transformation, et stratégies locales de développement de la filière.

Le **soutien à la desserte forestière** (TO 431) s'est poursuivi sur un rythme constant en 2018, avec de nouveaux appels à projets, permettant d'atteindre en fin d'année une programmation de 640 k€, soit 64% de la maquette, soutenant 71 projets. Les projets accompagnés permettent la création de routes ou pistes forestières (5 706 mètres linéaires de piste / 13 358 mètres linéaires de routes empierrées), de places de dépôt et/ou la mise en place de places de retournement (49 places sur les dossiers soutenus), contribuant ainsi à faciliter les travaux forestiers par l'amélioration de l'accessibilité des parcelles, qui est considéré comme difficile pour 1/3 des surfaces aujourd'hui en Bretagne.

Le dispositif **Breizh Forêt Bois-transformation** (TO 861) présente une dynamique qui reste toujours plus faible qu'attendue initialement. Dans un premier temps, l'Autorité de gestion a pris des mesures complémentaires d'information et communication sur ce dispositif qui était totalement nouveau dans la nouvelle programmation. Cependant, cela ne se traduit pas de manière significative par une accélération de la programmation, qui atteignait, fin 2018, 290 k€ contre 257 k€ fin 2017 et seulement 4 dossiers supplémentaires. La même situation est observée sur son autre volet Breizh Forêt Bois-boisement, contribuant au Domaine prioritaire 5E. Une évaluation plus complète a donc été faite auprès des bénéficiaires potentiels pour mieux en comprendre les raisons et les résultats ont montré qu'elles ne sont pas à trouver dans le faible intérêt pour le dispositif, mais essentiellement dans sa trop grande complexité de mise en œuvre, couplée aux délais de paiement qui ont été observés au démarrage en raison des blocages informatiques et qui ont très fortement pesé sur l'attractivité. Dès lors, une réflexion était engagée fin 2018 pour clôturer ce dispositif et basculer l'accompagnement des propriétaires forestiers sur

des crédits nationaux. Au total, sur ce volet transformation, les projets soutenus représentent une surface de 263 ha.

Enfin, le **dispositif de soutien aux stratégies locales de développement de la filière bois**, n'a fait l'objet d'aucune nouvelle programmation en 2018, soutenant donc aujourd'hui 9 projets pour un montant FEADER de 373 k€. Ceci est lié à la décision prise par le partenariat lors de la révision de la maquette de clôturer ce dispositif, là aussi en raison de sa très grande complexité de mise en œuvre au regard du type de projets soutenu et de l'ingénierie administrative nécessaire. Plus aucune programmation n'est donc attendue d'ici la fin du programme sur crédits FEADER. La programmation déjà réalisée permet l'accompagnement de 3 territoires : le Parc Naturel Régional d'Armorique, le pays de Ploërmel et le massif de Guingamp Sud, représentant près de 10% de la surface forestière bretonne au total.

7 - Domaine Prioritaire 5E - promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie :

Ce Domaine prioritaire est directement soutenu par la mise en œuvre du programme **Breizh Forêt Bois Boisement**. Ce volet complémentaire au dispositif Breizh-Forêt Bois-transformation (Domaine Prioritaire 5C) fait face aux mêmes constats de faible avancement par rapport aux perspectives initialement envisagées, bien que 15 nouveaux projets aient été sélectionnés en 2018. Son taux d'avancement est aujourd'hui de 36,8% de l'enveloppe prévisionnelle (1,1 M€ FEADER), pour 74 dossiers accompagnés depuis le début du programme. Au total, ce sont 424 hectares de travaux qui font l'objet d'un soutien européen. Le bilan combiné des deux volets de ce dispositif fait apparaître une prépondérance des essences suivantes : Epicéa (30%), Douglas (19%), Pin maritime (16%) et Chêne sessile (11%). L'évaluation des freins liés à ce dispositif, détaillée ci-dessus en lien avec Breizh-Forêt Bois Transformation, concernait les deux volets de ce type d'opérations et les explications sont donc les mêmes. La réflexion sur la clôture du dispositif est menée également de manière conjointe.

8 – Domaine prioritaire 6B - promouvoir le développement local dans les zones rurales

Ce Domaine Prioritaire est intégralement soutenu par la **mesure 19 – Leader**, mise en œuvre à travers quatre type d'opérations différents :

- aide préparatoire à l'élaboration des stratégies locales
- mise en œuvre des projets
- coopération
- animation des stratégies locales

Fin 2017, la situation de Leader était préoccupante avec un avancement très faible, fortement marqué par les blocages informatiques et la longueur du processus de conventionnement, quasi intégralement à réactualiser suite aux redécoupages territoriaux ; néanmoins, la fin de l'année 2017 avait présenté des signaux positifs, amorçant une dynamique de rattrapage de programmation et d'accélération des

paiements courant 2018. Des moyens complémentaires ont par ailleurs été mis en place courant 2018 pour apporter un soutien particulier et favoriser un rattrapage plus rapide des retards pris initialement.

La situation à fin 2018, bien que n'étant pas parvenue encore à être régulée, est beaucoup plus positive. La programmation est désormais bien enclenchée sur 3 des 4 types d'opérations et le volet coopération, qui reste encore à concrétiser dans des projets, a fait l'objet d'une animation dans le cadre du réseau rural qui devrait voir aboutir les premiers projets en 2019. Au total, 116 projets étaient programmés fin 2018, représentant 8,7% de la maquette. Les paiements eux aussi se sont fortement accélérés, avec 40 dossiers ayant fait l'objet d'un premier paiement, pour un volume financier de 2,55% de la maquette, mais de 44,6% des engagements financiers. Et la dynamique se poursuit sur cette lancée puisqu'à fin avril 2019, 40 nouveaux projets ont été programmés (+1 M€), et 23 payés (+1 M€). Elle devra toutefois encore s'intensifier tout au long de l'année 2019 pour que le rattrapage puisse être le plus rapide possible.

Pour ce qui concerne **l'aide préparatoire des stratégies locales de développement**, la programmation s'est close fin 2017, sur un total de 14 dossiers et un volume financier de 197 k€ (65% de la maquette prévue). Un réajustement de maquette sera réalisé sur cette base.

Le **dispositif d'aide à l'animation des stratégies locales de développement** a donc pris le relais pour soutenir l'accompagnement des porteurs de projets par les GAL sur chaque territoire. Ainsi, 18 nouveaux projets ont été sélectionnés en 2018, pour un montant complémentaire 600 k€, portant à 1,4M€ le FEADER programmé sur ce volet. Les paiements sont dorénavant fluides sur ce volet également.

C'est sur le volet de la mise en œuvre des projets que l'avancement est le plus significatif en 2018, reflétant le mouvement engagé d'entrée en programmation définitive d'un nombre de plus en plus grands de dossiers, après leur sélection au niveau local. Alors que seuls 3 premiers dossiers étaient programmés fin 2017, 65 sont aujourd'hui définitivement retenus, pour un montant de 1,7 M€ de FEADER (6,35% de la maquette) ; ils concernent principalement les secteurs suivants (par ordre décroissant en nombre de projets) : diversification des offres de service et d'équipements, culture et patrimoine, activité touristique, développement durable, soutien aux entreprises locales, transition énergétique et lutte contre le changement climatique, accueil de nouvelles populations, revalorisation des bourgs centres. Les paiements ont également démarré (128 k€ fin 2018) et ne connaissent pas d'engorgement particulier, le rattrapage principal se situant au stade du dépôt final des dossiers puis de leur programmation définitive, dans un contexte où la sélection sur les territoires a été très dynamique depuis 2017 mais doit maintenant être menée au bout du processus d'instruction réglementaire. Ce dernier point apparaît comme particulièrement chronophage, la typologie de dossiers soutenus par Leader cumulant de très nombreux types de vérifications approfondies au stade de l'instruction. C'est pourquoi les moyens humains complémentaires débloqués en 2018 seront maintenus tout au long de l'année 2019 pour soutenir cette dynamique.

C – Conclusion et perspectives

L'année 2018 pour le PDR Bretagne s'est située dans une relative continuité par rapport à 2017 sur le plan de la programmation, avec une confirmation des tendances déjà observées :

- des mesures surfaciques très sollicitées et présentant donc de nouveau des tensions de maquettes financières, de même que certains dispositifs non-surfaciques, comme le soutien aux IAA et certains volets du PCAE.

- des mesures ayant souffert de retards de démarrage et qui peinent à revenir à un rythme nominal, comme certaines mesures environnementales de la mesure 7, ou le dispositif Breizh Forêt
- des mesures qui ont connu une réelle accélération mais qui nécessite le maintien d'efforts spécifiques, comme Leader

Toutes ces trajectoires seront analysées finement au cours du 1er semestre 2019 pour identifier les marges de manœuvre disponibles et procéder à un nouveau remaquettage.

L'année a été aussi particulièrement marquée par l'accélération des paiements, attendue par la clôture des paramétrages informatiques au dernier trimestre 2017, que ce soit sur les mesures surfaciques ou HSIGC.

Tous ces éléments situent le PDRB dans une dynamique d'avancement très favorable fin 2018, que ce soit en terme d'avancement financier ou de réalisation physique, permettant d'atteindre l'ensemble des exigences fixées au niveau communautaire en terme de dégagement d'office, et pour l'année 2018 celles relatives à la performance.

D - Précisions méthodologiques:

1 - Méthodologie pour l'encodage des données - détails des tableaux complétés pour le PDR Bretagne

Comme pour les précédents RAMO, un travail conséquent a de nouveau été réalisé cette année par l'Observatoire du Développement Rural (ODR), émanation de l'INRA, chargé, pour les Autorités de gestion, des travaux de reconstitution et de croisement des données adaptées aux RAMO(s).

- **Tableaux B à F :**

Dans un souci de cohérence, le RAMO 2018 sur les données au 31/12/2018 s'inscrit méthodologiquement dans la continuité du RAMO 2017 : il intègre donc les dossiers pour lesquels un premier paiement est déjà intervenu au 31/12/2018 dans les applications OSIRIS ou ISIS (pour les mesures surfaciques).. **A titre exceptionnel et seulement pour les indicateurs de réalisation des P3,P5 et P6, les dossiers physiquement réalisés en 2018 payés dans le courant du premier trimestre 2019 sont également comptabilisés (leur montant est en revanche reporté dans le tableau F / A' : total des dépenses publiques payées en 2019, relatives à des opérations 2018).**

Au 31/12/2018, ce nombre de dossiers (dossiers ayant fait l'objet d'un premier paiement, cf. ci-dessus) des mesures HSIGC représentait pour le PDR Bretagne en données cumulées, 6 087 dossiers pour les mesures non surfaciques répartis comme suit:

Mesures 4: 3 891 dossiers

Mesures 6: 1 904 dossiers

Mesures 7: 194 dossiers

Mesures 8: 53 dossiers

Mesures 16: 5 dossiers

Mesures 19: 40 dossiers

- **Détail des tableaux**

Le tableau A (dépenses engagées par domaines prioritaires), qui figure en section 11 présente les dépenses engagées juridiquement en 2018 par mesure et par domaine prioritaire (engagements juridiques externes inclus).

Tableau B1 (réalisations accomplies hors mesures surfaciques, LEADER et assistance technique) :

Total des dépenses publiques hors mesures surfaciques (M4, M6, M7, M8, M16).

Concernant le total des investissements : il s'agit du montant de la dépense éligible (total investissement public et privé). Il est sans objet pour la M6 puisqu'il s'agit d'une aide forfaitaire.

Réponse à l'avertissement b 290

Pour l'indicateur O1 avec le code (= TABLE_B1_O1_M04_M04.1_P5_5C) et les dimensions «», la valeur de la réalisation (= 0.00) (données cumulées) indiquée à la section 11 est inférieure à la valeur (= 114,754.74) figurant dans le RAMO 2017: il s'agit d'un erreur de saisie dans le RAMO 2017 puisqu'il n'y a pas de dépenses rattachées au DP 5.C sur les dispositifs 4.1.

Périmètre des données pour les prêts bonifiés

Attention les données diffèrent de la section évaluatives car les PB du RDR2 n'ont pas été valorisés dans la section 7.

Il s'agit des « *PB cofinancés du RDR3 entre le 01/01/2014 et le 31/12/2018 rattachés à des DJA des anciens programmes RDR1 ou RDR2 ayant réalisé leurs plans d'entreprise à date d'exercice du RAMO* ». Les dossiers prêts bonifiés (PB) sont rattachés exclusivement à un dossier DJA payé au titre du RDR2 et dans certains cas du RDR1 (clé de dossier DJA commençant par "c").

Pour le RAMO 2018, sont pris en compte les dossiers prêts bonifiés dont la date d'installation du jeune agriculteur est 2011, ou antérieure pour les cumuls pour le RDR2, et 2006 pour les dernières DJA payées au titre du premier règlement de développement rural.

A l'échelle régionale, 117 opérations sont à intégrer directement dans le calcul des indicateurs du RAMO 2018 en données cumulées.

Tableau B2.1 (réalisations accomplies sur LEADER)

LEADER ayant fait l'objet de réalisations 2018, les indicateurs de suivi sont complétés pour la première année.

Tableau B2.2.(données LEADER pour suivre les contributions au principal domaine prioritaire)

Idem

Tableau B2.3 (suivi de l'assistance technique)

Il n'y a pas eu de paiements au titre de l'assistance technique en 2018, le tableau est rempli à « 0 ».

Tableau B3 (suivi annuel des mesures par zones)

Pour la mesure 10, le nombre de contrats aidés (indicateur O.7) correspond au nombre total de MAET/MAEC souscrites. Il est rappelé qu'un même bénéficiaire peut souscrire plusieurs MAET/MAEC différentes. Un code mesure ou code action MAET/MAEC souscrit par un bénéficiaire qui combine plusieurs EU/TO ne compte que pour un contrat financé. En revanche, s'il a souscrit plusieurs mesures (= plusieurs codes différents dans un même dossier), il y aura alors plusieurs contrats comptabilisés.

Pour la mesure 11, le nombre d'exploitations / bénéficiaires (indicateur O.4) correspond au nombre total de bénéficiaires décliné par sous-mesure 11.1 et 11.2. Il est rappelé qu'un bénéficiaire peut souscrire à la fois des aides CAB et MAB sur une même exploitation sur la durée du programme.

Enfin, le tableau B3 qui ventile pour la mesure 10, les surfaces totales aidées par catégories de pratiques (définies par la Commission) et par Domaine Prioritaire (DP) autorise un double compte des surfaces aidées entre les catégories de pratiques mais pas entre les domaines prioritaires.

Total payé au 31/12/2018 top up inclus en valeurs cumulées sur:

La mesure 10 = 49 887 129 €

La mesure 11.1 = 6 317 910 €

La mesure 11.2 = 5 594 920 €

La Mesure 13 = 655 107 €

Tableau B4, volets 1 -2 : RAS.

Tableau B4, volet 3 (total des dépenses publiques des opérations ayant également une contribution supplémentaire à d'autres domaines prioritaires) :

Au regard des TO avec des projets ayant des réalisations au 31/12/2018 et à la lecture des projets sélectionnés dans le cadre des appels à projets correspondants, la logique de renseignement de ce tableau pour le RAMO 2018 a été la suivante :

DP 2A = M4.1 + M 4.3.1 + M 6 +16.1.1

DP 2B = DP 2A,

DP 3A = 4.2.2 + 11.2

DP 4A = 4.1.2 + 4.4.1 + M7 + M 8 + M 10 + M 11 + M 13

DP 4B = 4.1 +4.4.1 + M7 + M 10 + M 11

DP 5B = 4.1.2

DP 5C: M 4.3 + 8.6.1 + 8.1.1

DP 5E : M 4.3.1 + 7.6.3 + 8.3.1 + 8.6.1

DP 6B: M19

Tableaux C (ventilation pour les réalisations et les mesures par type de zone, de sexe, d'âge) :

Le tableau C1.1 (suivi des réalisations par type de zone) est complété avec la ventilation par zones défavorisées pour les mesures 4 et 6. L'ODR a repris la même méthodologie que pour le RAMO précédent. Lorsque la zone est renseignée pour le dossier, l'ODR a utilisé la données fourni par l'ASP. Si non renseignée, l'ODR a pris comme référentiel le zonage défavorisé 2015.

Le tableaux C1.2 présente pour la mesure 10.1, liée aux engagement agroenvironnementaux et climatiques, le total des dépenses publiques en distinguant la part liée à Natura 2000. La part de la surface contractualisée en zone natura 2000 a été calculée à partir de l'intersection du zonage des parcelles MAE transmis par l' ASP et d'un fond cartographique Natura 2000.

C1.3 (part de l'agriculture biologique) : Pour la partie liée à l'indentification de la part de l'agriculture biologique, l'ODR s'est appuyé sur OSIRIS avec un appariement avec des données du premier pilier de la PAC, lorsque possible et un report à partir des surfaces admissibles constatées en bio (epxloitations PAC 2015, 2016, 2017 et 2018).

C2.1 (suivi des ventilations ventilées par âge et genre) : Pour correspondre avec les critères d'éligibilité (notamment de la DJA), l'ODR a pris en considération la date de dépôt de dossier. Le calcul de l'âge = date de dépôt de dossier - date de naissance de l'individu. Pour ce RAMO 2018, toutes les données cumulées ont été consolidées, y compris celles des précédents RAMO, ce qui peut expliquer d'éventuels écarts avec le RAMO 2017.

Pour les 2 tableaux C2.2 C2.3, concernant la mesure 4, l'ODR n'a pas toujours réussi à récupérer la donnée pour les dossiers de la transition. Il est à noter ici que la guidance CE sur le suivi n'ayant été publiée avec les tables C qu'en août 2015, soit postérieurement au paramétrage des outils pour la transition, il n' a, de fait, pas toujours été possible de reconstituer la donnée:

C2.2 (ventilation des dépenses par type de secteur agricole): l'unité ODR a revu les travaux de rapprochement des indicateurs OTEX et filières fournis par l'ASP avec les secteurs agricoles à renseigner dans les RAMO. En se basant sur les OTEX du RICA européen 1242/2008, l'ODR a reclassé les modalités en priorisant les OTEX ateliers ou filières concernées par le projet à l'OTEX de l'exploitation, lorsque possible. Les exploitations combinant bovins lait et bovins viande sont classées en autres herbivores selon la nomenclature de la Commission européenne . Les cultures légumières sont par défaut classées en horticulture au même titre que le maraîchage, bien que pouvant apparaître en grande culture dans les OTEX, si culture de plein champ. La catégorie 46 (autres animaux) est classée par défaut en autres herbivores, et autres associations en mixte. L'élevage de porcs est compris dans la rubrique "mixte".

Attention : 217 dossiers au secteur d'activité non renseigné pour la M4 et 448 pour la M6 (cf. propos précédent), ce qui explique les écarts de DPT avec les tableaux B1, M4 et M6

C2.3 (suivi des réalisations ventilé par taille d'exploitations): Pour ce tableau, les surfaces liées aux dossiers de la transition n'ont pas toutes été agrégées pour les dossiers individuels (cf. commentaires ci-dessus); cela explique le nombre important de dossiers où la surface n'est pas renseignée, notamment pour la mesure 6.

Concernant les groupements (mesure 4) , lors d'un échange entre la DG agri et le groupe de travail national Suivi Evaluation en décembre 2016, il a été rappelé et convenu sur ce point que le renseignement des surfaces était conseillé mais non obligatoire. L'autorité de gestion Bretagne, comme un grand nombre d' AG françaises, dans un souci de pertinence et de cohérence des données, ne renseignera pas ce champ pour les groupements.

Ainsi, sur la mesure 4, 439 dossiers ne sont pas renseignés et 1 060 sur la mesure 6, ce qui explique les écarts de DPT avec les tableaux B1, M4 et M6

C2.4 : Sans objet pour le PDR Bretagne.

Tableau D (progrès dans la réalisation des objectifs), 1er volet : réalisations et total des investissements sur les dossiers engagés au 31/12/2018.

Tableau D, 2ème volet :

Deux types d'indicateurs sont renseignés dans ce tableau pour les mesures surfaciques :

- les terres agricoles sous contrats de gestion (= nombre d'ha physiques) contribuant à chaque DP ;
- le pourcentage de terres agricoles sous contrats de gestion (= nombre d'ha physiques) contribuant respectivement aux DP 4A, 4B, 4C, 5D, 5E.

Ces indicateurs sont tous calculés à partir des surfaces physiques.

Les pourcentages de terres sous contrat (indicateurs T), sont calculés en rapportant les surfaces physiques à la SAU régionale (indicateur de contexte C18).

Pour l'indicateur T9, dont la valeur est inférieure à celle présentée dans le RAMO 2017 : les valeurs saisies dans les tables D du RAMO 2017 (108 283.83 ha sur la P4A et 107 890.04 ha sur la P4B) étaient erronées ; elles n'étaient d'ailleurs pas cohérentes avec celle présentée dans le tableau F (89 5898.15 ha – valeur vérifiée et exacte). Cette erreur a été corrigée dans le RAMO 2018.

Traitement des DP principaux et secondaires : Une surface physique de 5 ha engagée dans une MAEC rattachée au DP **principal** 4A et aux DP **secondaires** 4B et 5E pourra être comptabilisée à la fois dans l'indicateur T.9 (pourcentage de terres agricoles sous contrat de gestion qui contribuent à la biodiversité) et dans les indicateurs T.10 (pourcentage de terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau) et T.19 (pourcentage de terres agricoles et forestières sous contrats de gestion qui contribuent à la séquestration et à la conservation du carbone).

La somme croisée des indicateurs cibles peut donc engendrer des doubles comptes, mais il n'y a pas de double compte à l'intérieur d'une cible.

Tableau E (suivi des mesures transitoires) : report des dépenses publiques pour les dossiers réalisés uniquement traités dans le volet 2 de la transition par article du RDR3.

2 - Méthodologie de réponse aux questions évaluatives - Section 7

Le conseil régional de Bretagne, dans le cadre du RAMO 2018, a fait appel à un bureau d'études (EDATER et AND) pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) visant notamment à alimenter les sections 7,8,9. Les travaux ont démarré à l'automne et se sont poursuivis jusqu'en juin. Le détail de la méthodologie retenue est présentée ci-après (périmètre d'analyse retenu, investigations réalisées).

Cette étude, confiée à un prestataire externe, a donné lieu à 4 comités de pilotage distincts ayant pour mission de valider, conforter ou infirmer, à chacune des étapes de l'AMO, les méthodes et conclusions retenues. Encadrés par la DAEI (service de coordination plurifonds), ces comités ont réuni chacune des Directions opérationnelles concernées par le FEADER de la région Bretagne, avec une expertise approfondie du service FEADER et du service agricole (DIRECO). L'ASP, la DRAAF et la DREAL ont également été conviés à ces réunions et destinataires des rapports intermédiaires et finaux pour avis, expertise et validation.

2.1 Présentation du périmètre d'analyse dans le cadre du RAMO « renforcé » de 2019

Pour mémoire, dans le cadre de son PDR et de la stratégie associée en matière de développement agricole et rural, la Région Bretagne a « ouvert » **12 Domaines Prioritaires (DP)**. Compte-tenu de cette logique d'intervention, l'AG, dans le cadre des RAMO « renforcés » doit au total apporter des éléments de réponse à **24 questions évaluatives communes**.

Le tableau ci-dessous recense l'ensemble des questions évaluatives qui doivent être traitées et leurs rattachements aux DP, **au titre d'une contribution principale**, du PDR :

QEC	DP Rattaché	Thématique
1	1A	Innovation, coopération et base de connaissances
2	1B	Innovation
4	2A	Développement éco - Modernisation des exploitations
5	2B	Renouvellement des générations
6	3A	Compétitivité des producteurs - circuits courts et IAA
8	4A	Biodiversité
9	4B	Eau
10	4C	Sol
12	5B	Utilisation efficace de l'énergie
13	5C	Energie renouvelable
15	5E	Séquestration du carbone
17	6B	Développement local des zones rurales (LEADER)
19		Synergie
20		Assistance Technique
21		RRN

22	Objectif UE 2020	Emploi
23	Objectif UE 2020	RDI
24	Objectif UE 2020	GES et ENR
25	Objectif UE 2020	Pauvreté
26	Objectif UE 2020	Environnement et biodiversité
27	Objectif PAC	Compétitivité
28	Objectif PAC	Gestion durable des ressources et climat
29	Objectif PAC	Développement territorial
30	Objectif PAC	Innovation

A ces questions évaluatives communes (QEC) réglementaires, s'ajoute, par ailleurs, un questionnaire complémentaire et conjoncturel souhaité par l'AG : « **Dans quelle mesure les interventions du PDR encouragent-elles le maintien ou l'évolution de l'orientation technico-économique des bénéficiaires des aides agricoles ? Les trajectoires de ces exploitations bretonnes sont-elles confortées ou modifiées ?** ». La réponse à cette question évaluative spécifique est joint en annexe.

2.2. *Présentation de la méthodologie*

- Typologies des dossiers analysés pour l'évaluation

Pour répondre aux différentes questions évaluatives communes dans le cadre du RAMO « renforcé » 2019, tous les projets soutenus par le FEADER depuis le début de la programmation et ce jusqu'au 31 décembre 2018 ont été considérés, et plus précisément les dossiers au statut « payé ».

L'exercice du RAMO « renforcé » 2019 doit permettre de présenter les effets et les impacts de la mise en œuvre du PDR. Aussi, cela nécessite que les projets soutenus analysés puissent attester d'un taux minimum de réalisation pour permettre d'en mesurer les effets et impacts.

Aussi, dans le cadre du RAMO « renforcé » 2019, les projets soutenus analysés sont ceux ayant reçu au moins un paiement de FEADER au 31/12/2018. Partant du principe que les projets ayant reçu au moins un paiement ont dû faire état d'un premier niveau de réalisation et qu'à ce titre, il est possible d'identifier un premier niveau d'effets et d'impacts liés à leurs mises en œuvre.

Par ailleurs, les travaux d'évaluation se sont concentrés sur l'analyse des effets et impacts à partir des contributions principales des dispositifs aux différents DP. En effet, la mesure des effets et impacts étant déjà complexe pour des effets directs, il a été décidé de ne pas engager des travaux au titre des contributions secondaires.

Il est à noter que quelques écarts à la marge peuvent être observés entre les tableaux d'encodage de la section 11 et les chiffres bruts de la section 7. En effet, quelques dossiers réalisés en 2018 et payés lors du premier trimestre 2019 ont également été pris en considération pour l'atteinte du cadre de performance (section 11). Ces écarts sont précisés dans le récapitulatif méthodologique de saisies des données en section 1.c.

- Périmètre thématique

Une évaluation qui, compte-tenu des orientations stratégiques du PDRB et des niveaux de programmation (paiement), a été priorisée sur les QE relatives aux DP : **2A** (TO 4.1.1), **2B** (TO 6.1.1), **3A** (TO 4.2.1, 4.2.2), **4A** (TO 7.6.5, 7.6.3, M10), **4B** (M10), **4C** (M10).

Le tableau ci-dessous présente en gras t les questions évaluatives communes jugées « prioritaires » et qui ont l’objet d’un travail d’analyse plus approfondi, les autres ayant été traitées en cohérence avec les obligations réglementaires de l’AG :

QEC	DP Rattaché	Thématique
1	1A	Innovation, coopération et base de connaissances
2	1B	Innovation
4	2A	Développement éco - Modernisation des exploitations
5	2B	Renouvellement des générations
6	3A	Compétitivité des producteurs - circuits courts et IAA
8	4A	Biodiversité
9	4B	Eau
10	4C	Sol
12	5B	Utilisation efficace de l'énergie
13	5C	Energie renouvelable
15	5E	Séquestration du carbone
17	6B	Développement local des zones rurales (LEADER)

2.3 Le référentiel d'évaluation

Enfin , le libellé des questions évaluatives communes permet aux AG d’y répondre de différentes manières. Aussi pour préciser la manière de répondre aux différentes questions, en lien avec la stratégie d’intervention du PDR, un référentiel d’évaluation a été défini en amont de la rédaction des réponses évaluatives. Il permet pour chaque question évaluative commune de préciser, comment l’AG, entend y répondre (les critères de jugement), les indicateurs et informations qui sont valorisés, les dispositifs analysés et les outils méthodologiques mobilisés pour construire le jugement évaluatif. Voir document transmis en PJ.

2.4 Outils méthodologiques mobilisés

Pour étudier et permettre une analyse des différents effets et impacts des dispositifs co-financés par le FEADER, différents outils d’analyse ont été mobilisés par le bureau d’études mandaté pour cette mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour le RAMO 2018 :

Ø **Enquêtes en ligne auprès des bénéficiaires** (bénéficiaires ayant reçu au moins 1 paiement au 31/12/2018 et pour lesquels nous disposons d'une adresse email valide) :

§ TO 4.1.1 (investissements) : taux de retour 24% (455 répondants sur 1895 ciblés)

§ TO 4.1.2 (investissements énergétiques) : taux de retour 28% (46 répondants sur 163 ciblés)

§ LEADER : taux de retour 68% (15 GAL ont répondu sur les 21 ciblés)

§ M10 : 27% de taux de retour (685 répondants sur 2 576 ciblés)

Ø **Etudes de cas :**

§ TO 4.2 (IAA) : 12 entretiens réalisés sur les 17 entreprises ciblées (échantillon représentatif du secteur breton GE/PME/ETI construit avec la Direction de l'Economie. Voir le détail des entretiens ciblés et réalisés en annexes)

§ TO 6.1 (DJA) : 7 entretiens réalisés sur les 10 ciblés (la proposition initiale de faire une analyse comparative entre bénéficiaire et non bénéficiaire DJA n'a pas été possible du fait d'une difficulté à identifier des « non bénéficiaires ». Aussi, il a été validé par l'AG de réaliser des entretiens uniquement avec des bénéficiaires de la DJA)

§ TO 16.1.1 (PEI) : 3 GO PEI interrogés

§ P4 / Natura 2000 : 2 études de cas sur les territoires des Marais de Vilaine et de Guissény ; 2 entretiens auprès de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne et du Groupe mammalogique breton

Ø **Entretiens :**

§ 14 entretiens au Conseil Régional de Bretagne

§ 10 entretiens « partenaires » externes:

- AgroBio Bretagne,
- BCEL Ouest,
- DREAL Bretagne (2 entretiens)
- DRAAF Bretagne
- Abibois
- EPTB Vilaine
- Mairie de Guissény
- Observatoire de l'environnement de Bretagne
- Groupe Mammalogique breton

Ø **Travaux d'analyse comparative entre exploitations aidées et non aidées sur des indicateurs de compétitivité dans le cadre des TO « investissements ». Ce travail a été réalisé sur la base des données du RICA et opéré par le service statistique de la DRAAF Bretagne.**

Ø **Analyse et valorisation des données de gestion (Osiris, Valosiris)**

Ø **Analyse et valorisation des données de suivi et de caractérisation des opérations mises en disposition par les référents du SAGRI et/ou partenaires (DRAAF, DREAL, ...)**

Les différents outils sont souvent combinés pour permettre de disposer d'une approche quantitative et qualitative des effets et résultats associés au co-financement FEADER et permettre de formuler le jugement évaluatif. Pour chaque réponse aux différentes questions évaluatives, les outils méthodologiques mobilisés sont rappelés dans la section « précisions méthodologiques ».

Les questions d'impact 22 à 30 ont été plus particulièrement traitées via des approches qualitatives.

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

En terme de suivi et d'évaluation des indicateurs du cadre de performance du PDR FEADER 2014-2020, les enjeux n'ont pas manqué durant l'année 2018.

A) Revue de performance et révision de la cible de performance sur la P6

L'AG dans le courant du dernier trimestre 2017 a procédé à **une revue détaillée des indicateurs du cadre de performance** afin d'analyser les écarts potentiels et définir, le cas échéant, les mesures à prendre.

Ce travail partenarial conduit en étroite collaboration avec les services instructeurs et la Commission s'est poursuivi en 2018; il a abouti durant l'été 2018 à **la révision de l'indicateur financier sur la P6** dans le contexte suivant :

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a en effet entraîné des modifications substantielles des périmètres géographiques des territoires qui avaient été sélectionnés pour mettre en oeuvre le Développement Local pour les Acteurs Locaux et notamment LEADER.

En effet, les conventionnements engagés ont dû être révisés pour intégrer ces évolutions, et les instances de sélection des projets ont aussi dû être réorganisées. Pour exemple, lorsque la structure porteuse du GAL a fait l'objet de modification, de nouvelles délibérations ont dû être prises pour réaffirmer le portage du GAL et en désigner la Présidence avant que les documents juridiques constituant le GAL puissent être mis à jour. De même, la modification de périmètre se traduisant par une modification de la maquette globale affectée au Gal, de nouveaux équilibres budgétaires entre

fiches action ont dû être établis par le partenariat local avant finalisation des avenants Région / GAL / ASP. Ainsi, une grande majorité des conventions passées avec les territoires pour la mise en oeuvre de Leader sont devenues caduques (13 GAL sur 21 concernés). Par ailleurs, les crédits prévus sur le dispositif 19-1 de soutien préparatoire avaient été initialement sur-évalués par l'autorité de gestion. 6 territoires n'ont pas mobilisé de soutien préparatoire par manque de dépenses à présenter.

Pour ces différentes raisons, la cible de performance des dépenses publiques payées fin 2018 (hors top up) a été ré-évaluée par l'autorité de gestion à 5 % de la dépense publique totale de la mesure 19, avant abondement proposé. Suite à l'abondement de 2,250 M€ sur cette priorité, cette nouvelle cible de performance s'élève désormais à 4,71 %.

B) Suivi des indicateurs du cadre de performance

Parallèlement, l'autorité de gestion a mis en place dès la fin 2017 un suivi très fin des indicateurs du cadre de performance via des tableaux de bord mensuels faisant apparaître l'état d'avancement par priorités de chaque indicateur, et les valeurs manquantes pour atteindre les jalons au 31/12/2018. Ces tableaux partagés ont permis de mesurer au fil de l'eau l'avancement et la dynamique des dispositifs et le cas échéant de prioriser l'instruction sur des dispositifs moins avancés en début d'année.

C) Contrôle de fiabilité

Afin de sécuriser et de fiabiliser au maximum les données saisies, le suivi s'est appuyé sur les données OSIRIS et ISIS et concentré principalement sur les dossiers réalisés et ayant fait l'objet d'un premier paiement au 31/12/2018. Ce suivi s'est opéré au fil de l'eau et en direct avec les services instructeurs, notamment pour les priorités les moins avancées en début d'année.

Concernant les mesures HSI, les services se sont par exemple assurés de la non prise en compte du top up pour les cibles financières, ou de la non prise en compte des dossiers en top up pur pour les cibles de réalisations.

Ces contrôles ont également porté sur le bon rattachement des dossiers aux domaines prioritaires. Cela a ainsi permis d'identifier pour le maintien à l'agriculture biologique (TO 11.2), une erreur de l'ASP dans ses déclarations de dépenses.

Enfin les réalisations 2018 payées en 2019 ont fait l'objet d'un suivi tout particulier au dossier et en partenariat avec les services instructeurs notamment sur les TO 412 et 421. Ce travail a consisté à s'assurer de la réalisation effective des projets.

D) Atteinte des cibles de performance : un challenge réussi et consolidé

Pour le RAMO 2018, les valeurs saisies se sont appuyées sur des opérations physiquement réalisées au 31/12/2018, payées au 31/12/2018 ou plus à la marge au 31/03/2019.

Priorité 2 : DPT et indicateur de réalisation

3 TO contribuent à cette priorité:

*** le TO 411 « soutien aux investissements d'amélioration de la Performance globale et à la durabilité des exploitations agricoles »**

*** la dotation aux jeunes agriculteurs et les prêts bonifiés**

*** le soutien au Go du PEI (16.1.1)**

- Paiements DPT au 31/12/2018 hors top up: 97.52 M€, cible de performance dépassée 192.34% au 31/12/2018.

- Nombre d'EA bénéficiant d'un soutien payé au 31/12/2018 (TO 411 + mesure 6) : 5 388, cible de performance dépassée à 318.25%

Priorité 3 : DPT (jalón arrêté au 31/03/2019 pour cette priorité afin de prendre en compte des réalisations 2018, payées au premier trimestre 2019)

Les dispositifs soutien aux IAA (421), transformation à la ferme (422) et soutien au maintien en agriculture biologique concourent à cet objectif.

- Paiements DPT au 31/03/2019 hors Top up sur des réalisations 2018 : 23.85 M€, cible de performance atteinte à 136.22%

- Nombre d'IAA ayant bénéficié d'une aide (dossiers réalisés au 31/12/2018), payés au 31/03/2019 : 28, cible de performance dépassée à 112%

Priorité 4 : DPT et indicateur de réalisation

De nombreux dispositifs contribuent à cette priorité : l'ensemble des MAEC, la conversion à l'agriculture biologique, les dispositifs Biodiversité (mesure 7), Breizh Bocage...

- Paiements DPT au 31/12/2018 hors top up : 50.54 M€, 127.5 % de la cible de performance atteinte

- Terres agricoles sous contrat de gestion, surfaces contractualisées en 2018: 243 195.57 ha (superficie calculée par l'ODR sans double compte pour les MAEC), la cible est dépassée à 304.32%

Priorité 5 : DPT (jalón arrêté au 31/03/2019 pour cette priorité afin de prendre en compte des réalisations 2018, payées au premier trimestre 2019)

Cette priorité recouvre le TO 412 (économie d'énergie dans les exploitations) et quelques dispositifs forestiers (pour 15 % de la cible totale)

- Paiements DPT au 31/03/2019 hors top up : 6.8 M€, 143.10% de la cible de performance atteinte

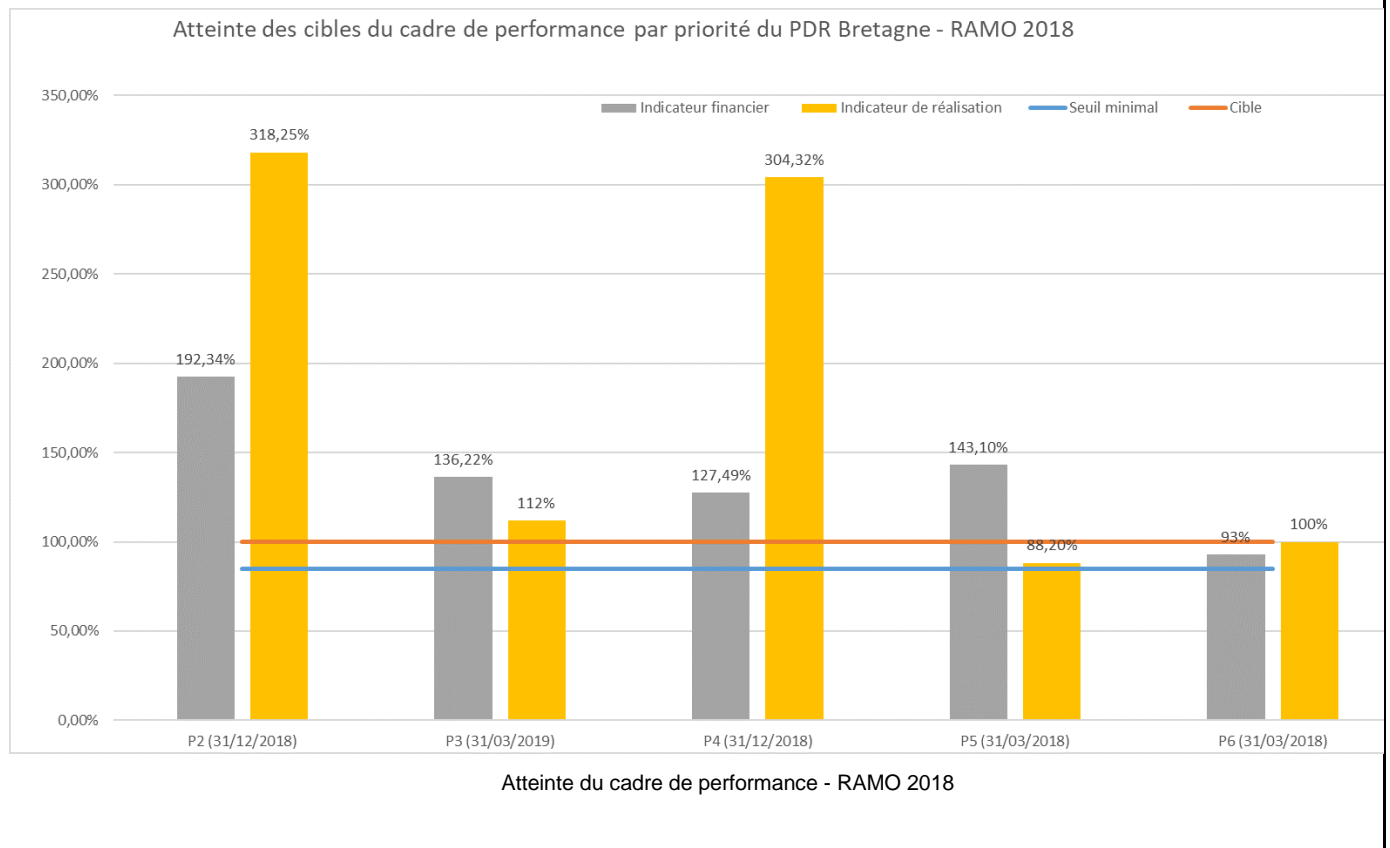
- Nombre d'opérations d'investissement dans les économies d'énergie et la production d'ENR (dossiers réalisés au 31/12/2018), payés au 31/03/2019: 284 ; la cible minimale de performance est dépassée à 88.20%

Priorité 6 : DPT (jalón arrêté au 31/03/2019 pour cette priorité afin de prendre en compte des réalisations 2018, payées au premier trimestre 2019)

Cette priorité est alimentée exclusivement par la mesure 19 Leader: TO 19.1, 19.2, 19.3, 19.4

- Paiements DPT au 31/03/2019 hors top up : 2,1M€, la cible minimale de performance est dépassée à 92.87 % du jalon et démontre la dynamique impulsée courant 2018 pour le rattrapage de la programmation et du paiement des dossiers.

- l'indicateur de réalisation est également atteint à 100% (tout le territoire breton est concerné par les 21 GAL ayant contractualisé).



1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Sans objet

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

Non concerné

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Sans objet

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Le Plan d'évaluation, intégrant les dispositions communes **au programme de développement rural FEADER** en cohérence avec la section 9 du PDR, ainsi que celles de la subvention globale FEAMP, a été adopté lors du Comité de suivi de décembre 2015. Conformément à ce Plan, les travaux d'évaluation en 2018 se sont concentrés sur deux exercices principaux, menés en interne, étant entendu qu'aucune évaluation externe n'était expressément prévue en 2018 sur le FEADER.

1/ pilotage de l'exercice de performance

Sur la base des outils de suivi et d'alerte mis en place en 2017, l'Autorité de gestion a réalisé tout au long de l'année un suivi très fin de l'avancement des chiffres des indicateurs de performance au regard des cibles attendues fin 2018. Un suivi mensuel de cet avancement a ainsi permis de s'assurer en continu des trajectoires de réalisation, tant financière qu'opérationnelle au niveau des projets; ces chiffres ont par ailleurs été partagés avec les services instructeurs afin que cet exercice puisse être mis en oeuvre tout au long de la chaîne de gestion et que les éventuelles mesures à prendre puissent être identifiées et réalisées très rapidement. Cela a notamment été le cas sur l'indicateur relatif à l'avancement financier de la Priorité 6 / mesure 19, qui a nécessité une vigilance toute particulière et une collaboration renforcée entre les GAL et l'Autorité de gestion.

L'Autorité de gestion a également mené en parallèle les travaux relatifs à la révision de certaines cibles dans le cadre de la modification de la maquette financière du PDR au printemps 2018. Outre la prise en compte des impacts automatiques liés aux ajustements financiers sur les dispositifs, cette révision a également permis la prise en compte de l'incidence de certains facteurs externes à l'Autorité de gestion ayant eu un impact sur la trajectoire initialement escomptée de certains indicateurs; cela était spécifiquement le cas de l'indicateur financier relatif à la Priorité 6 / mesure 19, du fait notamment du processus de révision des conventionnements et de la gouvernance rendue nécessaires pour une majorité des GAL, à l'issue de la Loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République sur les périmètres géographiques des territoires.

L'avancement des données relatives aux indicateurs de performance et des mesures prises a par ailleurs été régulièrement présenté au partenariat lors des Commissions régionales de programmation européenne, dans le cadre des avancements plurifonds réalisés lors des réunions présentiels de ces instances.

2/ préparation de la deuxième phase du plan d'évaluation

Comme annoncé dans le RAMO précédent, l'Autorité de gestion a par ailleurs mis en place en 2018 l'ensemble du socle opérationnel qui permettra la réalisation des premières évaluations approfondies à partir de 2019. Ceci se traduit par plusieurs dispositions:

- *la signature d'un accord cadre multi-attributaires pour l'ensemble du plan d'évaluation*: ce marché a été conçu pour permettre une réactivité importante dans la sélection des futures assistances à maîtrise d'ouvrage pour chaque évaluation, tout en conservant une diversité des prestataires possibles pour chaque exercice et donc une capacité de choix au plus près des besoins spécifiques de chaque étude ; lancé à la fin du 1er trimestre 2018, l'appel d'offres a donc permis la sélection de plusieurs attributaires, répartis sur chacun des 3 lots du marché (lot 1: FEDER/FSE - lot 2: FEADER - lot 3: études transversales). Pour chaque évaluation, un processus de consultation sera mené auprès des attributaires du lot concerné.
- *l'installation d'un Comité de pilotage interne* réunissant l'ensemble des Directions impliquées dans la mise en oeuvre des fonds européens: il permet de partager avec les services instructeurs le calendrier de mise en oeuvre du Plan et de veiller à la bonne cohérence entre les orientations retenues et les besoins évaluatifs de chaque Direction par rapport à leur secteur d'activité
- *le renforcement de l'information au partenariat pour les sensibiliser à l'enjeu croissant d'évaluation pour la fin de période de programmation* : l'ensemble de ce dispositif a fait l'objet d'une présentation et d'un échange avec le partenariat lors du Comité de suivi d'avril 2018, et de nouveaux points seront faits régulièrement au fur et à mesure de la mise en oeuvre ; par ailleurs, les comités techniques des différentes études qui seront menées associeront les partenaires concernés.

Les premières missions d'évaluation ont été lancées fin 2018, dans le cadre de la réalisation des RAMO sur leurs parties évaluatives, à la fois pour le PO FEDER/FSE, et pour le PDR FEADER.

Concernant le PDR FEADER, le cabinet d'évaluation a été sollicité pour épauler l'Autorité de gestion dans la réalisation des parties suivantes:

- **Section 7**: questions évaluatives (QE) 1 à 30

- **Sections 8 et 9** : principes horizontaux et approches intégrées

- **Réponse à la question d'évaluation spécifique (analyse jointe en annexe) : dans quelle mesure les interventions du PDR encouragent-elles le maintien ou l'évolution de l'orientation technico-économique des bénéficiaires des aides agricoles ? Les trajectoires de ces exploitations bretonnes sont-elles confortées ou modifiées?**

Ainsi, les bénéficiaires :

- de mesure d'investissement ou de modernisation de leur exploitation agricole confortent-ils, in fine, leur spécialisation (ex : porcins, aviculture)

- de MAEC, renforcent-ils, pour ce qui les concerne, leur orientation initiale (ex : « lait »)

A contrario, et plus particulièrement, dans quelle mesure leur trajectoire évolue-t-elle ? Le PDR favorise-t-il in fine une diversification des pratiques lorsque les exploitants sont bénéficiaires de plusieurs aides :

- Lorsque les bénéficiaires de mesures d'investissement contractualisent également des MAEC ?

- Lorsque, inversement les bénéficiaires de MAEC se lancent dans des investissements de leur outil de production (investissements liés à la production végétale par exemple)?

Cette évaluation a consisté, à partir d'un panel de référence, à mettre en perspective :

Les bénéficiaires des MAEC seuls / Les bénéficiaires PCAE –MAEC / les bénéficiaires PCAE seuls.

Le cabinet d'études retenu s'est appuyé sur un plan d'actions en 3 principales étapes:

Phase1: Elaboration d'un référentiel des indicateurs

- Cadrage de la démarche et validation de la méthodologie globale
- Disposer d'une lecture globale de l'état d'avancement de la programmation
- Connaître l'ensemble des données existantes nécessaires à l'évaluation
- Collecter l'ensemble des données nécessaires à l'évaluation et au calcul des indicateurs

Phase2: Collecte et calcul des indicateurs et des données qualitatives:

- Etablir un bilan physico-financier réaliste de la programmation
- Collecter l'ensemble des données quantitatives et qualitatives nécessaires aux calculs des indicateurs communs et additionnels
- Calculer l'ensemble des indicateurs nécessaires aux réponses aux questions évaluatives (communes et spécifique)

Phase3: Réponses aux questions évaluatives, rédaction et validation du rapport final:

- Répondre aux questions évaluatives communes et spécifique
- Alimentation des sections 8 et 9 du RAMO
- Disposer d'une évaluation de la contribution du PDR aux objectifs de l'UE

Détails supplémentaires sur cette évaluation en section 1c.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

1- Outils informatiques

La fourniture et la gestion des données nécessaires à la réalisation des évaluations et au pilotage du programme s'effectuent depuis 2015 par les systèmes d'informations Osiris et Isis, choisis au niveau national pendant la phase de préparation des programmes, sur la base des systèmes utilisés pendant la période 2007-2013. Chacun de ces systèmes prévoit des fonctionnalités d'extraction. Les travaux relatifs à ces outils informatiques sont coordonnés à l'échelle de l'Etat membre par l'Agence de Services et de Paiement.

En 2018, les deux groupes de travail nationaux, "Suivi-Evaluation" et "valorisation des données OSIRIS", auxquels participe la Région Bretagne, ont continué à travailler en parallèle au développement du système pour identifier, pour les dernières mesures non instrumentées, les indicateurs à implémenter et pour permettre également des extractions facilitées de l'ensemble des données (dans le cadre de l'exercice des RAMO renforcés, notamment).

Par ailleurs, le premier semestre 2018 a donné lieu au développement des derniers outils OSIRIS non instrumentés jusqu'alors. Lors du second semestre 2018, la priorité a ainsi été donnée au traitement des dossiers en attente d'instruction (LEADER notamment). Au 31 décembre 2018, l'Autorité de gestion n'identifie plus ce chantier informatique comme un point de difficulté, mais conservera tout au long l'année 2019 une vigilance accrue sur cette thématique : 2 TO en attente d'instrumentation (19.3, 432) et resorption des derniers dossiers en attente d'instruction.

2- Suivi des indicateurs

Parallèlement à son implication dans les GT "Suivi-Evaluation" et "Valorisation des données", la Région Bretagne est également montée en expertise dans la gestion des données en formant 2 référents Valosiris (gestion des données sous OSIRIS) à la réalisation de requêtes "Experts". Ces requêtes ont permis de récupérer des données qui, d'une part, consolident et fiabilisent les RAMOs; elles vont permettre, d'autre part, d'abonder les évaluations à venir avec des données au dossier plus fines que celles qui pouvaient être récupérées jusqu'alors.

** Fiabilité des données - revue de performance et suivi des indicateurs de performance : se référer à la section 1d.*

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Sans objet pour l'année 2018

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Le socle de mise en œuvre du système de gestion et de contrôle du Programme de Développement Rural Bretagne était déjà largement consolidé à la fin de l'année 2017, tant sur le plan des moyens (instruction et pilotage), que des procédures et des outils, notamment informatiques. Néanmoins, quelques chantiers transverses restaient encore à consolider, et l'enjeu est dorénavant de maintenir la qualité et l'efficacité de ce système de manière continue jusqu'à la fin de la programmation.

Ainsi, l'année 2018 s'est concentrée sur la clôture des derniers chantiers transversaux, et en particulier :

- montée en puissance des travaux de contrôle interne : ce chantier a bénéficié d'une ressource humaine complémentaire au sein du service de pilotage de l'Autorité de gestion; dès lors, les travaux relatifs à la cartographie des risques FEADER (gestion et pilotage) et au suivi de ses plans d'actions, de même que la réalisation d'exercices de reperformance de dossiers par le Service Autorité de gestion ont pu être renforcés et ont dorénavant atteints leur rythme nominal ;
- finalisation du guide de procédures: l'Autorité de gestion avait démarré au second semestre 2017 un travail de consolidation des procédures existantes dans un guide unique composé de 3 tomes : les tomes 2 et 3 de ce manuel, portant respectivement sur la piste d'audit des dispositifs et sur les documents types mis à disposition des services instructeurs avaient ainsi pu être réalisés à fin 2017 ; le tome 1 a été finalisé courant 2018 et regroupe dans un même document tous les éléments descriptifs du contexte de mise en œuvre du programme, éléments déjà connus et diffusés mais à travers de nombreux supports.
- déploiement de moyens humains complémentaires: dans la continuité des actions entreprises les années précédentes, le pilotage des ressources humaines spécifiquement dédiées à la mise en œuvre du FEADER, que ce soit dans les services instructeurs de l'Etat ou de la Région, a été continu. Afin de faire face au plan de charge et répondre à l'ensemble des exigences réglementaires de mise en œuvre, des ajustements ont donc été de nouveau apportés en 2018 : ainsi, 2 nouveaux ETP sont venus renforcer le service Autorité de gestion, l'un sur le contrôle interne (cf supra), et l'autre en tant que référent de dispositifs, en charge du support aux services instructeurs. L'équipe de référents territoriaux et instructeurs Leader a aussi été soutenue par des moyens complémentaires (3 ETP) pour accompagner la dynamique de mise en œuvre; enfin, les moyens complémentaires alloués aux services de l'Etat depuis 2016 ont aussi été maintenus, dans une proportion variable en fonction des besoins à l'échelle de chaque département.

En complément, tout au long de l'année, l'Autorité de gestion a poursuivi ses travaux de pilotage et d'accompagnement des services instructeurs, en lien avec l'ASP au niveau régional et la DRAAF, notamment :

- rencontres bimestrielles du réseau des référents de type d'opérations FEADER; rencontres trimestrielles de coordination avec la Direction régionale de l'ASP et la DRAAF
- mise à jour systématique de l'extranet permettant le partage de l'ensemble des documents socles du programme pour toute la chaîne de traitement
- suivi régulier des conventionnements en cours

- déploiement du plan de formation mis en place dès 2015 et actualisé en continue avec la Direction des Ressources Humaines, notamment pour l'année 2018, focus sur sur la vérification des marchés publics, les aides d'Etat, l'utilisation des outils Osiris au fur et à mesure de leurs déploiements,... ces formations sont ouvertes aux services instructeurs de l'Etat et, selon les thématiques, également aux GAL Leader qui bénéficient par ailleurs d'un accompagnement spécifique opéré au quotidien par les référents territoriaux de la Direction de l'Aménagement.
- accompagnement des services instructeurs et des référents par type d'opérations dans le lancement de leurs appels à projets, dans l'instruction des dossiers, dans la mise en oeuvre des procédures,... par le biais des 3 référents de dispositifs opérant au sein du service pilotage de l'Autorité de gestion et constituant ainsi une cellule d'appui.
- rédaction et diffusion de notes de l'Autorité de gestion, permettant la transmission des informations réglementaires, de leurs évolutions et des consignes de mise en oeuvre

Elle participe également de manière très active aux travaux nationaux, que ce soit au sein de l'association Régions de France, ou bien dans les Comités opérationnels mis en place avec le Ministère coordinateur et l'ASP sur les mesures HSIGC, SIGC et les Audits et contrôles ; la participation à ces groupes est un maillon important d'information et d'échange sur l'ensemble des modalités de mise en oeuvre et de leurs évolutions.

Concernant enfin les outils informatiques qui ont concentré, pendant les trois premières années du programme, une part très importante des travaux de l'Autorité de gestion et des autorités nationales, la situation était considérée au début de l'année 2018 comme stabilisée, que ce soit sur Isis et sur Osiris. Ceci s'est confirmé tout au long de l'année 2018, avec un rattrapage progressif de l'instruction des dossiers surfaciques au sein de l'outil Isis d'une part, dont témoigne le taux de paiement pour la Bretagne fin 2018 sur ces mesures, et la mise à disposition des derniers outils dans des délais compatibles avec les besoins d'engagement de l'Autorité de gestion.

3.b) Mécanismes de mise en oeuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	370 697 711,00	45,26	15,25

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	370 697 711,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	370 697 711,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Lancé officiellement en mai 2016, le Réseau rural régional avait connu une première année de lancement en 2017, ayant permis la structuration et l'installation de la gouvernance, la définition des typologies d'actions à mener sur la période et le démarrage des premières actions du réseau. 2018 a donc constitué la 1^{ère} année pleine et entière des activités (cf section 4.a.2), dont le support technique est apporté au quotidien par l'Association régionale d'information des collectivités, titulaire du marché d'appui à l'animation contractualisé au 2nd semestre 2016.

Concernant l'organisation même des activités du réseau, les principes et outils mis en place en 2017 ont été confortés et développés :

- la commission de pilotage, composée d'une trentaine de structures membres s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 2018, en avril à Pontivy, en juillet à Morlaix et en novembre à Caulnes.

Sur le plan technique, les activités du réseau sont coordonnées par une cellule d'animation et des réunions de pilotage quasi-mensuelles des différents co-pilotes des activités du réseau (10 réunions en 2018); outre ces rencontres, une attention particulière a été portée à la mise en place d'outils de travail collaboratifs, permettant le partage en temps réel de documents, des actions à mener, et intégrant des espaces de dialogue réservés.

- les outils de communication du réseau ont été finalisés, avec l'ouverture d'un compte twitter spécifique en mai 2018 (@reseau_rural_bzh) et d'une page facebook, venant compléter les supports pérennes de visibilité (duosprints), la lettre d'informations (4 numéros en 2018 - 1200 abonnés fin 2018), et la page Bretagne actualisée régulièrement (une trentaine de mises à jour au cours de l'année 2018) sur le site national du réseau rural https://www.reseau_rural.fr/region/bretagne. Le compte twitter réunissait fin 2018 85 abonnés (124 en mai 2019), avec un rythme moyen de 2 tweets par semaine. Le compte facebook quant à lui, a été ouvert mi-décembre 2018, de manière concomitante à l'ouverture du nouveau cycle thématique consacré à la jeunesse.

- la base de contacts antérieure a continué à être enrichie et contient à ce jour 1 285 membres représentant près de 300 structures ; les agents des collectivités (37%) et les salariés du secteur privé (35%) constituent l'essentiel du fichier d'acteurs. Cette base est un outil support important pour les activités du réseau et leur bonne diffusion.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Le réseau rural breton a structuré ses activités autour des missions telles que définies dans le cadre de l'article 54 du règlement n°1305/2013 de la Commission Européenne:

- Accroître la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique de développement rural
- Améliorer la qualité de la mise en œuvre des programmes de développement rural avec la diffusion de bonnes pratiques pour améliorer la qualité des projets, approche par l'exemple
- Informer le grand public et les bénéficiaires potentiels
- Favoriser l'innovation dans le secteur de l'agriculture, de la production alimentaire et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales (capitalisation et communication sur des bonnes pratiques et projets exemplaire)

Pour répondre à ces missions, le programme d'activités du réseau pour 2018 a porté les principales actions suivantes:

1/ Les cycles d'animation thématique

L'objectif de ces cycles d'animation est de permettre d'approfondir un thème de développement rural à travers un ensemble d'évènements sur une période de quelques mois, et d'identifier les moyens d'accompagnement, les problématiques communes aux différents secteurs,... Ces cycles thématiques sont un des moyens d'actions retenus par le réseau pour favoriser l'échange, le partage d'expérience, le décroisement et l'interconnaissance entre les différents acteurs du monde rural breton.

Ainsi, l'année 2018 a vu d'une part se clôturer le premier cycle autour de la thématique de "la reprise d'activités en milieu rural" et d'autre part se lancer un nouveau cycle centré sur la jeunesse:

- *clôture du cycle thématique "comment favoriser la reprise-transmission d'activités en milieu rural?"*: 5 rencontres au total étaient prévues sur ce premier cycle d'animation. Les 4 premières s'étaient déroulées entre septembre et décembre 2017 et une cinquième est venue clôturer le cycle en mars 2018 et a pris la forme d'un ciné-débat autour du film "Le Maire, le druide et le toubib" à Morlaix. Animé par le réalisateur du documentaire, le débat a permis à la cinquantaine de participants d'échanger directement avec le maire et le médecin de la Roche-Derrien, commune où se déroule ce documentaire éclairant la question du maintien de l'offre de santé en milieu rural, ainsi qu'avec un représentant de l'Agence régionale de la Santé. Trois fiches de retours d'expériences ont par ailleurs été réalisées en clôture de ce cycle: l'une sur un exemple de reprise en SCOP (société coopérative), une autre sur les enjeux et clés de réussite lors de la transmission d'une activité, et une dernière sur la transmission d'exploitation agricole.
- *lancement du cycle thématique sur la jeunesse "comment les acteurs ruraux (re)donnent la parole aux jeunes, la prennent en compte et la mettent en œuvre collectivement?"*: le choix de cette thématique a été validé lors du Comité de pilotage du réseau en avril 2018; comme pour le cycle précédent, les premiers mois du cycle ont été l'occasion d'une analyse du sujet et d'un diagnostic, pour parvenir progressivement à la structuration des activités qui seront menées sur la période, à savoir:
 - un "challenge jeunes" qui prend la forme d'un concours des initiatives portées par les 15/29 ans sur leur territoire: lancé en décembre 2018

- l'organisation de "rencontres inspirantes" ayant pour objectif la mise en réseau des jeunes entre eux, avec des professionnels des structures d'accompagnement et à leur apporter plus de lisibilité sur le rôle de ces différentes structures
- un évènement de restitution régional, prévu dans le cadre des Assises régionales de la jeunesse en mai 2019

2/ Les ateliers du réseau

Ces ateliers sont conçus comme des évènements ponctuels, sur un sujet précis. Ils peuvent prendre diverses formes (p.ex. conférences, visites de projet, réunions d'information, webinaire). Leur nombre a été calibré autour de 24 ateliers sur la durée du réseau, soit autour de 6 par an. Les « ateliers du réseau » permettent souplesse et réactivité pour répondre aux besoins d'information et d'échange des membres du réseau. 6 ateliers ont ainsi été organisés en 2018, à raison de 3 visites échanges d'expériences, deux réunions-témoignage et un webinaire :

- **Entretien des haies– 13 février 2018 à Plouaret:** une quarantaine d'acteurs se sont réunis, le 13 février 2018, autour de la thématique de l'entretien et la gestion durable des haies bocagères. Au programme de la journée : témoignages de Bocagénèse sur la création d'un label national de gestion durable du bocage et de Lannion Trégor Communauté sur la création d'un outil permettant d'intégrer à l'outil le plan de gestion du bocage, une dimension de gestion de la biodiversité, en plus de la valorisation sylvicole ; visite de terrain et ateliers d'échanges.
- **Visite de la ferme expérimentale du Crecom - 22 mars 2018 à Saint Nicolas du Pelem:** La ferme de Crécom (St Nicolas du Pelem) est constituée d'un élevage de porcs, de 60 vaches allaitantes et de 125 ha de SAU. Les échanges entre la vingtaine de participants à cette visite ont principalement porté sur le bien-être animal et le lien avec le territoire (Communauté de communes du Kreiz Breizh).
- **Webinaire "la coopération européenne c'est possible !!!" le 24 mai 2018:** Un premier webinaire du réseau rural a réuni une dizaine de participants qui ont pu échanger à partir des expériences de la commune de Louvigné du désert et de la Chambre d'agriculture de Bretagne. Ce webinaire reste disponible en ligne sur le site internet du réseau.
- **Comment favoriser ou impulser la création d'un café associatif dans une petite commune rurale? - 15 juin 2018 à Tressigneaux :** une trentaine d'acteurs ont visité ce café associatif de Tressigneaux, impulsé en 2015 par la collectivité suite à la fermeture du café de la commune. Le café est installé provisoirement, depuis avril 2015, dans une ancienne maison sur la place du bourg, mise à disposition de l'association par la commune et dont le rez-de-chaussée a été rénové par un groupe de bénévoles. Il est géré par des bénévoles et propose des activités variées : concerts, ateliers, conférences... Préalablement à la visite, les participants ont pu bénéficier du témoignage du CAUE 22 (Conseil d'architecture, urbanisme et environnement) qui a suivi le projet, du maire de Tressigneaux ainsi que du Président de l'association « Mix Café ».
- **« Projet alimentaire territorial et dynamique de centre bourg, quelle synergie ? » le 25 septembre 2018 à Montauban de Bretagne:** La loi d'avenir pour l'agriculture et l'alimentation a lancé le dispositif « Projet Alimentaire Territorial ». Ce cadre incite de nombreux territoires et collectivités à lancer des actions sur des dynamiques alimentaires territoriales avec une vision globale. Création d'un marché du soir, épicerie avec des produits locaux, local mis à disposition pour un système de panier : les initiatives de relocalisation alimentaire dans les centres-bourgs se multiplient. Comment articuler dynamiques alimentaires territoriales globales et revitalisation d'un

centre bourg ? Quelles synergies, quelles méthodes ? Quels accompagnements ? Afin d'illustrer cette thématique, la FRCIVAM et le Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande ont présenté leurs actions, avant un échange d'expériences autour de trois thématiques : Aménagement urbain des bourgs , animation sur les marchés et lien avec les commerçants locaux. 35 participants étaient réunis.

- **"Espaces de Co-working en milieu rural : partage de lieux et lieux de partage" le 20 novembre 2018 à Rostrenen:** une cinquantaine de participants ont pu bénéficier du témoignage de la commune de Cléguérec qui a créé un espace de travail partagé dans un ancien cabinet infirmier ainsi que du retour d'expérience et de la visite de « Ti numerik », un centre de télétravail basé à Rostrenen et impulsé par les entrepreneurs du territoire.

3/ Rural'idées - services par et pour la population

L'appel à projet Rural'idées a pour objectif de repérer et soutenir des initiatives nécessitant d'être accompagnées, testées pour passer à la réalisation concrète. Les porteurs de projets retenus bénéficient d'un accompagnement collectif et d'un appui méthodologique individuel par la cellule d'animation du réseau rural. Une dotation financière, d'un montant global de 50 000 €, permet également un « coup de pouce » à la réalisation des projets, pour passer de l'idée à l'action.

Pour la 1^è édition qui s'est tenue sur 2017/2018, la commission de pilotage du réseau a proposé d'orienter ce dispositif sur le développement de services à la population mis en oeuvre par la population, par des acteurs auto-organisés, des associations, des partenariats entre acteurs publics et privés... Dans ce cadre, Rural'Idées a été publié le 25 septembre 2017, pour une clôture des candidatures le 24 novembre 2017. Le jury de sélection s'est réuni le 20 décembre 2017 et 8 projets ont été retenus parmi 55 candidats. L'année 2018 a ainsi permis la mise en oeuvre de l'accompagnement spécifique de chaque porteur de projet (deux rendez-vous individuels pour chaque porteur; deux rencontres collectives). Les 8 projets concernaient les thématiques de la mobilité, de la culture, du numérique, de la vie sociale, de l'aménagement d'espaces publics.

4/ Appui au développement de la coopération

L'une des missions du réseau rural est aussi d'accompagner les GAL dans leurs projets de coopération. Le plan d'actions 2018 a donc décliné un ensemble d'activités sur cette thématique:

- Organisation d'une 2^{de} rencontre dédiée à la coopération les 11 et 12 octobre à Rennes, en partenariat avec les réseaux ruraux régionaux de Pays de Loire et Normandie : ce forum interrégional "Cap sur la coopération LEADER!" a réuni une centaine de participants sur les deux jours, autour de trois types de séquences : des tables-rondes plénières, 10 ateliers opérationnels (exemple: animer un partenariat, trouver des partenaires, les erreurs à éviter, réussir le lancement de son projet,...), et un forum ouvert en continu. Les réseaux ruraux national et européen étaient également présents.
- Accompagnement individuel et collectif des territoires tout au long de l'année : par l'intermédiaire de rendez-vous individuels proposés les 23 et 24 mai, de support à la demande pour des recherches de contacts, des conseils en montage de projets, la rédaction d'offres de coopération...
- Capitaliser les bonnes pratiques et favoriser l'échange d'expériences : le volet capitalisation n'a pu démarrer en 2018, aucun projet de coopération n'étant achevé à date.

Ces activités spécifiques sont complétées par une veille réalisée au fil de l'eau par les structures animatrices du réseau, permettant en particulier d'identifier les bonnes pratiques et de réaliser des fiches d'expérience.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

La stratégie de communication plurifonds 2014-20 pour la Bretagne a été validée par le Comité de suivi le 1er juillet 2015. Elle prévoit trois périodes :

- 2014-16 : phase de lancement axée sur l'accompagnement des bénéficiaires ;
- 2017-19 : phase de mise en œuvre axée sur la valorisation des projets auprès de différents publics ;
- 2020-23 : phase de capitalisation et de bilan axée sur la valorisation des programmes auprès du grand public.

Toutes les actions inscrites dans la stratégie visent 4 objectifs transversaux: améliorer la notoriété et la visibilité de l'intervention de l'UE dans la vie quotidienne des Breton.nes, donner une image positive et concrète de l'UE, donner du sens aux financements européens, et renforcer la lisibilité, la transparence et la simplification de la gestion des fonds et des programmes. Les actions de la phase de de mise en oeuvre actuellement en cours visent de plus deux objectifs opérationnels:

- Informer et accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches de communication et de valorisation de leurs projets pour qu'ils deviennent des ambassadeurs de l'Europe
- Sensibiliser le grand public à l'action concrète de l'Europe en Bretagne pour qu'il prenne conscience de sa valeur ajoutée

La stratégie de communication est déclinée chaque année dans un plan d'action, décrivant de manière précise l'ensemble des actions qui seront menées au cours de l'année, par fiche-action. Ce plan d'action est soumis chaque année à l'approbation du Comité de suivi, saisi conjointement sur le bilan du plan d'action précédent. Le bilan du plan d'action 2018 a été validé par la Comité de suivi en mars 2019 et est joint au présent RAMO.

Alors que les actions conduites jusqu'à 2016 ont principalement visé les bénéficiaires et partenaires de la programmation, la cible grand public a été renforcée à compter de 2017, à travers des actions nouvelles, confortées en 2018 :

- les comptes Twitter et Facebook spécifiques à l'Europe en Bretagne ont été réactivés en février 2017 et rencontrent une audience en croissance continue: le compte twitter est ainsi passé de 300 abonnés en février 2017 à 720 fin 2017, puis 1 068 fin 2018, avec un nombre de tweets et retweets en croissance elle-aussi continue
- de nombreuses actions de valorisation directe de projets ont été menées sur 2017-18, en particulier la réalisation de vidéos, regroupées dans une série "l'Europe et nous", en partenariat avec les chaînes de télévision locales bretonnes, la création de parcours virtuels de visites mettant en

lumière des projets à l'échelle locale, et la tenue d'une base projets permettant à la fois d'alimenter des outils cartographies de valorisation sur le site web, mais également de participer pleinement aux autres initiatives de valorisations prises aux niveaux régional, national et européen par toutes les institutions, médias et partenaires ; ainsi l'Autorité de gestion participe autant que possible aux différentes campagnes nationales et européennes chaque année et est un membre actif des réseaux mis en place par la France et par l'Union européenne sur le volet communication.

- une chaîne vidéo spécifique a été ouverte et permet de regrouper en un espace média unique tous les outils de valorisation
- la coordination régionale des événements pendant la Fête de l'Europe en Bretagne a été renforcée: un calendrier régional est dorénavant en place; un kit régional de communication est partagé et les événements citoyens sont complétés de portes ouvertes organisées par les bénéficiaires d'aide européenne sur tout le territoire (une centaine d'événements chaque année)
- la grande action annuelle de promotion des fonds européens adressée à un plus grand public pour montrer des réalisations concrètes améliorant le quotidien des Breton.nes a fonctionné pendant 3 années consécutives sous la forme d'une campagne média; initiée en 2016, elle a été complétée en 2017 pour aboutir à la réalisation de quatre spots prenant le contre-pied des idées reçues sur l'Europe et diffusés en télévision, cinéma et sur le web pendant 3 semaines chaque année de 2016 à 2018. Cette campagne a reçu le 3ème prix EuropCom 2016 qui récompense les meilleures réalisations des collectivités européennes en matière de communication sur l'Europe. Son audience a atteint un pic en 2017 avec plus de 6 millions de vues.

Elles complètent le dispositif de base installé en début de période et qui continue à être amélioré autant que de besoin:

- charte graphique régionale pour les fonds européens 2014-20, déclinée dans une version transversale à tous les FESI et une version individuelle à chaque fonds ; cette charte réalisée par la Région reprend l'emblème de l'Union et le slogan « l'Europe s'engage en Bretagne », en cohérence avec les travaux nationaux. Présente sur tous les supports, documents de communication, de gestion, elle constitue le socle graphique des outils mis à disposition des bénéficiaires pour valoriser le financement européen sur le territoire.
- mise en place d'un site europe.bzh : ouvert mi-2015, et rendu visible par une campagne de promotion à l'automne 2015, il a rapidement atteint une fréquentation de 3500 visiteurs / mois en moyenne, chiffres stables depuis lors ; outil central d'information, il regroupe tous les appels à projets ouverts sur les différents fonds européens et a été élargi à une information socle sur les financements européens sectoriels. Il est aussi l'outil support de diffusion des actualités sur la mise en œuvre des programmes et de valorisation des projets cofinancés pour promouvoir l'action de l'UE. Une nouvelle version du site a été mise en ligne en 2018, intégrant une refonte complète de sa page d'accueil pour précisément renforcer la présence de l'actualité européenne en Bretagne et les exemples de projets (cartographie interactive notamment)
- mise à disposition depuis 2016 d'un kit de communication en ligne pour les bénéficiaires de fonds européens (kitdecom.europe.bzh) qui regroupe des conseils pour valoriser les projets, les informations relatives aux obligations de publicité, et des outils pratiques pour la réalisation des supports (gabarits en ligne, logos et kits graphiques téléchargeables). Il permet ainsi à chaque bénéficiaire d'accéder très rapidement au détail des obligations le concernant, en fonction du fonds européen et du montant de son projet ; outil facilitateur, il offre aussi une aide opérationnelle en mettant à disposition de gabarits personnalisables rapidement, notamment pour la réalisation des affiches obligatoires. Le site a été complété par un guide en version imprimée.

- envoi de supports de communication pérennes aux bénéficiaires des aides: plaques permanentes, autocollants sont ainsi mis à disposition des porteurs de projets dès lors que leur aide dépasse 10 000 €

Toutes ces actions ont été réalisées avec la volonté d'associer le partenariat, de partager les outils créés et d'échanger sur les actions menées dans les différentes structures. Un réseau spécifique réunit ainsi les collectivités locales bretonnes pour favoriser la mise en synergie des actions de communication.

Deux personnes à temps plein sont mobilisées pour la coordination et la mise en œuvre des actions, ainsi que les services supports de la Région. Au niveau financier, la réalisation des actions de communication depuis 2015 a mobilisé 1 230 000 €, dont 400 000 € en 2018, soit 70% du montant estimé dans le PO pour la période.

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Non concerné

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

7.a) Questions d'évaluation

7.a1) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?

7.a1.a) Réponse à la question d'évaluation

Présentation du jugement évaluatif global :

Au regard de cette première analyse qualitative des projets PEI, on peut affirmer que le soutien du PDR a permis la mise en œuvre d'innovations notamment ayant pour objectif l'utilisation de nouvelles pratiques, de nouveaux produits et de nouveaux process mais aussi la coopération (nature même des projets PEI). Au regard de l'état d'avancement de la programmation, il est encore tôt pour pouvoir y apporter des données plus quantitatives. Le PDR a également contribué via certains projets du PEI à développer la base de connaissances dans les zones rurales notamment par la démonstration, et le développement (directement issus du projet) de nouvelles techniques.

Précisions méthodologiques :

Périmètre de l'étude :

- TO 16.1.1 « Soutien au groupes opérationnels du PEI pour la productivité agricole et la durabilité »
- L'ensemble des dossiers ayant reçus au moins un paiement.

Outils méthodologiques déployés :

- Analyse des extractions ValOsiris RDR3 D02, données arrêtées au 31/12/2018
- Entretiens avec les Groupes opérationnels.

Réponses à la question évaluative par critères de jugement :

Critère de jugement n°1 : Le soutien du PDR a permis la mise en œuvre d'innovations (nouvelles pratiques, nouveaux produits, nouveaux process)

Au 31/12/2018, 5 GO ont été reçus des paiements (245 136,86 € de FEADER) sur un total de 54 projets engagés (3 993 127,30 € de FEADER engagés).

Afin d'analyser la contribution du PDR à la mise en œuvre d'innovations, une analyse qualitative a été réalisée auprès de plusieurs GO afin d'identifier :

Ø La nature des projets soutenus :

Il a été constaté une diversité des projets soutenus. Le PDR soutient plusieurs filières, notamment la filière forêt-bois (sylviculture durable et performante), mais surtout l'autonomie protéique des élevages de l'Ouest qui est un enjeu important pour la Bretagne.

Ø Les objectifs : changement de pratique, nouveaux produits, nouveaux services, etc. :

Les principaux objectifs des projets d'innovation soutenus sont :

- D'accompagner les acteurs professionnels de la filière : par exemple lier les acteurs de la filière forêt-bois entre eux afin de rendre plus efficace la chaîne de gestion et d'exploitation, de faire monter en compétences et en qualification les acteurs de la filière (via des actions de formation)
- D'engager les acteurs vers des démarches innovantes, et plus durable (changement de pratique) : par exemple sur l'autonomie protéique des élevages de l'Ouest, aller vers plus de production de protéine végétale. Voir QEC n°2 pour plus de détails sur le soutien à l'autonomie protéique.

Les premiers résultats obtenus :

A ce jour, l'ensemble des chefs de file ont déclaré que les projets ne sont pas terminés et qu'il est difficile d'analyser les impacts réels du projet en termes de nouvelles pratiques ou de nouveaux produits ou processus notamment d'un point de vue quantitatif.

Cependant, il y a eu plusieurs premiers résultats et réalisations concrètes qui y participent et y contribuent fortement, par exemple :

- Le projet portant sur la sylviculture a réalisé une cartographie et un annuaire des professionnels de la sylviculture « <https://abibois.com/s-informer-sur-le-bois-en-bretagne/s-informer-sur-la-foret-et-le-bois-en-bretagne/la-ressource-forestiere/les-acteurs-de-la-foret-en-bretagne.html> ». Le GO a également organisé une « Première journée pour l'ensemble des entreprises travaux forestiers, en mars 2018, où une centaine de professionnels se sont réunis. Il s'agissait d'un salon et de démonstration de matériels. Ces actions ont permis la mise en relations des acteurs et également de l'investissement (il y a eu de l'achat de nouveaux produits / matériels)
- Sur les projets d'autonomie protéique (voir QEC 2 pour plus d'informations sur les premiers résultats) : d'une manière générale, les projets sont en cours de traitement des données, l'ensemble des actions prévues ont été réalisées. Les chefs de file ont précisé qu'il y avait eu beaucoup

d'implication de la part des partenaires et qu'il y avait eu la création d'une dynamique plus importante que prévue.

On constate également que l'ensemble des GO sont satisfaits des premiers résultats qui sont à la hauteur des objectifs initiaux fixés même s'il y a pour certains projets, notamment celui portant sur la sylviculture, des difficultés à mobiliser des acteurs pour venir en formation (les entrepreneurs n'ont pas le temps de se libérer).

Ø Les actions de diffusion réalisées :

Les actions de diffusion des réalisations et des résultats se font au fil de l'eau. Quelques évènements ponctuels plus importants sont néanmoins organisés.

Généralement deux types de canaux de diffusion se retrouvent parmi les projets :

1. Canaux de diffusion traditionnels des partenaires : publications scientifiques, site web des chambres d'agriculture, revues, rapports de stage. Chaque partenaire diffuse également via ses propres canaux. Nous retrouvons également des diffusions dans les coopératives (pour toucher les agriculteurs), les lycées agricoles (étudiants) etc.
2. Actions communes : flyers et présentation Powerpoint pour présenter le projet, fiches et documents techniques, divers salon (par ex : salon d'élevage à Rennes pour communiquer sur les résultats sur les projets d'autonomie protéique), des groupes de travaux réunissant des conseillers et des animateurs réseaux etc.

Ø La mise en œuvre effective de nouvelles pratiques :

Sur certains projets, des premiers changements de pratiques sont perceptibles, notamment le projet portant sur la filière sylvicole montre que à la suite des actions réalisées, de nombreux professionnels ont acheté de nouvelles machines et de nouveaux matériels (innovants).

Cependant des difficultés réelles pour faire changer les pratiques existent, notamment la dépendance à certains outils. De plus on constate une véritable difficulté à mobiliser les exploitants pour qu'ils utilisent les outils numériques. Ces changements prennent du temps.

Concernant les changements de pratiques en lien avec l'autonomie protéique, voir QEC 2 pour plus de détails.

Ø La plus-value de l'aide :

L'ensemble des GO interrogés ont répondu que sans l'obtention de l'aide, leur projet n'aurait pas pu se réaliser. Nous pouvons donc noter un véritable effet « incitateur ». Aussi, les bénéficiaires ont déclaré que grâce au PEI, ils avaient pu renforcer leur réseau et la coopération.

Conclusion :

Bien que le PEI contribue au développement de l'innovation. Ce dispositif ne peut à lui seul développer la base des connaissances dans les zones rurales. Il y participe à son niveau mais ne permet pas à l'heure actuelle de présenter des nouveaux outils ou nouvelles pratiques à l'ensemble des exploitants agricoles et forestiers leur permettant d'être plus compétitifs et plus durables. Il serait intéressant pour la prochaine programmation de réfléchir à mettre en place un dispositif du type « démonstration et information ». Les démonstrations de matériels sont le moyen le plus efficace pour montrer in situ et en conditions réelles l'utilisation de nouveaux outils ou de nouvelles pratiques et enclencher des changements de pratiques. Cela est à adapter en fonction des filières

7.a2) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?

7.a2.a) Réponse à la question d'évaluation

Présentation du jugement évaluatif global :

Les interventions du PDR ont favorisé le renforcement des liens entre l'agriculture, la production alimentaire la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances environnementales. En effet, le PDR a permis une approche croisée entre les acteurs de la recherche et les acteurs économiques (bien qu'aucun exploitant agricole ou forestier ne participe directement dans les projets). Il a également permis de développer de l'innovation en agroécologie et l'expérimentation sur l'autonomie protéique des exploitations. Il est également important de préciser que ce dispositif est désormais fermé et que le taux d'aide est de 100%.

Cette fermeture est justifiée par l'extrême complexité de mise en œuvre pour des dossiers cumulant à la fois les contrôles liés aux marchés publics, la gestion des dépenses de personnel et la vérification du caractère raisonnable des coûts.

Précisions méthodologiques :

Périmètre de l'étude :

- TO 16.1.1 « Soutien aux groupes opérationnels du PEI pour la productivité agricole et la durabilité.
- L'ensemble des dossiers ayant reçus au moins un paiement.

Outils méthodologiques déployés :

- Analyse des extractions ValOsiris RDR3 D02, données arrêtées au 31/12/2018
- Entretiens avec les Groupes opérationnels.

Réponses à la question évaluative par critères de jugement :

Critère de jugement n°1 : Le soutien du PDR a permis une approche croisée entre les acteurs de la recherche et les acteurs économiques

Ø Les partenariats : composition et historique

Après analyse des projets PEI, il ne semble pas avoir de partenariat type.

En effet, nous retrouvons des partenariats historiques où les membres ont déjà collaboré ensemble et des partenariats d'opportunité où le PEI a permis à des acteurs de se rapprocher et de travailler sur des projets et problématiques communs. Plusieurs chefs de file des GO ont déclaré que le PEI leur a permis de créer de nouvelles dynamiques partenariales et de faire travailler ensemble des acteurs qui ont des visions complémentaires de la recherche. Les compositions des partenariats permettent à chaque partenaire de contribuer à l'innovation selon la thématique qui lui est propre.

Ainsi, nous retrouvons essentiellement dans chaque partenariat :

- Des acteurs économiques : représente en moyenne 1/3 des partenaires
- Des organismes professionnels agricoles et / ou forestiers : 1/3 des partenaires
- Des organismes de recherche et de formations : 1/3 des partenaires
- Des acteurs du numérique : pour le projet sylviculture

Aucun des projets analysés n'a intégré dans les consortiums des agriculteurs ou des exploitants forestiers pour cause de lourdeur administrative. Ils sont cependant impliqués dans les projets à des degrés divers. Au regard de la composition des différents partenariats, il peut être affirmé que le PDR a permis une approche croisée entre les acteurs de la recherche et les acteurs économiques.

Critère de jugement n°2 : Le soutien du PDR a permis de développer de l'innovation en agroécologie et l'expérimentation sur l'autonomie protéique des exploitations

Parmi les projets analysés, 2 se concentrent essentiellement sur l'autonomie protéique des exploitations et plus particulièrement des exploitations d'élevage dit de l'Ouest.

Les projets 4AGEPROD et PROGRAILIVE ont pour objectifs respectivement :

4AGEPROD : « *Expérimenter, sous plusieurs conditions climatiques représentatives de l'ouest de la France (Bretagne et Pays de la Loire), des itinéraires de production de fourrage à base de luzerne,*

d'association céréales – protéagineux, graminées – légumineuses, et pour les plus intéressantes d'un point de vue protéique, de tester leur consommation par des bovins. De plus, dans le cadre de ce projet, les partenaires recherchent également des leviers pour prolonger la productivité des prairies temporaires pâturées et mettent en place un observatoire thématique des pratiques des agriculteurs sur le territoire. »
(Source : <https://www.vegepolys.eu/les-projets-innovants/les-projets-precompetitifs/les-projets-en-cours/sos-protein/4ageprod/>)

PROGRAILIVE : « *Sécuriser et augmenter la production de protéagineux à graines pour les élevages de l'ouest de la France (Bretagne et Pays de la Loire). Les protéagineux ciblés dans ce projet sont le pois, le lupin et la féverole utilisés en graines pour augmenter l'autonomie protéique des élevages de l'ouest de la France. Ce projet de recherche et d'expérimentation est centré sur les attentes des agriculteurs du territoire et à ce titre, une des clés d'entrée pour sécuriser la production des protéagineux est de travailler sur ces cultures en association avec les céréales. »*

Après entretiens auprès des chefs de file de ces projets, les principaux résultats sont les suivants :

4AGEPROD :

- Suivis d'exploitations
- Acquisition de références sur chantier ensilage de luzerne
 - ü Débit de chantier
 - ü Coût
 - ü Expertise technique/agroéquipement
- La récolte en collectif permet d'accéder à du matériel performant pour optimiser le débit et organisation de chantiers
- Les pratiques sont diverses avec des voies de progrès/optimisation
- Diffusion des références

PROGRAILIVE :

- Etat des lieux des maladies du lupin sur cultures d'hiver et de printemps, en culture pures ou associées avec des céréales réalisé
- Etude de l'impact de différents facteurs sur la fréquence et la sévérité des maladies observées (itinéraire technique, système de culture, pédoclimat) réalisé avec des résultats nécessitant une analyse plus approfondie des questionnaires réalisés.

Concernant la diffusion de nouvelles pratiques issues des projets PEI, notamment sur l'autonomie protéique, il est trop tôt pour conclure et il n'y a pas de chiffres sur cette évolution. Cependant, il a été constaté par les GO de la communication, des références et un intérêt de plus en plus fort de la part des agriculteurs. Sur le volet agroéquipements, nous notons des investissements matériels en CUMA en lien avec le développement de l'autonomie protéique.

Les principaux freins au changement de pratiques identifiés sont :

- La prise de risque
- Le temps de travail supplémentaire lié à la mise en œuvre de ces nouvelles pratiques
- Difficultés techniques liées à un changement de système.

Enfin, les GO ont déclaré que sans l'aide du FEADER, ces projets n'auraient pas pu se réaliser. Elle a donc eu un véritable effet incitateur. Cet effet est dû principalement au taux d'aide de 100%.

En conclusion, au regard de ces premiers résultats, nous pouvons affirmer que le PDR soutient l'innovation et l'expérimentation sur l'autonomie protéique des exploitations permettant ainsi de développer l'agroécologie via le changement de pratique des exploitants agricoles. Cependant des résultats plus significatifs seront présents lors de la prochaine évaluation Ex Post ou d'une évaluation Adhoc de l'Innovation.

7.a3) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun TO concerné au titre du DP 1C (DP principal) pour le PDR Bretagne. Voir méthodologie de réponse aux questions évaluatives en annexe.

7.a4) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?

7.a4.a) Réponse à la question d'évaluation

Présentation du jugement évaluatif global :

Un PDRB qui impacte assez significativement, au travers des mesures investissements, la compétitivité des exploitations aidées notamment via une amélioration de la productivité et des volumes de production. Par ailleurs, le PDRB sur ces mêmes mesures impacte directement la durabilité des exploitations en facilitant les changements de pratiques et en agissant sur des leviers de performance environnementale des exploitations. Enfin, le PDRB participe à la vivabilité des exploitations en améliorant, via le financement d'équipements et de travaux sur les bâtiments d'élevage, les conditions de travail des exploitants levier également de compétitivité.

Précisions méthodologiques :

Sur le TO 411 « investissement dans les exploitations agricoles », au 31/12/2018 se sont 5659 dossiers qui ont été engagés, dont 3484 ont reçu au moins un paiement au 31/12/2018 représentant plus de 38 M d'euros de FEADER, soit 47 % de l'enveloppe allouée à ce type d'opération.

Sur l'ensemble de ces dossiers ayant reçu au moins un paiement au 31/12/2018, 87% des dossiers concernent la performance globale, 10% des dossiers concernent la modernisation, 1% des dossiers concernant la diversification des exploitations et 1% des aides aux CUMA.

Cette analyse s'appuie sur ces projets ayant reçu au moins un paiement au 31/12/2018. et s'appuient sur différents travaux évaluatifs suivants :

- La valorisation des données de suivi et de gestion

- Une enquête auprès des bénéficiaires du TO 411 : taux de retour 24% (455 répondants sur 1895 ciblés).

- Une analyse comparative, à partir des données du RICA (sur la période 2014 et 2017), entre les exploitations aidées au titre du TO 411 et des exploitations régionales non aidées. Cette analyse a été réalisée avec l'appui du SRISE Bretagne (DRAAF de Bretagne)

- Une analyse contrefactuelle, réalisée par l'Observatoire du Développement Rural (ODR), réalisée entre des exploitations bénéficiaires et non bénéficiaires à partir des données RICA

Réponse détaillée à la question évaluative par critères de jugement :

Critère de jugement n°1 : Le PDR a soutenu l'évolution de la production et de la productivité des exploitations

Le TO 411 se décline en 2 typologies d'opérations :

- SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS EN MATÉRIELS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX : les actions proposées visent à améliorer la compétitivité économique

des exploitations par des investissements en matériels et outils favorisant des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

- **MODERNISATION DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES** : Ce dispositif soutient la compétitivité économique des exploitations agricoles détenues par un agriculteur ou des agriculteurs par des aides aux investissements de modernisation des bâtiments ou à l'acquisition d'équipements.

Ces opérations s'inscrivent dans le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA) pour faire face aux enjeux d'amélioration de la compétitivité économique des exploitations, dans un contexte de concurrence internationale et d'adaptation des systèmes de production. Elles doivent également contribuer à la recherche de la performance économique, environnementale et sanitaire dans le cadre du projet agro-écologique pour la France. Elles doivent enfin permettre de diminuer les charges d'exploitation.

Les bénéficiaires visés sont des exploitations agricoles ou des groupements d'agriculteurs. Aucune filière agricole n'est ciblée, toutes sont éligibles.

L'enquête réalisée auprès des bénéficiaires des dispositifs fait ressortir la répartition suivante en termes de filière : **cf. graphiques 1 et 2**

L'analyse de l'ensemble des bénéficiaires des mesures investissements montre que les répartitions par OTEX sont en cohérence avec les répartitions des répondants à l'enquête (le tableau ci-dessous présente la répartition par OTEX de tous les projets engagés sur les TO investissements).

Cf. graphe 3: répartitions des répondants à l'enquête - Extraction OSIRIS

Cette répartition se retrouve, selon les mêmes logiques, dans le tissu régional des exploitations agricoles. A ce titre, les enseignements de l'enquête peuvent permettre de tirer des enseignements généraux et transposables à l'ensemble des filières et de la région.

Sur la base des retours de l'enquête, tous dispositifs confondus, les investissements soutenus ont porté à 43% sur le bâti et du matériel, à 37% uniquement sur du matériel et 20% uniquement sur le bâti.

D'après les retours de l'enquête, pour **70% des répondants, les investissements ont permis d'augmenter durablement leurs revenus d'activité**. Pour 75% de ceux ayant noté une évolution, cette **augmentation se situe entre 1 et 10%**. Ce serait plutôt une combinaison d'investissements « bâtiment et équipements » qui auraient les impacts les plus forts sur l'augmentation des revenus.

L'analyse comparative qui a été réalisée entre les exploitations bénéficiaires et les non bénéficiaires de mesures « investissement » via les données du RICA sur la période 2014-2017 fait ressortir que **le résultat d'exploitation est de +10 points de pourcentage supérieur pour les exploitations aidées que pour les exploitations non bénéficiaires d'aides à l'investissements**. Cette différence est de +8 points sur les exploitations laitières spécifiquement.

Cette tendance est également confirmée si l'on regarde le résultat courant avant impôt qui est de de +10 points de pourcentage pour **les exploitations aidées que pour les exploitations non bénéficiaires d'aides à l'investissements**. Cette différence est de +7 points pour les exploitations laitières spécifiquement.

Ces premières observations amènent à observer un impact significatif des aides à l'investissement co-financées par le FEADER sur la compétitivité des exploitations aidées. Pour compléter l'analyse, il conviendrait de s'intéresser au profil des exploitations bénéficiaires pour comprendre si les exploitations bénéficiaires sont celles qui présentent initialement les meilleurs profils de compétitivité ou pas. Ce qui pourrait aussi expliquer les résultats observés.

Cette compétitivité semble de plus renforcée par le fait que les investissements concourent à une **baisse des coûts de production pour plus 50 % des bénéficiaires interrogés par voie d'enquête. Cette diminution irait jusqu'à 10% et serait plus directement liée aux investissements en matériel réalisés par les exploitations**. Plus spécifiquement sur la filière lait, pour près de 50% des exploitations laitières bénéficiaires d'après l'enquête, les investissements auraient permis de diminuer les coûts de production pour 1 000 litres de lait jusqu'à 20%.

Par ailleurs, la compétitivité des exploitations peut se mesurer par les volumes de production. A ce titre, l'enquête démontre que **pour près de 55% d'entre eux les investissements ont permis d'accroître les volumes de production, entre 5 et 10%**. Toujours d'après l'enquête, pour les exploitations laitières interrogées, pour près de 40% d'entre elles, les investissements auraient permis d'augmenter jusqu'à 20% le nombre de litres de lait produit par UTA.

Cette tendance est également observée, au titre de l'analyse comparative réalisée sur la base des données du RICA (entre 2014 et 2017) qui met en avant une évolution de la production vendue de +8 points de pourcentage pour les **exploitations aidées que pour les exploitations non bénéficiaires d'aides à l'investissements**. Cette différence est de +11 points pour les exploitations laitières spécifiquement.

On voit ici nettement les effets des investissements sur la capacité de production des exploitations accompagnées. L'ensemble de ces éléments attestent d'une mise en œuvre performante et cohérente avec les objectifs visés des mesures investissements.

Enfin, la compétitivité est aussi une question de durabilité des activités. A ce titre, **près des 70% des répondants à l'enquête indiquent que les investissements ont eu des impacts sur des changements de pratiques plus respectueuses de l'environnement.** Ici aussi, c'est une combinaison d'investissements portant sur le bâti et les équipements qui semble générer ces effets positifs.

En matière d'impacts environnementaux, pour près de la moitié des répondants à l'enquête, **les investissements auraient eu des effets de baisse sur leur consommation énergétique, leur consommation d'engrais et de produits phytosanitaires. Ces baisses se situent majoritairement autour des 5%.**

La compétitivité peut s'apprécier également par la vivabilité des exploitations et donc les conditions de réalisation des activités au sein des exploitations. **Sur ce point également, les impacts du programme semblent être très positifs puisque de manière quasi unanime (93%) les répondants à l'enquête indiquent à nette amélioration des conditions de travail participant ainsi à un environnement propice à la réalisation et au développement de l'activité.**

Critère de jugement n°2 : Le niveau de revenu par UTA a été amélioré

Pour compléter, les analyses contrefactuelles réalisées par l'ODR à partir des données du RICA sur différentes variables (chiffre d'affaires, EBE et valeur nette ajoutée par UTA) font ressortir des trajectoires plus positives entre 2013 et 2017 pour les exploitations aidées que pour les exploitations non aidées au niveau national. Les graphiques ci-dessous illustrent les propos :

Cf. graphe 4 : estimation de l'excédent brut d'exploitation par unité de travail annuel

Cf. graphe 5 : estimation de la valeur nette ajoutée par unité de travail annuel

Ces tendances sont vérifiées en région Bretagne bien que les analyses réalisées ne soient pas valorisables compte-tenu du faible échantillon d'entreprises étudiées (32 exploitations). Toutefois, les analyses font ressortir des trajectoires le plus souvent positives pour les bénéficiaires et notamment pour l'EBE par UTA et la Valeur Nette Ajoutée par UTA.

Sans qu'une quantification précise puisse être réalisée, le PDRB semble bien améliorer les indices économiques par UTA entre 2014 et 2017.

Conclusion:

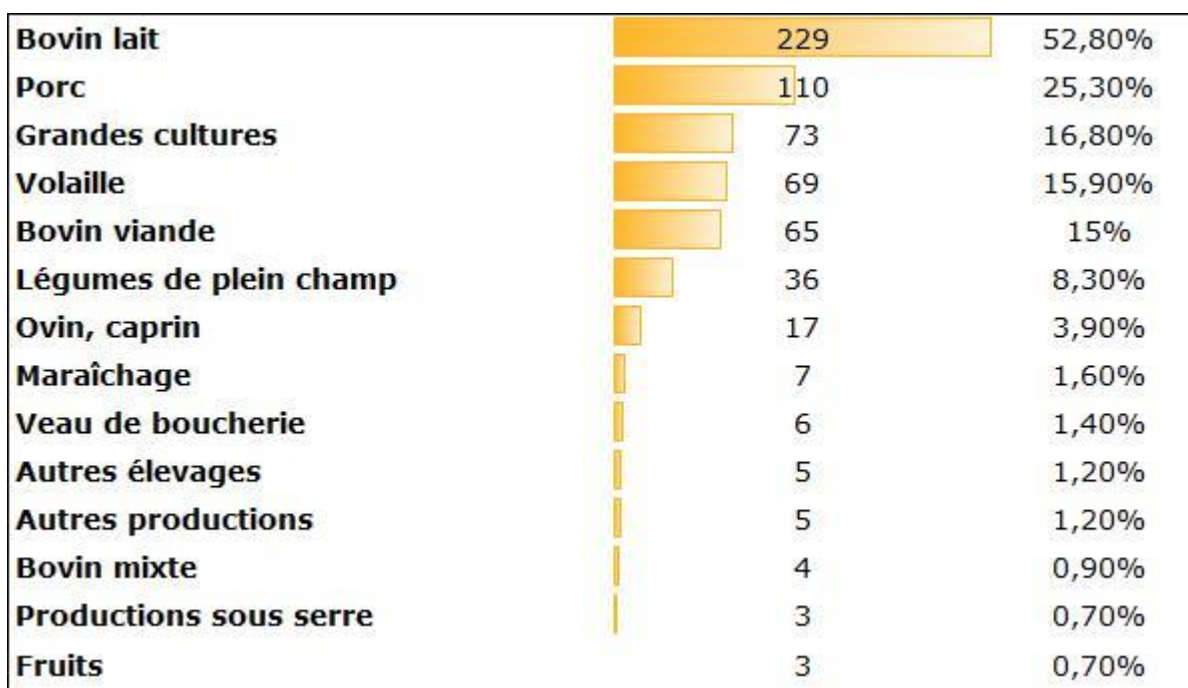
D'une manière générale, les premiers résultats observés confirment la pertinence des objectifs initiaux du PDR.

- Des investissements qui ont permis aux exploitations agricoles de se moderniser et de maintenir voire d'améliorer leur performance globale

Le PDR a investi dans la restructuration et la modernisation des exploitations en investissant dans la modernisation des bâtiments et du matériel, dans le but d'améliorer la compétitivité des exploitations. Il a également soutenu l'évolution de la production et de la productivité des exploitations. Il impacte par ailleurs directement la durabilité des exploitations en facilitant les changements de pratiques et en agissant sur des leviers de performance environnementale des exploitations. Enfin, le PDR participe à la viabilité des exploitations en améliorant, via le financement d'équipements et de travaux sur les bâtiments d'élevage, les conditions de travail des exploitants, levier de compétitivité. Sur ce point, les impacts du programme semblent être très positifs puisque de manière quasi unanime (93%) les répondants à l'enquête indiquent une nette amélioration des conditions de travail participant ainsi à un environnement propice à la réalisation et au développement de l'activité.

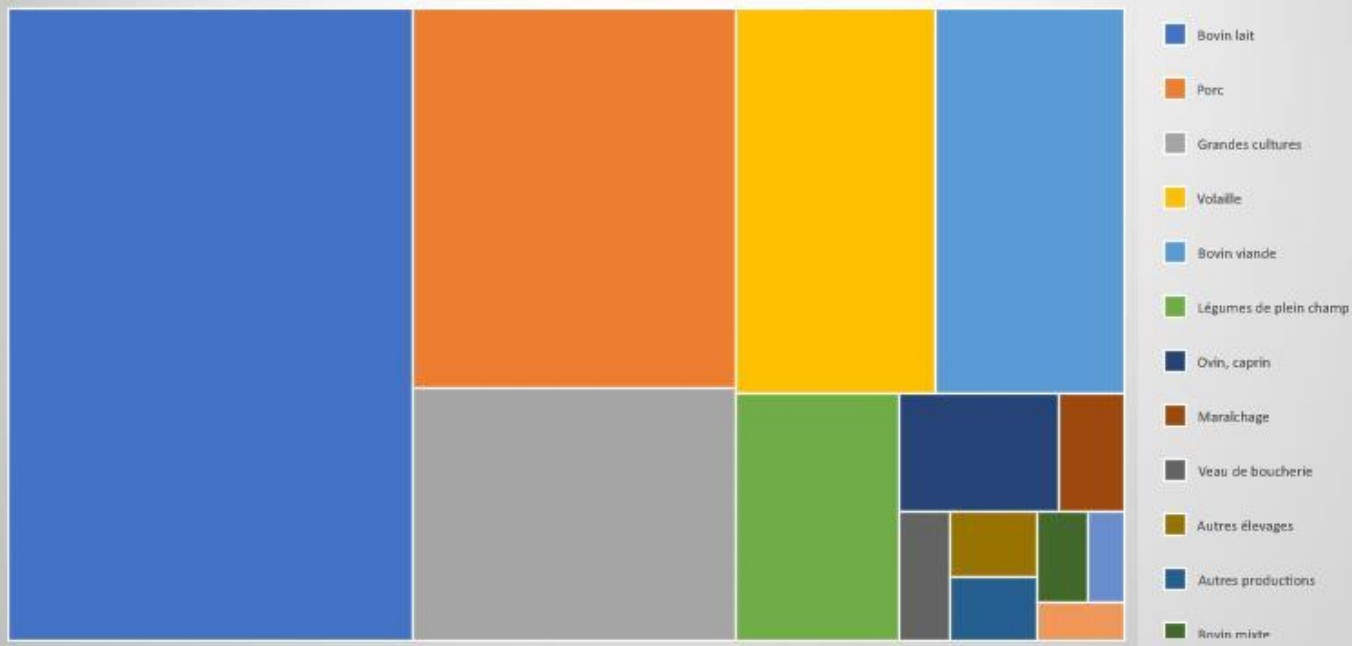
- Un impact encore relativement limité sur l'emploi

L'impact du PDRB en matière d'emploi sur le dispositif 411 semble pour le moment assez limité (plus marqué sur les investissements soutenus auprès des IAA). Toutefois, il est important de garder à l'esprit que l'un des cinq grands objectifs UE 2020 est de « porter à 75 % au moins le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans ». L'ensemble des fonds et programmes de financement de l'UE, mais aussi l'ensemble des autres politiques européennes et nationales, doivent contribuer à cet objectif. Celui-ci a pour but d'accroître le taux d'emploi dans les différentes régions y compris les territoires les plus reculés. Les dispositifs financés par le FEADER concourent en partie à cet objectif afin de porter le taux d'emploi à au moins 75%. Cet objectif ne pourra toutefois être mesurable qu'à long terme et sera plus probant à la fin de la programmation lorsque les projets seront terminés.



graphe 1

Répartition par filière des répondants à l'enquête bénéficiaires



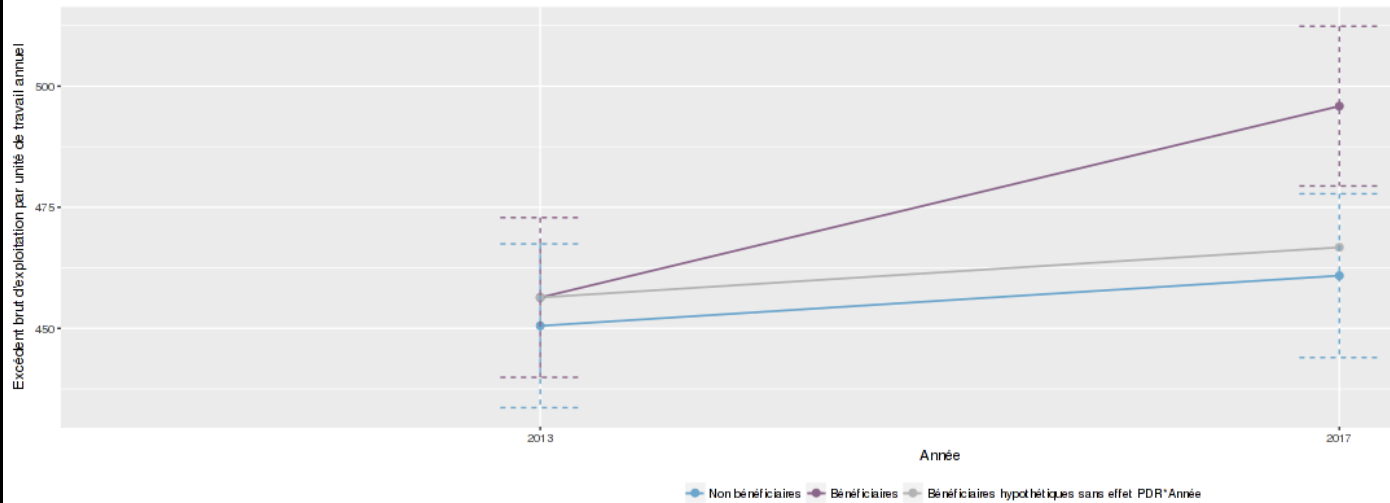
graphe 2

Nombre de Numéro DOSSIER INITIAL	
OTEX	Total
[1516] Grandes cultures: Céréales oléoprotéagineux et plantes sarclées	0,58%
[1630] Légumes frais de plein champ	4,48%
[2800] Maraîchage (dont melon et fraise)	1,05%
[2900] Fleurs et horticulture diverse (dont champignon, etc..)	0,04%
[2901] Plantes à parfums, aromatique et médicinales	0,04%
[3610] Arboriculture (fruits à pépins ou noyaux, hors olives)	0,23%
[4500] Bovins lait	49,65%
[4601] Bovins viande dominante naisseur	2,53%
[4602] Bovins viande dominante engraisseur	1,79%
[4603] Veaux de boucherie	1,71%
[4700] Bovins lait et viande	2,14%
[4801] Ovin lait	0,47%
[4802] Ovin viande	0,55%
[4803] Caprin lait	0,58%
[4840] Autres herbivores (dont chevaux)	0,08%
[5011] Truies reproductrices	6,24%
[5125] Porc engraissement	10,76%
[5201] Poulets de chair	4,25%
[5202] Palmipèdes foie gras	0,43%
[5203] Autres palmipèdes	0,47%
[5204] Autres volailles	1,99%
[5206] Lapins	0,16%
[5210] Poules pondeuses	3,78%
[6100] Polyculture: diverses associations de cultures sans élevage	0,27%
[7315] Polyélevage orientation herbivore (compris chevaux)	0,39%
[7415] Polyélevage orientation granivore	0,31%
[8384] Polyculture élevage: association cultures et élevage	3,39%
[8430] Abeilles	0,12%
[ARBOFRUIT] Arboriculture fruitière	0,04%
[ARBORICULTURE] Arboriculture	0,04%
[BOVIENG] Bovins viande engraisseur	0,04%
[BOVINAIS] Bovins viande naisseur	0,04%
[BovViande] Bovins viande	0,97%
[CAPRIN] Caprins	0,04%
[COPS] Céréales oléoprotéagineux et plantes sarclées (grandes cultures)	0,12%
[FRUITCULTPERM] Fruits et cultures permanentes	0,04%
[GCPOLY] Grandes cultures et herbivores (polyculture élevage)	0,12%
[MIXTE] Mixte (culture, élevage)	0,04%
[POLYCULTURE] Polyculture	0,04%
(vide)	0,00%
Total général	100,00%

Extraction OSIRIS

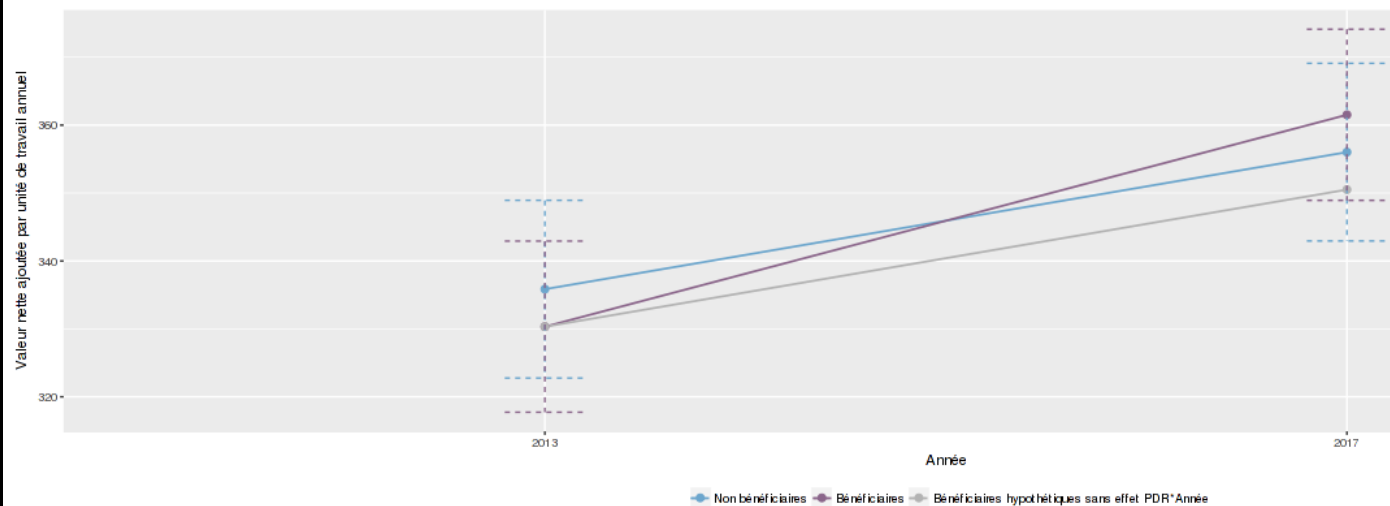
graphe 3: répartition des répondants par OTEX

Estimation de l'excédent brut d'exploitation par unité de travail annuel, par groupe de bénéficiaire et année, PDR : Tous



Graphique 4

Estimation de la valeur nette ajoutée par unité de travail annuel, par groupe de bénéficiaire et année, PDR : Tous



Graphique 5

7.a5) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?

7.a5.a) Réponse à la question d'évaluation

Présentation du jugement évaluatif global :

Le dispositif DJA a permis d'accompagner les jeunes agriculteurs dans leur installation grâce aux formations dispensées et aux outils mis à disposition comme le Plan d'Entreprise. En outre, le dispositif reste très attractif chez les agriculteurs de 40 ans et moins malgré la crise dans la filière bovine dominante dans la région. Le PDR a permis de mettre à disposition des dispositifs cohérents avec les besoins des

jeunes exploitants comme le dispositif 4.1.1 et 6.1. Ainsi, à son échelle, le PDR a contribué au renouvellement des générations.

Limites et précisions méthodologiques

Périmètre de l'étude :

- TO 6.1.1 DJA
- Ensemble des dossiers ayant reçus au moins un paiement au 31/12/2018.

Outils méthodologiques déployés :

- Analyse des extractions « Modulations et plan de financement instruction », « RDR3 Transitoire D02 », « 060101 Aides à l'installation RDR3 (Hors DOM et Hors Corse) », « OSI-Suivi RDR3 D07 », données arrêtées au 31/12/2018.
- Etude de cas auprès de 10 Jeunes Agriculteurs bénéficiaire de la DJA. Profils individus interrogés :

Nombre d'entretiens escomptés	Entretiens effectués	Homme	Femme	Hors Cadre Familial
10	7	6	1	2

Profils des exploitations interrogées :

Vaches laitières	Porcs et volailles	Vergers	Céréales
57%	14%	14%	14%

- Analyse des données de l'observatoire de l'installation et de la transmission en agriculture en Bretagne

Réponses à la question évaluative par critères de jugement :

Critère de jugement n°1 : Le PDR a favorisé le renouvellement des générations en agriculture

- **Un nombre de demandes d'aide qui tend à augmenter**

2015 : Cette année est marquée par une baisse de 7% de demandes d'aide par rapport à l'année précédente. En 2014, les dépôts de candidature ce sont faits par anticipation de la nouvelle programmation ce qui justifie un nombre élevé de demandes de dépôt. Puis en 2015, les dossiers ont pu être déposés que tardivement ce qui justifie cette baisse du nombre de demandes.

2016 : On note une augmentation significative en 2016 du nombre de demande de dépôt. On peut l'expliquer par la transition entre les deux programmations FEADER qui a pu créer ce double effet.

2017-2018 : Le nombre de demandes de dépôt a légèrement augmenté en 2018 par rapport à 2017. On peut supposer que malgré la crise qui touche particulièrement la filière bovine, l'agriculture reste attractive grâce, notamment, à une pyramide des âges favorable à l'installation des jeunes exploitants car de nombreux départs à la retraite sont prévus (voir plus bas).

- **Un vieillissement régional constaté**

Le nombre d'exploitations agricoles, à l'image du nombre d'actifs agricoles, diminue de manière continue en Bretagne depuis le début des années 2000, bien que dans une moindre mesure par rapport à d'autres régions. Avec 32 153 [1] exploitations estimées en 2016, la diminution par rapport à 2010 est de 6,6%. Cette tendance est appelée à se poursuivre du fait de la pyramide des âges de la population agricole en région Bretagne : 48[2] % des chefs d'exploitations ont plus de 50 ans (il y a donc plus de possibilité pour les jeunes de reprendre une exploitation dans les années à venir). 38% de la surface agricole utilisée (SAU) est exploitée par des exploitants de plus de 50 ans. La part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans est passée de 40 % à 48% de la population agricole en dix ans. On peut supposer que ces derniers partent plus tardivement en retraite.

On remarque ainsi que la pyramide des âges ouvre des possibilités d'installation aux jeunes agriculteurs. En moyenne, 61% des exploitants de moins de 40 ans (âge maximum pour bénéficier de la DJA) installés entre 2014 et 2017 bénéficient de la DJA soit plus de la moitié des exploitants. En outre, les bénéficiaires de l'aide ont tendance à s'installer plus jeune que la moyenne régionale. 26% des exploitants aidés s'installent avant 25 ans soit 4 points de plus que la moyenne régionale (hors transfert entre époux). Cet écart peut s'expliquer d'une part par la nature de l'exploitant (en hors cadre familiale ou non) et par l'effet incitatif de la DJA à s'installer plus rapidement. Or, plus la population des nouveaux installés est jeune, plus le nombre d'années en activité est élevé et contribue au renouvellement des générations.

Comme mentionné précédemment, 61% des installations des jeunes agriculteurs de moins de 40 ans sont accompagnées par le PDR sur la période 2014-2017. Cette contribution importante reste cependant insuffisante pour assurer un renouvellement générationnel. En effet, le taux de renouvellement est en

moyenne de 57%, (sur la période 2014-2017) inférieur à la moyenne nationale de 9 points. **Le solde sur la période 2014-2017 est ainsi estimé à moins 3443 chefs d'exploitations agricoles sur la région.**

NB : il est important de rappeler ici que la nature des données fournies par la MSA est susceptible d'amener une sous-estimation de la contribution du dispositif au total des installations dans la région et dans chaque département. Des différences peuvent exister lors du renseignement des informations par rapport aux données inscrites dans OSIRIS, notamment où et quand les informations concernant les exploitants ont été enregistrées.

- **Le nombre d'installations hors cadre familial**

A la suite d'une modification du cadre national fin 2016, une augmentation soudaine des installations hors cadre familial s'est fait ressentir avec une évolution de 24% par rapport au début de programmation avant de se stabiliser à nouveau en 2017.

Selon les bénéficiaires de la DJA interrogés, le dispositif permet de faciliter l'installation particulièrement en hors cadre familial. L'un d'eux précise qu'il s'est installé en hors cadre familial en pleine crise de la filière bovine et n'aurait certainement pas pu assurer la viabilité de son exploitation en s'installant sans la DJA.

En outre, 31% [3] des agriculteurs dans la région Bretagne, ne sont pas issus du milieu agricole à l'origine. Même si la majorité a exercé un emploi comme salarié agricole avant de s'installer, la part des exploitants qui étaient salariés hors agricole avant installation a augmenté de 19% depuis 5 ans.

Finalement, le PDR a contribué, à son échelle, au renouvellement des générations puisqu'il a accompagné près de 1800 exploitants depuis le début de la programmation (*source : Extraction Valosiris RDR3 D02-DJA*). En outre, la DJA permet aux exploitants hors cadre de familial de faciliter leur installation.

Critère de jugement n°2 : Le soutien des JA via le PDR permet d'accompagner efficacement les nouveaux installés (viabilité / pérennité des installations)

Des entretiens ont été menés auprès des bénéficiaires de la DJA afin de valoriser la perception de ces jeunes exploitants sur la plus-value du dispositif. L'analyse suivante portera donc essentiellement sur ces témoignages.

La DJA est largement connue et reconnue dans le milieu agricole. Ainsi, il est évident pour les jeunes agriculteurs, souhaitant s'installer, de la prendre en compte dans leur plan de financement. Le dispositif est avant tout un complément de trésorerie permettant de soulager les bénéficiaires au début de leur activité sur le plan financier. Il permet en général d'absorber une partie des dépenses liées aux investissements mais aussi d'assurer un revenu aux exploitants. L'un des répondants précise que le montant reçu est l'équivalent d'un an de salaire. Par ailleurs, la DJA est également un avantage pour :

- Accéder au crédit : Les banques font plus facilement confiance aux exploitants lorsqu'ils en sont bénéficiaires
- Accéder à d'autres aides : Ils peuvent être prioritaires sur d'autres subventions
- Avoir des avantages fiscaux : la DJA procure un abattement fiscal non négligeable en début d'activité.

De façon générale, le montant versé est suffisant pour que le dispositif soit considéré comme une réelle aide à l'installation par les exploitants. L'un des répondants précise que le versement en deux fois est très intéressant puisqu'il permet d'assurer la viabilité de l'installation au début mais aussi de la pérenniser au bout des quatre ans lorsqu'il y a des dépenses à assurer en fin de parcours. En outre, la modulation « Hors cadre familial » incite les futurs exploitants à s'installer hors cadre familial (la modulation permet d'obtenir un montant plus important).

Cependant, les modulations proposées par la DJA ne sont pas assez incitatives pour qu'elles aient un réel effet dans la définition du projet. Pour l'ensemble des répondants, leur projet d'installation était déjà construit de façon claire et précise avant de faire leur demande de dépôt.

Pour illustration, seul l'un d'entre eux n'avait pas pour objectif d'adhérer à une CUMA avant de faire sa demande et l'a fait suite à son entretien avec les conseillers installations.

En outre, tous les répondants ont loué le travail des conseillers qui leurs ont permis d'accroître la qualité de leur projet mais aussi par ce qu'ils ont proposé des formations adaptées à celui-ci. Cependant, les bénéficiaires interrogés ont trouvé que le temps consacré (pas de précision sur le nombre d'heure exact) pouvait être parfois trop important dans un contexte d'installation.

Cet accompagnement leurs a permis également de rédiger leur Plan d'entreprise. Globalement, il est considéré comme nécessaire car permet de se projeter et donc gérer efficacement l'exploitation mais pour les répondants il aurait été fait, dans tous les cas, avec ou sans DJA. A l'unanimité, la réalisation de ce document manque de souplesse et n'est pas réalisable dans la réalité. En effet, il est trop rigide et trop compliqué de se projeter sur 4 ans notamment en matière d'investissements et de revenus. Les répondants notent que des adaptations de ce PE sont essentielles car il est aisé de ne pas le respecter, indépendamment de leur volonté. Par exemple la période de sécheresse connue en 2017 ou le cours du prix du lait ne peuvent pas être pris en compte au début de l'installation. Pour l'ensemble des répondants, la possibilité de faire un avenant au PE n'est pas la solution idéale car suppose des frais supplémentaires. En effet, chaque avenant coûte 1 000€ à l'agriculteur. En outre, l'un des répondants explique que le PE n'est pas adaptable à toutes les filières. Par exemple, il est très compliqué de le réaliser lorsque l'on fait de la vente directe

d'un nouveau produit en circuit court. Même si une étude de marché a été réalisée, celle-ci n'est pas assez aboutie pour pouvoir projeter les ventes sur plusieurs années. Ainsi, des investissements n'étaient pas forcément prévus et sont pourtant obligatoires au cours des quatre ans.

Le PE est finalement la principale contrainte identifiée par les répondants. Plus généralement les contraintes administratives liées à la demande d'aide sont compliquées à absorber lorsqu'un exploitant s'installe puisqu'il a d'autres priorités à gérer.

Pour l'ensemble des répondants, leur installation ne dépendait pas de la DJA car devenir exploitant agricole est un projet qui doit être mûri et réfléchi. Cependant, le dispositif est un réel atout qui a permis de réaliser ce projet plus rapidement et dans de meilleures conditions. Les répondants le décrit comme « un réel coup de pouce » (*citation d'un des répondants*) dans le processus d'installation.

Finalement, le dispositif DJA met à disposition des bénéficiaires des outils pour accroître la viabilité de leur exploitation. Dans un premier temps avec les conseillers installations qui permettent d'accompagner les jeunes agriculteurs vers les subventions disponibles mais aussi les formations adaptées à leur projet. Par ailleurs, le Plan d'Entreprise permet aux exploitants de définir une ligne de conduite dans leur projet malgré les contraintes administratives qui lui sont liées. Finalement, les modulations sont un vrai plus pour les projets spécifiques qui leur permettent d'avoir des montants avantageux alors que leur projet pouvait au départ être plus fragile que les autres (Abio, circuits courts...)

Critère de jugement n°3 : Le PDR a soutenu les jeunes agriculteurs dans leurs projets d'investissement

Avec un coût moyen d'installation de plus de 250 000[4] euros pour les installations individuelles, la part des investissements représentent environ 45% des dépenses. On comprend ainsi qu'ils constituent un enjeu important pour les agriculteurs à l'installation.

Selon la référente du dispositif 4.1.1, les trois quarts des bénéficiaires de la DJA sont également bénéficiaires d'une aide à l'investissement. En effet, la mesure investissement reste particulièrement attractive chez l'ensemble des exploitants de 40 ans et moins. On peut considérer que ce dispositif est un réel complément pour les jeunes agriculteurs dans leur installation.

Ceci est d'autant plus important lorsque l'installation ne se fait pas dans le cadre d'une reprise ou en hors contexte familial. En effet, le jeune agriculteur a donc la charge d'investir obligatoirement dans du matériel pour assurer la vivabilité de son exploitation.

Compte tenu des obligations associées à l'obtention de cette aide (objectif d'EBE à atteindre dans les 4 ans après l'installation) certains bénéficiaires peuvent avoir tendance à ne pas mobiliser cette subvention bien qu'ils l'aient reçus anticipant un potentiel remboursement (non-atteinte des objectifs d'évolution d'EBE). Cette situation pose la question de la nécessité de l'effet levier de la DJA sur l'installation. En lien il pourrait être pertinent d'assouplir les clauses de remboursement adossés à l'atteinte d'objectifs.

[1] http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Bretagne_BAEA.pdf

[2] <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/r5313a02.pdf>

[3] <http://www.eoloas.net/?page=tableau&location=53&fiche=187&t=1>

[4] <http://www.eoloas.net/?page=tableau&location=53&fiche=225&t=1>

En conclusion:

D'une manière générale, les premiers résultats observés confirment la pertinence des objectifs initiaux du PDR.

- Un dispositif permettant à des jeunes agriculteurs suffisamment qualifiés de s'installer (aide directe et aide à l'investissement), et participant au renouvellement des générations mais des modulations pas assez incitatives

Le dispositif Dotation Jeune Agriculteur (DJA) a permis d'accompagner les jeunes agriculteurs dans leur installation grâce aux formations dispensées et aux outils mis à disposition comme le Plan d'entreprise. En outre, le dispositif reste très attractif chez les agriculteurs de 40 ans et moins malgré la crise dans la filière bovine dominante dans la région. Le PDR a ainsi permis de mettre à disposition des dispositifs cohérents avec les besoins des jeunes exploitants (mesures investissements et DJA). De fait, à son échelle, le PDR a contribué au renouvellement des générations. **Cette contribution importante reste cependant insuffisante pour assurer un réel renouvellement générationnel.** En effet, le taux de renouvellement est en moyenne de 57 % (sur la période 2014-2017) inférieur à la moyenne nationale de 9 points.

- Un impact encore assez limité sur l'emploi

Les analyses réalisées à ce stade ne permettent pas réellement de conclure à la création d'emplois. La DJA est plutôt mentionnée comme un levier financier pour sécuriser l'installation mais pas comme un facteur déclenchant l'installation. Le PDRB permet toutefois de maintenir les emplois agricoles.

7.a6) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la

promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?

7.a6.a) Réponse à la question d'évaluation

Présentation du jugement évaluatif global :

Les IAA en région Bretagne constitue le premier secteur industriel régional (en valeur et en emploi) aussi le maintien de sa compétitivité est essentiel pour le territoire. Ce d'autant plus que les effets d'entraînement sur l'amont sont majeurs. Ainsi, en soutenant les investissements dans les IAA, le PDRB impacte en premier lieu les activités de ce secteur et de manière indirecte les filières de production qui fournissent les industriels bretons. Les analyses réalisées démontrent d'un impact direct positif du soutien du PDRB sur l'évolution des volumes de production des IAA, leur compétitivité, leur rentabilité et la vivabilité des activités. Effets qui se retrouvent directement sur les productions locales. Par ailleurs, le PRDB, en complément des investissements soutenus auprès des IAA, facilite la diversification des activités agricoles en soutenant la mise en place d'ateliers de transformation à la ferme qui permettent de créer de la valeur pour les exploitations bretonnes.

Précisions méthodologiques :

Sur le TO 4.2.1 « Soutien, transformation, commercialisation et développement dans les IAA », à fin 2018 ce sont 69 dossiers qui ont été engagés, dont 20 (28 réalisés - 8 dossiers payés au premier trimestre 2019) ont reçu au moins un paiement au 31/12/2018 représentant près de 3,8M d'euros de FEADER, soit 11,5 % de la maquette du TO.

Sur le TO 4.2.2. « Soutien transformation, commercialisation dans les exploitations agricoles », à la fin 2018 ce sont 45 dossiers qui ont été engagés, dont 31 ont reçu au moins un paiement au 31/12/2018 représentant près de 490 k€ de FEADER, soit près de 50% de la maquette du TO.

Sur le TO 1121 « Maintien en agriculture biologique », au 31/12/2018 ce sont plus de 735 dossiers qui ont été payés représentant près de 4M d'euros de FEADER, soit près de 40% de la maquette du TO.

L'analyse, dans le cadre de la présente réponse à la question évaluative, est réalisée sur les projets ayant reçu au moins un paiement au 31/12/2018.

Outils méthodologiques déployés :

- Analyse des données de gestion (Osiris)

- Analyse des données de suivi de l'AG (extraites d'Osiris)
- Entretiens individuels auprès de 13 entreprises (sur 17 sollicités) des IAA bénéficiaires de financement FEADER (l'échantillon de bénéficiaires a été réalisés par le Conseil Régional pour garantir une représentativité du secteur breton Grande Entreprise/Petite et Moyenne Entreprise/ Etablissement de Taille Intermédiaire / Groupe Coopératif). Les entretiens réalisés se décomposent de la manière suivante : 3 GE, 3 ETI, 6 PME, 1 GC

Réponse détaillée à la question évaluative par critères de jugement :

Critère de jugement n°1 : le PDR a favorisé les investissements dans les IAA en Bretagne (grandes entreprises et PME)

L'agroalimentaire est le premier secteur d'activité industriel en Bretagne. Il constitue un pilier économique en volume d'emplois avec 40,5 % des emplois industriels répartis sur l'ensemble du territoire. Le volume de la valeur ajoutée dégagée par les plus de mille entreprises régionales place la région en première position française pour les industries des viandes, des poissons, des fruits et légumes, la transformation laitière et l'alimentation animale. Les secteurs de la boulangerie et pâtisserie industrielles ou des plats préparés sont également bien présents. Cette grande diversité de ses IAA constitue un atout pour la Bretagne. La proximité des industries avec la production agricole facilite les approvisionnements, la transformation et la distribution.

Aussi, les investissements réalisés dans les IAA ont des effets leviers directs sur la production agricole régionale. Ainsi, le PDRB vise à soutenir la transformation et la commercialisation de produits agricoles ou encore le développement de nouveaux produits dans les industries agro-alimentaires. Les objectifs recherchés sont :

- renforcer la compétitivité,
- améliorer les conditions de travail des salariés
- renforcer l'efficacité énergétique
- accroître la préservation de l'environnement
- renforcer la qualité des aliments.

Les bénéficiaires des aides FEADER sont toutes les entreprises agroalimentaires, y compris les entreprises nouvellement créées, sur l'ensemble du territoire breton, quelle que soit leur taille (PME, ETI, Grandes Entreprises ou groupes).

D'après les entretiens réalisés auprès des entreprises des IAA bénéficiaires des aides FEADER, ces dernières ont été plus spécifiquement, pour 70% des interrogés, affectées à des investissements visant la mise en place de process de transformation plus performants. Dans la moitié des cas, ces investissements ont porté également sur la mise en place de nouveaux process de transformation.

Pour 85% des entreprises interrogées, ces investissements ont impacté directement les capacités de production. En effet, les investissements aidés par le FEADER ont permis pour la moitié d'entre eux de faire progresser les volumes de production de plus de 20%. Cela semble logique, lorsque l'on regarde la nature des investissements réalisés : automatisation de lignes de production, renouvellement de ligne pour du matériel plus performant, process de transformation plus innovant, ... Cette évolution semble beaucoup plus marquée pour les PME bénéficiaires que pour les GE bénéficiaires, dont les volumes de production sont déjà importants et les marges de progression plus limitées. Ces hausses de production impactent directement la filière amont, puisque parmi les entreprises des IAA interrogées, **75% d'entre elles indiquent que cela a fait évoluer les volumes d'approvisionnement issues de la ressources locales. Cette hausse se situerait aux environ de +10% dans la moitié des cas, et de +20% dans ¼ des cas.** A ce jour, il n'a pas été possible de quantifier les volumes de productions issues des filières bio. Mais le soutien au maintien en bio des filières de production s'avère indispensable si l'on souhaite que les filières biologiques s'implantent durablement et fassent l'objet d'une valorisation plus importante par le secteur agroalimentaire. Sachant que le marché des produits BIO est en forte évolution. En effet, la distribution via les magasins spécialistes du BIO a évolué de +16% entre 2016 et 2017.

Ce qui représente la plus forte hausse au sein des différents réseaux de distribution des produits alimentaires. Cela incite donc les industries des IAA à se tourner de plus en plus vers la production de produits transformés BIO, ce qui de fait impacte la demande en production BIO en corrélation.

Cf. graphique 2 : évolution du CA bio par circuit de distribution (échelle France)

Par ailleurs, ces investissements semblent avoir eu un impact relativement positif sur les coûts de production. En effet, pour **la moitié des bénéficiaires interrogés les investissements ont directement agi sur une baisse de leurs coûts de production de l'ordre de 10%**. Cela semble plus marqué pour les GE bénéficiaires.

Très directement les investissements ont permis :

- Pour **75% des structures interrogées, de faire progresser leur chiffre d'affaires.** Et ce de manière significative, car pour un peu moins de la moitié ayant constaté cette hausse, elle est de plus de 20%. Ces proportions sont également valables pour ce qui est des hausses de la rentabilité des activités. Sachant que sur ce dernier point, les seuls investissements financés par le FEADER ne suffisent pas à impacter positivement la rentabilité des entreprises aidées. En effet, le contexte des marchés, les leviers organisationnels et managériaux sont aussi des sources de rentabilité.

- Pour **75% des structures interrogées, d'impacter positivement la qualité de la production** leur permettant de répondre à des exigences de marché, et permettant d'apporter un peu plus de valeur à la production réalisée.

Ces différents éléments démontrent la plus-value du soutien apporté par le PDRB aux investissements des IAA, **sachant que pour près de 70% des structures interrogées, elles n'auraient pas réalisé ces investissements avec le même niveau d'ambition sans le soutien du FEADER.** A ce titre, le PDRB favorise bien l'investissement dans les IAA en région.

Contribuant également à la compétitivité des entreprises, notons que pour la moitié des industriels interrogés, les investissements ont contribué à des baisses de la facture énergétique de l'ordre de 10%. Ils ont également induit dans les mêmes proportions des changements de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Par ailleurs, ces investissements ont dans la totalité des cas eu des effets non négligeables pour la vivabilité des activités et notamment ont permis d'améliorer les conditions de travail des salariés. C'est un point important, car les industries des IAA sont fortement confrontées aux Troubles Musculo-Squelettiques (TMS). De facto, les salariés ont vu la nature de leurs activités évoluer vers des activités plus orientées vers le contrôle.

Critère de jugement n°2 : Le PDR a favorisé la consolidation ou le développement de marché à forte valeur ajoutée

Pour 66% des structures interrogées, les investissements leur ont permis de se positionner sur de nouveaux marchés. A ce titre, nous pouvons citer les exemples suivants :

- Une entreprise, dont l'investissement a permis de doubler sa capacité de production, qui a pu s'ouvrir les portes de nouveaux réseaux de distribution
- Une entreprise, dont l'investissement a permis de valoriser une production en BIO et s'ouvrir un nouveau marché au sein de la grande distribution
- ...

Ces investissements ont, dans les $\frac{3}{4}$ des situations, permis aussi d'asseoir des positions sur des marchés existants (réponse en volume aux demandes de leurs clients, évolution du process pour répondre à des normes qualité imposées par leurs clients, mises en conditionnement adaptées aux marchés, ...)

Sur ce point également, le PDRB agit directement et positivement sur les entreprises bénéficiaires en matière de consolidation et développement de marchés pour les IAA.

Critère de jugement n°3 : Les exploitations agricoles se sont développées et se sont diversifiées

Les investissements soutenus par le PDRB en matière de projets de transformation à la ferme, **la majorité (près de 70%) concernent principalement la création d'ateliers de transformation sur le lieu de l'exploitation**. Les activités de transformation visées sont dans la totalité des cas en lien avec l'OTEX de l'exploitation, ce qui permet à l'exploitation de diversifier son activité et de créer de la valeur ajoutée dont elle bénéficiera directement.

Dans **un certain nombre de cas (28%)**, ces investissements sont également couplés à la création d'un **point de vente à la ferme**, ce qui permet de soutenir au sein de l'exploitation l'ensemble de la chaîne de création de valeur : de la production à la vente.

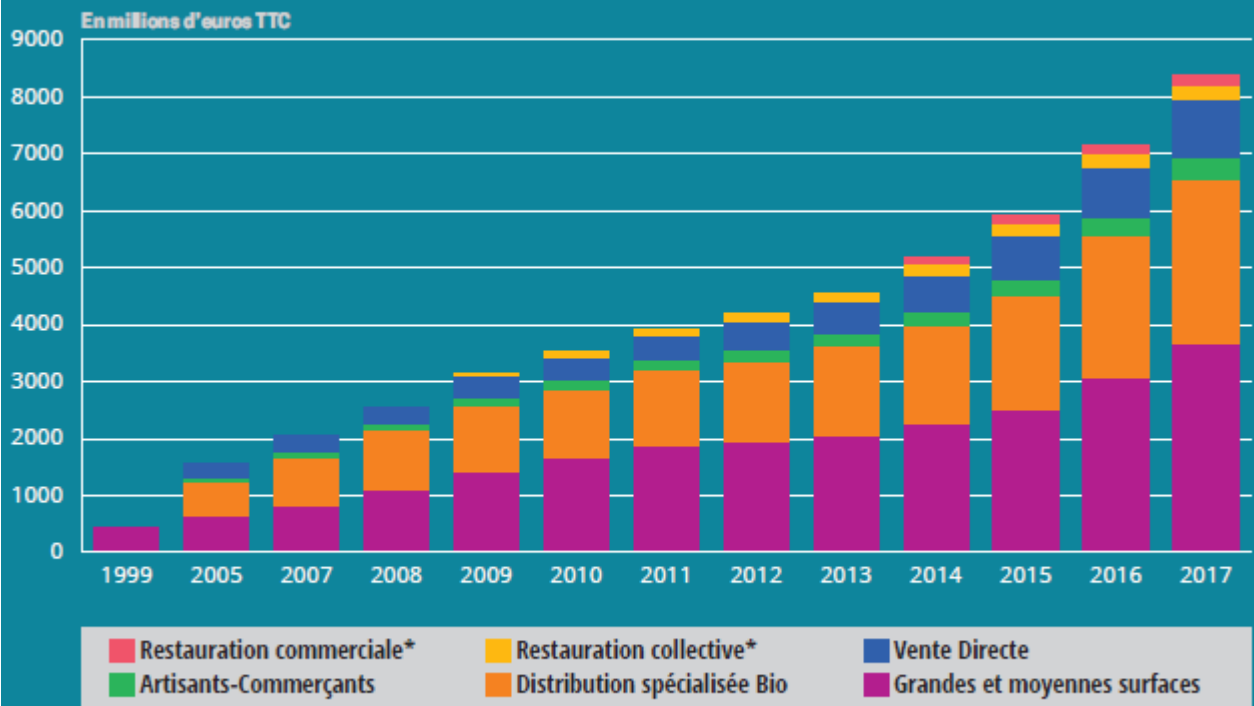
Enfin, l'analyse des caractéristiques des projets soutenus met en exergue les éléments suivants :

- Plus de la moitié de ces projets sont portés par des JA, ce qui est plutôt une bonne chose pour garantir la pérennité des installations.
- Près de la moitié concerne des productions en BIO, ce qui doit permettre aux exploitations, compte-tenu de la demande du marché, de profiter de la croissance des produits BIO. Sur ce point aussi, les aides au maintien en BIO sont indispensables pour garantir la création de valeur associée aux investissements financés. C'est un accompagnement global qu'il faut pouvoir proposer aux exploitations pour qu'elles disposent de l'ensemble des leviers de développement et de création de valeur
- ¼ concernent des produits sous label qualité.

A ce titre, **la nature même des projets participe à la diversification et doit permettre de soutenir le développement des activités des exploitations agricoles soutenues**. Une analyse en ex-post de l'évolution des résultats financiers des exploitations soutenues permettraient de quantifier et d'objectiver cette analyse.

Graphique 2 - Évolution du chiffre d'affaires bio par circuit de distribution

Source : Agence BIO/AND-i 2018



*Achats hors taxes évalués par enquête auprès des fournisseurs et des acheteurs, depuis 2014 en restauration commerciale et depuis 2009 en restauration collective

graphe2

7.a7) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun TO concerné au titre du DP 3B (DP principal) pour le PDR Bretagne. Voir méthodologie de réponse aux questions évaluatives en annexe.

7.a8) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?

7.a8.a) Réponse à la question d'évaluation

Présentation du jugement évaluatif global :

Les MAEC SPE et SPM, mises en œuvre sur 8,7% de la SAU bretonne en 2017, ont permis une augmentation des surfaces en herbe (effet net de 12 198 ha), ces surfaces constituant des habitats favorables à la biodiversité. Les surfaces en maïs (avec utilisation de produits phytosanitaires ayant un

impact négatif sur la biodiversité) ont également diminué grâce aux MAEC (effet net : diminution de 7 697 ha).

Précisions méthodologiques :

L'impact du FEADER sur la biodiversité est analysée de manière indirecte, c'est-à-dire à travers le développement de pratiques favorables à la biodiversité (développement des surfaces en prairie, diminution des traitements phytosanitaires,...). En effet, la contribution directe du PDR au maintien et à l'amélioration de la biodiversité est difficile à mesurer directement, faute d'éléments permettant de caractériser l'évolution de la biodiversité dans les zones à forte contractualisation, mais également du fait de la multiplicité des mesures de protection de la biodiversité dans ces zones, et du temps de latence à prendre en compte dans les effets observables.

Le périmètre de l'analyse pour le RAMO 2019 porte sur les dossiers ayant reçu au moins un paiement au 31/12/2018 (données ISIS).

Mesures / sous-mesures présentant des « contributions principales »: 4.4, 7.1.1, 7.6.3 , 7.6.5, MAEC

Outils méthodologiques:

- Données OSIRIS : requêtes GAM ; extractions D02 et D05
- Entretiens avec les référents mesures (Région et DREAL Bretagne)
- Entretiens avec 2 experts biodiversité régionaux (Observatoire de l'Environnement de Bretagne Groupe Mammalogique Breton)
- 2 Etudes de cas sur les sites Natura 2000
- Enquêtes auprès des bénéficiaires MAEC (685 répondants ; taux de réponse : 27%)

Réponse détaillée à la question évaluative par critères de jugement :

Critère de jugement n°1 : Le PDR a contribué au maintien voire à l'amélioration de la biodiversité

Etat des lieux de la biodiversité en Bretagne :

La biodiversité bretonne reflète le caractère marin et côtier du territoire. Ainsi, les falaises maritimes et îlots marins accueillent 40% des oiseaux marins nicheurs de métropole et des limicoles hivernant en France. La Bretagne terrestre présente également de fortes caractéristiques de biodiversité. Plus de la moitié des espèces de vertébrés métropolitains est présente en Bretagne. Cette forte biodiversité est néanmoins menacée, avec 73% des espèces évaluées qui présentent un risque de disparition connu. En particulier, en considérant les indicateurs mis en place en 2018 par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) :

- 49 % des espèces de vertébrés d'intérêt communautaire ainsi que 20 % de la flore d'intérêt communautaire dont l'évaluation est connue sont en état de conservation favorable. L'évolution temporelle de ces indicateurs n'est pas encore connue.
- 44,8 % des vertébrés particulièrement sensibles à la fragmentation des milieux naturels et 29,9 % des vertébrés peu sensibles sont menacés de disparition à court terme. Ainsi, les espèces particulièrement sensibles à la fragmentation des milieux naturels sont proportionnellement plus en

danger de disparition que les espèces moins sensibles. Entre 1990 et 2012, les écosystèmes peu influencés par l'homme ont en effet reculé de 28 967 ha. Cette diminution de surface est directement dommageable pour les espèces.

En Bretagne, les principales modalités ayant permis de préserver la biodiversité sont : l'acquisition foncière (la plupart des espaces naturels sensibles des départements, espaces acquis par le conservatoire du Littoral, réserves associatives), la mise en place de programmes de gestion contractuelles (Natura 2000, parc naturel marin d'Iroise, Breizh Bocage, contrats de bassin versant, mesures agroenvironnementales et climatiques, etc.) et, pour des surfaces plus limitées, la mise en place de dispositifs réglementaires forts (réserves biologiques intégrales, naturelles régionales et nationales, arrêtés préfectoraux de protection de biotope).

Au total, 12% de la superficie terrestre et 88% de la superficie marine sont préservées pour leur patrimoine naturel. Entre 2008 et 2017, 5 013 ha ont été mis sous dispositif réglementaire fort.

Natura 2000 : TO 7.1.1, 7.6.5

Le nombre de sites Natura 2000 en Bretagne est de 84, dont 2 sites de la Baie du Mont-Saint-Michel qui relèvent de la Normandie, et sur lesquels la Bretagne intervient en co-pilotage et co-financement.

La surface en zone Natura 2000 est de 834 051 ha en Directive Habitat, 655 832 ha en Directive Oiseau, et 890 861 ha en Directive Habitat et Oiseau (3,68% de la superficie de la Bretagne):

42 % territoires agricoles

39% en forêts et milieux semi-naturels

10% en zones humides ou surfaces en eau

9% : territoires artificiels, milieux ouverts, landes, etc...

77 sites sur 84 sont dotés d'un document d'objectif (DOCOB) à jour, c'est-à-dire validé, approuvé ou en cours d'approbation. Les surfaces correspondantes sont de 730 258 ha en Directive Habitat, 512 030 ha en Directive Oiseau, et 744 740 ha en en Directive Habitat et Oiseau.

Le TO 7.1.1 a permis de financer 4 projets d'élaboration de DOCOB, et 4 projets de révision d'un DOCOB. Ce faible avancement s'explique par le très faible nombre de création de sites, qui a lieu quasi-exclusivement en zone marine. Par ailleurs, les révisions de DOCOB ne sont mises en place qu'en cas d'importants changements d'enjeux ou d'objectifs du DOCOB. Par mesure de simplicité, l'actualisation des DOCOB (procédure de mise à jour allégée) est souvent préférée à leur révision (refonte en profondeur).

Le TO 7.6.5 a permis de financer une moyenne de 0,9 ETP par site et par année (cette moyenne ne prend pas en compte les données de trois sites qui sont anormalement hautes). Cette animation porte principalement sur : la mise en œuvre des contrats (charte Natura 2000, contrats Natura 2000, et MAEC), l'évaluation des incidences, ainsi que la communication et la sensibilisation autour des enjeux environnementaux des sites.

D'après les données de l'ODR pour l'année 2017, des MAEC étaient contractualisées sur 7 605 ha en zone Natura 2000, soit sur 18% des surfaces agricoles situées en zone Natura 2000.

En particulier, 3 828 ha de STH ont été contractualisés en mesures à enjeu biodiversité, soit 23% des espaces des prairies et pâturages permanents situés en zone Natura 2000 (15 486 ha).

L'animation de ces sites, a ainsi permis une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité au sein des territoires Natura 2000, mais également à l'extérieur de ceux-ci. Le dialogue avec et entre les acteurs a pu les amener à intégrer la biodiversité dans leurs projets (manifestations touristiques, programmes d'action des collectivités, aménagement, passage d'une ligne électrique, ...).

Une étude de cas a été réalisée sur les 2 sites Natura 2000 de Guissény et des Marais de Vilaine afin d'illustrer la contribution du PDR à la préservation et l'amélioration de la biodiversité dans ces zones à enjeux. Les résultats, présentés ci-dessous, proviennent en partie de l'auto-évaluation initiée en 2017 afin de juger de la nécessité d'une révision du Document d'Objectifs, et d'évaluer la pertinence des actions menées par un travail sur le fonctionnement de la gouvernance des sites et sur le sens et la compréhension des objectifs de conservation des habitats et des espèces, au-delà des seules méthodes d'inventaire des espèces. Réalisées sans mobilisation de financements publics supplémentaires que ceux de l'animation Natura 2000 (TO 7.6.5), elles ont permis une remobilisation forte des acteurs autour des enjeux biodiversité, et ont mis en lumière l'importance de mener une démarche évaluative régulière, pour une adaptation fine des orientations et programmes d'action aux enjeux du terrain.

Le site des Marais de Vilaine s'étend sur 10 900 hectares autour de Redon, dans l'emprise de l'ancien estuaire interne de la Vilaine.

Un des enjeux forts du site, dont plus de la moitié de la surface (5 600 hectares) est en prairies, est le maintien des milieux prairiaux humides. Les MAEC sont un outil central de préservation de ces milieux par le soutien des pratiques de fauche et de pâturage. Une contractualisation a ainsi pu être mise en place auprès de 170 agriculteurs, et atteint aujourd'hui 53% des surfaces des prairies dans la zone spéciale de conservation (ZSC). Cependant, le rapport intermédiaire d'évaluation du DOCOB réalisé en 2018 (Établissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine) met en avant que « L'absence d'indicateurs de suivi dans le Document d'Objectifs et l'absence de relevés floristiques comparables à un état de référence, ne permet pas d'évaluer les effets des pratiques agricoles sur les cortèges de végétation et en particulier sur les habitats naturels de référence du site Natura 2000. »

Le site de Guissény, a une superficie de 600 ha dont 100 ha appartiennent au Conservatoire du littoral (nord Finistère). Il regroupe des habitats très divers (habitats dunaires, prairies humides, zones de tourbière, plages découvertes à marée basse) qui jouent un rôle très important en tant que site d'hivernage et de halte migratoire pour les oiseaux. Il a rejoint le réseau « Natura 2000 » en 1997, et possède un enjeu botanique fort, du fait de cette mosaïque d'habitats particulière.

Une contractualisation MAEC et Natura 2000 a été mise en place afin de soutenir l'entretien de milieux ouverts par pâturage. La préservation de ce site a permis la renaturation de nombreuses zones, comme les prairies basiques. Par ailleurs, les trois espèces ayant justifié la création du site ont toutes été maintenues et leurs zones de présence effective ont, pour certaines, été étendues. L'intérêt du site pour le Phragmite aquatique (oiseau migrateur) a été confirmé et la loutre a temporairement recolonisé la zone. Toutes ces espèces bénéficient d'un suivi plus ou moins régulier ou d'éléments de diagnostics ; les connaissances ont progressé grâce à l'animation du site et aux plans nationaux ou régionaux d'action. Les interventions sont donc globalement favorables pour les espèces et leurs habitats, car même si des pressions continuent de s'y exercer, des actions efficaces ont été mises en place ou le seront bientôt.

Toutefois, des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire ont été perdues du fait de l'évolution spontanée de la végétation et de la pollution de l'eau. Cette évolution défavorable nécessite de reconduire ou de

mettre en place de nouvelles actions de contrôle de la végétation. Par ailleurs, les suivis et observations naturalistes ont fait émerger de nouveaux enjeux qui impliquent de redéfinir certains objectifs de gestion.

Les deux études de cas réalisées permettent d'affirmer qu'en plus de la préservation d'espèces et d'habitats remarquables, Natura 2000 permet le développement de projets de territoire où la biodiversité est prise en compte de manière centrale.

Programme Breizh bocage :

Le programme Breizh bocage intervient en priorité sur les bassins versants avec des enjeux liés à l'eau. Il se décline en 2 étapes:

- analyse globale du territoire pour définir une stratégie sur plusieurs années ainsi que des priorités d'actions (TO 7.6.3).

- mise en oeuvre du programme d'actions (TO 4.4.1)

Ces actions se font d'une part à l'échelle territoriale globale en réfléchissant la place du bocage dans l'aménagement du territoire et son développement économique; d'autre part, à l'échelle des exploitations agricoles pour une gestion durable des haies (création, protection, restauration, régénération naturelle, etc.).

Sur la période 2015-2016, 81% de la superficie régionale était couverte par une stratégie bocagère (source : <https://bretagne-environnement.fr/programme-breizh-bocage-article>).

Au 31/12/2018, le programme a financé la réalisation de travaux de dégagement sur 1 630 km linéaires de bocage, soit sur 1,4% du linéaire bocager breton (la référence considérée étant de 114 500 km pour l'observatoire de l'environnement en Bretagne – dossier : le bocage en Bretagne – mai 2018). Il a également financé la réalisation de travaux neufs sur 467 km linéaires, soit sur 0,4% du linéaire bocager breton. Ces niveaux de réalisation restent donc limités à l'échelle régionale.

Par son soutien à une gestion intégrée, et à des travaux en faveur de la préservation du bocage breton, le programme Breizh bocage, a donc contribué à la restauration des paysages ruraux, et de la biodiversité agricole, mais également à la gestion de la ressource en eau et à la qualité des sols.

MAEC

Sur la période 2015-2018, des MAEC localisées et systèmes ont été mises en place sur 108 territoires. Des MAEC contribuant de manière principale à l'enjeu biodiversité ont été mises en place sur 82 territoires. D'après les données de l'ODR, 0,7% de la SAU bretonne est sous contrat de gestion soutenant la biodiversité et / ou la préservation des paysages, sur la période 2014-2017. La zone d'action prioritaire biodiversité est constituée des sites Natura 2000 « habitats, faune, flore » et « oiseaux », des réserves naturelles régionales et nationales, des zones liées aux schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) (SRCE) et des parcs naturels régionaux.

Entre 2015 et 2017, les MAEC SPE 1-2-3 et SPM 1-2-3 représentent plus de 93,5% des paiements réalisés (toutes MAEC confondues). Elles contribuent de manière secondaire au DP4A, en limitant l'impact des intrants sur la faune et la flore et en permettant le maintien et le développement d'habitats herbacés. D'après les données de l'ODR, ces MAEC ont été mises en oeuvre sur 8,7% de la SAU bretonne en 2017.

L'analyse des projets réalisés complétée par l'étude de cas de deux sites Natura 2000 démontre que l'animation mise en place sur les sites Natura 2000 a permis une large prise en compte des enjeux biodiversité au sein de ces sites, avec l'atteinte d'un taux de contractualisation de près de 25% de la STH en zone Natura 2000 en MAEC à enjeu biodiversité. Les interventions du PDR contribuant de manière prioritaire à l'enjeu biodiversité ont été mises en œuvre sur de faibles surfaces (0,7% de la SAU bretonne sur 2014-2017). Néanmoins, cet enjeu est pris en compte de manière secondaire sur des surfaces importantes. En effet, d'après les données de l'ODR, 11,1% de la SAU bretonne est sous contrat de gestion contribuant de manière secondaire à la biodiversité et à la préservation des paysages (MAEC et AB). Le programme Breizh bocage a également contribué à la restauration des paysages ruraux, et de la biodiversité agricole par l'entretien et la réalisation de travaux neufs sur près de 2% du linéaire bocager breton.

Critère de jugement n°2 : Le PDR a accompagné le changement de pratique impactant le maintien et la préservation de la biodiversité

MAEC

L'enquête électronique réalisée auprès des bénéficiaires de MAEC a permis de récolter 685 réponses, ce qui porte le taux de retour de l'enquête à 27%. Les caractéristiques de l'échantillon sont les suivantes : 47% d'exploitation en bovin lait, 24% en bovin viande, 7% en équin, 6% en ovin/caprin et 15% sur d'autres spécialisations. 35% des répondants sont en agriculture biologique. 91% des répondants ont souscrit une MAEC système (notamment SPM1) et 29% des MAEC localisées (20% des répondants ayant souscrit à la fois une MAEC système et une MAEC localisée)

Le tableau suivant présente les principaux résultats de cette enquête concernant l'impacts des MAEC systèmes sur les surfaces en herbe et en maïs consommé. Les principaux résultats de cette enquête sont :

- Des effets nets en termes d'augmentation de surfaces en herbe pour toutes les MAEC système. On observe 11% d'augmentation d'herbe liée au MAEC, cette part est beaucoup plus importante pour les MAEC « évolution » que les MAEC « maintien ». L'effet net des MAEC sur les surfaces en herbe est de 12 188 ha (sur 150 693 ha contractualisés en MAEC système) ; il s'agit des surfaces en herbe n'auraient pas été maintenues ou mises en place sans les MAEC. Cela représente 2% de la surface toujours en herbe et les surfaces de prairies temporaires de Bretagne (667 451 ha en 2017, source : AGRESTE).
- Des effets nets en termes de diminution de surface en maïs pour toutes les MAEC système. On observe -29% de diminution de surface de maïs liée à la MAEC. Cela représente une diminution -7 697 ha, soit 2% de la surface en maïs ensilage et maïs fourrage en Bretagne en 2017 (319 080 ha, source : AGRESTE).

Cf. Tableau : impact des MAEC système sur les surfaces en herbe et en maïs consommé des bénéficiaires - MAEC classées de la plus contraignante (à gauche) à la moins contraignante (à droite) / Source : enquête bénéficiaires de MAEC en Bretagne, EDATER, AND

La SPM1 représente le plus fort niveau de souscription. Il s'agit d'exploitants étant auparavant bénéficiaires de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE, avant 2014) et qui ont poursuivi leur engagement en mesure agro-environnementales avec la mesure SPM1. Il s'agit d'exploitation très avancée sur les questions environnementales, en témoigne la part importante d'herbe (84% de la SAU en 2018) et l'importance des exploitations biologiques (42% des exploitations bénéficiaires de la SPM1 en agriculture

biologique dans l'échantillon). L'effet net de la SPM1 est ainsi plus faible que pour les autres MAEC car elle a été contractualisée par des exploitants dont les marges de progression étaient plus faibles.

Les MAEC les moins contraignantes ciblent les exploitations les moins avancées sur la part d'herbe et la part de maïs. On observe des niveaux de contractualisation important sur ces MAEC : 14 238 ha sur la SPM3 et 30 789 ha sur la SPE3. Les effets nets sont moins importants que sur les MAEC, mais, d'après un entretien qualitatif avec un conseiller agricole en Bretagne, il s'agit pour un nombre significatif des bénéficiaires d'un premier pas vers un système de production plus extensif. Le plus faible taux d'exploitations en agriculture biologique (11% d'exploitation bio en SPM3, 10% en SPE3 contre au moins 35% pour les autres MAEC système) et la moindre part d'herbe dans la SAU (67% pour la SPM3 et 59% pour la SPE3) témoignent des différences de profils entre la SPM1 et les SPM3/SPE3. Les effets nets ainsi importants pour les bénéficiaires de ces MAEC car la marge de progression sur ces exploitations est plus forte (les SPM3/SPE3 représentent 30% des surfaces engagées dans ces MAEC système et 36% de l'effet net pour les surfaces en herbe et 39% pour les surfaces en maïs).

En 2017, 10 038 ha ont été engagés en MAEC localisées soutenant prioritairement la biodiversité et/ou la préservation des paysages. Il s'agit principalement des TO de la famille HERBE, qui représentent une surface contractualisée de 8 359 ha en 2017, et visent au maintien et à la gestion agroécologique des prairies et pâturages permanents, généralement en zone humide. En particulier, le TO HERBE_03 couvre une surface de 6 176 ha, et vise à l'augmentation de la diversité floristique et la préservation de certains milieux remarquables. Ce dernier TO est en général contractualisé avec d'autres TO. Les TO de la famille HERBE ont au total été mis en œuvre sur près de 4% de la STH régionale en 2017. D'après les bénéficiaires de MAEC localisées, ces MAEC ont eu un impact sur :

- la gestion des zones humides (69% des bénéficiaires)
- la gestion du bocage (57%)
- la gestion des prairies remarquables (46%)
- l'entretien des arbres isolés ou en alignement (46%)

Le nombre d'exploitations bénéficiaires (et donc les surfaces contractualisées) a été ralenti par les délais de mise en œuvre du FEADER sur la programmation 2014-2020. En effet, en 2015, 25 PAEC ont été ouverts, 16 PAEC supplémentaires ont été ouverts en 2016, suivis de 4 nouveaux PAEC en 2017 et une extension de PAEC. Les PAEC de 2017 ont été reconduits en 2018.

Conclusion

La contribution directe du PDR au maintien et à l'amélioration de la biodiversité reste difficile à mesurer:

- en raison de la multiplicité des mesures de protection de la biodiversité dans les zones à forte contractualisation et du temps de latence à prendre en compte dans les effets observables;
- faute d'éléments suffisants permettant de caractériser l'évolution de la biodiversité dans ces zones.

L'analyse des projets réalisés complétée par l'étude de cas de 2 sites Natura 2000 démontre toutefois que l'animation mise en place sur les sites Natura 2000 a permis une large prise en compte des enjeux biodiversité au sein des sites et l'atteinte d'un taux contractualisation de 25% de la surface toujours en herbe en zone Natura 2000 en MAEC à enjeu biodiversité. Breizh bocage a également contribué à la

restauration des paysages ruraux, et de la biodiversité agricole par l'entretien et la réalisation de travaux neufs sur près de 2% du linéaire bocager breton.

Tableau : impact des MAEC système sur les surfaces en herbe et en maïs consommé des bénéficiaires

MAEC système	SPE1	SPE2	SPE3	SPM1	SPM2	SPM3	Total
Cahier des charges MAEC : % herbe SAU / % maïs fourrage SFP	Evolution			maintien			
	70% / 12%	65% / 18%	55% / 28%	70% / 12%	65% / 18%	55% / 28%	
Surface contractualisée 2017 (ha)	11.983	21.060	30.789	53.346	19.277	14.238	150.693
Surface herbe 2018 (ha)	9.349	15.295	18.047	44.967	13.316	9.515	110.490
Surface maïs consommé 2018 (ha)	1.011	2.502	6.475	2.775	2.500	3.416	18.680
% herbe dans SAU 2018 (ha)	78%	73%	59%	84%	69%	67%	73%
% maïs dans SAU (2018)	8%	12%	21%	5%	13%	24%	12%
Effet net - % évol. surface herbe	20%	16%	19%	5%	10%	10%	11%
Effet net - % évol. surface maïs consommé	-45%	-42%	-26%	-28%	-27%	-17%	-29%
Surface herbe liée à MAEC (ha)	1.871	2.427	3.463	2.071	1.387	979	12.198
Surface maïs consommé liée à MAEC (ha)	-830	-1.841	-2.325	-1.095	-914	-692	-7.697

Note : MAEC classées de la plus contraignante (à gauche) à la moins contraignante (à droite)

Source : enquête bénéficiaires de MAEC en Bretagne, EDATER, AND

Graphe 1: impact des MAEC systèmes

7.a9) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides?

7.a9.a) Réponse à la question d'évaluation

Présentation du jugement évaluatif global :

Il est difficile à ce stade de mesurer de manière quantitative l'amélioration de la qualité de l'eau, puisqu'il n'y a pas de relation linéaire entre la mise en place d'une mesure et la réduction des matières actives dans l'eau, et que ces effets sont à considérer sur un pas de temps long.

D'après les données de l'ODR, les interventions du PDR (MAEC et AB) ont permis la mise en place de contrats de gestion visant de manière prioritaire à l'amélioration de la gestion de l'eau sur 9,7% de la SAU bretonne.

En particulier, la mise en œuvre des MAEC système polyculture élevage sur 8,7% de la SAU, et les aides à l'agriculture biologique, qui bénéficient à près de 6% de la SAU bretonne, contribuent nettement à la mise en place et au maintien de pratiques favorables à la gestion de l'eau, par le biais d'une diminution de l'utilisation des engrais et des pesticides.

Les MAEC ont permis une augmentation des surfaces en herbe (effet net de 12 198 ha), le développement de ces surfaces est positif pour la qualité de l'eau (faible utilisation d'intrant et faible transfert des intrants dans les eaux souterraines et de surface). Les surfaces en maïs (avec utilisation de produits phytosanitaires ayant un impact négatif sur la qualité de l'eau) ont également diminué grâce aux MAEC (effet net : diminution de 7 697 ha).

Précisions méthodologiques :

Le périmètre de l'analyse pour le RAMO 2019 porte sur les dossiers ayant reçu au moins un paiement.

Liste des mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » :

- 10 Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
- 11.1 Conversion à l'agriculture biologique

Outils méthodologiques déployés :

- Données OSIRIS : requêtes GAM ; extractions D02 et D05
- Entretiens avec les référents mesures (Région + DREAL)
- Enquêtes auprès des bénéficiaires MAEC (685 répondants ; taux de réponse : 27%)

Réponse détaillée à la question évaluative par critères de jugement :

Critère de jugement n°1 : Le changement / maintien de pratique a contribué à l'amélioration et la préservation de la qualité de l'eau

MAEC

Sur la période 2015-2018, des MAEC localisées et systèmes ont été mises en place sur 108 territoires. Des MAEC contribuant de manière principale à l'enjeu eau ont été mises en place sur 69 territoires. La zone d'action prioritaire eau est définie en lien avec : le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole au titre de la Directive Nitrates, le plan de gestion de la Directive Cadre sur l'Eau, les aires d'alimentation de captage prioritaires.

D'après les données de l'ODR pour l'année 2017, 151 522 ha ont été engagés sous contrat de gestion soutenant prioritairement l'amélioration de la gestion de l'eau, dont 149 605 ha en MAEC système polyculture-élevage, soit 8,9% de la SAU bretonne.

Entre 2015 et 2017, les MAEC SPE 1-2-3 et SPM 1-2-3 représentent 93,5% des paiements réalisés (toutes MAEC confondues). Elles représentent un enjeu particulièrement déterminant en termes de qualité de l'eau, en ciblant prioritairement l'activité d'élevage, fortement développée en Bretagne, et dont les modes de production sont particulièrement intensifs. Leur déploiement doit générer un allongement des rotations, notamment une augmentation de la part des prairies dans la surface fourragère, et la limitation de la pression en produits phytosanitaires. Elles contribuent ainsi de manière prioritaire au DP4B, en induisant un moindre usage des intrants du fait de l'augmentation des surfaces en herbe dans l'assolement et une diminution du maïs fourrage.

La SPM1 représente le plus fort niveau de souscription. Il s'agit d'exploitants étant auparavant bénéficiaires de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE, avant 2014) et qui ont poursuivi leur engagement en mesure agro-environnementales avec la mesure SPM1. Il s'agit d'exploitations très avancées sur les questions environnementales, en témoigne la part importante d'herbe (84% de la SAU en 2018) et l'importance des exploitations biologiques (42% des exploitations bénéficiaires de la SPM1 en agriculture biologique dans l'échantillon). L'effet net de la SPM1 est ainsi plus faible que pour les autres MAEC car elle a été contractualisée par des exploitants dont les marges de progression étaient plus faibles.

Les MAEC les moins contraignantes ciblent les exploitations les moins avancées sur la part d'herbe et la part de maïs. On observe des niveaux de contractualisation important sur ces MAEC : 14 238 ha sur la SPM3 et 30 789 ha sur la SPE3. Les effets nets sont moins importants que sur les MAEC, mais, d'après un entretien qualitatif avec un conseiller agricole en Bretagne, il s'agit pour un nombre significatif des bénéficiaires d'un premier pas vers un système de production plus extensif. Le plus faible taux d'exploitations en agriculture biologique (11% d'exploitation bio en SPM3, 10% en SPE3 contre au moins 35% pour les autres MAEC système) et la moindre part d'herbe dans la SAU 67% pour la SPM3 et 59% pour la SPE3) témoignent des différences de profils entre la SPM1 et les SPM3/SPE3. Les effets nets ainsi importants pour les bénéficiaires de ces MAEC car la marge de progression sur ces exploitations est plus forte (les SPM3/SPE3 représentent 30% des surfaces engagées dans ces MAEC système et 36% de l'effet net pour les surfaces en herbe et 39% pour les surfaces en maïs).

Outre les effets sur les surfaces en herbe et en maïs, la souscription de MAEC système polyculture-élevage a permis la mise en place d'un conseil sur la gestion de l'azote dans près d'une exploitation sur deux. Le détail des impacts des MAEC a été développé dans la QEC précédente (évolution des surfaces en herbe et en maïs).

Il est important de noter que 33% des répondants sont en agriculture biologique. Les bénéficiaires des MAEC sont donc des exploitants dont une part importante met déjà en place des pratiques favorables à l'environnement et la qualité de l'eau (notamment les bénéficiaires de la SPM1). Les MAEC ont entraîné des changements de pratiques chez ces exploitations bio également (déjà avancés sur les question agro-environnementales) et chez les bénéficiaires de MAEC « maintien ». A travers les MAEC système polyculture élevage, le PDR a donc accompagné un changement de pratiques pérenne en limitant les risques de pollution de l'eau dans plus de trois exploitations sur cinq.

Critère de jugement n°2 : La conversion en agriculture biologique (AB) a eu un impact sur la qualité de l'eau

Conversion à l'agriculture biologique

D'après les données de l'observatoire régional de l'agriculture biologique, en 2017, 2 736 exploitations sont en agriculture biologique. 76 049 ha sont certifiés bio, soit 4,5% de la SAU régionale et 30 951 ha sont en conversion (les surfaces certifiées et en conversion représentent 6% de la SAU bretonne). Les surfaces soutenues par l'aide à la conversion sont de 24 098 ha en 2017, soit 78% des surfaces régionales en conversion. Le FEADER accompagne donc fortement la conversion à l'agriculture biologique. Le fait que l'ensemble des surfaces en conversion ne soit pas soutenu peut s'expliquer de deux manières selon Agrobio Bretagne (organisation professionnelle régionale des exploitants en agriculture biologique) :

- Certains exploitants en filière bovin lait se sont orientés vers les MAEC système plutôt que l'aide à la conversion en AB (la MAEC peut être plus avantageuse que l'aide à la conversion en fonction de la situation de l'exploitation),
- Certains exploitants en filière maraîchère (avec des petites surfaces) ont pu s'orienter vers le crédit d'impôts uniquement et n'ont pas sollicité l'aide à la conversion.

D'après l'étude « L'Observatoire de la bio dans les bassins versants » réalisée par l'observatoire de l'agriculture biologique en Bretagne, le pourcentage de SAU en agriculture biologique (conversion et maintien) était, en 2016, supérieur à 6% dans près d'un tiers des 65 bassins versants bretons (21), pour une surface totale de 95 101 ha. Le pourcentage de SAU convertie en 5 ans est supérieur à 2% dans plus d'un tiers des bassins versants (23).

Les pratiques de l'agriculture biologique sont adaptées pour limiter les impacts de l'agriculture sur la qualité de l'eau. En effet, l'un des fondements de l'agriculture biologique est l'interdiction de l'utilisation de produits chimiques de synthèse, et le recours à des solutions alternatives comme le désherbage mécanique ou thermique. La fertilisation des sols est assurée par la culture de légumineuses et d'engrais verts ainsi que par l'incorporation de matière organique issue d'effluents d'élevage, de compost, etc, limitant ainsi la pollution de l'eau. Pour les élevages, le cahier des charges bio garantit un minimum de lien au sol qui limite globalement le chargement à l'hectare (d'après Agrobio Bretagne : L'Observatoire de la bio dans les bassins versants).

Ainsi, en limitant les risques économiques dans les premières années de conversion en agriculture biologique, les aides CAB ont contribué à une nette augmentation des surfaces converties en agriculture biologique. Le PDR a donc contribué à une augmentation des surfaces cultivées selon des pratiques plus favorables à la préservation de la ressource en eau.

Conclusion

Tout comme pour le DP 4A, il est difficile à ce stade de mesurer de manière quantitative l'amélioration de la qualité de l'eau, puisqu'il n'y a pas de relation linéaire entre la mise en place d'une mesure et la réduction des matières actives dans l'eau, et que ces effets sont à considérer sur un pas de temps long.

D'après les données de l'ODR, les interventions du PDR (MAEC et AB) ont permis la mise en place de contrats de gestion visant de manière prioritaire à l'amélioration de la gestion de l'eau sur 9,7% de la SAU bretonne.

En particulier, la mise en œuvre des MAEC système polyculture élevage sur 8,7% de la SAU, et les aides à l'agriculture biologique, qui bénéficient à près de 6% de la SAU bretonne, contribuent nettement à la mise en place et au maintien de pratiques favorables à la gestion de l'eau, par le biais d'une diminution de l'utilisation des engrais et des pesticides.

Les MAEC ont également permis une augmentation des surfaces en herbe (effet net de 12 198 ha), le développement de ces surfaces est positif pour la qualité de l'eau (faible utilisation d'intrant et faible transfert des intrants dans les eaux souterraines et de surface). Les surfaces en maïs (avec utilisation de produits phytosanitaires ayant un impact négatif sur la qualité de l'eau) ont également diminué grâce aux MAEC (effet net : diminution de 7 697 ha).

7.a10) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?

7.a10.a) Réponse à la question d'évaluation

Présentation du jugement évaluatif global :

Il est difficile à ce stade de mesurer précisément et de manière quantitative la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols, du fait des nombreux facteurs externes qui interagissent sur la qualité des sols, et de l'absence de dispositifs spécifiquement dédiés à cet enjeu en Bretagne (au titre du DP principal notamment).

Toutefois, d'après les données de l'ODR, 10,7% de la SAU bretonne est sous contrat de gestion visant de manière secondaire à l'amélioration de la gestion des sols.

En particulier, la mise en œuvre des MAEC système polyculture élevage sur 8,7% de la SAU en 2017, et les aides à l'agriculture biologique, qui bénéficient à près de 2,8% de la SAU bretonne en 2017 (d'après données ODR), contribuent nettement à la mise en place et au maintien de pratiques favorables à la gestion des sols sur une part importante de la SAU bretonne.

Le programme Breizh bocage (TO 7.6.3 et TO 4.1.1) a un impact sur le sol. Ainsi, sur la période 2015-2016, 81% de la superficie régionale était couverte par une stratégie. De plus, au 31/12/2018, le programme a financé la réalisation de travaux de dégagement sur 1 630 km linéaires de bocage, soit sur 1,4% du linéaire bocager breton. Il a également financé la réalisation de travaux neufs sur 467 km linéaires, soit sur 0,4% du linéaire bocager breton.

Précisions méthodologiques :

Afin de pouvoir analyser les résultats et les impacts du PDR depuis le début de la programmation, il est important que le périmètre de l'analyse pour le RAMO 2019 porte sur les dossiers ayant reçu au moins un paiement.

Liste des mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions secondaires » :

- 10 Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
- 11.1 Conversion à l'agriculture biologique
- 11.2 Maintien en agriculture biologique

Outils méthodologiques déployés :

- Données OSIRIS : requêtes GAM ; extractions D02 et D05
- Entretiens avec les référents mesures
- Enquêtes auprès des bénéficiaires MAEC (685 répondants ; taux de réponse : 27%)

Réponse détaillée à la question évaluative par critères de jugement :

Critère de jugement n°1 : Le changement / maintien de pratique a contribué à l'amélioration et la préservation de la qualité du sol

MAEC

Aucune MAEC ne contribue de manière prioritaire à l'enjeu sol. La MAEC localisée SOL_01 (conversion au semis direct sous couvert) cible spécifiquement l'enjeu sol, elle a été ouverte en 2017 mais aucun paiement n'a été réalisé au 31/12/2018 (dossiers en cours d'instruction : 22 demandes qui couvrent 1 000 ha). Les MAEC SPM 1-2-3 et SPE 1-2-3, mises en œuvre sur 8,7% de la SAU bretonne en 2017, la MAEC COUVER_06 (mise en œuvre sur 699 ha en 2017, soit 0,04% de la SAU bretonne), et les MAEC HERBE_03 et HERBE_04 (mises en œuvre sur 6496 ha en 2017, soit 0,4% de la SAU bretonne), contribuent de manière secondaire à l'amélioration de la gestion des sols. Ces MAEC contribuent au maintien et au développement des surfaces en herbe, qui est positif pour le sol et en limite l'érosion.

Au vu des surfaces engagées pour chacune de ces MAEC, on considère que l'impact des MAEC SOL_01, COUVER_06, HERBE_03 et HERBE_04 est négligeable par rapport à l'impact des MAEC SPM et SPE.

D'après l'enquête électronique réalisée auprès des bénéficiaires de MAEC, dont le détail figure dans la QEC liée au DP4A, on observe des effets nets en termes d'augmentation de surfaces en herbe, et de diminution de surfaces en maïs pour toutes les MAEC système.

11% d'augmentation d'herbe peuvent être liés aux MAEC. Cette part est beaucoup plus importante pour les MAEC « évolution » que les MAEC « maintien ». Les MAEC ont permis de maintenir 12 198 ha chez les exploitants, soit 2% de la surface toujours en herbe et les surfaces de prairies temporaires de Bretagne (667 451 ha en 2017, source : AGRESTE).

On observe -29% de diminution de surface de maïs liée à la MAEC. Cela représente une diminution -7 697 ha, soit 2% de la surface en maïs ensilage et maïs fourrage en Bretagne en 2017 (319 080 ha, source : AGRESTE).

La mise en œuvre des MAEC SPM et SPE a donc permis une augmentation des surfaces en herbe, au détriment des surfaces en maïs, avec un impact favorable sur la préservation de la qualité des sols.

Critère de jugement n°2 : La conversion et le maintien en AB ont un impact sur la qualité du sol

Aide à la conversion en agriculture biologique

D'après les données de l'Agence bio, en 2017, 2 697 exploitations sont en agriculture biologique. 69 396 ha sont certifiés bio, soit 6% de la SAU régionale et 26 639ha sont en conversion. Les surfaces soutenues par l'aide à la conversion sont de 24 098 ha en 2017, soit 80% des surfaces régionales en conversion.

Le nombre de bénéficiaires des aides CAB a plus que triplé entre 2015 et 2017, pour des surfaces qui ont également presque triplé.

Le FEADER accompagne donc fortement la conversion à l'agriculture biologique.

Aide au maintien en agriculture biologique(sous mesure fléchée sur le DP 3A au titre du DP principal)

Le nombre de bénéficiaires des aides MAB a plus que doublé entre 2015 et 2017. Cela représente 23 851 ha en 2017 pour 2 986 bénéficiaires.

L'Agriculture biologique a un fort impact sur la qualité des sols, en adaptant le travail du sol et en privilégiant les couverts végétaux permanents. Elle évite ainsi une dégradation à long terme de la structuration des sols et en limite l'érosion. L'implantation de cultures intermédiaires, de haies et de bandes enherbées réduit l'érosion des sols et le ruissellement (d'après Agrobio Bretagne : <https://www.agrobio-bretagne.org/la-bio-pour-une-eau-de-qualite>).

7.a11) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun TO concerné au titre du DP 5 A (DP principal) pour le PDR Bretagne. Voir méthodologie de réponse aux questions évaluatives en annexe.

7.a12) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires?

7.a12.a) Réponse à la question d'évaluation

Présentation du jugement évaluatif global

L'analyse de la typologie des filières concernées indique que les investissements se sont orientés vers la modernisation des bâtiments avicoles et porcins. Les projets retenus ont permis de soutenir la modernisation de l'isolation thermique des bâtiments d'élevage, des systèmes de chauffage et de ventilation, principaux postes de dépense énergétique des deux filières.

Par ailleurs, l'approche quantitative issue de l'enquête menée auprès des bénéficiaires du dispositif permet d'estimer les économies énergétiques imputables à l'intervention à 7 300 910 kWh / an (économies pour les bénéficiaires).

Précisions méthodologiques

Le champ de l'étude comprend l'ensemble des dossiers ayant reçu au moins un paiement depuis le début de la programmation. La méthode mise en œuvre pour la réponse à cette question évaluative est basée sur :

- Un bilan des réalisations du TO 4.1.2 qui contribue de manière prioritaire au domaine prioritaire 5B,
- Une analyse des impacts potentiels en économie d'énergie sur les projets soutenus par le TO, sur appui de références bibliographiques,
- Analyse des extractions RDR3 D002, données arrêtées au 31/12/2018 (OSIRIS),
- Analyse bibliographique,
- Enquête auprès des bénéficiaires (taux de retour de 28 % sur 163 bénéficiaires sollicités).

Réponse détaillée à la question évaluative

Critère de jugement n°1 : Les investissements ont permis une meilleure efficacité énergétique dans les exploitations agricoles

Le dispositif 4.1.2 vise à soutenir les investissements agricoles d'économie d'énergie et de limitation des GES. Sur les 366 dossiers engagés au cours de la période 2014-2018, 241 ont reçu un paiement pour un montant total de 4 828 064 EUR, dont 3 479 207 EUR de FEADER soit 28 % de l'enveloppe allouée à ce type d'opération..

D'après les données de suivi des engagements et des paiements OSIRIS, le soutien aux investissements couverts par le TO 4.1.2 bénéficie en premier lieu aux filières avicoles, avec 42 % du nombre de dossiers (163 dossiers ayant reçu au moins un paiement) :

- 99 dossiers concernent l'élevage de poulets de chair
- 12 dossiers concernent des élevages de poules pondeuses
- 4 dossiers concernent des palmipèdes pour foie gras
- 5 dossiers concernent d'autres palmipèdes
- 43 dossiers concernent d'autres volailles

Dans une moindre mesure, 48 dossiers concernent des élevages porcins et 35 des exploitations maraichères. On peut souligner qu'il existe 97 dossiers pour lesquels l'orientation technique n'est pas renseignée sous OSIRIS (mais disponible dans le dossier papier puisqu'il s'agit d'un critère

d'éligibilité). Sous OSIRIS, de fait, la saisie de cette donnée n'est pas obligatoire pour les acomptes mais devra être saisie au plus tard au solde de l'opération.

D'après les données de programmation, les principaux postes de rénovation pour lesquels les aviculteurs ont été soutenus sont :

- L'isolation des bâtiments : Environ 70 % des pertes de chaleur par convection se font par le plafond des bâtiments d'élevage (source : Les consommations d'énergie dans les bâtiments avicoles, ITAVI, Chambre d'Agriculture de Bretagne, 2008). D'après le guide du bâtiment d'élevage à énergie positive (ITAVI, 2013), la rénovation de la toiture et des murs peut permettre une économie de l'ordre de 50 % des pertes énergétiques par ce biais, et a fortiori une économie financière du même ordre pour ce poste de dépense (chauffage).
- Éclairage : le renouvellement des systèmes d'éclairage vers les ampoules LED, les lampes à vapeur de sodium, l'éclairage fluorescent avec ballast électronique ou vers les lampes fluo compactes permet une économie d'énergie variant de 30 % à 90 % selon le dispositif retenu par rapport à un système de lampe à incandescence (Les nouveaux modèles d'élevage avicoles, ITAVI, CIPC, FranceAgriMer, page 17, 2014).
- Récupérateur de chaleur par échangeur d'air-air (chauffage, ventilation) : ce système permet une économie en gaz de 30 %, par rapport à un bâtiment d'élevage non équipé, variable selon le dimensionnement des bâtiments et leurs caractéristiques. La mise en place d'un tel dispositif engendre cependant une hausse de la consommation électrique de l'ordre de 7 % ;
- Bétonnage du sol : la mise en place d'un plancher bétonné permet de réduire les coûts de chauffage entre deux mises à vide, en utilisant l'inertie thermique du matériau ;

Les demandes d'investissement formulés par la filière porcine concernent :

- Des investissements liés à des chauffages économes : le poste de chauffage correspond à 46 % des consommations énergétiques des élevages porcins (source : Bâtiment d'élevage à énergie positive (BEBC+), IFIP, Chambres d'Agriculture de Bretagne et Pays de la Loire, page 23, 2013). Selon les solutions retenues, en différenciant les stades de production, on peut retenir :
 - o Chez les naisseurs / maternité : les solutions de chauffe par lampes infrarouge, dalle à eau chaude, niches à porcelet ou plaques chauffantes électriques permettent de réduire les consommations énergétiques liées au chauffage des bâtiments. En particulier la mise en place de niches pour les porcelets en maternité et/ou en post-sevrage peut permettre une économie de 50 % sur le chauffage classique et de 75 % avec une régulation par capteur infra-rouge.
 - o Chez les engraisseurs : des dispositifs telles que les pompes à chaleur, qui permettent de réutiliser la chaleur de l'air, permettent une économie en énergie de 65 % par rapport à un système de chauffage classique (Acquisition de données sur les consommations d'énergie dans les élevages porcins, avicoles et laitiers, ADEME, Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, 2009);
- Les investissements liés à la ventilation des bâtiments d'élevage, qui compte pour 39 % de la consommation énergétique totale. La mise en place de dispositifs tels que des échangeurs air-air, qui prélèvent une partie de la chaleur contenue dans l'air extrait du bâtiment pour la transférer à l'air neuf y entrant, permettent de réduire jusqu'à 50 % la consommation électrique liée au

chauffage (Vers la performance énergétique en élevages de porc, ADEME, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, 2010).

D'après l'ADEME les principaux postes pour limiter la consommation d'énergie dans les secteurs avicoles et porcins, principalement soutenus par ce TO, sont l'isolation de l'enveloppe des bâtiments d'élevage, le chauffage, la ventilation et la consommation d'électricité (source : <https://www.ademe.fr/en/entreprises-monde-agricole/performance-energetique-energies-renouvelables/lenergie-exploitations-agricoles/productions-animales/dossier/elevage-porc-volailles/conseils-agir>). En considérant ces éléments et la typologie des types de projets soutenus, on peut donc souligner la pertinence des contributions du PDR à une meilleure utilisation efficace de l'énergie en agriculture.

- Calcul des économies d'énergie réalisées en lien avec les investissements

D'après les données de l'enquête auprès des bénéficiaires du dispositif 4.1.2, 91 % des bénéficiaires (40 répondants sur les 46 retours, sur un périmètre total de 163 bénéficiaires ciblés) déclarent que l'objet de l'investissement a eu pour vocation d'une part la rénovation du bâti pour limiter les consommations d'énergies fossiles, et d'autre part la rénovation d'équipements vers du matériel moins consommateur d'énergie.

Les principaux bénéficiaires des investissements sont les producteurs de volailles (50 %), les producteurs Mixtes (35 %, volailles, lait, porc, grandes cultures) et les éleveurs de porc (5 %). Les répondants déclarent qu'en moyenne les investissements ont permis de réduire de 13,2 % leurs consommations énergétiques. Cette baisse est variable selon les orientations des exploitations agricoles :

Orientations techniques de l'exploitation	Economies énergétiques
Maraichage sous serre	30 %
Porc	15 %
Mixte	15 %
Volailles	12 %
Bovin lait	7,5 %

Economies d'énergie réalisées par orientation d'exploitation – enquête bénéficiaire

D'après les données techniques relatives aux consommations énergétiques dans les bâtiments d'élevage (Fiche Technique Economies d'Energie, APCA), il est possible d'estimer par filière un niveau de consommation moyen par exploitation agricole. Sur le périmètre des répondants à l'enquête, les économies totales d'énergies s'établissent à 2 044 255 kWh / an, dont 66 % concernant le maraichage sous serre, 19 % les filières volailles et 13 % les filières mixtes. La forte concentration des économies d'énergie sur ces filières est particulièrement pertinente du fait que le poste énergie pèse pour 30 % des charges opérationnelles en volailles de chair (L'énergie en volailles de chair, ITAVI, ADEME, Chambre d'Agriculture de Bretagne, 2009), 25 % en maraichage sous serres chauffée (Productions sous serres

chauffées, ADEME, 2019) et pour 18 % en élevage porcin (Economies d'énergie en élevage de porc, IFIP, 2009).

Au regard du taux de retour de l'enquête (28 %), et sous l'hypothèse d'un échantillon de répondants représentatif, il est possible d'extrapoler le volume total d'énergie économisé à 7 300 910 kWh au niveau régional, soit un volume d'énergie négligeable en comparaison de la consommation énergétique du secteur agricole en Bretagne, estimée à 5 319 329 GWh (Les chiffres clés de l'énergie en Bretagne, 2017). Ces constats sont à mettre en parallèle avec un nombre significatifs de dossiers (241 dossiers avec au moins un paiement) mais un montant moyen par projet limité : 14 436 EUR de FEADER en moyenne par projet ayant reçu un paiement.

Au regard de la typologie des filières ciblées, de la typologie des investissements et des volumes d'énergie économisés grâce aux investissements liés au seul dispositif 4.1.2, le PDR a contribué à l'utilisation efficace de l'énergie à un niveau limité.

7.a13) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?

7.a13.a) Réponse à la question d'évaluation

Présentation du jugement évaluatif global :

Les TO 4.3.1, 8.6.1 et 16.7.1 ont été mis en œuvre de manière inégale sur la période 2015-2018, contribuent à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie.

Une analyse qualitative du TO 4.3.1 permet de conclure à son impact positif, qui contribue à faciliter la fourniture de bois d'œuvre et de bois énergie en rendant accessibles des surfaces en forêt initialement inexploitable.

Le TO 8.6.1, malgré un faible taux de mise en œuvre, a permis la transformation de 107 ha de forêts de qualité médiocre en bois d'œuvre de qualité valorisable à 30-40 ans par la filière.

Malgré des résultats mitigés du fait d'une forte difficulté à mobiliser les petits propriétaires forestiers de ces territoires, une analyse qualitative des stratégies mises en place montre que l'animation financée par le TO 16.7.1 a permis d'accompagner des propriétaires forestiers pour une meilleure gestion et valorisation de leurs forêts, à la fois dans un objectif économique et environnemental, sur près de 10% de la surface forestière bretonne.

Limites et précisions méthodologiques :

Périmètre de l'étude :

- L'ensemble des dossiers ayant reçu au moins un paiement.
- Si un TO ne dispose pas de suffisamment de projets payés, une analyse qualitative portant sur les projets engagés et programmés (8.6.1, 16.7.1)

Liste des mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » :

- 8.6.1 « Breizh Forêt Bois – Transformation »
- 4.3.1 « Desserte forestière »
- 16.7.1 « Stratégies locales de développement en forêt » (SLDF)

Outils méthodologiques déployés / Sources :

- Programme Régional de la Forêt et du Bois de Bretagne (DRAAF Bretagne),
- Données de programmation de la Région Bretagne,
- Extractions OSIRIS D02, D05 (OSIRIS),
- Entretiens avec des interlocuteurs du pôle Forêt-Bois de la DRAAF et d'Abibois.

La validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation sur ce domaine prioritaire a rencontré quelques limites. En effet, au 31/12/2018, il y avait encore peu de dossiers payés pour les TO 8.6.1 et 16.7.1 et peu de données sur les surfaces forestières rendues accessibles grâce au TO 4.3.1. Par ailleurs, le « pas de temps » considéré est encore trop faible pour mesurer l'impact des dispositifs (exploitation de la forêt se fait à 30-40 ans).

Réponse détaillée à la question évaluative par critères de jugement :

Critère de jugement n°1 : Le PDR a permis une gestion forestière durable combinant les objectifs économiques et environnementaux

Ø TO 8.6.1 « Breizh Forêt Bois – Transformation » :

Ø 14 dossiers ont reçu au moins un paiement. Dans l'ensemble, taux d'avancement faible (39% engagé ; 10% payé). La surface concernée par ces paiements est de 107ha, soit 0,03% de la surface forestière (La surface forestière bretonne est de 389 000 ha, d'après le PRFB Bretagne). Ce taux est porté à 0,07% si on considère l'ensemble de la surface programmée (264 ha). Cette mesure a donc un faible impact en termes de surfaces, en deçà de l'objectif initialement fixé de renouveler ou reboiser 1% de la surface forestière via le programme Breizh forêt bois (mesures 8.1.1 et 8.6.1).

Cette faible souscription de la mesure s'explique par complexité du dossier à monter avec une crainte des contrôles de la part des exploitants forestiers, et d'importants retards de paiement (de 2 ans) au démarrage du programme. De plus, la mauvaise conjoncture économique sur le bois énergie, a empêché la réalisation de plusieurs projets, qui comptaient sur les produits de la coupe des bois en place pour investir dans la plantation de bois d'œuvre, et pallier ainsi le manque de trésorerie. Par ailleurs, les dégâts occasionnés par des animaux sauvages ont entraîné un doublement des coûts de plantation, non prévus initialement, et une diminution du potentiel de surfaces transformables.

La gestion environnementale a été prise en compte dans le cadre des comités de sélection, qui comptaient la DREAL Bretagne ainsi que des associations environnementales. Dans ce contexte, 40 projets ont été sélectionnés (43 dossiers présentés, 2 dossiers inéligibles et 1 projet non sélectionné car trop éloigné des objectifs de production de bois d'oeuvre du programme.

Ces résultats mitigés ne remettent pas en cause néanmoins l'intérêt de cette mesure, qui répond au fort besoin de pérennisation de la ressource en bois dans le futur pour la filière.

Au-delà des surfaces mobilisées, les investissements réalisés constituent une ressource d'intérêt pour la filière, qui sera récoltée dans 30 à 40 ans lors de la récolte. Les $\frac{3}{4}$ des surfaces concernées ont en effet été plantées en résineux, afin de répondre à la demande de l'industrie.

De plus, une sortie du FEADER est envisagée pour la suite de la programmation, afin de simplifier la mise en œuvre de ce TO.

Une réflexion est également menée sur les moyens de pallier au manque de trésorerie des exploitants forestiers.

TO 4.3.1 « Desserte forestière » :

32 dossiers ont reçu au moins 1 paiement ; 61% de l'enveloppe dédiée à ce TO a été engagée au 31/12/2108, et 15% de l'enveloppe a été payé.

Les travaux de desserte forestière permettent de valoriser des coupes de bois d'œuvre (une partie des sous-produits de la coupe pouvant être valorisée en bois industrie). La desserte a un rôle essentiel pour le renouvellement des forêts. Aujourd'hui, seuls les 2/3 de la surface forestière bretonne sont facilement accessible, et donc exploitables. Le dernier tiers est difficilement voire très difficilement accessible, et donc inexploitable.

Cette mesure, dont le taux de mise en œuvre est bon comme l'indique le taux d'engagement du FEADER supérieur à 60%, permet de valoriser le bois d'œuvre, mais également le bois énergie ou d'industrie, issus des éclaircies et des sous-produits des coupes de bois d'œuvre, sur les parcelles forestières encore difficilement voire très difficilement accessibles.

L'absence de données sur les surfaces rendues exploitables ne permet pas de mesurer l'impact de ce TO. Néanmoins, une analyse qualitative permet de conclure à un impact positif de ce TO qui contribue à faciliter la fourniture de bois d'œuvre et de bois énergie en rendant accessibles des surfaces en forêt initialement inexploitables.

L'ensemble des types d'opération 8.6 et 4.3.1 concerne du bois d'œuvre d'espèce résineuse puisque c'est aujourd'hui le seul débouché économique intéressant de la filière bois.

Lors de la transformation d'un peuplement, le volume récolté en bois d'œuvre est en moyenne de 87% pour les espèces résineuses, et 57% pour les espèces feuillues. Le volume valorisé en bois énergie est donc de 13% pour les espèces résineuses, et 43% pour les espèces feuillues (source ; entretien avec Abibois).

Dans la mesure où 74% de la forêt bretonne constituée par des feuillus, la création de filières à partir de ces espèces est également enjeu majeur pour la filière bois.

TO 16.7.1 « Stratégies locales de développement en forêt » (SLDF) :

9 dossiers ont été engagés pour ce TO, pour un montant de 466 200,27€ d'aide publique. Le taux d'engagement de la maquette FEADER pour ce TO est de 93,24%. Aucun dossier n'a reçu de paiement. 3 projets ont été mis en œuvre, à travers une phase de construction de la stratégie, et une phase de mise en œuvre.

Les 3 stratégies locales de développement forestier mises en œuvre ont pour but commun d'améliorer la gestion forestière chez des tout petits propriétaires, par la recherche de synergies permettant de présenter des demandes d'aide groupées.

Les trois projets sont détaillés ci-dessous :

- Le projet de Charte forestière, porté par le Parc Naturel Régional d'Armorique, dont la surface forestière est de 23 700 ha (source : charte forestière du Territoire du PNR d'Armorique Etat des lieux de la forêt et ses acteurs), a pour objectif la relocalisation partielle des boisements au regard des enjeux environnementaux et paysagers.

- La Stratégie locale de développement forestier du Pays de Ploërmel, dont la surface forestière est de 5 580 ha, vise à identifier les terrains et peuplements qui pourraient être, à terme, valorisés pour une production de bois d'œuvre, et évaluer le niveau d'équipement des principaux massifs, dans le but d'accompagner les propriétaires forestiers dans leurs projets de boisement, transformation, et à améliorer le niveau d'équipement du territoire.

- Le plan de développement de massif de Guingamp sud, dont la surface forestière est de 8 530 ha, a pour objectif de pérenniser la ressource forestière essentielle aux industries locales de transformation, par la mise en place d'une animation collective et individuelle.

Source : site internet CRPF de Bretagne

Cette mesure a permis l'animation d'un ensemble de territoires représentant près de 10% de la surface forestière bretonne. Les résultats de l'animation mise en place sont mitigés du fait du très fort morcellement du parcellaire, et d'une grande difficulté à mobiliser les propriétaires forestiers. Des retombées indirectes peuvent néanmoins être citées, comme le dépôt de dossiers individuels pour le

programme Breizh forêt bois, grâce à la communication réalisée sur le programme dans le cadre des SLDF.

Conclusion du critère de jugement

Les 3 TO contribuant prioritairement à ce DP, qui ont été mis en œuvre de manière inégale sur la période 2015-2018, contribuent à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie :

- Le TO 4.3.1 contribue à faciliter la fourniture de bois d'œuvre et de bois énergie en rendant accessibles des surfaces en forêt initialement inexploitable.

- Le TO 8.6.1 a permis la transformation de 107 ha de forêts de qualité médiocre en bois d'œuvre de qualité valorisable à 30-40 ans par la filière.

Le TO 16.7.1 a permis d'accompagner des propriétaires forestiers pour une meilleure gestion et valorisation de leurs forêts sur près de 10% de la surface forestière bretonne.

7.a14) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun TO concerné au titre du DP 5D (DP principal) pour le PDR Bretagne. Voir méthodologie de réponse aux questions évaluatives en annexe.

7.a15) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?

7.a15.a) Réponse à la question d'évaluation

Présentation du jugement évaluatif global :

Malgré une faible souscription de la mesure par rapport aux objectifs de début de programme, le programme Breizh forêt bois – boisement doit permettre le stockage de 129 250 m³ d'équivalent CO₂ sur 30 ans, sur le périmètre des projets réalisés. Une sortie du FEADER est envisagée pour la suite de la programmation, afin de simplifier la mise en œuvre de ce TO.

Limites et précisions méthodologiques :

Périmètre de l'étude :

- L'ensemble des dossiers ayant reçu au moins un paiement.
- Etant donné le faible taux de mise en œuvre de ce TO (10,93% payé ; 35,55% engagé), une analyse qualitative portant sur les projets engagés et programmés

Liste des mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » :

- 8.1.1 Breizh Forêt Bois Boisement : boisement de terres en déprise agricole

Outils méthodologiques déployés / Sources :

- Programme Régional de la Forêt et du Bois de Bretagne (DRAAF Bretagne)
- Données de programmation de la Région Bretagne
- Extractions OSIRIS D02, D05
- Entretiens avec des interlocuteurs du pôle Forêt-Bois de la DRAAF et d'Abibois

Limites rencontrées influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation :

- Peu de dossiers payés pour le TO 811 (45 dossiers payés au 31/12/2018),
- Pas de temps considéré (exploitation de la forêt se fait à 30-40 ans).

Réponse détaillée à la question évaluative par critères de jugement :

Critère de jugement n°1 : Les actions soutenues ont contribué à l'amélioration du stockage du carbone par le développement de la capacité forestière et le maintien des surfaces herbagères

Ce TO a fait l'objet de 87 demandes de paiement. La surface boisée, sur le périmètre des dossiers ayant reçu au moins un paiement est de 258,5 ha. La surface de travaux engagée concernant les boisements est de 424 ha (source : Abibois).

En moyenne, 3000 ha arrivent nouvellement en forêt chaque année, par enrichissement de terres agricoles délaissées. Cette mesure du programme Breizh forêt bois a donc contribué à la séquestration de carbone sur 3 à 4% de cette surface (En considérant une moyenne de 100 à 120 ha souscrits par année du programme) par la mise en place de boisement en vue de la production de bois d'œuvre. Une parcelle de bois d'œuvre produisant en moyenne 500 m³ de bois, et en considérant qu'1 m³ de bois stocke 1t de CO₂

(source : basée sur entretien avec Abibois), le programme doit permettre sur 30 ans le stockage de 129 250 tonnes d'équivalent CO2, sur le périmètre des dossiers payés.

Conclusion

Malgré une faible souscription de la mesure par rapport aux objectifs de début de programme, cette mesure doit permettre de stocker 129 250 tonnes d'équivalent CO2 sur 30 ans, sur le périmètre des projets réalisés (avec au moins un premier paiement). Une sortie du FEADER est envisagée pour la suite de la programmation, afin de simplifier la mise en œuvre de ce TO.

7.a16) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun TO concerné au titre du DP 6A (DP principal) pour le PDR Bretagne. Voir méthodologie de réponse aux questions évaluatives en annexe.

7.a17) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales?

7.a17.a) Réponse à la question d'évaluation

Présentation du jugement évaluatif global :

L'état de la programmation actuelle et l'avancement des projets soutenus par le dispositif LEADER ne permettent pas de réaliser une analyse quantitative et qualitative de l'effet net du dispositif sur le développement local dans les zones rurales. Il est cependant possible de constater que l'animation au sein de chaque GAL permet de programmer des dossiers pertinents et en lien avec les besoins des territoires. Dans le cadre du présent RAMO, l'AG a pris parti de répondre à cette question évaluative sous l'angle de l'ingénierie territoriale qui est un outil essentiel pour la bonne mise en œuvre du dispositif mais également joue un rôle sur la qualité et la pertinence des projets soutenus.

Ainsi, les données des tableaux de décisions (sélections des dossiers), les fiches actions, et les données de l'enquête auprès des chefs de file GAL nous permettent d'affirmer aujourd'hui que le PDR, via le dispositif LEADER a permis d'améliorer les capacités d'ingénierie territoriale. Cela se confirme notamment grâce aux différents emplois créés sur le territoire sur les sous-mesure 19.2 et 19.4. L'analyse qualitative de ces postes nous permet également de préciser les plus-values que LEADER apporte en termes d'ingénierie territoriale. Enfin, les fiches actions permettent de préciser les missions des acteurs des projets. Il faut malgré tout noter l'absence de temps suffisant, notamment pour le montage administratif et financier. Par ailleurs, l'amélioration des compétences peut encore se développer ; en effet, la montée en expérience en montage de projets pour les acteurs du territoire n'est pas considérée comme significative au regard de l'accompagnement reçu.

Précisions méthodologiques :

Périmètre de l'étude :

- L'ensemble des dossiers ayant reçus au moins un paiement.
- Si un TO ne dispose pas de suffisamment de projets payés, une analyse qualitative portant sur les projets engagés et programmés

Outils méthodologiques déployés :

- Analyse des extractions VALOSIRIS RDR3 D02, données arrêtées au 31/12/2018
- Analyse des données de suivi de la référente mesure au sein du CR Bretagne
- Evaluation transversale portant sur l'approche intégrée de développement territorial soutenue par le FEDER et le FEADER, Ernst and Young, 2018

Au 31/12/2018 :

Mesure 19 « LEADER » : 77 dossiers engagés dont 40 ayant reçu au moins un paiement pour un montant FEADER de 977 936 €.

Réponses à la question évaluative par critères de jugement :

Critère de jugement n°1 : Le PDR, via le dispositif LEADER a permis d'améliorer les capacités d'ingénierie territoriale.

Au 31/12/2018, la mesure 19 sur le programme LEADER compte 40 dossiers ayant reçu au moins un paiement avec un total de 977 936 € de FEADER payés :

- 12 dossiers sur le **TO 19.1.1** (Aides à la préparation des stratégies locales de développement) pour un total de 171 406 € de FEADER
- 6 dossiers sur le **TO 19.2.1** (Aide à la mise en œuvre des opérations dans le cadre des stratégies locales de développement) pour un montant total de 128 039€ de FEADER
- 22 dossiers sur le **TO 19.4.1** (Aide à l'animation des stratégies locales de développement) pour un montant total de 678 491 € de FEADER.

1. La mobilisation de l'ingénierie autour de projets LEADER

Pour soutenir le développement local dans les zones rurales, le PDR a mis en place un dispositif LEADER visant à améliorer les capacités d'ingénierie territoriale. Afin de soutenir le développement local, il faut s'assurer une remontée de projet pertinent et en lien avec les besoins du territoire. Pour cela, mettre en place de l'ingénierie territoriale est primordial ; il faut ainsi s'assurer qu'il est facile de mobiliser de l'ingénierie sur différentes thématiques et typologie de projet. D'après l'enquête réalisée auprès des chefs de file des GALs, 46,7% ont répondu qu'en tant qu'animateur de GAL, ils pouvaient facilement mobiliser de l'ingénierie autour de projets LEADER au sein de leur structure, 66,7% ont répondu oui en partie, dans d'autres structures. Les chefs de file des GALs mettent en avant la contribution technique d'autres services internes, les avis d'expert sur le projet et l'existence d'initiative semblable sur le territoire. A noter, cependant, que, les animateurs GAL considèrent à 46,7% qu'ils ne pouvaient pas facilement mobiliser de l'ingénierie au sein du réseau des membres du Comité Unique de Programmation (CUP).

2. Typologie des projets soutenus et nécessitant le plus d'ingénierie

Dans le cadre de la **sous-mesure 19.2** sur l'aide à la mise en œuvre des opérations, les données de suivi (tableau de décision et sélection des dossiers) indique un bilan de 65 projets validés au 31/12/2018 :

- 3 projets concernent l'accueil des nouvelles populations.
- 8 projets concernent l'activité touristique
- 13 concernent la culture et le patrimoine
- 7 concernent le développement durable
- 20 concernent la diversification des offres de services et des équipements
- 7 concernent le soutien aux entreprises locales
- 4 concernent la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique
- 3 concernent la revalorisation des bourgs centres

Graphique n°1 : Part des projets par thématique

Source : OSIRIS

Cela correspond relativement aux données d'enquête sur les projets nécessitant le plus d'ingénierie. En effet, L'enquête précise que les thématiques nécessitant le plus d'ingénierie sont :

- Le soutien aux entreprises locales (85,7%)
- Le développement durable (71,4%)
- La culture et patrimoine (71,4%)
- La transition énergétique et lutte contre le changement climatique (78,6%)
- Les activités touristiques (64,3%)

Les thématiques nécessitant de l'ingénierie dans une moindre mesure sont :

- La revalorisation des bourgs centres (57,1%)
- La diversification des offres de services (57,1%)

D'après les chefs de file, ces deux thématiques nécessitent moins d'ingénierie que d'autres car la gestion et la mise en œuvre de ces projets se font depuis longtemps (au moins depuis l'ancienne programmation).

On trouve très peu de données pour l'accueil des nouvelles populations (28,6%).

Graphique n°2 : Thématiques de projets qui nécessitent le plus d'ingénierie

Source : Enquête EDATER – répondant à la question « Selon vous, quels sont les thématiques de projets qui nécessitent le plus d'ingénierie »

D'après le tableau de décision et de sélections des dossiers ainsi que les résultats de l'enquête, on constate que la thématique sur «la revalorisation des bourgs centres» est la moins demandeuse en ingénierie. En revanche, en Bretagne, « la culture et patrimoine », et « la diversification des offres et des équipements » occupent une place importante des projets LEADER et sont considérées comme intensives en ingénierie.

3. L'amélioration du niveau de compréhension et des compétences n'est pas significative

D'après l'enquête, 71,4% des GAL enquêtés ont répondu qu'ils avaient constaté en partie une amélioration de la compréhension des étapes d'un projet de la part des porteurs de projets récurrents ou chez les membres du CUP. 42,9% ont constaté une amélioration de la compréhension des critères qualitatifs et 78,6% une amélioration en partie de la compréhension des financements mobilisables. Nous ne pouvons pas conclure qu'il y a eu une amélioration des compétences des porteurs de projets, car, une meilleure compréhension ne signifie pas une amélioration des compétences en termes de montage de projets pour les acteurs du territoire. Cela se concrétise dans l'enquête, car, 50% considèrent que LEADER a permis la montée en expérience en montage de projets pour les acteurs du territoire, contre 50% qui ont répondu non.

Ainsi, nous ne pouvons pas conclure qu'il y a eu une amélioration des compétences des porteurs de projet à ce stade de la mise en oeuvre.

4. Le porteur de projet peut avoir un impact sur l'intensité de l'ingénierie mais pas nécessairement la taille du projet

La nature d'un projet peut être impactée en fonction du porteur de projet. D'après l'enquête, 84,6% des GAL considèrent que le type de porteur de projet (collectivités, associations, acteurs privés...) peut avoir un impact sur la nature, voire sur l'intensité de l'ingénierie.

En effet, les raisons sont multiples :

- Une association a besoin de plus d'accompagnement car très peu de ressources en ingénierie.
- Les structures privées ont plus de contraintes pour monter un dossier LEADER, donc plus de travail d'accompagnement
- Une commune n'a pas forcément le personnel adéquate
- Une MOA (Maîtrise d'Ouvrage Assistée) a plus de difficulté à cause de sa structuration
- Un EPCI gère les projets de nombreuses communes, beaucoup de travail d'ingénierie en interne

Ainsi, que ce soit dans la structure privée ou public, on retrouve des problèmes d'ingénierie. En effet, chaque établissement doit faire face à des problématiques différentes.

Par ailleurs, une majorité des GAL (53,8%) considère que la taille du projet (prix et rayonnement sur le territoire) n'a pas d'impact sur la nature ou sur l'intensité de l'ingénierie mise en place. Néanmoins, pour les personnes considérant que la taille du projet est importante, ils mettent en avant le fait que la complexité technique et réglementaire entraîne davantage d'ingénierie, la taille peut avoir un impact dans la gestion des factures, ou encore quand le projet fait appel à des marchés publics. Cependant, en fonction de la taille du projet, les besoins seront différents mais l'intensité en ingénierie peut être tout aussi importante.

Ainsi, le porteur de projet a un impact sur l'intensité de l'ingénierie. De manière générale, l'ingénierie est importante pour chaque porteur de projet mais pas sur les mêmes domaines. En revanche, la taille d'un projet ne change pas systématiquement le besoin en ingénierie, de la même façon, les besoins en ingénierie sont répartis différemment.

5. Un manque d'ingénierie important mais des solutions proposées

Il s'agit ici de comprendre les manques importants que les chefs de file GAL ont pu constater. Selon l'enquête, nous constatons des manques d'ingénierie important, en effet cela concerne 69,2% des répondants à l'enquête. Ces manques portent principalement sur :

- Le montage administratif et financier spécifique à LEADER (44,4%)
- Le montage administratif et financier de façon générale (33,3%)
- L'accompagnement thématique (33,3 %)

Par ailleurs, nous pouvons ajouter des manques de communication LEADER sur les règles de bonne gestion, en effet une partie des personnes enquêtées considèrent que transmettre uniquement les textes législatifs ne suffit pas.

Pour combler ces manques, plusieurs solutions sont proposées :

- 66,7% des GAL ont besoin de plus de temps d'ingénierie
- 66,7% des GAL proposent d'organiser des formations
- 44,4% des GAL réclament plus de soutien via de l'ingénierie extérieur au territoire (autres collectivités)

Pour pallier le manque d'ingénierie, les acteurs proposent un référent « marchés publics » au sein des collectivités pour répondre à toutes les questions nécessaires.

Nous pouvons conclure que le manque d'ingénierie est perçu de manière générale par les acteurs; néanmoins, des solutions sont envisagées notamment en termes de gestion du temps et de formation. L'Autorité de gestion est consciente de ces difficultés et a pris d'ores et déjà quelques mesures, notamment en terme de formation, en les ouvrant aux animateurs des GAL sur les sujets qui leur sont directement utiles dans l'accompagnement des porteurs de projets.

6. L'ingénierie LEADER permet en majorité de trouver des financements

Concernant l'efficacité de l'ingénierie LEADER, d'après l'enquête, pour la totalité des GAL (100% des répondants), l'ingénierie LEADER est la plus efficace pour « Trouver des financements ». Pour 92,3% des GAL, l'efficacité de l'ingénierie LEADER est très efficace sur la partie « Sécuriser le montage administratif ». Pour 84,6%, l'efficacité de l'ingénierie LEADER est très efficace pour réunir des acteurs pluridisciplinaires. En revanche, un des répondants déplore l'accroissement des pièces administratives dû au fait de réunir des acteurs pluridisciplinaires et ainsi, le chargé de mission animateur LEADER à moins de temps pour l'animation et doit allouer plus de temps à la gestion.

Par conséquent, nous pouvons en déduire que l'ingénierie LEADER semble la plus efficace pour trouver des financements.

7. L'intégration de programmes contractuels et de financement des projets de territoire

Selon l'enquête, 76,9% des GAL considèrent en partie, voire complètement, que le dispositif LEADER, notamment via l'approche multithématique, favorise une meilleure intégration des programmes contractuels et de financement des projets de territoire. En effet, une vision globale est intéressante car la construction de la stratégie avec le contrat de partenariat permet une complémentarité entre FEADER (petits investissements) et les fonds régions (phase opérationnelle ayant des investissements plus conséquents).

8. Mise en œuvre des approches territoriales par les mêmes structures

D'après l'enquête, une très grande majorité des GAL (92,3%) considèrent que la mise en œuvre des approches territoriales ITI (FEDER), GAL LEADER (FEADER) et DLAL (FEAMP) par les mêmes structures porteuses renforce l'ingénierie territoriale. Ce dispositif renforce l'ingénierie territoriale dans la mesure où cela permet d'utiliser une palette élargie de financements et de toucher une pluralité d'acteurs. Par ailleurs, les répondants ajoutent que n'avoir qu'un seul interlocuteur pour les différents fonds à mobiliser permet d'accompagner le projet au mieux.

9. Les projets soutenus par LEADER créent de l'emploi

D'après l'extraction VALOSIRIS D04 spécifique au suivi du dispositif LEADER, 51,93 ETP ont été créés :

Ø Sur la mesure 19.2 « Mise en œuvre LEADER » : 24 ETP créés sur 33 dossiers engagés soit entre 0,5 et 1 ETP par projet en moyenne.

Sur ces 24 ETP créés :

- o 33,3% des ETP ont été créés au sein de projets de développement de la filière touristique / valorisation du territoire.

- o 25% des ETP ont été créés dans des projets visant à soutenir la création et la reprise d'entreprise ainsi que le soutien au dernier commerce
- o 20,8 % des ETP au sein des MSP.

Ø 27,93 ETP sur des projets rattachés à la 19.4 « Fonctionnement et animation du GAL ».

De plus, selon l'enquête, une très grande majorité des GAL (92,3%) considèrent que les projets soutenus par LEADER ont permis de créer indirectement de l'emploi (en moyenne 4,4 emploi sur le territoire du GAL- médiane = 4).

Bien que les données ne soient pas exhaustives, nous pouvons conclure que les sous mesures LEADER permettent de créer de l'emploi, on constate que la création d'emploi est plus importante pour les femmes que pour les hommes dans la sous-mesure 19.4 concernant l'animation et donc concernant l'ingénierie.

10. La subvention FEADER entraîne une plus-value en matière d'ingénierie territoriale

Les projets détiennent une plus-value en matière d'ingénierie territoriale grâce à la subvention FEADER, notamment en termes de projets innovants, transversaux et l'émergence de projets partenariaux, mais également l'apprentissage d'une rigueur et d'une méthode de projet, ou encore un enrichissement de la structuration du contenu des projets. D'après l'enquête, selon les GAL, les projets financés sans LEADER n'auraient pas été réalisés en majorité ou auraient été réalisés dans une moindre mesure (étalement dans le temps, etc...)

Cela permet de conclure que la subvention FEADER entraîne une véritable plus-value en matière d'ingénierie territoriale et que de nombreux projets n'auraient pas pu être réalisés sans cette subvention.

11. L'ingénierie territoriale développée au sein même des projets

Nous devons également prendre en compte le soutien direct aux structures porteuses de GALs (aux pays). En effet, les démarches d'animation déployées par les pays constituent un appui à de l'ingénierie locale. Parmi les projets proposés sur la sous-mesure 19.4, nous avons des fiches actions sur la santé, le patrimoine et l'observation :

- Pays centre ouest Bretagne :

Le Pays Centre Ouest Bretagne réalise un projet sur le soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation. La stratégie repose sur des objectifs stratégiques et opérationnels. Le projet vise à relever l'enjeu de s'adapter aux mutations sociales et économiques. Ainsi, l'animation LEADER permet d'apporter une cohérence à l'ensemble des projets et cela nécessite une animation stratégique. L'équipe d'animation se compose d'un technicien spécialiste en lien direct avec les différents acteurs du territoire.

- Pays du Trégor :

Le Pays du Trégor réalise un projet sur le soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation. Le programme LEADER est composée d'au minimum 3 ETP. Les missions spécifiques à la mise en œuvre du

DLAL LEADER sont assurées par un référent et un assistant. Les missions portent sur l'animation du programme, la gouvernance et la gestion administrative.

- Pays de saint Briec :

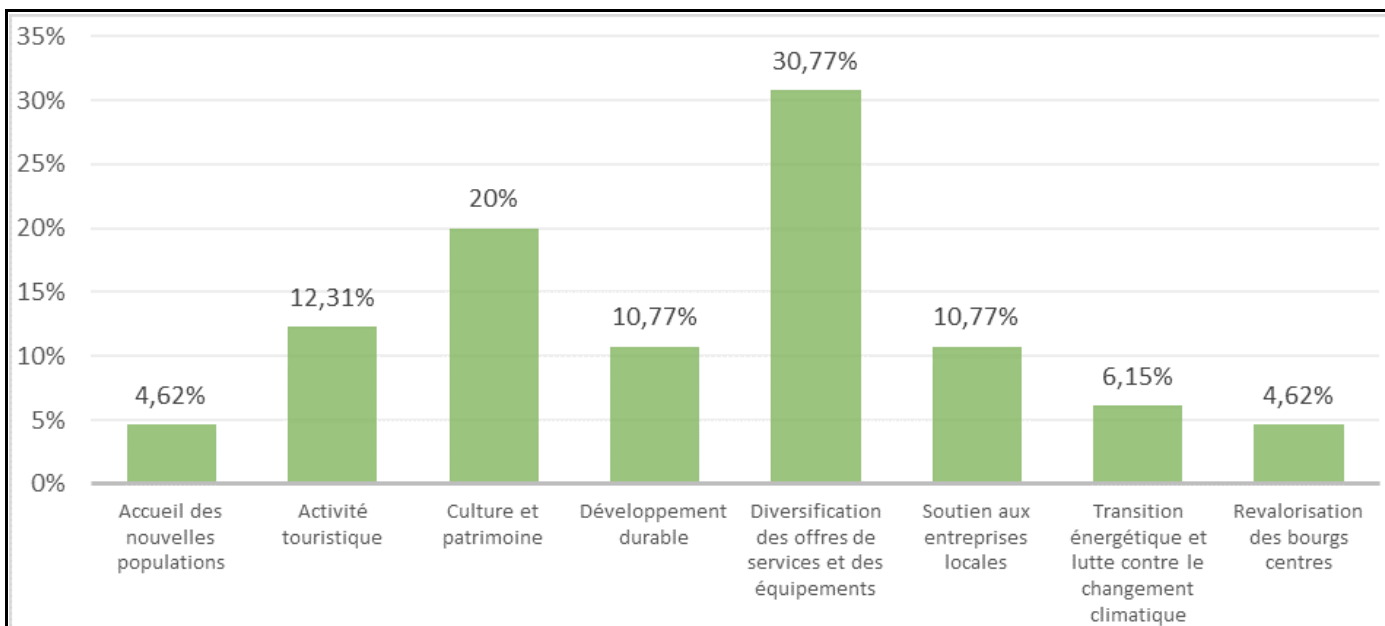
Le pays de Saint Briec réalise un projet pour animer le programme LEADER. L'animation et la gestion du programme ont pour objectif d'assurer sur la cohérence du programme, d'accompagner l'émergence de projets potentiels, un accompagnement technique, et de favoriser la mise en réseau et la mutualisation des actions.

Conclusion

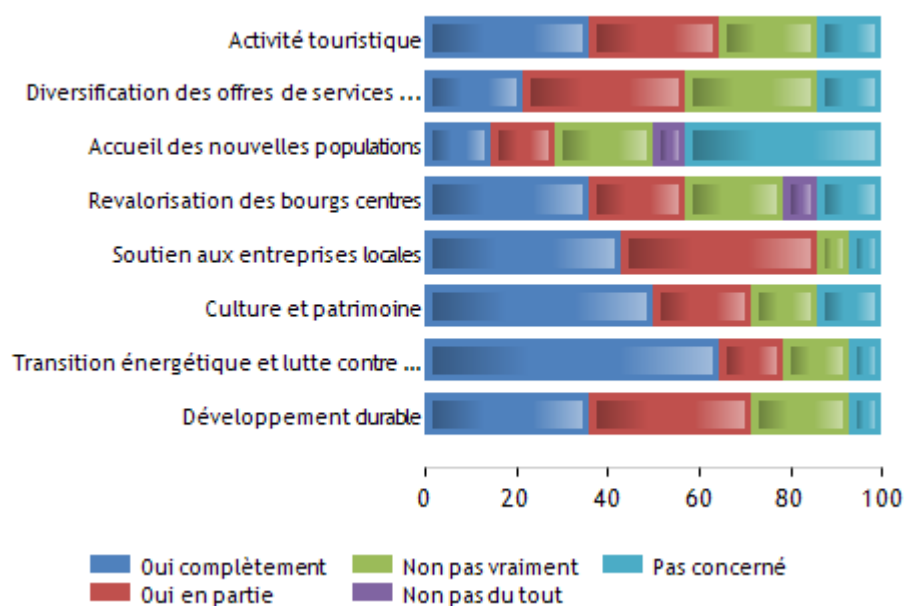
- Le PDR, via le dispositif LEADER, a permis d'améliorer les capacités d'ingénierie territoriale participant au développement économique et sociale des zones rurales

Comme précisé en introduction de question évaluative, l'état de la programmation et l'avancement des projets soutenus par le dispositif LEADER ne permettaient pas de réaliser une analyse quantitative et qualitative de l'effet net du dispositif sur le développement local dans les zones rurales. Dans le cadre du présent RAMO, l'AG a donc décidé de répondre à cette question évaluative sous l'angle de l'ingénierie territoriale. Les principaux résultats de l'analyse menée montrent que :

- L'ingénierie autour des projets LEADER est facilement mobilisable et nécessaire ;
- Les projets sur la transition énergétique nécessitent le plus d'ingénierie
- L'amélioration du niveau de compréhension et des compétences n'est pas encore significative ;
- Le porteur de projet peut avoir un impact sur l'intensité de l'ingénierie mais le besoin en ingénierie n'est pas nécessairement liée à la taille du projet ;
- L'ingénierie LEADER permet en majorité de trouver des financements ;
- Le dispositif LEADER, notamment via l'approche multithématique, favorise une meilleure intégration des programmes contractuels et de financement des projets de territoire ;
- La mise en œuvre des approches territoriales ITI (FEDER), GAL LEADER (FEADER) et DLAL (FEAMP) par les mêmes structures porteuses renforce l'ingénierie territoriale.



Part des projets par thématiques (source OSIRIS)



Thématiques de projets qui nécessitent le plus d'ingénierie (enquête EDATER auprès des GAL)

7.a18) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun TO concerné au titre du DP 6 C (DP principal) pour le PDR Bretagne. Voir méthodologie de réponse aux questions évaluatives en annexe.

7.a19) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?

7.a19.a) Réponse à la question d'évaluation

Pour rappel, la QEC 19 n'avait pas été traitée lors du RAMO 2017 en raison d'un trop faible niveau de paiements. Néanmoins plusieurs « synergies » sont directement citées dans le PDR :

- Des synergies de la mesure 10 (MAEC) avec d'autres mesures : afin d'être efficaces, les engagements agroenvironnementaux doivent être mobilisés conjointement à d'autres outils à l'échelle de l'exploitation agricole ou à celle du territoire. Ces outils sont éventuellement mobilisés dans le PDR
- La mise en place du projet d'exploitation peut nécessiter la réalisation d'investissements productifs ou non productifs par l'exploitant. La réalisation de tels investissements peut s'inscrire dans le cadre de la mesure 4.
- Afin de favoriser la pérennisation des pratiques, le soutien à l'agroenvironnement a tout intérêt à s'inscrire dans une stratégie locale de développement plus large : il peut faire partie d'un programme LEADER, de la politique d'un parc naturel régional ou d'une politique de développement territorial portée par la Région. Ainsi, les nouvelles pratiques peuvent être favorisées par la promotion touristique du territoire par la différenciation d'un produit local ou par la valorisation de l'environnement. La politique agroenvironnementale entre alors en synergie avec d'autres politiques de développement local présentes sur le territoire.
- Par ailleurs, la mesure 16 permet d'accompagner les approches de coopération impliquant plusieurs acteurs de l'agriculture et de la chaîne alimentaire afin de rendre un projet territorial collectif. Cette mesure permet de financer des études, de l'animation, des frais de fonctionnement et des actions de promotion.
- L'autorité de gestion mobiliser d'autres mesures en synergie avec la mesure 11 dans le cadre des programmes de développement rural régionaux, par exemple pour renforcer les compétences en agriculture biologique, ou animer un projet de territoire de développement de l'agriculture biologique visant à répondre à un enjeu environnemental (mesures, 4, 6, 7 et 16 notamment).

Après une analyse des extractions VALOSIRIS et une comparaison des numéros SIRET et de la « dénomination sociale » de l'ensemble des bénéficiaires, certaines de ces synergies peuvent être confirmées sur différentes mesures (voir encadré ci-après).

Remarque : L'analyse ne prend pas en compte les synergies avec les mesures SIGC et se base sur l'ensemble des dossiers engagés (périmètre élargi à l'ensemble des dossiers engagés (avec et sans paiement)).

Ainsi, on constate qu'il existe 3 grandes familles de synergies :

1. Une famille « investissements physiques » qui se décompose en deux catégories :

Ø Investissement dans les bâtiments dans les exploitations agricoles avec des investissements dans la transformation et commercialisation

Ø Investissement dans les bâtiments dans les exploitations agricoles avec l'investissement des infrastructures de développement

D'un point de vue développement des exploitations, le PDR prévoit que les exploitants puissent bénéficier de différents dispositifs : mesures investissements (bâtiments rénovation, transformation à la ferme et commercialisation). L'ensemble de ces dispositions permet d'accompagner globalement le développement des exploitations.

2. Une famille « Aide au démarrage pour les jeunes agriculteurs »

Ø Aide à l'investissement auprès des JA ayant reçus une aide à l'installation

Le PDR a mis en place des synergies permettant d'une part aux jeunes de s'installer et donc d'émarger sur la DJA, et d'autre part de pouvoir émarger sur de l'investissement dans les bâtiments que l'investissement dans la transformation et la commercialisation. Il y a des modulations « Jeunes Agriculteurs » dans un plusieurs mesures afin de faciliter l'accès à ces dispositifs aux JA et de permettre un accompagnement plus global (via de l'investissement) pour leur installation.

3. Une famille « Investissement des infrastructures de développement et modernisation » :

Ø Investissement dans le développement des zones forestières

Ainsi ces synergies permettent d'avoir un traitement global de la biodiversité : desserte forestière, MAEC, Natura 2000. Le fait de permettre à un même bénéficiaire de bénéficier de ces différents dispositifs permet d'avoir une approche globale de la biodiversité et plus généralement de la protection de l'environnement.

Les principaux dispositifs présentant des synergies fortes sont :

Principales sous-mesures présentant des synergies fortes : c'est-à-dire où un même bénéficiaire a pu émarger et bénéficier de plusieurs dispositifs.

A- Sous mesure 4.4 (Investissements programme Breizh Bocage), la totalité des bénéficiaires de dossiers engagés ont également sollicité d'autre dispositif tel que :

- 7.6.3 Politique d'intervention en faveur du maillage bocager – programme Breizh bocage

En effet, l'élaboration d'une stratégie territoriale, dépense éligible en 7.6.3., est un préalable à toute action. La présence d'une stratégie territoriale validée constitue une condition d'éligibilité

pour le financement des actions de sensibilisation (TO 763) et de travaux (TO 441) sur le territoire de cette stratégie.

B- Sous mesure 4.1 (Investissements dans les exploitations agricoles) 24% de la totalité des bénéficiaires de dossiers engagés ont également sollicité d'autre dispositif tel que :

- 6.1 Aide au démarrage des JA (ce taux atteint 23% dans ce cas : c'est-à-dire que 23% des bénéficiaires 4.1 ont bénéficié de la DJA (pour les dossiers renseignés))
- 4.2 Investissement dans la transformation / commercialisation de produits
- 10 Mesure Agroenvironnementale et Climatique (MAEC) (ce taux atteint 17 % dans ce cas)

C- Sous mesure 6.1 (Aide au démarrage des JA) 75% des bénéficiaires ont également sollicité d'autres dispositifs :

- 4.1 Investissements dans les exploitations agricoles

D- Sous mesure 4.3 (Investissement des infrastructures de développement / modernisation) 22% des dossiers bénéficiaires ont également sollicité d'autres dispositifs, tels que :

- 8.6 Breizh forêt bois transformation
- 8.3 DFCI
- 8.1 Breizh forêt Bois : Boisement

E- TO 7.6.3 (Politique d'intervention en faveur du maillage bocager-programme Breizh Bocage), la grande majorité des bénéficiaires ont également sollicité d'autres dispositifs :

- 4.4 Investissements programme Breizh Bocage

En effet, le TO 7.6.3 a notamment pour objectif d'informer et de sensibiliser sur les actions d'amélioration du bocage. Un accent particulier est porté à l'accompagnement des agriculteurs pour la gestion du bocage. Les investissements pour le maillage bocager sont encouragés, et la grande majorité des territoires couverts par une stratégie 763 a également mis en oeuvre un programme de travaux.

Il existe donc des synergies fortes entres les domaines prioritaires suivants :

- Entre DP2A et DP2B
- Entre DP2A et DP3A
- Entre DP2A et DP4A
- Au sein même du DP4A
- Au sein même du DP5C

7.a20) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?

7.a20.a) Réponse à la question d'évaluation

Réponses à la question évaluative par critères de jugement :

En préambule, il est important de préciser que depuis la mise en place du règlement OMNIBUS, il est possible de faire intervenir l'un ou l'autre des FESI en cofinancement des actions éligibles au titre de l'assistance technique, quel que soit le fonds spécifiquement concerné par l'action cofinancée. Ainsi, l'analyse de l'impact du dispositif d'assistance technique spécifique au PDRB a été menée au regard des actions menées sur le plan opérationnel, bien que l'avancement financier stricto sensu de la mesure n'ait pas démarré au 31/12/2018. De nombreuses actions décrites pour chaque critère de jugement ci-dessous ont ainsi bénéficié du financement du FEDER, l'Autorité de gestion ayant fait le choix de faire porter sur ce fonds spécifique les actions plurifonds par nature (exemple: organisation des Comités de suivi) ou bien construites pour être déclinées sur plusieurs fonds, mais relevant d'une même démarche de mise en oeuvre opérationnelle (exemple: accord cadre de mise en oeuvre du plan d'évaluation pour l'ensemble des FESI gérés par la Région Bretagne). En complément, la collectivité n'avait pas encore au 31/12/2018 formalisé le dossier spécifique de financement des ressources humaines dédiées à la mise en oeuvre du programme, dans l'attente d'avoir rendu opérationnels l'ensemble des autres dispositifs, y compris en terme d'outillage informatique, l'objectif étant de permettre en priorité le fonctionnement optimal de tous les leviers financiers ouverts aux bénéficiaires extérieurs. Ce sera le cas courant 2019 pour cette dernière mesure, permettant ainsi de programmer les crédits d'assistance technique prévus dans la maquette du PDR.

Critère de jugement n°1 : Les capacités institutionnelles et administratives pour une gestion efficace du PDR ont été renforcées

Dès le début de la programmation, l'AG a mis en place une stratégie permettant de renforcer les capacités institutionnelles et administratives de ses agents afin de permettre une gestion efficace du PDR. Cette stratégie est en trois temps :

1. La formation

Un plan de formation généralisé pluri fonds avec des spécificités par fonds a démarré en 2015 et se déploie au fur et à mesure des besoins des agents.

Ces formations sont à destination des agents de la Région, des services instructeurs (y compris les agents de l'Etat), de même que pour les GAL (notamment sensibilisation sur des points réglementaires des aides publiques, aides d'Etat,... pour renforcer leurs capacités d'accompagnement des porteurs des projets).

La majorité des formations sont réalisées en interne, en lien le cas échéant avec le Centre National de formation pour la Fonction Publique Territoriale. Peu de formations ont été prises en charge par des prestataires externes et ont donc nécessité de l'Assistance Technique; le cas échéant, c'est le FEDER qui est intervenu.

Après analyse du plan de formation, il s'avère que la totalité des agents a été ou sera couvert par au moins une formation répondant à ses besoins :

Ø Parcours d'intégration aux fonds européens :

- o Parcours d'intégration aux fonds européens généraliste
- o Parcours d'intégration aux fonds européens – module gestionnaire / instructeur

Ø Formation aux systèmes d'information :

- o OSIRIS FEADER, Business Object, Module Expert Excel

Ø Formations thématiques – gestionnaires :

- o Régimes d'aides d'Etat et SIEG
- o Marchés publics et vérification des marchés publics
- o Projets générateurs de recettes
- o Ingénierie financière
- o Comptabilité des entreprises
- o Gestion du stress

Ø Formations thématiques – pilotage / coordination :

- o Evaluation
- o Communication / animation / information
- o Connaître les règlements UE et nationaux

Ø Formations thématiques – audit et contrôle internes :

- o Dispositif de contrôle interne et de supervision

- o Conduire une mission en appliquant les règles internationales de l'audit et du contrôle interne
- o Piloter un service d'audit
- o Dispositif anti-fraude

Il a été constaté par les services de l'AG une montée en compétences des équipes. Cette montée en compétence s'explique à la fois par les formations reçues mais aussi par l'expérience acquise.

2. L'appui au quotidien

L'AG a mis en place un service pilotage du FEADER composé de 7 agents : 3 chargés de mission (conseil), 1 chargé de mission (contrôle interne) et 1 chargé de mission (contrôle externe) ainsi que 1 ETP valorisation des données et 1 cheffe de service, qui ont pour rôle d'accompagner l'ensemble des services et agents travaillant de près ou de loin sur la mise en œuvre du PDR Bretagne (par exemple : accompagnement sur des questions liées à l'instruction ou sur les audits).

L'AG a également rédigé à l'attention de l'ensemble des agents un guide de procédure pour le FEADER qui a été finalisé en 2018.

A noter également la mise en place d'un extranet partagé avec l'ensemble des agents instructeurs, et d'une mission d'appui du Service de coordination des fonds européens sur les missions transversales.

3. L'implication des agents

L'AG a décidé d'associer ses agents et notamment les agents instructeurs à certains dialogues avec la Commission européenne. Ils sont ainsi présents aux Comités de Suivi et lors des réunions annuelles.

Critère de jugement n°2 : Le PDR a été communiqué au public et les informations ont été diffusées

Afin de diffuser de manière efficace et régulière les informations liées au PDR au public et aux parties prenantes, l'AG a mis en place une stratégie de communication solide.

Aussi, pour rappel, la stratégie de communication s'établit de la manière suivante :

Ø 2014-2016 : phase de lancement axée sur l'accompagnement des bénéficiaires

Ø 2017-2019 : phase de mise en œuvre axée sur la valorisation des projets auprès de différents publics

Ø 2020-2023 : phase de capitalisation et de bilan axée sur la valorisation des programmes auprès du grand public

D'après le plan de communication mis à jour en 2018, « la valorisation des projets cofinancés par l'Union européenne en Bretagne est la priorité des années 2017, 2018 et 2019. L'objectif est de faire connaître l'intervention de l'Union européenne partout en Bretagne, en proximité et sur des sujets quotidiens comme sur des grands projets contribuant au développement de la Bretagne. La Région et l'Etat entendent également poursuivre la dimension partenariale de ces actions d'information et de communication avec l'ensemble des structures impliquées dans la mise en œuvre de la programmation, mais aussi avec les relais d'information sur l'Europe dans les territoires ».

Après analyse des actions de communication et entretien avec l'agent en charge de la communication du PDR, il s'avère que les actions de communication du PDR sont essentiellement digitales.

L'AG a mis en ligne en 2015 un site internet pluri fonds

https://www.europe.bzh/jcms/wcrb_223387/fr/accueil. Ce site présente la programmation FEADER 2014-2020, sa structure (priorités et mesures du PDR) en Bretagne, mais aussi les appels à projets en cours. Ce site est également le portail pour les Porteurs de Projets pour être accompagné.

L'Assistance Technique prend en charge l'ensemble des frais occasionnés pour la gestion du site (achat de domaines et campagnes de communication et de promotion du site).

L'Assistance Technique prend également en charge l'ensemble des outils de communication à destination des bénéficiaires et les supports de visibilité (plaquette générique, logo Europe s'engage en Bretagne via le FEADER, logo spécifique à LEADER). Ces plaques et plaquettes sont envoyées par les services à instructeurs aux bénéficiaires.

L'AG a également souhaité « personnaliser » le logo « L'Europe s'engage » en y ajoutant une phrase propre à chaque dispositif (TO) [L'Europe s'engage pour la modernisation des exploitations]. Cela permet une meilleure visibilité de la mise en œuvre des différents dispositifs du PDR.

L'AG a aussi réalisé plusieurs spots publicitaires promotionnels des FESI (avec un focus pour chaque fonds dont le FEADER). L'Assistance Technique contribue à la réalisation de ces spots qui ont été réalisés en 2016 et 2017 et qui ont été réexploités en 2018. Ils ont été diffusés dans les salles de cinéma, sur les chaînes de télévisions régionale et sur les sites internet et réseaux sociaux.

Enfin, l'AG a également réalisé des vidéos pour communiquer sur la réalisation de certains projets : 2 vidéos sur le FEADER ont été réalisées. Il s'agit de mettre en valeur les projets sur un même territoire (notamment les projets LEADER).

Au regard des actions réalisées et prévues, il peut être affirmé que le PDR a été communiqué au public et les informations et les résultats ont été diffusés. Là aussi, compte-tenu de la dimension plurifonds, c'est le FEDER qui est prioritairement mobilisé sur l'ensemble des actions de communication.

Critère de jugement n°3 : Le suivi et l'évaluation ont été améliorés

Au regard de l'état d'avancement du plan d'évaluation, il est trop tôt pour conclure sur ce critère de jugement.

Cependant, dès décembre 2015, a été validé un plan d'évaluation pluri fonds FEDER-FSE-FEADER. Peu de dépenses ont été réalisées en termes d'évaluation jusqu'à ce jour.

La seule évaluation confiée à un prestataire externe est l'évaluation de la stratégie de communication. L'ensemble des évaluations du type RAMO (jusqu'au 31/12/2017), ainsi qu'une analyse du cadre de performance (fin 2017), ont été faites en interne.

En 2018, l'AG a décidé de s'engager dans un accord cadre pluri fonds alloti couvrant l'ensemble des évaluations à réaliser jusqu'à la fin de la programmation. Comme précisé en introduction, grâce au règlement Omnibus, l'AG a décidé d'utiliser une partie de l'enveloppe de l'Assistance Technique FEDER pour financer des évaluations du FEADER, permettant également de simplifier, en privilégiant un dossier unique, l'instruction et la mise en oeuvre administrative et financière de l'aide européenne. La première évaluation externalisée spécifique au FEADER a donc été initiée dans ce cadre fin 2018 pour la réalisation des sections évaluatives du présent RAMO, sous le pilotage de la Direction des Affaires européennes et internationales.

L'AG a également mis en place des actions pour le suivi de la performance et des indicateurs du FEADER ; notamment des tableaux de bords et tableau de suivi mensuel coordonnés avec le service pilotage du FEADER et les services instructeurs du PDR.

L'AT n'a pas pris en charge pour le moment la diffusion des résultats d'évaluation, qui démarrera à l'issue des premières évaluations.

Concernant le partenariat, le plan d'évaluation prévoit la mise en place d'un COPIL des évaluations liées aux FESI. Ce COPIL est interne et associe la Direction Générale des Services et les Directions Opérationnelles, et permet de faire un point une à deux fois par an. En fonction des besoins et de la pertinence des évaluations, il est prévu d'élargir le COPIL à des prestataires externes et aux partenaires (Départements, DRAAF, DREAL, DIRECCTE,...). Ce COPIL s'est réuni une première fois en 2018 et s'est réuni une seconde fois en mars 2019. Par ailleurs des points d'étape réguliers sont effectués en comité de suivi sur cette thématique ou lors des réunions annuelles bilatérales avec les représentants de la Commission européenne. Le prochain Comité de Suivi aura lieu à l'automne 2019 et permettra de communiquer sur les résultats depuis 1an et demi. De manière plus opérationnelle, chaque évaluation donne lieu à la mise en place de Comités techniques ouverts aux structures parties prenantes du périmètre d'étude.

En conclusion, l'AT est utilisée de manière cohérente; même s'il n'y a pas encore eu de paiements, compte-tenu des éléments précisés en introduction de cette question évaluative, de nombreuses actions ont été engagées et réalisées.

L'AT permet ainsi de mobiliser des moyens d'accompagnements et d'instructions importants. Les autorités de gestion ne pourraient pas mobiliser autant de moyens financiers, notamment pour les activités d'évaluation. L'AG déclare qu'il y aurait sans aucun doute beaucoup moins d'ambition sans ce dispositif de soutien financier dédié à ses actions de mise en oeuvre, dans tous ses volets.

L'AT permet également de sécuriser le process et l'avancement des dossiers. C'est une véritable force de frappe. Grâce au cofinancement par l'AT des salaires des agents, l'AG a pu par exemple mobiliser 16 ETP en renfort à compter de 2016 pour aider les services instructeurs et les DDTM à rattraper l'instruction des dossiers, effort important qui se poursuit depuis lors, notamment sur Leader.

7.a21) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?

7.a21.a) Réponse à la question d'évaluation

Réponses à la question évaluative par critères de jugement :

Critère de jugement n°1 : Le nombre et le type des partis prenantes contribuant aux actions d'animation du PDR ont augmenté

Il est difficile de porter un jugement sur l'évolution de la participation aux actions d'animation.

Cependant, le Réseau Rural, met en œuvre une stratégie basée sur des cycles d'animation thématiques sur tout le territoire.

Afin d'augmenter le nombre et le type des partis prenantes contribuant aux actions d'animation du PDR, le RRR a organisé :

1er cycle d'animation : Septembre 2017 à Mars 2018 « Comment favoriser la reprise transmission d'activités en milieu rural ? ». 5 ateliers ont été organisés :

Ø Atelier n°1 : Que transmet-on lorsque l'on quitte son activité ? Freins psychologiques à la transmission

Ø Atelier n°2 : Atelier participatif « et vous, comment accompagnez-vous la transmission-reprise d'activités ? »

Ø Atelier n°3 : Quelles actions pour favoriser l'anticipation des transmissions ?

Ø Atelier n°4 : Arrivée d'un(e) repreneur(e) : comment favoriser la reprise des cabinets de médecins en milieu rural ?

Ø Atelier n°5 : Reprise des activités médicales en milieu rural – Ciné-débat autour du film « Le maire, le druide et le toubib ».

Au total 165 personnes ont participé à ces événements et plus d'une vingtaine d'intervenants extérieurs (structures accompagnatrices, acteurs de terrain) sont venus partager leurs retours d'expériences.

D'après les bilans annuels, les profils des participants sont assez variés : on retrouve principalement **des professionnels de l'accompagnement, conseils de développement, institutionnels ou consulaires, mais également des collectivités (élus et techniciens), agriculteurs, pôle d'économie sociale et solidaire.**

De plus, concernant la couverture territoriale des interventions du Réseau Rural, il s'avère que les participants ont été peu nombreux à participer à la plusieurs événements proposés dans le cadre de ce premier cycle. **Cela s'explique par le choix qui a été fait de privilégier des événements répartis géographiquement dans toute la Bretagne, abordant chacun la thématique avec un angle d'approche différent, susceptible d'intéresser des acteurs variés.**

La qualité des actions mises en œuvre a été appréciée par les participants. En effet, d'après le bilan annuel 2017, **les participants sont globalement satisfaits ou très satisfait par les événements.**

Concernant le 2nd Cycle : Problématique retenue : « Comment les acteurs ruraux (re)donnent la parole aux jeunes, la prennent en compte et la mettent en œuvre collectivement ? ».

Ce cycle est en cours de réalisation et fera l'objet d'un traitement plus approfondi dans le prochain rapport.

Le RRR réalise également de nombreuses autres actions dites « ateliers du réseau » et participe à l'animation courante du RRR (*voir bilan qualitatif intermédiaire 2017-2018 du Réseau Rural Bretagne (avec exemples de projets et d'actions)*)

Le fonctionnement classique d'un réseau comme le RRR s'articule autour de la veille d'expériences pour alimenter les cycles d'animations, les ateliers etc. Les réseaux respectifs de l'ARIC (association régionale d'information des collectivités), de BRUDED (Bretagne rurale, développement durable) et d'EUREKA 21, aident le RRR à détecter des témoignages pertinents, des intervenants ou des experts. Les ateliers du réseau (ou temps d'information spécifiques) rencontrent un succès réel. En format « visite », il n'était pas rare d'avoisiner les 50 personnes. Le RRR a d'ailleurs dû changer plusieurs fois de salle au dernier moment pour accueillir plus de participants. Les acteurs répondent à une demande réelle d'information et d'échanges. Il n'existe pas de lieux similaires en Bretagne. Le bémol à cette diversité des thèmes s'exprime par une frustration potentielle pour certains de ne pas pouvoir approfondir certains sujets. Le RRR s'est engagé à rester vigilant dans les comptes-rendus, les mises en relation, pour assurer un meilleur « service après-vente ».

La diversité des modes d'animations, de la visite à la conférence, le fait d'intégrer une dimension participative rendent les rencontres vivantes et favorables à l'interconnaissance.

Critère de jugement n°2 : Le RRR a informé le grand public et les bénéficiaires potentiels sur la politique de développement rural et sur les possibilités de financement

Le RRR a mis en place une politique de communication pour le grand public à minima, via :

- Des lettres d'informations trimestrielles
- Des pages web spécifiques sur le portail national du Réseau Rural
- Une identité visuelle complète
- Une note de présentation du réseau

En définitive, la communication du RRR est axée principalement sur les réalisations du Réseau Rural plutôt que sur les potentiels et les opportunités de financement via le PDR, la communication vers les porteurs de projets potentiels étant assurée par le service de coordination transversale plurifonds.

Critère de jugement n°3 : Le Réseau a contribué à l'atteinte des objectifs du PDR en matière d'innovation et de coopération territoriale (Priorité 1 à 6)

Le RRR contribue à l'atteinte des objectifs en matière d'innovation. En effet, Il a lancé un AAP « Rural Idées » le 25 septembre 2017. L'objectif est de repérer et pousser des initiatives nécessitant d'être

accompagnées, testées pour passer à la réalisation concrète. Les porteurs de projets retenus bénéficient d'un accompagnement collectif et d'un appui méthodologique individuel par la cellule d'animation du RR. Une dotation financière, d'un montant global de 50K€ permet également un « coup de pouce » à la réalisation projets pour passer de l'idée à l'action. Il vise ainsi à soutenir des initiatives innovantes dans le domaine des services à la population mis en œuvre par la population, par des acteurs autoorganisés, des associations, des partenariats entre acteurs publics et privés. 8 projets ont été retenus en 2018 avec une diversité de maturité de l'idée au projet, de territoires, de sujets : café, culture, coworking, numérique, mobilité, insertion...

Pour conclure, le Réseau Rural Breton, bien que tardivement mis en œuvre, a déjà accompli de nombreuses actions visant à impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre de la politique de développement rural (organisation de cycles d'animation) sur l'ensemble du territoire breton.

Le Réseau Rural Bretagne doit être vu comme un lieu de partage et d'échanges de bonnes pratiques plutôt que comme un outil d'aide au montage de dossier et d'accompagnement des porteurs de projets souhaitant bénéficier une subvention FEADER (missions assurées en direct par les services de la Direction des Affaires Européennes et Internationales).

Le Réseau Rural favorise indéniablement l'innovation dans l'ensemble des secteurs présents dans les zones rurales et principalement dans les services à la population.

Le RRR a été mis en œuvre à partir du premier semestre 2017.

7.a22) CEQ22-EM - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'Union européenne visant à porter le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans à au moins 75 % ?

7.a22.a) Réponse à la question d'évaluation

Cette QEC concerne un des cinq grands objectifs de la stratégie Europe 2020 : « porter à 75 % au moins le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans ». L'ensemble des fonds et programmes de financement de l'UE, mais aussi l'ensemble des autres politiques européennes et nationales, doivent contribuer à cet objectif. Celui-ci a pour but d'accroître le taux d'emploi dans les différentes régions y compris les territoires les plus reculés. Les dispositifs financés par le FEADER concourent en partie à cet objectif afin de porter le taux d'emploi à au moins 75%.

Cet objectif est cependant mesurable qu'à long terme et sera plus probant à la fin de la programmation lorsque les projets seront terminés. Aussi, la présente analyse tache de déterminer dans quelles conditions le PDR contribue, à fin 2018, à l'objectif sans qu'il soit possible de quantifier précisément cette contribution.

Pour ce faire, plusieurs dispositifs soutenus par le PDR peuvent être analysés comme levier de contribution à l'objectif EU 2020 rattaché à l'emploi :

- Le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs
- Le soutien aux investissements et à la compétitivité
- Le programme LEADER

Un biais reste cependant observable dans l'exercice. En effet, l'analyse des effets sur l'emploi restera partielle car ne prend pas en compte l'intégralité du périmètre de l'emploi. En effet, en l'absence de modèle économique disponible au niveau régional, encore moins au niveau local (type Tableau entrée-sortie / matrice de comptabilité sociale), il est difficile d'apprécier les effets du programme en termes d'emplois directs et d'emplois induits. Le calcul de l'effet net emploi du programme et l'appréciation de sa contribution à l'évolution de l'indicateur de contexte (taux d'emploi) se révèlent donc extrêmement complexes.

1. Le taux d'emploi

D'après les données issues du recensement 2015 de l'INSEE, le taux d'emploi en zone rurale était de 74% chez les 20-64 ans dans la région Bretagne, contre 64,1% en 2009 (valeur présentée dans le PDRB). Le recensement 2015 étant la donnée la plus récente disponible, il est difficile d'apprécier la contribution potentielle du PDR à l'évolution de cet indicateur ; le programme n'avait alors qu'à peine démarré. Cependant cela donne un premier aperçu de la situation de l'emploi dans les zones rurales. On remarque qu'il est proche des 75% attendus par la Commission Européenne et présente une tendance positive. La présente analyse tente de confirmer ou non cette tendance en utilisant des indicateurs de contexte corollaires au taux d'emploi et les données relatives aux réalisations et résultats des opérations FEADER.

2. Bilan régional sur l'emploi agricole

L'emploi agricole en Bretagne décroît depuis longtemps. Alors qu'il représentait 75 900 UTA en 2000, pour 51 200 exploitations, ce chiffre n'était plus que de 58 200 UTA au recensement agricole de 2010, pour 34 400 exploitations. En 2017, on ne compte que 53 000 UTA. Cependant, les effectifs diminuent désormais moins vite : - 1,3 % par an entre 2010 et 2016, contre - 2,6 % entre 2000 et 2010 (Le volume d'emploi en 2017 résulte d'une estimation provisoire, aussi les évolutions sont-elles calculées sur les données de 2016, définitive). Néanmoins, pour ces deux périodes, la baisse a été un peu plus prononcée dans la région que pour l'ensemble de la métropole.

Cf. Graphes 1, 2, 3 : évolution de l'emploi agricole, source INSEE retraitement EDATER

Dans ce contexte, il est intéressant de comprendre comment le PDRB influence ces tendances.

3. La création d'emploi résultant des projets soutenus par le FEADER

Le PDRB permet d'accompagner les exploitants dans la reprise ou création d'exploitations en particulier chez les jeunes exploitants. Comme mentionné dans la question n°5, un peu plus de la moitié des installations des jeunes agriculteurs de moins de 40 ans sont accompagnées par le PDR sur la période 2014-2017. Selon les bénéficiaires de la DJA interrogés, le dispositif permet de faciliter l'installation particulièrement en hors cadre familial. A ce titre, on peut considérer que les soutiens apportés par le PDRB via la DJA contribuent à minima au maintien des emplois agricoles via la contribution au renouvellement des générations. Les analyses réalisées à ce stade ne permettent pas de conclure sur la création d'emplois. En effet, dans l'enquête réalisée auprès de bénéficiaires DJA, ces derniers ont plutôt mentionné la DJA comme le « coup de pouce » pour sécuriser l'installation mais pas comme étant le facteur déclenchant l'installation. A ce titre, le PDRB semble avoir un impact plutôt porté sur le maintien des emplois agricoles.

Concernant les mesures de soutiens aux investissements dans les exploitations (TO 411), l'impact du PDRB en matière d'emploi semble assez limité. En effet, au travers de l'enquête réalisée auprès des exploitations bénéficiaires d'aides à l'investissement, seules 22% d'entre elles indiquent que les investissements ont permis de créer des emplois. Une estimation calculée sur la base des retours de l'enquête de 0,23 ETP par projets, sachant qu'il s'agit dans de nombreux cas d'emplois à temps partiel.

L'impact emploi du PDRB semble être le plus important sur les investissements soutenus auprès des IAA. En effet, dans le cadre de l'étude cas réalisée auprès d'un échantillon d'industriels, on peut noter, pour près de 70% des entreprises interrogées, une création d'emploi nette associée à l'investissement soutenu. Sur les 10 projets étudiés, il y aurait eu la création de 110 emplois, soit un ratio de 11 emplois par projet, sachant qu'en moyenne le montant total des investissements dépasse 1M€ et que l'ensemble des investissements réalisés dans les entreprises ne sont pas entièrement co-financés par le PDRB. Par ailleurs, ces investissements sont indispensables à la compétitivité et à la pérennité des activités, à ce titre, les investissements soutenus permettent aussi de sécuriser des activités et donc de maintenir les emplois associés. En matière d'impact «emploi », la contribution du PDRB ne semble pas être négligeable.

Enfin, sur l'emploi rural, il est intéressant aussi de s'intéresser à l'effet emploi du dispositif LEADER. Sur l'ensemble des financements de la mesure LEADER, comme détaillé dans la réponse à la question évaluative n°17, on comptabilise plus de 50 ETP créés (ETP). Ces créations se répartissent au sein des structures (Plus de 27 ETP) d'animation et de gestion du dispositif (animateur et gestionnaire) et au sein des projets (plus de 23 ETP) financés par la mesure. Sachant que sur ce dernier point, les emplois créés sont associés à des projets « touristiques », « économiques » et « services de santé ». On voit bien ici l'effet levier de LEADER sur la création d'emploi en milieu rural. Il convient d'être prudent sur le lien direct entre l'intervention du FEADER et les emplois créés. En effet, le mécanisme est bien plus complexe et les causalités multiples. Pour autant, la contribution du FEADER est significative.

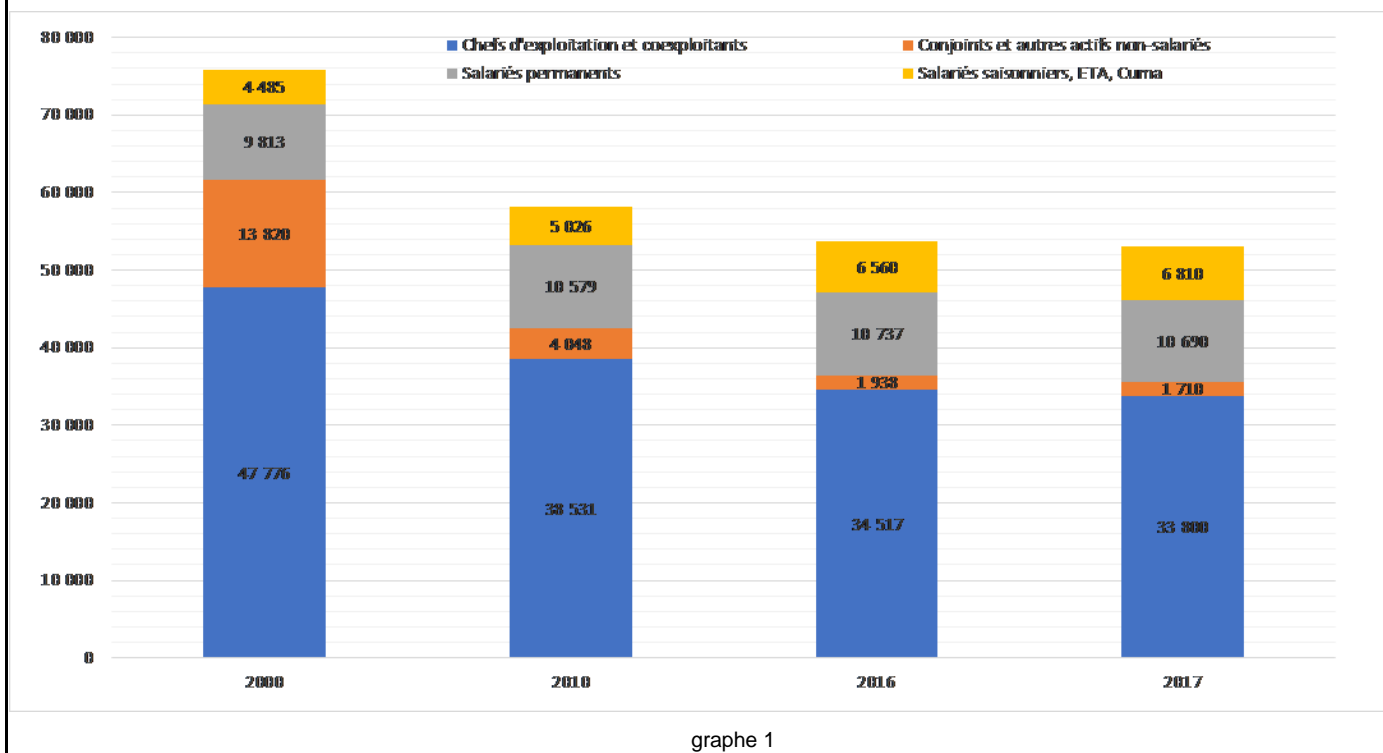
Par ailleurs certains dispositifs tel Breizh Bocage participe à la création d'emploi via la prise en charge des postes d'animateurs du dispositif et, pour les dossiers de travaux, le recours à des chantiers d'insertion.

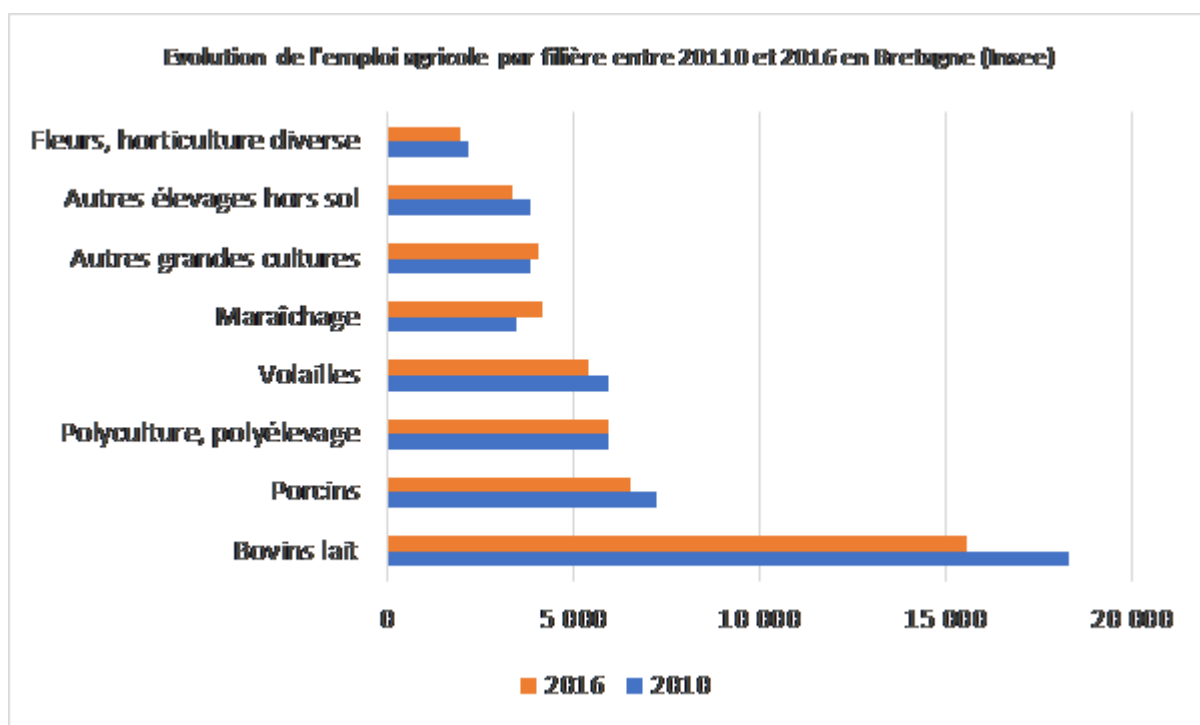
Enfin, l'emploi est soumis à différents facteurs indépendamment de l'accompagnement du FEADER. L'atteinte des 75% du taux d'emploi ne peut-être donc réduit à l'aide apportée par l'Union européenne mais celle-ci participe pleinement à limiter les dommages.

Graphique 1: Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2017 par typologie d'exploitant

Graphique 2: évolution de l'emploi agricole par filière entre 2010 et 2016 en Bretagne

Graphique 3: évolution du nombre d'exploitations et d'UTA par spécialisation (OTEX) entre 2010 et 2016 en Bretagne





graphe 2

Évolution du nombre d'exploitations et d'UTA par spécialisation (Otex) entre 2010 et 2016 en Bretagne

secteur (OTEX)	Nombre d'exploitations		Emploi Total (UTA)			emplois non salariés		emplois salariés	
	2010	2016	2010	2016	évolution annuelle %	2016	%	2016	%
Ensemble	34 447	32 153	58 183	53 752	-1,3%	36 455	-2,6%	17 297	+1,7%
dont :									
Bovins lait	10 193	8 995	18 303	15 561	-2,7%	13 539	-3,3%	2 022	+2,0%
Porcins	3 360	3 034	7 247	6 521	-1,7%	3 602	-3,0%	2 919	+0,0%
Polyculture, polyélevage	3 613	3 725	5 947	5 937	-0,0%	4 541	-0,9%	1 396	+3,3%
Volailles	3 177	2 905	5 943	5 394	-1,6%	3 195	-2,7%	2 199	+0,2%
Maraîchage	483	491	3 473	4 190	+3,2%	574	-1,4%	3 616	+4,1%
Autres grandes cultures	2 231	2 328	3 838	4 067	+1,0%	2 384	-0,9%	1 683	+4,0%
Autres élevages hors sol	1 736	1 573	3 826	3 370	-2,1%	2 587	-2,9%	783	+1,1%
Fleurs, horticulture diverse	558	586	2 182	1 990	-1,5%	645	-1,0%	1 345	-1,8%

Source : Bilan annuel de l'emploi agricole

graphe 3

7.a23) CEQ23-RE - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie Europe 2020 visant à investir 3 % du PIB de l'Union européenne dans la recherche et le développement et l'innovation?

7.a23.a) Réponse à la question d'évaluation

Introduction :

Cette QEC concerne un des cinq grands objectifs de la stratégie Europe 2020 : « investir 3 % du PIB de l'Union européenne dans la recherche et le développement et l'innovation (RDI) ». L'ensemble des fonds et programmes de financement de l'UE mais aussi l'ensemble des autres politiques européennes et nationales doivent contribuer à cet objectif. Celui-ci vise à améliorer les conditions de diffusion de l'innovation, de la recherche et développement dans les régions et les Etats membres de l'Union européenne, en mobilisant (et donc comptabilisant) à la fois les fonds publics et les fonds privés. Les politiques, programmes et projets soutenus doivent in fine permettre le développement de l'emploi et la

création de richesses et la résolution des enjeux et défis de la société en générale (santé, climat, sécurité, compétitivité, ...) dans un contexte et dans une économie fortement mondialisés.

Ainsi, le PDR co-financé par le FEADER doit contribuer à cet objectif.

Mais les objectifs propres des PDR et les moyens financiers dont ils disposent influencent grandement la part de la RDI qu'il peut soutenir et la méthodologie de mesure de sa contribution. En outre, les particularités propres aux zones rurales (peu de centres de recherche et de transfert d'innovation en zones rurales comparativement aux centres urbains et métropolitains par exemple) et le profil des opérateurs économiques concernés (essentiellement des exploitations de taille réduite en emplois à la différence des secteurs industriels aux modèles capitalistiques plus propices à l'innovation) sont moins spontanément appétents à la RDI ou mobilisent des projets plus modestes financièrement donc moins visibles dans les comptes publics.

Pour autant, plusieurs leviers ont pu être activés dans le Règlement de développement rural, au premier rang desquels le Partenariat européen d'innovation-PEI en agriculture et foresterie (mesure 16), les mesures d'aide à l'investissement (mesure 4 notamment qui peuvent promouvoir et diffuser l'utilisation de nouvelles technologies ou process par exemple) ou de soutien aux changements de pratiques (mesure 10, 11 ou 12 notamment) mais aussi la mesure 19 LEADER, favorable via les approches de développement local portés par les acteurs locaux (DLAL) de dynamiques itératives entre les acteurs, dans les territoires dans une logique plus intégrée et multisectorielle voire porteuse d'innovation.

Enfin, il convient de mentionner le processus de prise en compte de la Stratégie régionale d'innovation (*Smart Specialisation Strategy ou 3S*) au moment de l'écriture du PDR en 2013 et notamment l'identification des Domaines d'Activités Stratégiques. Ce point spécifique fera l'objet d'une évaluation plurifonds au second semestre 2019 avec une analyse du DIS n°2.

Contexte en Bretagne

Au regard de l'état d'avancement de la programmation, nous retiendrons dans le cadre de l'évaluation intermédiaire (RAMO 2019) uniquement la mesure 16.

En complément, la guidance établie par le *Rural Evaluation Helpdesk* précise que « Toutes les mesures/sous-mesures du PDR qui contribuent à favoriser l'innovation par l'intermédiaire des trois démarches dans les zones rurales recensées dans le cadre de l'analyse de leur potentiel d'innovation pourront être prises en considération dans le cadre de la logique d'intervention liée à la QEC n° 23. Cette approche dépasse les mesures qui sont principalement considérées comme des mesures qui favorisent l'innovation ». Il sera intéressant au moment de l'évaluation ex post, ou d'une évaluation ad-hoc de l'innovation d'identifier pour l'ensemble des projets financés par du FEADER, la part de projets ayant une contribution directe ou indirecte à l'innovation. A ce titre des projets soutenus dans le cadre des mesure 4, 8 et 19 pourront être pris en compte.

Contribution du PDR à l'objectif UE 2020 « Investir 3% du PIB de l'Union européenne dans la recherche et le développement et l'innovation » :

Dans le cadre de la présente analyse, uniquement les projets ayant reçu au moins un paiement ont été pris en compte (il est nécessaire d'avoir un minimum de réalisation pour répondre à cette QEC).

Ainsi, au 31/12/2018, 5 projets seulement ont reçu un paiement, pour un montant total de dépenses publiques de 306 421,10 € dont 245 136,86 € de FEADER au titre de la sous mesure 16.1 (GO du PEI).

Ces dépenses représentent 0,0044% de la DIRD (Dépense Intérieure de Recherche et Développement) à l'échelle de la région.

La contribution nette du PDR Bretagne au PIB régional équivaut à 0,00634% et ce taux évoluerait peu au fur et à mesure de la programmation et des paiements du PDR (la programmation n'est pas terminée, de nombreux projets n'ont pas encore été réalisés ou payés) car le profil du programme de développement rural et des PDR en général (voir introduction), ne pourront influencer fortement l'économie régionale dans son ensemble. Même à l'échelle de la seule Valeur Ajoutée produite par l'agriculture, soit environ 2,38 Mrds€ en 2016 à l'échelle de la région et dans l'hypothèse de la réalisation totale de la maquette (FEADER + Cofinancement soit environ 5,7 M€ pour les mesures concernées), le taux de participation du PDR à l'effort de RDI n'apparaîtrait guère supérieur : 0,04% (5,7 M€ / sur 5 années de VA moyenne soit 11,9 Mds €).

De la même manière, l'effort du PDR pourrait représenter 0,082 % de la DIRD régionale sur 5 ans, soit une contribution nette du PDR de de 0,0119% du PIB régional.

Pour autant, si l'utilisation de cet indicateur proposé par le *rural evaluation helpdesk* rend compte difficilement de l'enjeu de l'innovation pour le PDR, il n'en demeure pas moins en région un axe stratégique pour le PDR et les prochaines programmations. Les exemples soulignés dans la réponse aux questions évaluatives 1 à 3 illustrent l'intérêt et la portée des projets réalisés ou en cours de réalisation. Le PDR soutient en effet plusieurs projets permettant de créer un environnement favorable au développement de l'innovation.

7.a24) CEQ24-CL - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements et à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'Union européenne visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990, ou de 30 % si les conditions le permettent, à porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à 20 %, et à augmenter de 20 % l'efficacité énergétique?

7.a24.a) Réponse à la question d'évaluation

Les réponses formulées aux questions évaluatives QE12 et QE15 donnent une appréciation de la contribution du PDR d'une part à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les zones rurales, et d'autre part à l'amélioration du potentiel de séquestration du carbone par le secteur forestier.

En mobilisant le type d'opération 4.1.2 (doté de 12,5 M€ de FEADER), le PDR Bretagne encourage les investissements en matériels, équipements et bâtiments économes en énergie. En effet, le type d'opération 4.1.2 permet d'accompagner les exploitants et CUMA pour l'investissement de matériels et équipements dédiés à l'environnement et les économies d'énergie.

L'analyse de la typologie des filières concernées indique que les investissements se sont orientés vers la modernisation des bâtiments avicoles et porcins. Les projets retenus ont permis de soutenir la modernisation de l'isolation thermique des bâtiments d'élevage, des systèmes de chauffage et de ventilation, principaux postes de dépense énergétique des deux filières.

Par ailleurs, l'approche quantitative issue de l'enquête menée auprès des bénéficiaires du dispositif permet d'estimer les économies énergétiques imputables à l'intervention à 7 300 910 kWh, soit un volume d'énergie négligeable en comparaison à la consommation énergétique du secteur agricole en Bretagne, estimée à 5 319 329,4 GWh (Les chiffres clés de l'énergie en Bretagne, 2017).

Le dispositif 8.1.1 (doté de 3 M€ de FEADER) a permis de mettre en place 258,5 ha de forêts, sur des secteurs en déprise agricole, via 10 espèces adaptées au changement climatique, dont 27% d'épicéa. Il a donc contribué à la séquestration de carbone additionnelle de 129 250 tonnes d'équivalent CO₂ sur la durée de croissance de la plantation. Bien que cet impact soit négligeable au vu des émissions totales de CO₂ en Bretagne (24,5 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2010, d'après La revue de l'observatoire des IAA de Bretagne – janvier 2016), il s'agit toutefois d'une séquestration additionnelle de carbone, qui contribue donc directement à l'atténuation du changement climatique.

Les MAEC systèmes ont permis le maintien ou le développement de 12 198 ha de surface en herbe (effet net des MAEC sur les surfaces en prairies, les surfaces totales contractualisées en MAEC systèmes sont de 150 693 ha). Cela permet le stockage de 3,3 millions de tonnes de CO₂ (70 tonnes de carbone stockées sur l'horizon 0-30 cm par hectare de prairie selon la publication « le stockage de carbone par les prairies, Institut de l'élevage » et 1kg de CO₂ contient 0,273 kg de carbone selon <http://www.cotebleue.org/>).

Les mesures du PDR ont donc permis d'augmenter l'efficacité énergétique dans les exploitations agricoles, en particulier des filières porcine et avicole, et de favoriser le stockage de carbone dans le bois. Cependant, au regard des volumes d'économies d'énergie en jeu, l'impact de ces interventions sur l'augmentation de l'efficacité énergétique demeure limité à ce stade de la programmation.

L'impact sur la séquestration du carbone est assez significatif en raison notamment des surfaces de prairies développées ou maintenues grâce aux MAEC.

Indicateur d'impact :

I7 : Emissions GES par les activités agricoles :

Au niveau national, entre 2014 et 2016, les émissions d'ammoniac provenant du secteur agricole ont augmenté de 1,4%. Ces données ne sont pas connues au niveau régional. En 2005, la Bretagne émettait 150 000 t d'ammoniac, et était la région la plus émettrice en France (source : Eau & Rivières de Bretagne – septembre 2006).

L'ammoniac est émis par les déjections des animaux et les engrais azotés utilisés pour la fertilisation des cultures. Les évolutions sur les principales productions animales en Bretagne sur le début de la période de programmation sont contrastées et ne permettent pas de conclure sur les évolutions d'émissions de GES liées à l'élevage (d'après les données de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne) :

- Porcin : on observe une baisse du cheptel porcin entre 2014 et 2017 (-5%),

- Bovin lait : on observe une légère augmentation de la production laitière (+0,4% de livraison laitière entre 2014 et 2017) et du cheptel de vaches laitières (+0,2% entre 2014 et 2016).

- Volaille : on observe une légère baisse des effectifs de *gallus* entre 2014 et 2016 (-0,9%).

D'après les données de l'Union des Industries de la Fertilisation (UNIFA), les livraisons d'engrais ont diminué en Bretagne de 14% entre 2013/2014 et 2017/2018, soit 402 113 t en 2017/2018 (dont 314 529 t d'azote simple). D'après ces données, les émissions de GES liées à l'utilisation de fertilisants ont donc diminué en Bretagne sur le début de la période de programmation.

7.a25) CEQ25-PO - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'Union européenne visant à réduire le nombre des européens vivant au-dessous du seuil national de pauvreté?

7.a25.a) Réponse à la question d'évaluation

Les effets sur les revenus

En Bretagne, la pauvreté est moins répandue qu'ailleurs en France. Le taux de pauvreté est de 10,8% alors qu'il se situe à 14% en moyenne nationale. C'est dans les plus grandes agglomérations bretonnes que se trouvent 2/3 des pauvres, jeunes en grande majorité. L'autre tiers concerne principalement les personnes âgées en zone rurale.

Les analyses effectuées pour répondre aux QEC 4, 5 et 6 ont montré que les différentes mesures (notamment 4.1- Investissements et 4.2-IAA et Transfo) contribuent au maintien voire à l'amélioration des revenus des exploitants du fait du soutien à l'activité des exploitations, notamment dans l'élevage, secteurs où la précarité est la plus présente. D'après les retours de l'enquête, pour **70% des répondants, les investissements ont permis d'augmenter durablement leurs revenus d'activité**. Pour 75% de ceux ayant noté une évolution, cette **augmentation se situe entre 1 et 10%**.

Par leur nature même, les dispositifs M10 MAEC et M13 ICHN participent à garantir les revenus. 39% des répondants à l'enquête MAEC indiquent que la souscription n'a pas fait évoluer leurs pratiques mais qu'elle a contribué à maintenir des pratiques déjà en place qui auraient été abandonnées sinon : pour ces bénéficiaires, les aides MAEC peuvent être également considérés comme des aides au revenu. Ainsi, l'impact des MAEC dans la pérennité économique des exploitations agricoles est fort en Bretagne.

Par ailleurs, le PDR soutient d'autres dispositifs qui concourent au maintien voire à l'amélioration des revenus des exploitants : les investissements (34M€ de FEADER prévus) réalisés par les industries agroalimentaires et les actions de transformations par exemple contribuent à soutenir des investissements, dont les analyses ont démontré qu'ils impactaient directement à la hausse les volumes de productions permettant ainsi de générer plus de revenus pour les bénéficiaires. Par ailleurs, le soutien aux ateliers de transformation (sans que nous ayons pu le quantifier précisément) devrait également impacter les évolutions de volume de production pour les exploitations soutenues.

On pense également aux soutiens du PDR Bretagne pour la conversion et le maintien en agriculture biologique (38 M€ de FEADER prévus) : les exploitations converties à l'agriculture biologique ont vu leurs revenus, compte-tenu de la demande, évoluer et sont plus rentables que les exploitations « conventionnelles ».[1]

Le dispositif LEADER (M19 : 38 M€ de FEADER prévus) contribue au soutien des activités économiques générales en zone rurale[2] : 30 % des projets sont des projets de diversification des offres de services et des équipements, 20% des projets portant sur la culture et le patrimoine, 12% en lien avec le développement de l'activité touristique, 10% des projets de développement durable, 6% des projets favorisant la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, et respectivement 4% des projets visant à accueillir des nouvelles populations et des projets de revalorisation des bourgs centres.

Les effets du PDR sur les conditions de vies et l'accès aux services en milieu rural

Le dispositif LEADER devrait jouer un rôle important en matière de qualité de vie et d'attractivité : 38 % des projets ont pour objectif la visibilité et l'attractivité du territoire dans l'optique d'améliorer l'offre économique et de services pour l'accueil et le maintien des populations (notamment les services de la petite enfance, l'accès aux soins via les maisons de santé etc.).

Au regard de ces premières analyses des contributions et sans que cela puisse se quantifier de manière précise, on peut affirmer que le PDR Bretagne contribue directement ou indirectement, à l'évolution des revenus des exploitants agricoles et l'amélioration de l'accès aux services essentiels à la population. Il est cependant trop tôt pour mesurer précisément et quantitativement ces contributions.

On peut cependant souligner que, durant la période 2014-2020, le taux de pauvreté en milieu rural a diminué en France entre 2011 et 2017 (passant de 19,4% à 13,9%[3]). La situation dans les communes rurales en Bretagne, est très inférieure à la moyenne française et s'établit à 10,65%.

Cf. graphe 1 : indicateurs impact.

[1] https://www.liberation.fr/france/2017/12/07/selon-l-insee-le-bio-est-plus-rentable_1614911 et

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3280932?sommaire=3280952>

[2] Voir QEC 17 RAMO 2019

[3] http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_peps13&lang=en : il convient cependant d'interpréter avec prudence cette tendance, le mode de calcul n'étant pas expliciter pour la valeur 2011.

I15 Degrée de Pauvreté Rural	Taux de pauvreté en zones rurales (peu peuplées)	19,40	%	France	2011	PDR	
	Taux de pauvreté en zones rurales (peu peuplées)	13,90	%	France	2017	EUROSTAT	http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_peps13&lang=en
	Taux de pauvreté communes rurales	10,65	%	Bretagne	2015	INSEE, FiLoSoFi / RP 2015, Traitement Edater	
I16. PIB/habitant rural	PIB/hab en zones rurales	81,5	Indice PPA (UE - 27=100)	Bretagne	2010	PDR	
	PIB/Hab régions à prédominance rurale	81,00	Indice SPA (UE - 27=100)	France	2015	EUROSTAT	http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=urt_10r_3gdp&lang=en
	PIB/Hab en zones rurales (régions NUTS 3)	89,00	Indice SPA (UE - 27=100)	Bretagne	2017	EUROSTAT	http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=nama_10r_2gdp&lang=fr https://ec.europa.eu/eurostat/cache/RCI/#?vis=urbanrural.urb_typology&lang=en

graphe1

7.a26) CEQ26-BI - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'amélioration de l'environnement et à la réalisation de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité visant à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques, et de les rétablir?

7.a26.a) Réponse à la question d'évaluation

Les réponses formulées aux questions évaluatives 8, 9 et 10 donnent une appréciation de la contribution du PDR à la restauration de la biodiversité et des services écosystémiques en particulier dans les zones Natura 2000, ainsi qu'à la restauration des écosystèmes aquatiques.

Les mesures contractualisées qui contribuent à la restauration/préservation de la biodiversité représentent au total près de 38,6% de la maquette FEADER en Bretagne. Elles représentent donc une part importante des soutiens accordés au titre du PDR.

Les soutiens aux sites Natura 2000, qui correspondent aux types d'opérations 7.1.1 et 7.6 (2% de la maquette FEADER), ont pour objectif principal de préserver la biodiversité au sein des sites. L'absence de données d'évolution de la biodiversité à l'échelle des sites sur la période 2014-2018 ne permet pas de mesurer l'impact de ces interventions sur la biodiversité. Néanmoins, grâce aux soutiens accordés via le TO 7.6.5, le PDR permet de financer une moyenne de 0,9 ETP par site pour l'animation Natura 2000. D'après les entretiens réalisés auprès des sites des Marais de Vilaine et de Guissény, cette animation contribue fortement à une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité au sein des territoires Natura 2000, mais également à l'extérieur de ceux-ci, par un dialogue avec et entre les acteurs, les amenant à intégrer la biodiversité dans leurs projets. En outre, les MAEC sont des outils essentiels pour la gestion des

espaces agricoles des zones Natura 2000, dont 18% des surfaces agricoles, et 23% des espaces en prairies et pâturages permanents sont contractualisés en MAEC en 2017.

Le programme Breizh bocage, qui pèse pour 2,4% de la maquette FEADER, a contribué à la restauration des paysages ruraux, et de la biodiversité agricole, mais également à la gestion de la ressource en eau et à la qualité des sols, par le financement de travaux de dégagement sur 1,4% du linéaire breton, et de travaux de neufs sur 0,4% du linéaire breton.

Les mesures agro-environnementales et climatiques, qui pèsent pour 21,1% de la maquette FEADER, contribuent à la restauration/préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques les MAEC système polyculture-élevage mises en œuvre sur 8,7% de la SAU bretonne, et qui représentent plus de 90% des montants d'aide payés. Ces dernières, destinées à augmenter la part des prairies dans la surface fourragère, ont accompagné un changement de pratiques pérenne en faveur de la préservation et de la gestion des prairies remarquables dans plus de trois exploitations sur cinq. D'après l'enquête bénéficiaire, ces MAEC ont permis de maintenir/augmenter les surfaces en herbe de 12 198 ha et diminuer les surfaces en maïs de 7 697 ha.

Le PDR a également contribué à la préservation de l'environnement à travers les MAEC localisées de gestion de l'herbe (famille HERBE), mises en œuvre sur 8 359 ha constitués entre autres de milieux prairiaux remarquables, et à une amélioration de la gestion des zones humides.

Le nombre d'exploitations bénéficiaires (et donc les surfaces contractualisées) a été ralenti par les délais de mise en œuvre du FEADER sur la programmation 2014-2020. En effet, en 2015, 25 PAEC ont été ouverts, 16 PAEC supplémentaires ont été ouverts en 2016, suivis de 4 nouveaux PAEC en 2017 et une extension. Les PAEC de 2017 ont été reconduits en 2018.

La mesure 11, qui pèse pour 10,3% de la maquette FEADER, représente une part relativement importante des soutiens octroyés au titre du PDR. L'agriculture biologique concerne 6% de la SAU bretonne. En 2017, les aides à la conversion touchent 2,1% de la SAU bretonne. Etant donné le fort effet incitatif de cette aide, on peut considérer que le PDR contribue à la forte dynamique de conversion observée en Bretagne (+ 13,1% des surfaces entre 2016 et 2017), dont les effets sont favorables à l'amélioration de l'environnement et à la biodiversité.

En conclusion, l'impact du PDR sur l'amélioration de l'environnement se mesure principalement à travers les MAEC, dont le poids dans la maquette FEADER est prépondérant par rapport aux autres mesures en faveur de l'environnement, et qui ont été mises en œuvre sur près de 10% de la SAU régionale, et sur 18% des territoires agricoles en zone Natura 2000. Les aides à l'agriculture biologique ont également soutenu la dynamique de conversion en Bretagne, et contribué ainsi à la mise en place ou au maintien de pratiques favorables à l'environnement sur 6% de la SAU bretonne.

Indicateurs d'impact :

I.08 : Indice des oiseaux en milieu agricole

D'après l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, l'indice d'abondance des oiseaux nicheurs spécialistes des milieux agricoles a régressé de 18% entre 2003 et 2013. Au niveau national, les espèces d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles ont diminué de 13,6% entre 2014 et 2017 (source : OECD Stat). La biodiversité se serait donc dégradée selon cet indicateur en dépit des interventions du PDR.

I.09 : Système agricole à haute valeur naturelle

Entre 2012 et 2017, la part de Surfaces Toujours en Herbe (STH) sur la SAU régionale a augmenté chaque année en Bretagne, pour atteindre la valeur de 3,53% en 2017 :

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ratio STH/SAU	3,08%	3,08%	3,20%	3,24%	3,41%	3,53%

Source : Agreste – Statistique agricole

Cette évolution va dans le sens de l'impact des mesures MAEC observé, qui ont induit une augmentation des surfaces en prairie dans 3 exploitations bénéficiaires sur 5 en moyenne.

I.10 : Extraction d'eau pour l'agriculture

Les prélèvements de l'eau pour l'agriculture en Bretagne sont de 9,17 millions de m³ en 2016 (+24% depuis 2014). Le niveau de prélèvement moyen par an, tous usages confondus, est de 273 millions de m³.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Volume (en Mm ³)	4,38	6,49	8,26	12,04	10,52	6,18	9,51	7,39	8,84	9,17

Cf. graphe 1 : Evolution des volumes d'eau brute prélevée pour l'irrigation par année (en millions de m³) - source : Observatoire de l'environnement en Bretagne

I.11 : Qualité de l'eau

Cf. graphe 2 : Evolution des concentrations en nitrates dans les cours d'eau entre 1995 et 2018 (-16% sur la période) -source : Observatoire de l'environnement en Bretagne

Les concentrations des nitrates dans les cours d'eau en Bretagne sont sur une tendance baissière depuis 1998, avec une diminution globale de 16% des concentrations en nitrates sur la période. La dégradation des services écosystémiques a donc été stoppée selon cet indicateur.

Le PDR a un impact sur l'utilisation des nitrates en agriculture, notamment par le biais des MAEC : conseil en fertilisation et le maintien ou le développement des surfaces en prairie (avec faible utilisation d'intrants comparées aux cultures arables) pour les bénéficiaires de MAEC système herbivores et par le biais des surfaces conduites en agriculture biologique. Nous observons une diminution de la teneur en

nitrate dans les cours d'eau depuis la fin des années 1990 en Bretagne, cela met en avant les efforts de long terme et la continuité sur les différentes périodes de programmation.

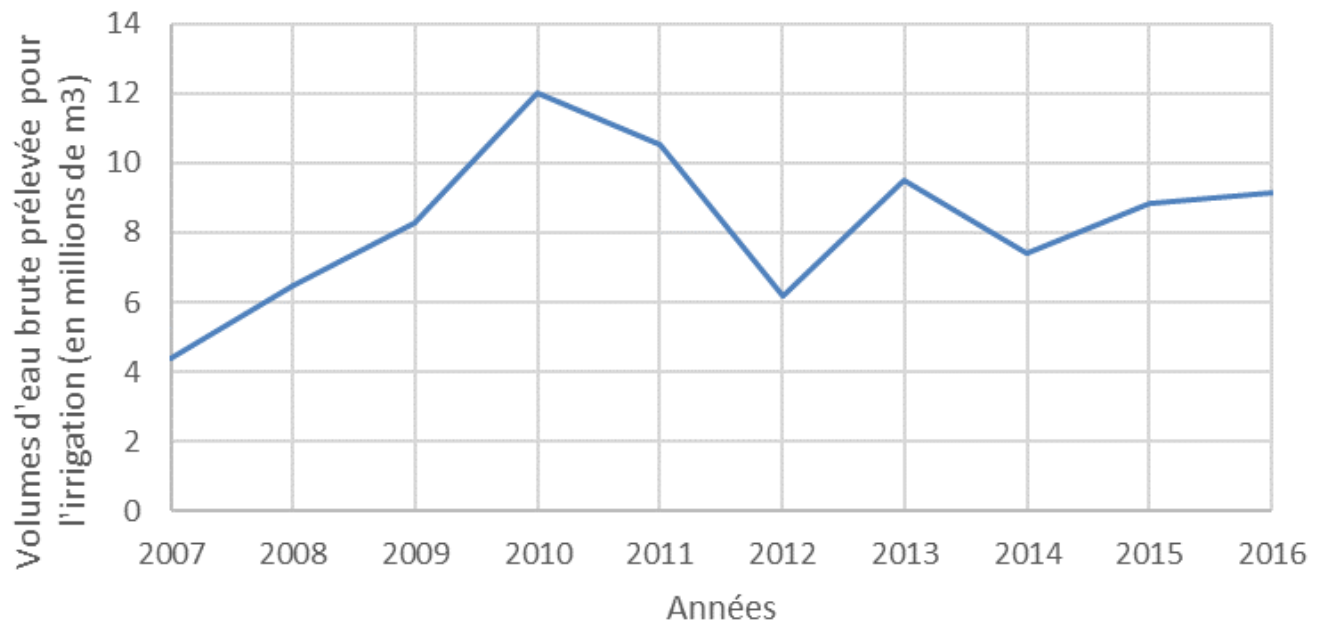
I.12 : Matière organique du sol dans les terres arables

Cf. carte (graphe 3) sur la matière organique dans les sols cultivés en Bretagne

Cette carte montre les teneurs moyennes en matière organique des sols agricoles bretons sur la période 2005-2009, ainsi que l'évolution entre la période 1995-1999 et 2005-2009.

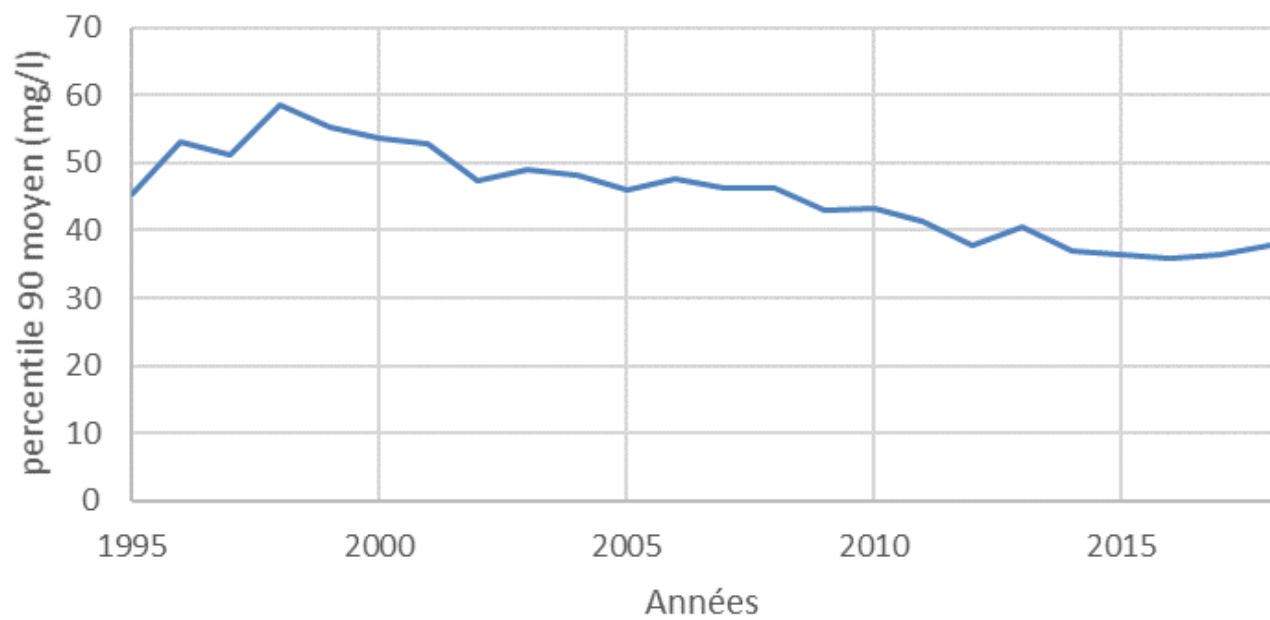
D'après le dossier La matière organique, "L'or noir" des sols bretons – septembre 2015, publié par le GIP Bretagne environnement « les sols bretons sont globalement riches en matière organique. Ceux qui sont cultivés en contiennent 2,5 % à 10 % en surface ; ce qui correspond à un stockage de 80 à 350 tonnes de carbone par hectare. Mais cette richesse est hétérogène à l'échelle régionale ; elle diminue globalement en allant vers le nord-est. De façon générale, de 1980 à 2000, les teneurs en matière organique ont régressé en Bretagne, et ce d'autant plus sévèrement qu'elles étaient initialement élevées. Depuis 2000, les résultats de la base de données des analyses de terre indiquent qu'elles semblent se stabiliser. » Les interventions du PDR sont favorables à la qualité du sol, notamment les MAEC et l'agriculture biologique. La MAEC localisée SOL_01 (conversion au semis direct sous couvert) cible spécifiquement l'enjeu sol, elle a été ouverte en 2017 mais aucun paiement n'a été réalisé au 31/12/2018 (dossiers en cours d'instruction).

Evolution des volumes d'eau brute prélevée pour l'irrigation par année (en millions de m3)

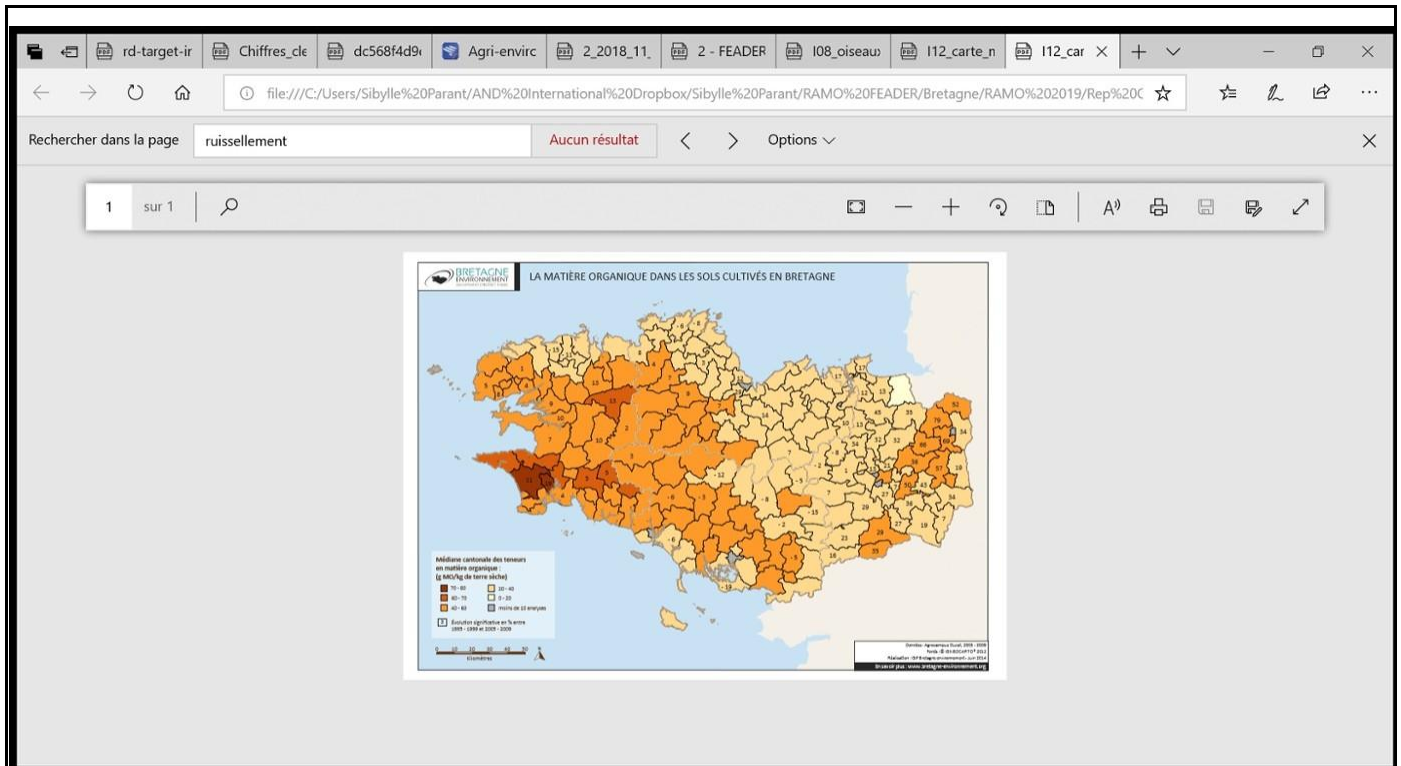


Grphe 1

Evolution des concentrations en nitrates dans les cours d'eau entre 1995 et 2018 (-16% sur la période)



Grphe 2



graphe 3

7.a27) CEQ27-CO - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC consistant à stimuler la compétitivité de l'agriculture?

7.a27.a) Réponse à la question d'évaluation

Cette question reste cependant particulièrement large et ne définit pas les termes pour mesurer la compétitivité. En effet, elle est souvent liée à une baisse des coûts de production, une évolution des prix de vente afin d'être plus rentable sur le plan financier. Cependant, comme définit par la PAC, être compétitif signifie également assurer la viabilité des exploitations et des entreprises. Il est donc nécessaire d'intégrer d'autres facteurs dans l'analyse de contribution.

De la même manière que pour l'analyse de l'effet emploi, l'analyse de la contribution à la compétitivité de l'agriculture est une mesure qui se fait dans le temps et qui nécessite du recul pour analyser les liens de causalité entre les interventions co-financées par le PDRB et les effets observés. Par ailleurs, tout comme sur l'analyse des effets « emploi », la compétitivité des exploitations et des entreprises est influencée par une multitude de facteurs externes (conjoncture économique, contexte réglementaire, ...) et internes (organisation interne, compétences et expertises des chefs d'exploitation, approche globale, savoir-faire, réseaux, ...).

Les productions agricoles en Bretagne représentent 8,7 milliards d'euros, en 2017, en hausse de 5,8 % par rapport à 2016, dont 69 % proviennent des productions animales.

Cf. graphe 1 : comptes régionaux de l'agriculture 2017 provisoires

Les données économiques montrent que le secteur (hors IAA) s'est apprécié entre 2016 et 2017. En effet, sur la base de données provisoires on constate une forte évolution entre ces deux années de la valeur ajoutée brute et du Revenu net d'entreprise agricole (RNEA). Ce qui illustre une certaine compétitivité du secteur breton.

Cf. graphe 2 : comptes régionaux de l'agriculture en 2017

Dans le cadre de cette question évaluative, nous nous attachons à analyser les mesures qui sont plus directement associées à la compétitivité des exploitations et entreprises. A ce titre, sont pris en compte plus spécifiquement les mesures investissements et notamment celles présentant des niveaux de réalisation les plus avancés (TO 411, TO 422, TO 421, ...).

Comme cela a été présenté lors des analyses liées aux questions n°4 et 6, les contributions du PRDB semblent avoir eu des impacts directs assez significatifs. Il ressort des différentes enquêtes réalisées auprès des structures bénéficiaires, des différentes analyses statistiques et comparatives et des analyses de données de suivi, les effets suivants :

- pour 70% des bénéficiaires interrogés des mesures « investissements » (TO 411) ont permis d'augmenter durablement leurs revenus d'activité. Pour 75% de ceux ayant noté une évolution, cette augmentation se situe entre 1 et 10%
- un résultat d'exploitation de +10 points de pourcentage supérieur pour les exploitations aidées que pour les exploitations non bénéficiaires d'aides à l'investissements (TO 411)[1]
- un résultat courant avant impôt qui est de de +10 points de pourcentage pour les exploitations aidées que pour les exploitations non bénéficiaires d'aides à l'investissements (TO 411)[2]
- concernant le secteur des IAA, pour 75% des structures interrogées, les interventions du PDRB ont permis de faire progresser leur chiffre d'affaires. Et ce de manière significative, car pour un peu moins de la moitié ayant constaté cette hausse, elle est de plus de 20%.

Ces éléments montrent très clairement les effets levier des interventions du FEADER sur la compétitivité des bénéficiaires.

Par ailleurs, la compétitivité, au-delà d'éléments financiers, peut être impactée par des dimensions plus durables. A ce titre aussi, le PDRB impacte favorablement les bénéficiaires, citons par exemple :

- des effets de baisse sur les consommations énergétiques, d'engrais et de produits phytosanitaires (TO 411). Ces baisses se situent majoritairement autour des 5%
- une nette amélioration des conditions de travail, qui participent aussi à la compétitivité des exploitations et des entreprises aidées

Cet impact sur la compétitivité peut aussi s'illustrer également au travers de l'évolution des indicateurs d'impact notamment sur le revenu réel des facteurs agricole par UTA qui est passé, en Bretagne, de 17 288,80€ en 2011 à 26 883,16 en 2016. Pour autant, compte-tenu de la période couverte par cet indicateurs et des données de suivi disponibles, il est difficile d'identifier la part du PDRB dans l'évolution de cet indicateur. Mais les analyses précédentes démontre d'un effet réel des interventions en matière de compétitivité du secteur agricole en région Bretagne.

Mentionnons également l'impact de mesures tel que la conversion/le maintien en BIO, les MAEC et LEADER qui peuvent aussi, de manière plus indirecte, impacter la compétitivité des exploitations sans qu'il possible à ce stade de préciser le détailler.

Indicateur d'impact :

I.01 : Revenu d'entreprise agricole : ND pour la Bretagne

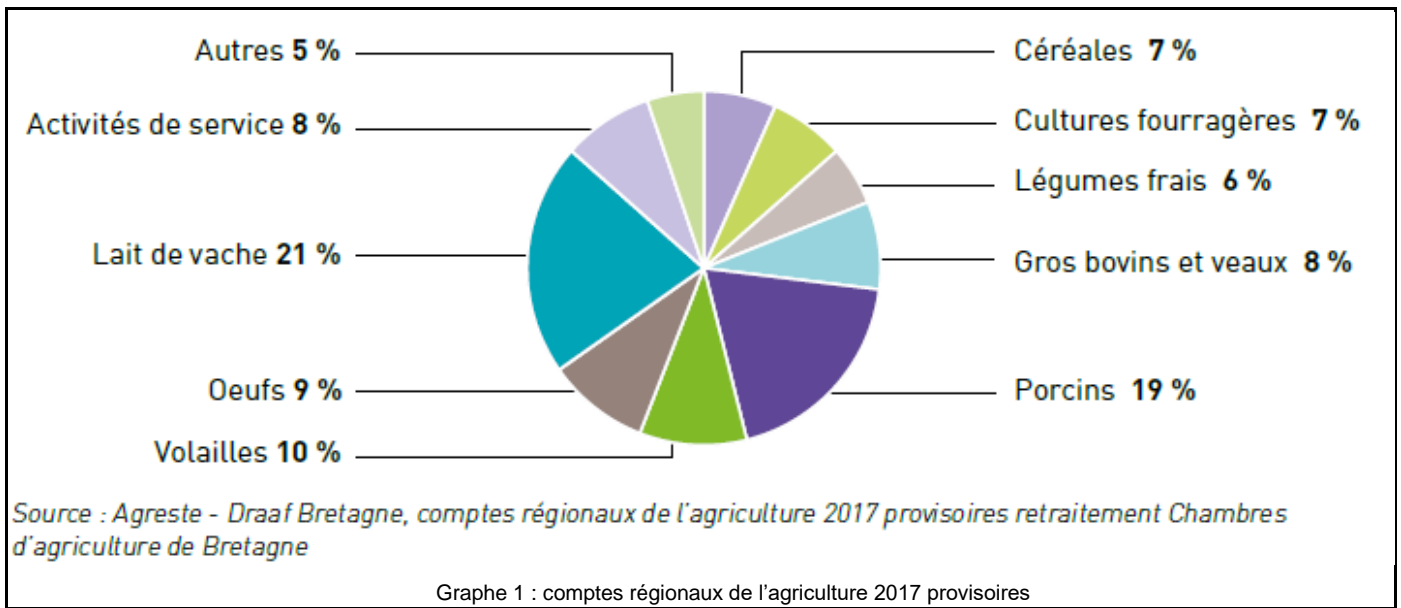
I.02 : Revenu des facteurs agricoles : **26883,16€** (2016 / https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en)

I.03 : Productivité totale des facteurs agricoles : **104** (Indice 2005=100 / https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en)

Cette question est directement rattachée à l'objectif de la PAC visant à améliorer la compétitivité des actifs agricoles tout en assurant la viabilité des exploitations et entreprises agroalimentaires.

[1] Ces différences sont peut-être surévaluées du fait de la méthode utilisée, qui n'a pas permis de vérifier que l'on comparait des exploitations similaires. Pour autant, les tendances restent confirmées.

[2] Ces différences sont peut-être surévaluées du fait de la méthode utilisée, qui n'a pas permis de vérifier que l'on comparait des exploitations similaires. Pour autant, les tendances restent confirmées.



Compte régional de l'agriculture en 2017

En millions d'euros courants

	Bretagne 2017 (p)	Bretagne 2016
Céréales	577	552
Plantes fourragères	597	626
Légumes frais	471	549
Pommes de terre	188	197
Autres produits végétaux	175	158
Produits végétaux (hors subventions)	2 007	2 082
Gros bovins	451	447
Veaux	226	220
Porcins	1 664	1 570
Volailles	854	867
Œufs	814	604
Lait de vache	1 824	1 579
Autres produits animaux	85	90
Produits animaux (hors subventions)	5 917	5 376
Activité de travaux agricoles et autres services	720	713
Total production hors subventions	8 645	8 172
Subventions sur les produits	43	43
Total production au prix de base	8 688	8 214
Aliments achetés en dehors de la branche	2 489	2 521
Aliments intraconsommés et fourrages	847	896
Engrais et amendements	153	187
Produits phytosanitaires	144	145
Produits pétroliers	244	215
Autres	1 959	1 961
Total consommations intermédiaires	5 836	5 926
Valeur ajoutée brute	2 852	2 288
+ Subventions d'exploitation	458	488
- Impôts fonciers et autres impôts	104	104
= Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	3 207	2 672
- Consommation de capital fixe	1 107	1 106
= Résultat agricole (valeur ajoutée nette au coût des facteurs)	2 100	1 567
- Salaires et cotisations sociales	526	513
- Intérêts et charges locatives nettes	310	336
= Revenu net d'entreprise agricole (RNEA)	1 265	718

(p) provisoire

Source : Agreste, Draaf Bretagne, comptes régionaux de l'agriculture

Graphe 2: compte régional de l'agriculture en 2017

7.a28) CEQ28-SU - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC qui consiste à assurer une gestion durable des ressources naturelles et l'action pour le climat?

7.a28.a) Réponse à la question d'évaluation

Les réponses formulées aux questions évaluatives 8, 9, 10 11, 12, 13 et 15, ainsi qu'aux questions additionnelles 24 et 26 donnent une appréciation de la contribution du PDR à une gestion durable des ressources naturelles et de l'action pour le climat.

Contribution du PDR à la gestion durable des zones Natura 2000 et des zones à haute valeur environnementale

Les mesures 7 et 10 ont contribué à assurer une gestion durable des zones à haute valeur environnementale, qui ont progressé entre 2012 et 2017, et des zones Natura 2000, en permettant l'augmentation de la part d'herbe dans les exploitations d'élevage, et en soutenant des pratiques agricoles favorables à la biodiversité sur une part importante (8,9%) de la SAU bretonne, dont 18% en zone Natura 2000, et par leur animation.

Contribution du PDR à la gestion durable de la ressource en eau et des sols

Les mesures 10 et 11, qui contribuent de manière prioritaire à la qualité de l'eau et des sols, représentent respectivement 21% et 10% de la maquette FEADER. Les MAEC système polyculture élevage contribuent de manière prioritaire à assurer une gestion durable de la ressource en eau, en induisant un moindre usage des intrants du fait de l'augmentation des surfaces en herbe dans l'assolement. Ces MAEC ont fait l'objet d'une mise en œuvre importante sur 8,7% de la SAU bretonne, et ont généré des changements de pratiques dans près de 3 exploitations aidées sur 5. Les pratiques soutenues par les aides à l'agriculture biologique permettent de limiter les impacts de l'agriculture sur la qualité de l'eau et des sols, en interdisant l'utilisation de produits chimiques et de synthèse. Leur mise en œuvre sur 6% de la SAU bretonne, grâce au soutien du PDR, contribue à la gestion durable de la ressource en eau sur ces surfaces.

Par ailleurs, le programme Breizh bocage, en contribuant à maintenir le maillage bocager, a un impact positif sur la protection des sols.

Contribution du PDR à l'action pour le climat

Les projets mis en œuvre dans le cadre du TO 4.1.2 répondent au besoin d'une efficacité énergétique renforcée dans les exploitations agricoles, en soutenant la modernisation de l'isolation thermique des bâtiments d'élevage, et des systèmes de chauffage et de ventilation. L'approche quantitative issue de l'enquête menée auprès des bénéficiaires du dispositif permet d'estimer les économies énergétiques imputables à l'intervention à 7 300 910 kWh, soit un volume d'énergie négligeable en comparaison à la consommation énergétique du secteur agricole en Bretagne, estimée à 5 319 329,4 GWh (Les chiffres clés de l'énergie en Bretagne, 2017).

Le dispositif 8.1.1 (doté de 3 M€ de FEADER) doit contribuer à la séquestration de carbone additionnelle de 129 250 tonnes d'équivalent CO2 sur la durée de croissance des plantations. Son impact reste toutefois négligeable au vu des émissions totales de CO2 en Bretagne (24,5 millions de tonnes équivalent CO2 en 2010, d'après La revue de l'observatoire des IAA de Bretagne – janvier 2016).

Indicateur d'impact :

I.08 : Indice des oiseaux en milieu agricole

I.09 : Système agricole à haute valeur naturelle

I.10 : Extraction d'eau pour l'agriculture

I.11 : Qualité de l'eau

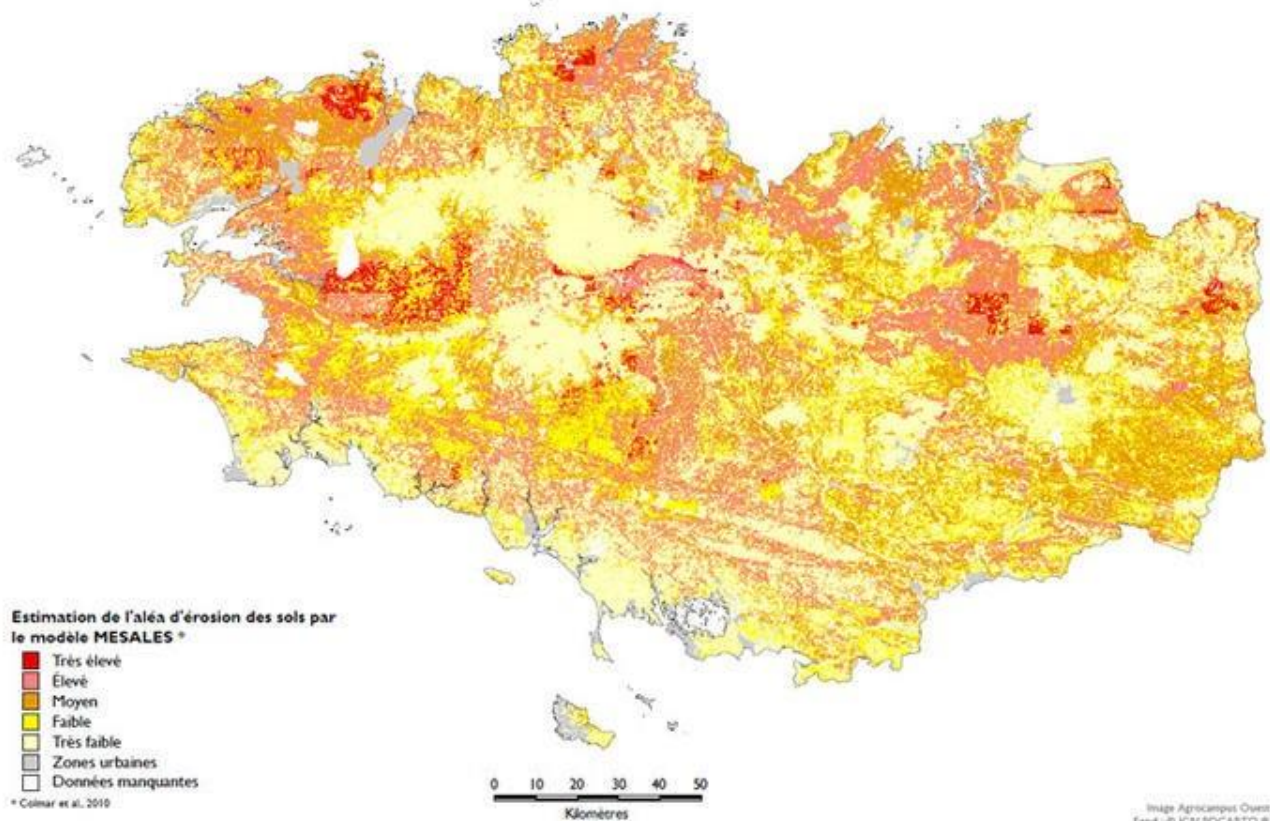
I.12 : Matière organique du sol dans les terres arables

I.13 : érosion des sols

Les données du GIS Sol pour l'année 2010 montrent que certaines zones présentent un risque érosion très élevé. Le PDR breton n'a pas retenu de zone à enjeu sol, certaines mesures ont cependant un impact sur le sol, notamment les MAEC et l'agriculture biologique. La MAEC localisée SOL_01 (conversion au semis direct sous couvert) cible spécifiquement l'enjeu sol, elle a été ouverte en 2017 mais aucun paiement n'a été réalisé au 31/12/2018 (dossiers en cours d'instruction).

Cf. graphe 1 : érosion des sols en Bretagne (source agrocampus - 2010)

L'ÉROSION DES SOLS EN BRETAGNE



Graphe 1 : érosion des sols en Bretagne

7.a29) CEQ29-DE - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC qui vise à réaliser un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, y compris la création et le maintien de l'emploi?

7.a29.a) Réponse à la question d'évaluation

Introduction :

Conformément aux recommandations de la guidance du « *rural évaluation helpdesk* » pour élaborer les réponses aux QEC n° 22 à 30[1], l'analyse ci-après s'appuie sur :

- Un rappel de logique d'intervention ;
- La mobilisation de critères de jugement et la mobilisation des indicateurs communs lorsque cela est possible.

Compte tenu des données disponibles, il n'a pas été possible de calculer la contribution du PDR aux valeurs des indicateurs d'impact I.14 Taux d'emploi en milieu rural, I.15 Niveau de la pauvreté en milieu rural et I.16 Produit intérieur brut (PIB) par habitant en milieu rural. A défaut, des données et résultats qualitatifs ont été mobilisés.

La question n°29 vise particulièrement l'analyse de la contribution du PDR au développement de l'économie locale dans les zones rurales et ses effets tels que la création ou le maintien de l'emploi ainsi que le maintien d'une situation socio-économique homogène entre les territoires ruraux et en leur sein.

Rappel de la logique d'intervention

Le PDR vise à **soutenir le développement local porté par les acteurs locaux** (notamment via la mesure 19 et les programmes de développement des GAL LEADER (cf. réponse à la QEC 17- développement local) : il permet de soutenir les initiatives (publiques ou privées), la mise en relation des acteurs quel que soit leur secteur d'activité et le développement de synergies permettant le développement la valorisation de ressources locales. Cette dynamique génère des effets induits sur l'économie et l'emploi. Le DLAL peut potentiellement soutenir le maintien ou la création d'équipements ou services nécessaires au développement des communautés des zones rurales et ainsi corriger un déficit territorial. Il vise en outre à renforcer l'ingénierie locale d'appui aux projets, notamment dans les territoires défavorisés en la matière.

Le PDR vise également le soutien des **filières agricoles et forestières** par le financement de projets rattachés aux stratégies sectorielles à l'installation (cf. réponses aux QEC 4, 5, 6), la mesure 10 de soutien aux changements de pratiques (cf. réponses QEC 8, 9 et 10, etc.) permettant de soutenir en partie les emplois et les activités dans ces secteurs des territoires ruraux.

La **diffusion et la stimulation de l'innovation en milieu rural**, via les coopérations entre les centres de la connaissance, de la recherche et du transfert de technologies ou de savoirs d'une part et les actifs agricoles, ruraux et forestiers du territoire d'autre part, en particulier dans le cadre des projets financés au titre des mesures 16 et 19 (cf. QEC 1, 2 et 17 et QEC 23 et 27) doit contribuer à adapter les modèles économiques, technologiques ou organisationnels dans les zones rurales et permettre aussi un développement économique des zones rurales.

Le PDR doit également permettre, dans certains cas ou dans certaines zones rurales ciblées (Natura 2000, Parc naturel régional, etc.) **la préservation des ressources endogènes** (nature et biodiversité, paysages, bâti vernaculaire, ...) consolidant ainsi le capital patrimonial au sens large et favorisant indirectement de ce fait le maintien de la population et certaines activités économiques tel le tourisme et l'emploi (cf. QEC 8 à 9 et 17).

Conclusion du jugement évaluatif global :

Au regard de l'état d'avancement de la programmation en termes de réalisation (projets terminés) et en raison du manque de recul, il s'avère difficile de répondre à la question 29 autre que de manière qualitative.

Au regard de ces premières analyses des contributions et sans que cela puisse se quantifier de manière précise, on peut affirmer que le PDR Bretagne contribue directement ou indirectement, à l'évolution favorable de l'économie locale (revenus des exploitants agricoles) et à l'amélioration de l'accès aux services essentiels à la population et par conséquent au développement territorial équilibré des économies. Il est cependant trop tôt pour mesurer précisément et quantitativement ces contributions. Notons en outre que le PDR consolide ou développe l'ingénierie locale, ressources essentielles pour l'objectif de développement équilibré des territoires ruraux.

En termes quantitatifs, il est difficile de mesurer l'apport du PDR :

- en termes d'emplois mais, sa contribution est démontrée au plan qualitatif (cf. l'enquête réalisée auprès des bénéficiaires des dispositifs 4.1 et 4.2, réponses aux QEC 4, 5, 6 et 7)
- en termes de lutte contre la pauvreté, mais le PDR apporte un soutien aux revenus et une aide à la consolidation des exploitations ou à l'installation ;
- en termes de création de richesse, car les montants investis et co-financés par le PDR restent trop faibles au regard des 95 Mrds € du PIB régional 0,10%. Même rapportés à la valeur de la production agricole annuelle, ils représentent 1,10 %.

Réponse à la question évaluative :

Au-delà de la synthèse des réponses aux QEC rattachées aux Domaines Prioritaires (cf. réponses aux QEC 1 à 17), la réponse à la QEC 29 s'appuie sur les conclusions des réponses aux QEC 22 (emploi) et 25 (lutte contre la pauvreté). Cependant, l'analyse de la contribution nette du PDR au sein des 3 indicateurs I.14 Taux d'emploi en milieu rural, I.15 Niveau de la pauvreté en milieu rural et I.16 Produit intérieur brut (PIB) par habitant en milieu rural n'a pu être utilisée (la guidance propose 3 méthodes : Macro-Level Recursive-Dynamic CGE Models, Propensity Score Matching (PSM) and GPSM, Macro-level, Input-output (IO) Analysis (Delphi method and MAPP)[2]. Une analyse plus qualitative est donc proposée.

I - Synthèse des réponses aux QEC contributives au développement territorial équilibré

L'analyse de la mesure 19 et des programmes de développement des GAL LEADER a souligné les effets du **soutien au développement local porté par les acteurs locaux** : l'hypothèse selon laquelle les projets permettant le développement de l'offre de services essentiels à la population (offre de santé et offre petite enfance) permettent de maintenir et d'accueillir de nouvelles populations, est crédible. Ces projets agissent directement sur les conditions de vie locale via l'amélioration du taux d'équipement des territoires. Ces équipements (maison de santé, accueil petite enfance) font partie des équipements stratégiques inscrits dans les Schémas Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) et ont par la même un véritable effet positif (cf. réponse à la QEC 17- développement local).

LEADER permet en outre de créer un terreau favorable au développement local équilibré des économies. L'analyse qualitative et des données de programmation concernant le dispositif LEADER permet ainsi de montrer que, **l'approche « développement local mené par les acteurs » et que les moyens mis en place pour renforcer l'ingénierie territoriale contribuent** à améliorer la plus-value du FEADER via un meilleur ciblage des territoires présentant les plus forts enjeux, la définition de stratégies intégrées / multisectorielles, une meilleure expression de besoins locaux et mobilisation des groupes d'acteurs et démarches innovantes : l'approche ascendante et le respect du partenariat public-privé favorise également la mobilisation des acteurs locaux : l'implication des acteurs locaux étaye l'hypothèse selon laquelle les besoins locaux prioritaires peuvent être pris en compte et des solutions adaptées peuvent être soutenues. (Voir question évaluative 17).

En outre, « *les principales actions soutenues par LEADER via l'action et l'animation des GAL montrent que : 30 % des projets sont des projets de diversification des offres de services et des équipements, 20%*

des projets portant sur la culture et le patrimoine, 12% en lien avec le développement de l'activité touristique et donc le développement de l'emploi ou sa consolidation.

Au stade de la réalisation actuelle du PDR, les réponses aux QEC 4, 5, 6 soulignent les effets des aides sur les **filières agricoles et forestières** permettant de soutenir en partie les emplois au sein des structures aidées. Mais d'autres mesures présentent des contributions sur le volet de l'emploi : Mesure 19 (LEADER) pour le développement local, M04, M06, M08, M10, M11, M13, contribuent à l'objectif de développement équilibré et de renforcement des capacités des actifs agricoles et forestiers (formation, investissements agricoles et forestiers, aide à l'installation, compléments et soutiens de revenus et compensation via les M10,11 et 13).

Les réponses aux QEC 8 à 12, montrent que le FEADER compense le manque à gagner ou le coût des changements de pratiques et permet ainsi de viabiliser le modèle économique des exploitations tout en encourageant des méthodes d'exploitation favorables aux ressources naturelles et paysagères.

2 – Approche via la mobilisation des indicateurs d'impact communs

Il est difficile de mesurer quantitativement l'apport du PDR en termes d'emplois (en référence à l'indicateur d'impact commun I14) mais, sa contribution a été démontrée. Pour donner un ordre de grandeur, l'enquête réalisée auprès des bénéficiaires des dispositifs 4.1.1 et 4.2 montre que :

- 23,2 % des bénéficiaires 4.1 déclarent que l'investissement a permis de créer entre 1 à plus de 2 emplois. Il s'agit essentiellement de 1 emploi à temps partiel (13%)
- 33,9 % des bénéficiaires 4.1 déclarent que l'investissement a permis de maintenir entre 1 à plus de 2 emplois. Il s'agit essentiellement de 1 emploi à temps partiel (13,5 %) et de 1 emploi à temps complet (13%)
- 61,5 % des bénéficiaires 4.2 déclarent que l'investissement a permis de créer entre 1 à plus de 2 emplois ;

En matière de pauvreté (en référence à l'indicateur d'impact I15), la situation dans les communes rurales en Bretagne, est au-dessus de la moyenne française.

Le PIB (en référence à l'indicateur d'impact I16) par habitant en zone rurale est plus bas en région Bretagne que la moyenne nationale : de 16 points[3] inférieur selon les données Eurostat. Il n'est pas possible de mesurer la contribution au PIB des dépenses générées et injectées dans l'économie régionale via le PDR. A titre indicatif on peut cependant mentionner, le poids que représente le PDR (pour une année moyenne de réalisation du PDR, maquette du PDR en coût total divisée par 7 années (672 337 253 € / 7) soit 0,10 % du PIB régional de 2017 (95,2 Mrds d'€). De même, rapporté à la production annuelle agricole de 2017 (8,7 Mrds €[4]), le PDR représente 1,10 %.

Indicateur d'impact :

I.15 : Taux de pauvreté rurale

I.16 : PIB rural par habitant

[1] guidance du Helpdesk (*Rural evaluation helpdesk*, Lignes directrices – Evaluation des réalisations et des incidences du PDR en 2019, août 2018, version française.

[3] http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=urt_10r_3gdp&lang=

http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=nama_10r_2gdp&lang=fr

https://ec.europa.eu/eurostat/cache/RCI/#?vis=urbanrural.urb_typology&lang=en

[4]

[http://www.bretagne.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/31677/\\$File/ABC%20Les%20chiffres%20-%20Edition%202018%20-%20BD%20-%20v2erratum.pdf?OpenElement](http://www.bretagne.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/31677/$File/ABC%20Les%20chiffres%20-%20Edition%202018%20-%20BD%20-%20v2erratum.pdf?OpenElement)

7.a30) CEQ30-IN - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC visant la promotion de l'innovation?

7.a30.a) Réponse à la question d'évaluation

Introduction :

La QEC n° 30, est complémentaire de la QEC n°23, mais concerne le processus de promotion et diffusion de l'innovation dans le tissu économique et social des territoires ruraux où le FEADER intervient. Il est par ailleurs rattaché aux seuls objectifs de la PAC (à la différence de la CEC 23 qui cible un objectif transversal d'UE 2020).

Bien que concentrée sur l'agriculture, la foresterie et le développement rural, la question n'en demeure pas moins vaste et complexe à appréhender sur le plan conceptuel, car **l'innovation naît des interactions des acteurs du système d'innovation**, avec à une extrémité de la chaîne de valeur, la demande sociale et sociétale (de l'alimentation, de la santé ou de la nutrition, demande portée par le consommateur ou les pouvoirs publics par exemple) et à l'autre, les propositions de solutions nouvelles (nouvelles technologies, nouvelle méthode, nouveau process ou nouvelles molécules par exemple) que la recherche et les centres ou acteurs de médiations de l'innovation (publics ou privés, industriels ou non) peuvent contribuer à produire et diffuser. Au-delà de l'écosystème des acteurs qui peut s'avérer complexe à appréhender, la question du temps nécessaire à la diffusion de l'innovation rend aussi difficile l'évaluation des interactions et résultats des projets. La réponse à la question évaluative n°30 suppose donc que les interventions et projets soutenus par le PDR soient déjà terminés ou a minima suffisamment avancés. Une première approche est proposée ci-après que l'évaluation ex post pourra consolider et approfondir.

Répondre à la QEC n° 30 consiste donc à déterminer les changements importants auxquels le PDR a pu contribuer, et notamment ceux qui ont été favorisés par les innovations financées par le FEADER.

Présentation du jugement évaluatif global :

D'une manière générale, le PDR contribue par nature à l'objectif de la PAC visant la promotion de l'innovation via :

- Le Partenariat européen d'innovation-PEI en agriculture et foresterie (mesure 16) aide à l'instauration de groupes opérationnels pour la résolution de nouveaux problèmes ou la mise en place de nouvelles réponses exprimés par les agriculteurs ou professionnels en général,
- Les mesures d'aide à l'investissement (mesure 4 notamment qui peuvent promouvoir et diffuser l'utilisation de nouvelles technologies ou process par exemple) ou de soutien aux changements de pratiques (mesure 10, 11 ou 12 notamment) permettent l'accompagnement des mutations des exploitants ;
- La mesure 19 LEADER, via les approches de développement local portés par les acteurs locaux (DLAL) de dynamiques itératives entre les acteurs, dans les territoires dans une logique plus intégrée et multisectorielle voire porteuse d'innovation, y est également favorable.

Il est cependant encore trop tôt pour analyser l'impact réel du PDR,.

L'analyse des projets et des dispositifs montre malgré toute la contribution du PDR à la préparation d'un « terreau » favorable à la diffusion de l'innovation :

- Au-delà de l'aide renforçant la viabilité économique et les conditions de travail dans les exploitations, la capacité à intégrer les exigences environnementales ou la qualité de vie en milieu rural, le PDR de Bretagne encourage la mobilisation de l'innovation et des nouvelles pratiques via les projets de coopération PEI notamment ;
- En renforçant les partenariats ;
- En améliorant les compétences et les connaissances (via les résultats des projets PEI notamment).

Périmètre de l'analyse :

Le périmètre pris en compte concerne uniquement les dossiers ayant reçus au moins un paiement et soutenus via le dispositif PEI de la mesure 16.

Les analyses ci-dessous s'appuient sur les réponses aux QEC n°1, 2 et 23 du RAMO 2019 Bretagne.

Réponse à la Question évaluative :

Le PDR a soutenu l'aptitude à innover ou à renouveler les pratiques

Le potentiel d'innovation, c'est-à-dire l'aptitude à l'adoption d'idées, de procédés, de modèles ou de technologies innovants introduits par le PDR a été stimulé, même si ce soutien est limité à la mesure 16. Mais comme mentionné dans la réponse à la QEC n°1, si des projets ont été effectivement réalisés, il est encore trop tôt pour en apprécier l'ampleur et les effets compte tenu du faible niveau de réalisation et du peu de recul pour observer l'adoption effective de nouvelles pratiques et procédés.

L'analyse des premiers dossiers[1] montre d'ores et déjà des signaux encourageants au titre de la mesure 16 :

Il a été constaté une diversité des projets soutenus. Le PDR soutient plusieurs filières, notamment la filière forêt-bois (sylviculture durable et performante), mais surtout l'autonomie protéique des élevages de l'Ouest qui est un enjeu important pour la Bretagne.

Sur certains projets il y a eu des premiers changements de pratiques perceptibles, notamment le projet portant sur la filière sylvicole montre que suite aux actions réalisées, de nombreux professionnels ont acheté de nouvelles machines et du nouveaux matériels (innovants). Il y a cependant des difficultés réelles pour faire changer les pratiques, notamment la dépendance à certains outils. De plus on constate une véritable difficulté à mobiliser les exploitants pour qu'ils utilisent les outils numériques. Ces changements prennent du temps.

Concernant les changements de pratiques en lien avec l'autonomie protéique, voir QEC 2 pour plus de détails.

Le PDR a également favorisé l'innovation en renforçant la capacité d'innovation au sein des systèmes d'acteurs

A ce stade de la réalisation du PDR, on peut essentiellement confirmer que les liens fonctionnels entre les différents types d'acteurs ont été renforcés via les AAP du PEI (mesure 16). Ainsi, au 31/12/2018, Après analyse des projets PEI, il n'y a pas de partenariat type.

En effet, il y a des partenariats historiques où les membres ont déjà collaboré ensemble et il y a des partenariats d'opportunité où le PEI a permis à des acteurs de se rapprocher et de travailler sur des projets et problématiques communs. Plusieurs chefs de file des GO ont déclaré que le PEI leur a permis de créer de nouvelles dynamiques partenariales et de faire travailler ensemble des acteurs qui ont des visions complémentaires de la recherche. Les compositions des partenariats permettent à chaque partenaire de contribuer à l'innovation selon la thématique qui lui est propre.

Ainsi, nous retrouvons essentiellement dans chaque partenariat :

- Des acteurs économiques : représente en moyenne 1/3 des partenaires
- Des organismes professionnels agricoles et / ou forestiers : 1/3 des partenaires
- Des organismes de recherche et de formations : 1/3 des partenaires
- Des acteurs du numérique : pour le projet sylviculture

Aucun des projets analysés n'a intégré dans les consortiums des agriculteurs ou des exploitants forestiers pour cause de lourdeur administrative. Ils sont cependant impliqués dans les projets à des degrés divers.

Au regard de la composition des différents partenariats, le PDR a malgré tout permis une approche croisée entre les acteurs de la recherche et les acteurs économiques et donc participe au renforcement de la capacité à innover.

D'autres leviers pourront être mobilisés mais, mis en place très récemment, ils sont difficilement analysables :

- La mise en place et le renforcement de plateformes d'apprentissage et d'autres types d'espaces institutionnels qui permettent d'échanger, de réfléchir et d'apprendre
- L'amélioration du flux d'informations entre les différents acteurs du système d'innovation dans lequel le changement est intervenu.
- Les interactions entre les acteurs (nationaux / internationaux) afin de favoriser les innovations.
- Les nouvelles technologies dans les zones rurales.

Ces points pourront être traité lors de l'évaluation ex-post.

Nota : Concernant la nature des projets et les liens avec la stratégie régionale, merci de se rapporter à la réponse de la QEC n°1.

[1] Voir QEC n°1 – RAMO 2019 Bretagne

7.a31) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas d'évaluation spécifique au programme pour le PDR Bretagne

7.a32) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas d'évaluation spécifique au programme pour le PDR Bretagne

7.a33) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas d'évaluation spécifique au programme pour le PDR Bretagne

7.a34) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas d'évaluation spécifique au programme pour le PDR Bretagne

7.a35) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas d'évaluation spécifique au programme pour le PDR Bretagne

7.a36) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Sans objet pour le PDR Bretagne

7.a37) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Sans objet pour le PDR Bretagne

7.a38) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Sans objet pour le PDR Bretagne

7.a39) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Sans objet pour le PDR Bretagne

7.a40) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Sans objet pour le PDR Bretagne

7.b) Tableau des indicateurs de résultat

Nom et unité de l'indicateur de résultat (1)	Valeur cible (2)	Valeur principale (3)	Contribution secondaire (4)	Contribution du Leader/DLAL (5)	Total PDR (6)=3+4+5	Observations (max. 500 caractères)
R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	15,82	10,11	Sans objet	0,00	10,11	
R2: Change in Agricultural output on supported farms/AWU (Annual Work Unit) (focus area 2A)* (GROSS VALUE)	Sans objet	1 374,78	0,00	0,00	1 374,78	Calculé par l'ODR, résultat non significatif: entre 2013 et 2017, le changement de production par quantité de travail des exploitations bénéficiant d'un soutien n'est pas significativement différent (à 5%) de celui des exploitations non bénéficiaires
R2: Change in Agricultural output on supported farms/AWU (Annual Work Unit) (focus area 2A)* (NET VALUE)	Sans objet	18 100,00	0,00	0,00	18 100,00	Calculé par l'ODR, résultat non significatif: entre 2013 et 2017, le changement de production par quantité de travail des exploitations bénéficiant d'un soutien n'est pas significativement différent (à 5%) de celui des exploitations non bénéficiaires
R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	9,87	5,53	Sans objet	0,00	5,53	
R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	0,20	0,00	Sans objet	0,00	0,00	
R5 / T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)		0,00	Sans objet	0,00	0,00	
R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	0,00	0,00	Sans objet	0,00	0,00	
R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	12,68	1,92	Sans objet	0,00	1,92	
R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	12,22	12,91	Sans objet	0,00	12,91	
R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	0,00	0,00	Sans objet	0,00	0,00	
R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des	12,22	0,00	Sans objet	0,00	0,00	

soils et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)						
R11 / T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	0,00	0,00	Sans objet	0,00	0,00	
R12 / T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		0,00	Sans objet	0,00	0,00	
R13: Increase in efficiency of water use in agriculture in RDP supported projects (focus area 5A)*	Sans objet	0,00	0,00	0,00	0,00	Sans objet pour le PDR Bretagne
R14: Increase in efficiency of energy use in agriculture and food-processing in RDP supported projects (focus area 5B)*	Sans objet	0,00	0,00	0,00	0,00	Valeur à 0.0000186 Tep/€ de PBS
R15: Renewable energy produced from supported projects (focus area 5C)*	Sans objet	0,00	53 500,00	0,00	53 500,00	Sans objet pour le DP principal. Valeurs calculées en m3 de boid produit
R16 / T17: pourcentage d'UGB concernées par les investissements dans la gestion du gros bétail visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)			Sans objet	0,00	0,00	
R17 / T18: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)		0,00	Sans objet	0,00	0,00	
R18: Reduced emissions of methane and nitrous oxide (focus area 5D)*	Sans objet	0,00	0,00	0,00	0,00	Sans objet pour le PDR Bretagne
R19: Reduced ammonia emissions (focus area 5D)*	Sans objet	0,00	0,00	0,00	0,00	Sans objet pour le PDR Bretagne
R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	0,14	0,00	Sans objet	0,00	0,00	
R21 / T20: Jobs created in supported projects (focus area 6A)	Sans objet	0,00	0,00	Sans objet	0,00	Sans objet pour le PDR Bretagne
R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	64,00	64,00	Sans objet		64,00	
R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	0,00	64,00	Sans objet	0,64	64,64	
R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	105,00	7,00	Sans objet		7,00	
R25 / T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		0,00	Sans objet	0,00	0,00	

7.c) Tableau des indicateurs supplémentaires et spécifiques au programme utilisés pour étayer les constatations de l'évaluation

Type d'indicateur	Code	Nom de l'indicateur	Domaine prioritaire	Unité	Valeur de l'indicateur	Observations (max. 500 caractères)
Résultat		divers		divers	0,00	Des indicateurs spécifiques ont été calculés pour certaines questions évaluatives au cas par cas afin de permettre des analyses plus étayées. Ils figurent dans chacune des questions évaluatives concernées.

7.d) Tableau des indicateurs d'impact de la PAC

Nom de l'indicateur commun d'impact	Unité	Valeur mise à jour de l'indicateur	Contribution du PDR	Observations (max. 500 caractères)
1. Revenu d'entreprise agricole / Niveau de vie des agriculteurs	EUR/UTA	34 364,80	0,00	Source : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en Année : 2018 - Echelle : France Au regard de l'état d'avancement de la programmation (peu de projets soldés et payés), il n'a pas été possible de calculer de manière quantitative l'effet net du PDR au sein de cet indicateur (échantillon non représentatif).
2. Revenu des facteurs agricoles / revenu total	EUR/UTA	35 415,45	0,00	Source : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en Année : 2018 - Echelle : France Au regard de l'état d'avancement de la programmation (peu de projets soldés et payés), il n'a pas été possible de calculer de manière quantitative l'effet net du PDR au sein de cet indicateur (échantillon non représentatif).
3. Productivité totale des facteurs dans l'agriculture / productivité totale (indice)	Indice 2005 = 100	104,00	0,00	Source : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en Année : 2017 – Echelle : France Au regard de l'état d'avancement de la programmation (peu de projets soldés et payés), il n'a pas été possible de calculer de manière quantitative l'effet net du PDR au sein de cet indicateur (échantillon non représentatif).
7. Émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture / total de l'agriculture (CH4, N2O et émissions/absorptions des sols)	1000 tonnes d'équivalent CO2	11 025,00	0,00	Contribution du PDR difficilement mesurable mais évaluée de manière qualitative dans la réponse aux questions évaluatives. Source : n°120 – Janvier 2016 – la revue de l'observatoire des IAA de Bretagne Année : 2010 – Echelle : Bretagne
7. Émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture / part des émissions totales de GES	% du total d'émissions nettes	45,00	0,00	Contribution du PDR difficilement mesurable mais évaluée de manière qualitative dans la réponse aux questions évaluatives. Source : OREGES Bretagne 2015 Année : 2015 – Echelle : Bretagne
7. Émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture / ammonia emissions from agriculture	1000 t of NH3	591,41	0,00	Contribution du PDR difficilement mesurable mais évaluée de manière qualitative dans la réponse aux questions évaluatives. Source : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en Année : 2016 – Echelle : France
8. Indice des populations d'oiseaux des champs / total (indice)	Indice 2000 = 100	82,00	0,00	Contribution du PDR difficilement mesurable mais évaluée de manière qualitative dans la réponse aux questions évaluatives.

				Source : Observatoire de l'environnement de Bretagne Année : 2013 – Echelle : Bretagne
9. Agriculture à haute valeur naturelle / total	% de la SAU totale	12,60	0,00	Contribution du PDR difficilement mesurable mais évaluée de manière qualitative dans la réponse aux questions évaluatives. Source : Agreste Année : 2017 – Echelle : Bretagne
10. Prélèvements d'eau dans l'agriculture / total	1000 m3	9 170,00	0,00	Contribution du PDR difficilement mesurable mais évaluée de manière qualitative dans la réponse aux questions évaluatives. Source : Observatoire de l'environnement de Bretagne Année : 2016 – Echelle : Bretagne
11. Qualité de l'eau / Excédent potentiel d'azote sur les terres agricoles	kg N/ha/année	52,00	0,00	Contribution du PDR difficilement mesurable mais évaluée de manière qualitative dans la réponse aux questions évaluatives. Source : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en Année : 2016 – Echelle : France
11. Qualité de l'eau / Excédent potentiel de phosphore sur les terres agricoles	kg P/ha/année	-3,00	0,00	Contribution du PDR difficilement mesurable mais évaluée de manière qualitative dans la réponse aux questions évaluatives. Source : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en Année : 2016 – Echelle : France
11. Qualité de l'eau / Nitrates dans l'eau douce - Eaux superficielles: qualité élevée	% des sites faisant l'objet d'un suivi	0,00	0,00	Donnée non disponible. Le PDR a un impact sur l'utilisation des nitrates en agriculture, notamment par le biais des MAEC : conseil en fertilisation et le maintien ou le développement des surfaces en prairie (avec faible utilisation d'intrants comparées aux cultures arables) pour les bénéficiaires de MAEC système herbivores et par le biais des surfaces conduites en agriculture biologique. Nous observons ainsi une diminution de la teneur en nitrate dans les cours d'eau depuis la fin des années 90.
11. Qualité de l'eau / Nitrates dans l'eau douce - Eaux superficielles: qualité moyenne	% des sites faisant l'objet d'un suivi	0,00	0,00	Donnée non disponible
11. Qualité de l'eau / Nitrates dans l'eau douce - Eaux superficielles: qualité faible	% des sites faisant l'objet d'un suivi	0,00	0,00	Donnée non disponible
11. Qualité de l'eau / Nitrates dans l'eau douce - Eaux souterraines: qualité élevée	% des sites faisant l'objet d'un suivi	0,00	0,00	Donnée non disponible
11. Qualité de l'eau / Nitrates dans l'eau douce - Eaux souterraines: qualité moyenne	% des sites faisant l'objet d'un suivi	0,00	0,00	Donnée non disponible

11. Qualité de l'eau / Nitrates dans l'eau douce - Eaux souterraines: qualité faible	% des sites faisant l'objet d'un suivi	0,00	0,00	Donnée non disponible
12. Matière organique dans le sol des terres arables / Estimation totale du stock de carbone organique	Mégatonnes	108 854,90	0,00	Contribution du PDR difficilement mesurable mais évaluée de manière qualitative dans la réponse aux questions évaluatives. Source : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en ; Agreste Année : 2012 – Echelle : Bretagne
12. Matière organique dans le sol des terres arables / Teneur moyenne en carbone organique	g/kg	7,84	0,00	Contribution du PDR difficilement mesurable mais évaluée de manière qualitative dans la réponse aux questions évaluatives. Source : GIS sol Année : 2012 – Echelle : Bretagne
13. Érosion des sols par l'eau / taux de perte de sols par érosion hydrique	Tonnes/ha/année	1,79	0,00	Contribution du PDR difficilement mesurable mais évaluée de manière qualitative dans la réponse aux questions évaluatives. Source : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en ; Agreste Année : 2012 – Echelle : Bretagne
13. Érosion des sols par l'eau / surface agricole affectée	1000 ha	1 710,71	0,00	Contribution du PDR difficilement mesurable mais évaluée de manière qualitative dans la réponse aux questions évaluatives. Source : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en ; Agreste Année : 2012 – Echelle : Bretagne
13. Érosion des sols par l'eau / surface agricole affectée	% de la surface agricole	0,01	0,00	0.015 exactement. Contribution du PDR difficilement mesurable mais évaluée de manière qualitative dans la réponse aux questions évaluatives. Source : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en ; Agreste Année : 2012 – Echelle : Bretagne
14. Taux d'emploi / * zones rurales (peu peuplées) (15-64 ans)	%	66,50	0,00	Sources : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en Année : 2017 Echelle : Bretagne 1-calcul effet net du PDR impossible (peu de dossiers soldés et payés) ; 2-complexité du calcul (effets associés à d'autres facteurs : contexte réglementaire, conjoncture économique, aléas climatiques)
14. Taux d'emploi / * rural (thinly populated) (20-64 years)	%	73,10	0,00	Sources : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en Année : 2017 Echelle : Bretagne. 1-calcul effet net du PDR impossible (peu de dossiers soldés et payés) ; 2-complexité du calcul (effets associés à d'autres facteurs : contexte réglementaire, conjoncture économique, aléas climatiques)

15. Taux de pauvreté / total	% de la population totale	18,20	0,00	Sources : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en Année : 2017 Echelle : France (données non disponibles au niveau régional) 1-calcul effet net du PDR impossible (peu de dossiers soldés et payés) ; 2-complexité du calcul (effets associés à d'autres facteurs : contexte réglementaire, conjoncture économique, aléas climatiques)
15. Taux de pauvreté / * zones rurales (peu peuplées)	% de la population totale	14,00	0,00	Sources : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en Année : 2017 Echelle : France (données non disponibles au niveau régional) 1-calcul effet net du PDR impossible (peu de dossiers soldés et payés) ; 2-complexité du calcul (effets associés à d'autres facteurs : contexte réglementaire, conjoncture économique, aléas climatiques)
16. PIB par habitant / * zones rurales	Indice PPA (UE - 27 = 100)	89,00	0,00	Données PPA non disponible seules données SPA (standard de pouvoir d'achat ou PPS). Sources : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en Année : 2015 Echelle : Bretagne 1-calcul effet net du PDR impossible (peu de dossiers soldés et payés) ; 2-complexité du calcul (effets associés à d'autres facteurs : contexte réglementaire, conjoncture économique, aléas climatiques)

8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013]

Le RAMO 2017 précise que les principes d'égalité homme/femme et de non-discrimination ont été soutenus par l'Autorité de gestion à travers plusieurs actions, notamment, le fait que le Comité de Suivi ait intégré dans ses membres des représentants spécifiques, mais également, la mise à disposition d'un guide ayant pour objectif de soutenir les bénéficiaires dans leur appropriation des principes, l'égalité femme/homme et la non-discrimination, et de la bonne prise en compte de ces principes au sein de leur projet.

Par ailleurs, l'une des conditions ex-ante du PDR concerne l'égalité entre les hommes et les femmes. L'évaluation de leur respect porte sur des modalités conformes au cadre institutionnel et juridique des États membres, en vue d'associer les organes chargés de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à l'ensemble de la préparation et de l'exécution des programmes, notamment, en fournissant des conseils en matière d'égalité hommes/femmes dans les activités liées aux Fonds ESI. Mais aussi, des modalités de formation du personnel des autorités participant à la gestion et au contrôle des Fonds ESI dans le domaine de la législation et de la politique de l'Union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et d'intégration de la dimension hommes-femmes.

Il s'agit donc de voir dans quelle mesure le PDR permet la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, à travers, notamment, la répartition Femme/Homme des bénéficiaires en comparaison de la répartition des chefs d'exploitation de la Région Bretagne.

Au regard de l'état d'avancement au 31/12/18, plusieurs données ont pu être analysées grâce à l'extraction de données VALOSIRIS.

Sur 5 934 dossiers ayant reçu au moins un paiement, toutes mesures confondues (hors mesures surfaciques), seulement 42,40% des dossiers ont indiqué le genre du bénéficiaire, soit 2 515 dossiers. Cela s'explique par le fait que les bénéficiaires ne sont pas forcément des personnes physiques et que le sexe du chef d'exploitation ou de l'entreprise n'est pas renseigné.

Sur les 2 515 dossiers concernés, seuls 458 sont portés par des femmes, soit 18,24 %.

Sur les 2 515 dossiers où le genre est indiqué :

- 694 dossiers sont localisés dans le département des Côtes d'Armor, 561 des bénéficiaires sont des hommes et 133 sont des femmes, soit 80,84% et 19,16% respectivement.
- 602 dossiers sont localisés dans le département du Finistère, 501 des bénéficiaires sont des hommes et 101 sont des femmes, soit 83,22% et 16,78% respectivement.
- 741 sont localisés dans le département de l'Ille-et-Vilaine, 616 des bénéficiaires sont des hommes et 125 sont des femmes, soit 83,13% et 16,87% respectivement.
- 478 sont localisés dans le département du Morbihan, 379 bénéficiaires sont des hommes et 99 sont des femmes, soit 79,29% et 20,71% respectivement.

Graphique n°1 : Source : OSIRIS

Sur les 458 dossiers dont les bénéficiaires sont des femmes :

- 133 dossiers sont localisés dans le département des Côtes d'Armor (22), soit 29,04% du nombre de dossiers portés par des femmes dans la région.
- 101 dossiers sont localisés dans le département du Finistère (29), soit 22,05% du nombre de dossiers portés par des femmes dans la région.
- 125 dossiers sont localisés dans le département de l'Ille-et-Vilaine (35), soit 27,29% du nombre de dossiers portés par des femmes dans la région.
- 99 dossiers sont localisés dans le département du Morbihan (56), soit 21,62% du nombre de dossiers portés par des femmes dans région.

Graphique n°2 : Source : OESR MSA et OSIRIS

L'analyse des dispositifs permet de mettre en perspective les actions du PDR avec les données régionales. Cependant, la mention « genre » n'étant pas toujours obligatoire ni renseignée, les résultats présentés ici ne sont pas exhaustifs.

Par conséquent, les données ne sont pas représentatives données régionales. En effet, d'après Agreste (statistique agricole), le taux de féminisation des chefs d'exploitation du territoire de Bretagne, en 2017, est de 27%, il est d'ailleurs comparable au niveau national. Cependant, on constate que ce taux est largement supérieur au taux des femmes bénéficiaires de subvention, puisque seulement 18,2% des bénéficiaires sont des femmes. La part des femmes parmi les bénéficiaires n'est ainsi ni proche, ni cohérente avec la part qu'elles représentent parmi les chefs d'exploitation. Le même constat est réalisé entre les chefs d'exploitation par département et la part des femmes bénéficiaires par département.

D'après la question évaluative portant sur le soutien des exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture et en particulier le renouvellement des générations, il en ressort que le dispositif DJA a permis d'accompagner les jeunes agriculteurs dans leur installations grâce aux formations dispensées et aux outils mis à disposition tel que le Plan d'Entreprise. Le PDR a permis de mettre à disposition des dispositifs cohérents avec les besoins des jeunes exploitants.

Par ailleurs, il est important de noter que l'installation est en moyenne plus tardive chez les femmes, mais on trouve également un phénomène de transferts entre époux (femmes qui reprennent l'exploitation familiale quand leur mari agriculture part en retraite). Ainsi, cela nous permet de montrer que le dispositif de la DJA pourrait être modifié notamment en allégeant les critères de l'âge, car les femmes ont tendance à s'installer plus tard que les hommes. Ainsi, comme le montre le graphique n°3, ci-dessous, on constate que la part des femmes exploitantes agricoles bénéficiaires de la DJA est relativement faible en 2015, 22% d'après Agreste.

Graphique n°3 : Part des femmes exploitantes agricoles bénéficiaires de la DJA: Source : Agreste

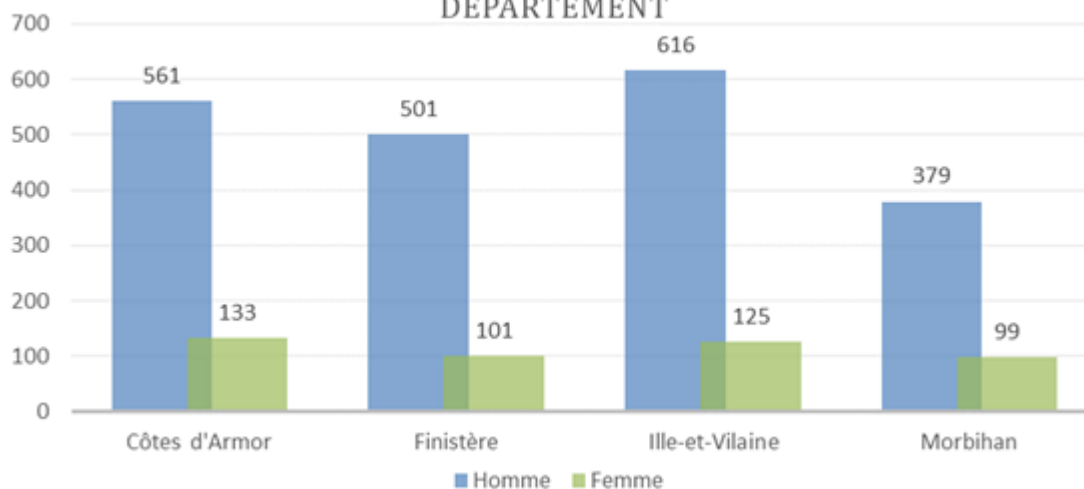
Le tableau n°4 indique le prix moyen d'un projet par sous-mesure et par typologie d'opération (TO). Sur 7 sous-mesures, seules les sous-mesures 4.1 (investissement dans les exploitations agricoles) et 6.1 (installation jeunes agriculteurs) ont des dossiers avec un prix de 2014 à 2018, en moyenne, plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Néanmoins, la moyenne générale des prix des projets est équivalente entre les hommes et les femmes, avec un prix moyen très légèrement plus élevé pour les femmes, 15 457€ contre 15 165€ pour les hommes.

Tableau n°4 :

Moyenne de Prix des projets (2014-2018)			
Sous-mesure et TO	<i>Femme</i>	<i>Homme</i>	<i>Total général</i>
0401 : Investissement exploitation agricole	19 997 €	19 023 €	19 153 €
BRE040102 (Soutien économie énergie)	23 262 €	18 549 €	19 854 €
BRE0401121C7 (aide diversification	2 018 €	8 657 €	7 125 €
BRE04011B (soutien performance global : bâtiment individuel)	24 193 €	26 607 €	26 269 €
BRE04011M (Soutien performance global : matériel individuel)	6 604 €	6 413 €	6 426 €
BRE0401PMBE01 (modernisation)	10 460 €	18 892 €	17 880 €
BRE0401PPE01 (modernisation)	11 916 €	11 862 €	11 868 €
BRE0401PVE01 (modernisation)	6 487 €	7 313 €	7 252 €
0402 : Investissement industrialisation	23 300 €	26 878 €	26 431 €
BRE040202 (soutien transformation commercialisation)	23 300 €	26 878 €	26 431 €
0403 : Investissement infrastructures	4 761 €	5 497 €	5 324 €
BRE040301 (desserte forestière)	4 761 €	5 983 €	5 634 €
BRE0403125A01 (soutien desserte forestière)		3 877 €	3 877 €
0601 : Installation jeunes agriculteurs	14 500 €	13 651 €	13 825 €
BRE060101 (aide à l'installation)	14 865 €	13 968 €	14 153 €
BRE0601DJA01 (aide à l'installation DJA)	13 378 €	12 723 €	12 853 €
0801 : Aide au boisement	12 412 €	13 565 €	13 277 €
BRE080101 (boisement)	12 412 €	13 565 €	13 277 €
0803 : Prévention dommages forets	17 963 €		17 963 €
BRE080301 (dfci)	17 963 €		17 963 €
0806 : Investissement amélioration foret	9 332 €	13 383 €	12 804 €
BRE080601 (foret bois – transformation)	9 332 €	13 383 €	12 804 €
Total général	15 457 €	15 165 €	15 219 €

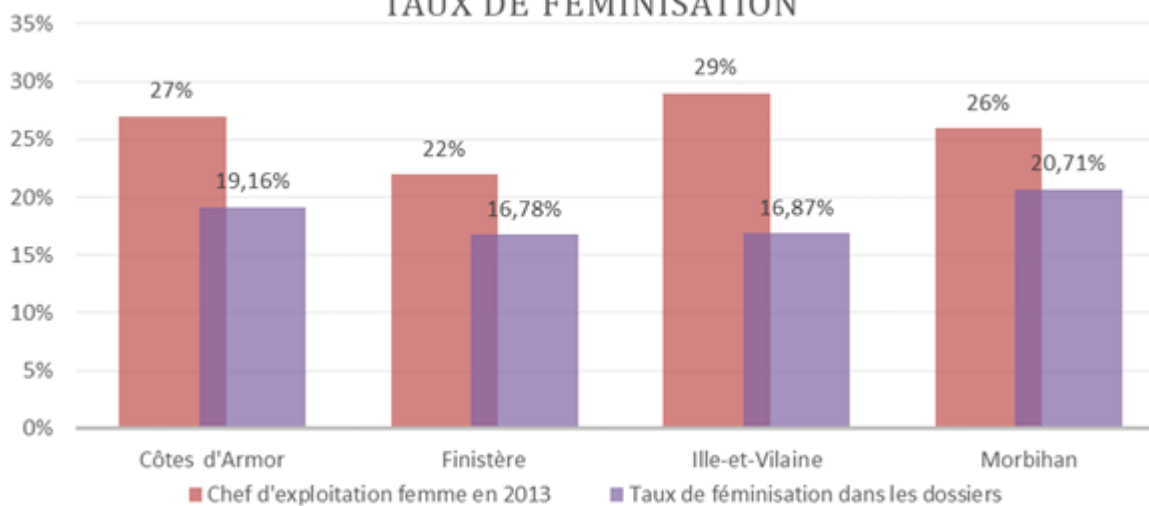
Il s'agit de manière globale d'améliorer les instruments spécifiques du FEADER en faveur de l'emploi des femmes et d'adapter les programmes à leurs besoins dans la perspective de post-2020. Cet objectif rejoint d'ailleurs celui d'un changement vers une agriculture plus durable et écologique, et nécessite d'aller plus loin sur les aides à l'agriculture biologique ainsi que les projets de commercialisation et promotion des produits régionaux où les femmes sont particulièrement impliquées.

NOMBRE DE DOSSIERS EN FONCTION DU GENRE PAR DEPARTEMENT



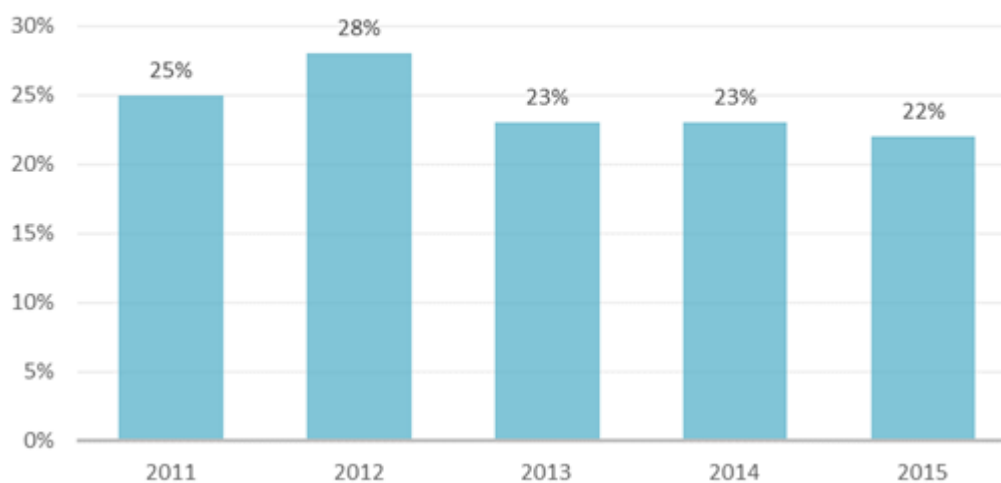
Graphique 1

TAUX DE FÉMINISATION



Graphique 2

FEMMES EXPLOITANTES AGRICOLES BÉNÉFICIAIRES DE LA DJA



8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013]

En mobilisant le type d'opération 4.1.2 (doté de 12,5 M€ de FEADER), le PDR Bretagne encourage les investissements en matériels, équipements et bâtiments économes en énergie. En effet, le type d'opération 4.1.2 permet d'accompagner les exploitants et CUMA pour l'investissement de matériels et équipements dédiés à l'environnement et les économies d'énergie. L'analyse de la typologie des filières concernées indique que les investissements se sont orientés vers la modernisation des bâtiments avicoles et porcins. Les projets retenus ont permis de soutenir la modernisation de l'isolation thermique des bâtiments d'élevage, des systèmes de chauffage et de ventilation, principaux postes de dépense énergétique des deux filières. Par ailleurs, l'approche quantitative issue de l'enquête menée auprès des bénéficiaires du dispositif permet d'estimer les économies énergétiques imputables à l'intervention à 7 300 910 kWh, soit un volume d'énergie négligeable en comparaison à la consommation énergétique du secteur agricole en Bretagne, estimée à 5 319 329,4 GWh (Les chiffres clés de l'énergie en Bretagne, 2017).

Le dispositif 8.1.1 (doté de 3 M€ de FEADER) a permis de mettre en place 258,5 ha de forêts, sur des secteurs en déprise agricole, via 10 espèces adaptées au changement climatique, dont 27% d'épicéa. Il a donc contribué à la séquestration de carbone additionnelle de 129 250 tonnes d'équivalent CO₂ sur la durée de croissance de la plantation. Bien que cet impact soit négligeable au vu des émissions totales de CO₂ en Bretagne (24,5 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2010, d'après La revue de l'observatoire des IAA de Bretagne – janvier 2016), il s'agit toutefois d'une séquestration additionnelle de carbone, qui contribue donc directement à l'atténuation du changement climatique.

Les MAEC ont permis le maintien ou le développement de 12 198 ha (effet net des MAEC sur les surfaces en prairies, les surfaces totales contractualisées en MAEC systèmes sont de 150 693 ha). Les soutiens aux sites Natura 2000, qui correspondent aux types d'opérations 7.1.1 et 7.6 (2% de la maquette FEADER), ont pour objectif principal de préserver la biodiversité au sein des sites. L'absence de données d'évolution de la biodiversité à l'échelle des sites sur la période 2014-2018 ne permet pas de mesurer l'impact de ces interventions sur la biodiversité. Néanmoins, grâce aux soutiens accordés via le TO 7.6.5, le PDR permet de financer une moyenne de 0,9 ETP par site pour l'animation Natura 2000. D'après les entretiens réalisés auprès des sites des Marais de Vilaine et de Guissény, cette animation contribue fortement à une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité au sein des territoires Natura 2000, mais également à l'extérieur de ceux-ci, par un dialogue avec et entre les acteurs, les amenant à intégrer la biodiversité dans leurs projets. En outre, les MAEC sont des outils essentiels pour la gestion des espaces agricoles des zones Natura 2000, dont 18% des surfaces agricoles, et 23% des espaces en prairies et pâturages permanents sont contractualisés en MAEC en 2017.

Le programme Breizh bocage, qui pèse pour 2,4% de la maquette FEADER, a contribué à la restauration des paysages ruraux, et de la biodiversité agricole, mais également à la gestion de la ressource en eau et à la qualité des sols, par le financement de travaux de dégagement sur 1,4% du linéaire breton, et de travaux de neufs sur 0,4% du linéaire breton.

Les mesures agro-environnementales et climatiques, qui pèsent pour 21,1% de la maquette FEADER, contribuent à la restauration/préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques les MAEC système polyculture-élevage mises en œuvre sur 8,7% de la SAU bretonne, et qui représentent plus de 90% des montants d'aide payés. Ces dernières, destinées à augmenter la part des prairies dans la surface fourragère, ont accompagné un changement de pratiques pérenne en faveur de la préservation et de la gestion des prairies remarquables dans plus de trois exploitations sur cinq. D'après l'enquête bénéficiaire, ces MAEC ont permis de maintenir/augmenter les surfaces en herbe de 12 198 ha et diminuer les surfaces en maïs de 7 697 ha. De plus, cela permet le stockage de 3,3 millions de tonnes de CO₂ (70 tonnes de carbone stockées sur l'horizon 0-30 cm par hectare de prairie selon la publication « le stockage de carbone par les prairies, Institut de l'élevage » et 1kg de CO₂ contient 0,273 kg de carbone selon <http://www.cotebleue.org/>). Le PDR a également contribué à la préservation de l'environnement à travers les MAEC localisées de gestion de l'herbe (famille HERBE), mises en œuvre sur 8 359 ha constitués entre autres de milieux prairiaux remarquables, et à une amélioration de la gestion des zones humides.

La mesure 11, qui pèse pour 10,3% de la maquette FEADER, représente une part relativement importante des soutiens octroyés au titre du PDR. L'agriculture biologique concerne 6% de la SAU bretonne. En 2017, les aides à la conversion touchent 2,1% de la SAU bretonne. Etant donné le fort effet incitatif de cette aide, on peut considérer que le PDR contribue à la forte dynamique de conversion observée en Bretagne (+ 13,1% des surfaces entre 2016 et 2017), dont les effets sont favorables à l'amélioration de l'environnement et à la biodiversité.

En conclusion, l'impact du PDR, via le soutien à différents dispositifs contribue de manière conséquente au développement durable de l'agriculture en région Bretagne.

8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme

Le code de conduite européen et la réglementation ont guidé la structuration de la gouvernance des programmes qui s'articule depuis le début de la programmation autour de deux instances principales au niveau transversal:

- le **Comité de suivi** commun à l'ensemble des FESI, installé en février 2015 et placé sous la coprésidence du Président du Conseil régional et du Préfet de Région: il réunit les représentants des collectivités locales et pays, du partenariat économique, social et environnemental, les chambres consulaires, ainsi que des réseaux d'acteurs régionaux par thématique. Il coordonne les travaux relatifs à tous les programmes FEDER, FSE, FEADER et FEAMP intervenant en Bretagne et est également informé de la mise en œuvre des quatre programmes de coopération territoriale européenne intéressant le territoire breton. Ce comité intervient sur l'ensemble des missions décrites par la réglementation européenne et permet notamment de :

- présenter aux principales parties prenantes des programmes européens l'ensemble des interventions des différents fonds mis en œuvre au niveau régional ainsi que les travaux de suivi d'évaluation et de communication propres à chaque fonds ou inter-fonds ;
- débattre de l'avancement de ces programmes au regard des objectifs fixés, de leurs évolutions et de la complémentarité entre les fonds pour adapter, le cas échéant, les programmes validés par la commission européenne ;
- favoriser le dialogue avec les parties prenantes et valoriser les bonnes pratiques.

Le Comité de suivi est ainsi l'organe de dialogue stratégique transversal accompagnant les Autorités de gestion dans leurs activités de pilotage et de mise en œuvre. Réuni a minima une fois par an depuis 2015, il est également sollicité en complément et autant que de besoin par consultation écrite. A titre d'exemple en 2018, le Comité de suivi a été réuni en avril 2018 sur 2 jours, des comités techniques par fonds ayant précédé la séance plénière et une table-ronde sur l'avenir des programmes européens post-2020; il a par ailleurs été sollicité à 4 autres reprises par consultation écrite. Un extranet dématérialisé permet la mise à disposition des documents soumis à avis et la restitution des décisions finales adoptées.

- la **Commission Régionale de Programmation Européenne**: composée des gestionnaires des programmes, des principaux cofinanceurs, d'une représentation des collectivités locales et pays et des acteurs socio-économiques, elle est l'instance opérationnelle transversale permettant un dialogue plus approfondi sur la mise en œuvre de l'ensemble des programmes européennes en Bretagne; elle participe également à la sélection des opérations à programmer pour le PO régional FEDER-FSE, le PO national FSE, ainsi que les volets assistance techniques du PDR FEADER et de la subvention globale FEAMP. Elle est ainsi tenue informée tous les mois de l'avancement financier des différents programmes FESI intervenant en Bretagne, saisie également mensuellement pour la sélection des dossiers relevant de son périmètre. Ses réunions présentielles ou en visio-conférence organisées une fois par trimestre permettent un échange opérationnel régulier sur l'avancement des différents programmes ainsi que leurs complémentarités, dans l'intervalle des Comités de suivi; eles peuvent aussi être l'occasion de présenter les cadrages techniques des dispositifs du PDRB, préparés par les comités spécifiques, et de diffuser auprès des membres les informations relatives aux grands principes et modalités de gestion et leurs évolutions. Comme pour le Comité de suivi, un extranet dématérialisé permet la mise à disposition des documents soumis à avis et la restitution des décisions finales adoptées.

Plus spécifiquement, hors Leader pour laquelle le déploiement s'effectue au sein de chaque GAL, la mise en œuvre opérationnelle du PDRB s'appuie au quotidien sur un ensemble de 12 **Comités thématiques spécialisés**, par TO ou groupes de TO ; comme pour le FEAMP, il a en effet été privilégié de s'appuyer sur des instances complémentaires à la CRPE, permettant de rassembler un partenariat plus large et adapté à la spécificité du secteur d'intervention :

- Installation : 4 Commissions Départementales d'Orientation Agricole ; un Comité régional Installation Transmission permet en complément la concertation à l'échelle régionale.
- PCAEA : Comité de Modernisation des Exploitations Agricoles
- Mesures SIGC : Commission Régionale Agri-environnementale et Climatique
- Mesures forestières : Comité Régional de la Forêt et du Bois
- Comité Breizh Bocage
- Comité IAA / Industries agro-alimentaires
- Comité Biodiversité
- Comité PEI
- Comité aménagement foncier

Ils sont compétents, sur le champ des TO concernés, pour dialoguer sur les contenus des dispositifs, des appels à projets, et sélectionner, sur la base des critères retenus et des classements opérés à l'issue de l'instruction des dossiers, les opérations proposées à la programmation par l'Autorité de gestion. Ils se réunissent autant que de besoin, sur un rythme d'une à trois réunions par an en moyenne selon les thématiques.

Sur le volet DLAL, c'est au niveau local de chaque GAL qu'est effectué le dialogue partenarial sur la mise en œuvre du volet territorial et la sélection des projets, dans le cadre d'un **Comité unique de programmation** réunissant les acteurs publics et privés du territoire.

Enfin, l'Autorité de gestion porte également une attention particulière aux **modalités d'animation** de ces instances ; l'objectif est de faciliter pour les membres l'appropriation des grands enjeux dans lesquels s'inscrit la mise en œuvre des programmes, au-delà du strict cadre de leur avancement, et d'animer plus globalement le projet européen sur le territoire. Ainsi, que ce soit pour les Comités de suivi ou les CRPE, l'Autorité de gestion veille à pouvoir organiser les rencontres sur l'ensemble du territoire breton. Elle veille également à insérer régulièrement aux ordres du jour de ces rencontres des temps d'échange plus larges, par exemple sur le Brexit et ses conséquences pour la Bretagne, sur la simplification des fonds européens, sur les négociations du cadre financier pluriannuel et du futur socle réglementaire post-2020, sur la communication sur l'Europe,... L'utilisation d'outils d'animation différents est aussi favorisée, comme par exemple l'outil Klaxoon permettant l'interaction immédiate par smartphone avec l'ensemble des participants, utilisé lors d'une table-ronde sur les programmes post-2020 au printemps 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Le PDRB dans sa section 14 avait identifié les principes de complémentarité et de cohérence avec les autres instruments financiers de l'Union. A mi-parcours de la mise en oeuvre, ces principes ont sous-tendu comme prévu le déploiement des dispositifs.

Ainsi, les lignes de partage initialement prévues ont été respectées. Par exemple, en matière d'innovation, l'utilisation du FEDER a été privilégiée, en lien avec le déploiement de la stratégie de spécialisation intelligente, le FEADER apportant un soutien complémentaire par l'intermédiaire du Partenariat européen pour l'Innovation; de même en matière de soutien au développement numérique de la Bretagne, où le grand projet Bretagne Très Haut Débit, pour la phase concernée par le financement européen 2014-2020, a été soutenu intégralement par le FEDER, dans une approche intégrée de l'ensemble du territoire breton. A contrario, l'action de l'Europe en faveur de la biodiversité et de l'environnement a été maximisée sur le FEADER, avec une très importante mobilisation sur les MAEC, l'agriculture biologique, mais également les dispositifs liés au bocage, aux forêts et à la biodiversité, le FEDER intervenant plus en amont sur les phases amont (recherche scientifique) et aval (diffusion).

Dans la pratique, cela s'est traduit, en amont de la mise en oeuvre, par la mutualisation de l'information entre les différents services gestionnaires sur les lignes de partage définies dans le PDR initial, permettant de s'assurer que les différents programmes en tiennent compte dans le déploiement des dispositifs et des aides. Par ailleurs, comme prévu au PDR, l'organisation mise en place en interne et les choix en matière d'instances de gouvernance des programmes sont venus conforter ce partage d'informations au fur et à mesure de l'avancement. En matière d'organisation des services au sein de l'Autorité de gestion, le choix de positionner les missions d'animation des dispositifs et d'instruction des dossiers au sein de chaque Direction sectorielle thématique, et ce quels que soient les instruments financiers utilisés, leur permet d'intégrer les éléments de ligne de partage dans leurs activités. De même, la centralisation de l'ensemble des services pilotes des différentes Autorités de gestion FESI au sein de la Direction des Affaires européennes et internationales, favorise également la mutualisation très régulière des informations sur la mise en oeuvre de chaque programme et de leurs actions, et le maintien d'une attention sur ces lignes de partage initiales dans la durée. Pour ce qui concerne la gouvernance des programmes, les instances plurifonds qui se réunissent plusieurs fois par an soit en format Comité de suivi, soit en format Commission régionale de programmation européenne, permettent aussi de diffuser une information complète sur l'ensemble des programmes et leurs dispositifs de soutien auprès du partenariat, soutenant la bonne appropriation des principes de complémentarité entre les dispositifs. Cette information est aussi assurée auprès des bénéficiaires par l'intermédiaire du site internet europe.bzh, regroupant sur un même espace web l'ensemble des soutiens financiers disponibles et détaillant leurs spécificités propres; l'objectif est d'orienter au mieux le porteur de projet vers le dispositif le plus adapté à son projet.

Au delà de ces modalités transversales de dialogue, d'information et de mise en oeuvre à l'échelle du PDR et des autres programmes, cette complémentarité des dispositifs et ces lignes de partage se traduisent par des vérifications de gestion. En effet, l'autorité de gestion est tenue de mettre en place des systèmes de contrôle afin de garantir que cette approche intégrée est respectée au regard des risques de double financement.

Sur la base des lignes de partage pré-identifiées dans le PDR initial et affinées dans l'élaboration précise des dispositifs, un tableau général de croisement entre les dispositifs a donc été élaboré, permettant d'identifier les zones de risque et les mécanismes de contrôle croisé à mettre en place en phase d'instruction des dossiers et des paiements, le cas échéant. En effet, l'obligation de réaliser des contrôles croisés est prévue par l'article 48 du règlement UE n°809/2014; elle se traduit par des vérifications

spécifiques permettant de s'assurer de l'absence de double financement irrégulier d'une même dépense. Plusieurs types de contrôles sont identifiés, que ce soit pour vérifier l'absence de double financement irrégulier par le FEADER lui-même, en lien avec les OCM, ou par d'autre financement européen plus largement, chaque contrôle croisé devant s'effectuer lors de l'instruction du dossier, avant toute décision. Ces contrôles sont mis en place pour vérifier s'il y a des dépenses communes aux projets présentés au titre du FEADER et à ceux présentés au titre des autres financements publics éventuels. Ainsi, pour vérifier l'absence de double financement, le service instructeur du FEADER regarde par exemple la présence ou non de demandeurs sur la base des listes de France Agri Mer; cette étape permet de savoir si un contrôle plus approfondi doit être réalisé. A l'issue des contrôles, si le risque est avéré, le dossier est exclu du FEADER.

Le tableau récapitulatif des risques par dispositif, réalisé pour l'ensemble des mesures HSI GC, a permis d'identifier les sous-mesures sur lesquelles aucun risque de double financement n'a été détecté, et celles où, en revanche, ces risques nécessitaient la mise en place de contrôles complémentaires. Plusieurs mesures ont ainsi été mises en place. Des concertations sont effectuées en amont entre les financeurs sur l'ensemble des dossiers, lors du comité de sélection ou en réunion technique. Une codification des risques a été mise en place, et lorsque le risque est considéré de mineur à majeur, le rapport d'instruction trace la réalisation effective du contrôle croisé avec le financeur concerné; pour cela, des fiches navettes adressées aux financeurs publics concernés ont été mises en place. Les modalités détaillées pour les TO ci-dessous illustrent les différentes mesures prises par l'Autorité de gestion afin d'encadrer la réalisation effective de ces contrôles croisés :

- **TO 4.2.1** "Soutien aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles dans les IAA": un risque mineur a été relevé par rapport au FEDER en ce qui concerne les actions 222 (projets industriels innovants) et 232 (développement des PME) du Programme Opérationnel, selon le statut des bénéficiaires et la nature des projets présentés. Le même risque a été relevé par rapport au FEAMP qui peut intervenir en soutien aux activités de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

- **TO 7.6.2** "Identification et mise en œuvre d'actions en faveur des continuités écologiques": pour le FEADER, le risque est vérifié au moment des fiches projets, avec le service agriculture d'une part pour tout ce qui pourrait relever des TO agricoles et avec le service en charge de l'instruction des dossiers Leader. Les dossiers relevant des réserves naturelles sont réorientés vers le **TO 7.6.4** en priorité. De même, pour les actions liées aux zones Natura 2000, les projets sont réorientés vers les TO spécifiques en priorité. Concernant le FEDER, des lignes de partage sont opérées selon la nature des projets et leur envergure, permettant d'assurer la répartition des financements.

- **TO 7.6.4** "Soutien aux réserves naturelles nationales et régionales": concernant le FEADER, une concertation a été effectuée en amont pour que les services instructeurs concernés orientent les demandeurs vers les **TO 7.6.1** ou **7.6.6** dès lors que les projets sont situés en zone Natura 2000; concernant le FEDER, un risque mineur a été relevé par rapport à l'action 213 (culture scientifique et technique - volet biodiversité) du programme opérationnel.

- **TO 19.2** 'Aide à la mise en œuvre des opérations dans le cadre des SLD' et **19.3** 'Coopération LEADER: pour le FEADER, le risque est estimé intermédiaire. Si le projet est en zone Natura 2000, une consultation du Service du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité est effectuée pour arbitrage entre les dispositifs. Selon le statut du demandeur et la nature du projet, une consultation du service agriculture peut également intervenir au stade de la fiche projet. Pour le FEDER, le risque est estimé mineur; en effet, le PDR a prévu l'inéligibilité à Leader des projets éligibles à l'ITI FEDER. En dehors de l'ITI FEDER, la nature même des projets éligibles au FEDER (R&D, enseignement supérieur) et des porteurs (entreprises) rend quasiment

nul le risque de sollicitation au titre de Leader. Enfin, pour le croisement avec le FEAMP, dont le risque est intermédiaire, une consultation systématique du service concerné est réalisée en cas de projet relevant d'une thématique maritime.

En conclusion, à mi-parcours de la mise en oeuvre du PDR, les lignes directrices de répartition des financements européens entre les dispositifs ont bien guidé le déploiement des programmes et les procédures mises en place par l'Autorité de gestion, tant dans le pilotage du programme et des types d'opérations, que dans l'instruction des dossiers, permettent de s'assurer que ces lignes de partage sont effectives.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2018			0,05	2,68	1,87
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2018					34,00
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2018					7 500,00
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2018	16,43	103,86	10,11	63,91	15,82
		2014-2017	12,82	81,04	6,00	37,93	
		2014-2016	8,91	56,32	1,09	6,89	
		2014-2015	0,66	4,17	0,66	4,17	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	141 856 521,43	79,71	77 219 183,08	43,39	177 963 508,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	138 411 138,58	80,14	76 912 761,98	44,53	172 713 508,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2018			385 991 264,60	71,52	539 711 089,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			76 912 761,98	44,53	172 713 508,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2018			3 484,00	63,69	5 470,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	3 445 382,85	65,63	306 421,10	5,84	5 250 000,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2018	9,29	94,13	5,53	56,03	9,87
		2014-2017	7,94	80,45	4,07	41,24	
		2014-2016	6,62	67,08	1,34	13,58	
		2014-2015	1,12	11,35	1,12	11,35	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	40 705 858,94	63,04	24 509 030,47	37,95	64 575 472,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	0,00	0,00	0,00	0,00	2 075 472,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2018			0,00	0,00	2 075 472,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	40 705 858,94	65,13	24 509 030,47	39,21	62 500 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			24 509 030,47	40,01	61 250 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2018			1 904,00	58,77	3 240,00

Domaine prioritaire 3A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2018					0,20	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Nombre d'entreprises IAA soutenues (nombre d'entreprises)	2014-2018				28,00	26,67	105,00
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	80 739 154,40	95,95	16 146 401,99	19,19	84 150 943,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	66 970 593,15	95,88	10 538 298,83	15,09	69 850 943,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2018			29 478 530,86	9,79	301 074 830,00	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2018			59,00	38,56	153,00	
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	13 768 561,25	96,28	5 608 103,16	39,22	14 300 000,00	
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2018			18 017,13	75,61	23 830,00	

Priorité P4

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2018					0,00	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2018						0,00
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2018						0,00
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2018						12,22
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2018				12,91	105,67	12,22
		2014-2017				6,58	53,86	
		2014-2016				0,69	5,65	
		2014-2015				0,69	5,65	
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2018				1,92	15,14	12,68
		2014-2017				6,60	52,05	
		2014-2016				0,38	3,00	
		2014-2015				0,38	3,00	
	Nombre d'opérations Natura 2000 en forêt (Opérations)	2014-2018						18,00
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
Surface forestière concernée par les contrats Natura 2000 forestiers (Hectares)	2014-2018						20,00	
	2014-2017							
	2014-2016							
	2014-2015							
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	180 329 236,77	68,62	63 589 357,14	24,20	262 791 184,00	

M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	7 274 279,84	57,80	1 602 744,48	12,73	12 586 278,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2018			1 962 679,52	12,48	15 732 848,00
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2018			55,00	34,16	161,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	14 025 232,75	45,22	4 866 474,80	15,69	31 016 509,00
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2018			7,00	12,07	58,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	361 431,03	38,31	259 991,86	27,56	943 396,00
M08.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			259 991,86	27,56	943 396,00
M08.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2018			3,00	9,38	32,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	135 303 336,01	78,66	49 887 129,00	29,00	172 001 000,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2018			223 466,38	102,10	218 860,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	22 690 780,82	51,41	6 317 910,00	14,31	44 138 845,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2018			19 729,19	55,87	35 311,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	0,00	0,00	0,00	0,00	626 567,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	674 176,32	45,60	655 107,00	44,31	1 478 589,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2018			1 456,00	109,80	1 326,00

Domaine prioritaire 5B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5B	T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	2014-2018	28 756 488,08	57,69	13 284 221,15	26,65	49 850 000,00
		2014-2017	16 864 754,30	33,83	6 299 210,65	12,64	
		2014-2016	6 136 655,29	12,31			
		2014-2015	5 125 519,38	10,28			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	9 525 413,02	57,15	5 246 569,50	31,48	16 666 666,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	9 525 413,02	57,15	5 246 569,50	31,48	16 666 666,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2018			13 284 221,15	31,37	42 350 000,00
M04.1 M04.2 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2018			261,00	23,73	1 100,00

Domaine prioritaire 5C

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2018	3 128 574,03	44,31	1 131 923,72	16,03	7 060 000,00
		2014-2017	2 888 716,78	40,92	684 176,85	9,69	
		2014-2016	1 654 996,74	23,44	82 698,20	1,17	
		2014-2015	419 466,75	5,94			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	2 739 864,55	70,49	461 841,19	11,88	3 886 792,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	1 189 220,13	63,03	322 956,88	17,12	1 886 792,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2018			787 378,66	23,79	3 310 000,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2018			32,00	23,70	135,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	618 243,88	41,22	138 884,31	9,26	1 500 000,00
M08	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2018					167,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			138 884,31	9,26	1 500 000,00
M08.6	O2 - Total des investissements	2014-2018			344 545,06	9,19	3 750 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	932 400,54	186,48	0,00	0,00	500 000,00

Domaine prioritaire 5E

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2018					0,14	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Nombre d'Ha boisés (Ha)	2014-2018						2 780,00
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	1 325 418,20	33,14	470 591,27	11,76	4 000 000,00	
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	1 325 418,20	33,14	470 591,27	11,76	4 000 000,00	
M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			470 591,27	11,76	4 000 000,00	
M08.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2018			247,83	14,84	1 670,00	

Domaine prioritaire 6B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2018			7,00	6,67	105,00	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2018			64,00			0,00
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2018			64,00	100,00		64,00
		2014-2017			64,00	100,00		
		2014-2016			64,00	100,00		
		2014-2015			26,15	40,86		
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	5 356 403,79	10,61	1 383 938,49	2,74	50 472 500,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018	5 356 403,79	10,61	1 383 938,49	2,74	50 472 500,00	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2018			2 079 818,00	100,00	2 079 818,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2018			21,00	100,00	21,00	
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			214 257,55	57,14	375 000,00	
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			284 145,98	0,79	36 191 250,00	
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			0,00	0,00	2 500 000,00	
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2018			885 534,96	7,76	11 406 250,00	

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financier Annex 2014FR06RDRP053	Annexe financière (systèmes)	12-08-2019		Ares(2019)5377519	1275684366	AIRfinancierAnnex2014FR06RDRP053_fr.pdf	23-08-2019	nazouzfa
Résumé citoyen - RAMO PDRB FEADER 2018	Résumé à l'intention des citoyens	14-06-2019		Ares(2019)5377519	3208810409	Résumé citoyen - RAMO PDRB FEADER 2018	23-08-2019	nazouzfa
Question d'évaluation complémentaire au RAMO 2018	Autre annexe	13-06-2019		Ares(2019)5377519	338156805	Question d'évaluation complémentaire au RAMO 2018	23-08-2019	nazouzfa
Référentiel d'évaluation RAMO 2018	Autre annexe	04-06-2019		Ares(2019)5377519	3979298170	Référentiel d'évaluation RAMO 2018	23-08-2019	nazouzfa

SECTION 11

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**11.a) Tableau A: dépenses engagées par mesure et par domaine prioritaire – DONNÉES ANNUELLES**

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Priorité	Domaine prioritaire	Total des dépenses publiques
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	37 457 723,88
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P2	2A	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P2	2A	37 457 723,88
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P2	2B	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P2	2B	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P3	3A	38 917 854,70
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P3	3A	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P3	3A	38 917 854,70
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P4		3 000 572,80
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P4		0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P4		3 000 572,80
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P5	5B	2 749 653,64
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P5	5B	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P5	5B	2 749 653,64
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P5	5C	216 113,23
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P5	5C	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P5	5C	216 113,23

M04		O1 - Total des dépenses publiques				82 341 918,25
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement			0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions			82 341 918,25
M06		O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	10 188 540,70
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P2	2B	0,00
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P2	2B	10 188 540,70
M06		O1 - Total des dépenses publiques				10 188 540,70
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement			0,00
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions			10 188 540,70
M07		O1 - Total des dépenses publiques		P4		6 320 170,92
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P4		0,00
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P4		6 320 170,92
M07		O1 - Total des dépenses publiques				6 320 170,92
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement			0,00
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions			6 320 170,92
M08		O1 - Total des dépenses publiques		P4		61 837,00
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P4		0,00
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P4		61 837,00
M08		O1 - Total des dépenses publiques		P5	5C	82 434,84
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P5	5C	0,00
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P5	5C	82 434,84
M08		O1 - Total des dépenses publiques		P5	5E	242 502,83
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P5	5E	0,00

M08		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P5	5E	242 502,83
M08		O1 - Total des dépenses publiques				386 774,67
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement			0,00
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions			386 774,67
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5C	0,00
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5E	242 502,83
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques				242 502,83
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5C	0,00
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5E	0,00
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M08	M08.3	O1 - Total des dépenses publiques		P4		61 837,00
M08	M08.3	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5C	0,00
M08	M08.3	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5E	0,00
M08	M08.3	O1 - Total des dépenses publiques				61 837,00
M08	M08.4	O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M08	M08.4	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5C	0,00
M08	M08.4	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5E	0,00
M08	M08.4	O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M08	M08.5	O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M08	M08.5	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5C	0,00
M08	M08.5	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5E	0,00
M08	M08.5	O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M08	M08.6	O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M08	M08.6	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5C	82 434,84
M08	M08.6	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5E	0,00
M08	M08.6	O1 - Total des dépenses publiques				82 434,84
M10		O1 - Total des dépenses publiques		P4		63 333 077,95
M10		O1 - Total des dépenses publiques				63 333 077,95
M11		O1 - Total des dépenses publiques		P3	3A	3 221 326,50
M11		O1 - Total des dépenses publiques		P4		15 896 173,88
M11		O1 - Total des dépenses publiques				19 117 500,38
M12		O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M12		O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M13		O1 - Total des dépenses publiques		P4		172 338,39
M13		O1 - Total des dépenses publiques				172 338,39
M16		O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	667 076,15

M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P2	2A	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P2	2A	667 076,15
M16		O1 - Total des dépenses publiques		P5	5C	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P5	5C	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P5	5C	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques				667 076,15
M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement			0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions			667 076,15
M19		O1 - Total des dépenses publiques		P6	6B	4 945 936,88
M19		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	P6	6B	0,00
M19		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions	P6	6B	4 945 936,88
M19		O1 - Total des dépenses publiques				4 945 936,88
M19		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement			0,00
M19		O1 - Total des dépenses publiques	Montant engagé pour les subventions			4 945 936,88
M19		O20 - Nombre de projets Leader soutenus	par l'IF			
M19	M19.1	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6B	62 703,12
M19	M19.2	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6B	3 487 912,76
M19	M19.3	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6B	0,00
M19	M19.4	O1 - Total des dépenses publiques		P6	6B	1 395 321,00
M20		O1 - Total des dépenses publiques				0,00

11.b) Tableau B: indicateurs de réalisation par mesure et par domaine prioritaire

Tableau B1: réalisations accomplies (RAMO) – DONNÉES CUMULÉESM04 - Investissements physiques (article 17)

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Priorité	Domaine prioritaire	B1: réalisations accomplies (données cumulées pour 2014-2018)
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	76 912 761,98
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P2	2A	76 912 761,98
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P2	2A	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P2	2B	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P2	2B	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P3	3A	10 538 298,83
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P3	3A	10 538 298,83
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P3	3A	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P4		1 602 744,48
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P4		1 602 744,48
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P4		0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P5	5B	5 246 569,50
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P5	5B	5 246 569,50
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P5	5B	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques		P5	5C	322 956,88
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P5	5C	322 956,88

M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P5	5C	0,00
M04		O1 - Total des dépenses publiques				94 623 331,67
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions			94 623 331,67
M04		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF			0,00
M04		O2 - Total des investissements		P2	2A	385 991 264,60
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P2	2A	385 991 264,60
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P2	2A	0,00
M04		O2 - Total des investissements		P2	2B	0,00
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P2	2B	0,00
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P2	2B	0,00
M04		O2 - Total des investissements		P3	3A	29 478 530,86
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P3	3A	29 478 530,86
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P3	3A	0,00
M04		O2 - Total des investissements		P4		1 962 679,52
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P4		1 962 679,52
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P4		0,00
M04		O2 - Total des investissements		P5	5B	13 284 221,15
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P5	5B	13 284 221,15
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P5	5B	0,00
M04		O2 - Total des investissements		P5	5C	787 378,66

M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P5	5C	787 378,66
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P5	5C	0,00
M04		O2 - Total des investissements				431 504 074,79
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions			431 504 074,79
M04		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)			0,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P2	2A	3 484,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]	P2	2A	0,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions	P2	2A	3 484,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P2	2B	0,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]	P2	2B	0,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions	P2	2B	0,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P3	3A	59,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]	P3	3A	0,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions	P3	3A	59,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		55,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]	P4		0,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions	P4		55,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5B	261,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]	P5	5B	0,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions	P5	5B	261,00

M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5C	32,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]	P5	5C	0,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions	P5	5C	32,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				3 891,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]			0,00
M04		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions			3 891,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2A	3 484,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P2	2A	3 484,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P2	2A	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2B	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P2	2B	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P2	2B	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P3	3A	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P3	3A	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P3	3A	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P4		0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P4		0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P4		0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P5	5B	261,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P5	5B	261,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P5	5B	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P5	5C	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P5	5C	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P5	5C	0,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				3 745,00

M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions			3 745,00
M04		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)			0,00
M04	M04.1	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	76 912 761,98
M04	M04.1	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	0,00
M04	M04.1	O1 - Total des dépenses publiques		P3	3A	0,00
M04	M04.1	O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M04	M04.1	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5B	5 246 569,50
M04	M04.1	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5C	0,00
M04	M04.1	O1 - Total des dépenses publiques				82 159 331,48
M04	M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P2	2A	3 484,00
M04	M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P2	2B	0,00
M04	M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P3	3A	0,00
M04	M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		0,00
M04	M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5B	261,00
M04	M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5C	0,00
M04	M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				3 745,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2A	3 484,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2B	0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P3	3A	0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P4		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P5	5B	261,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P5	5C	0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				3 745,00
M04	M04.2	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	0,00
M04	M04.2	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	0,00
M04	M04.2	O1 - Total des dépenses publiques		P3	3A	10 538 298,83
M04	M04.2	O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M04	M04.2	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5B	0,00
M04	M04.2	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5C	0,00

M04	M04.2	O1 - Total des dépenses publiques				10 538 298,83
M04	M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P2	2A	0,00
M04	M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P2	2B	0,00
M04	M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P3	3A	59,00
M04	M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		0,00
M04	M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5B	0,00
M04	M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5C	0,00
M04	M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				59,00
M04	M04.3	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	0,00
M04	M04.3	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	0,00
M04	M04.3	O1 - Total des dépenses publiques		P3	3A	0,00
M04	M04.3	O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M04	M04.3	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5B	0,00
M04	M04.3	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5C	322 956,88
M04	M04.3	O1 - Total des dépenses publiques				322 956,88
M04	M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P2	2A	0,00
M04	M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P2	2B	0,00
M04	M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P3	3A	0,00
M04	M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		0,00
M04	M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5B	0,00
M04	M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5C	32,00
M04	M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				32,00
M04	M04.4	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2A	0,00
M04	M04.4	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	0,00
M04	M04.4	O1 - Total des dépenses publiques		P3	3A	0,00
M04	M04.4	O1 - Total des dépenses publiques		P4		1 602 744,48
M04	M04.4	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5B	0,00
M04	M04.4	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5C	0,00
M04	M04.4	O1 - Total des dépenses publiques				1 602 744,48
M04	M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P2	2A	0,00

M04	M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P2	2B	0,00
M04	M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P3	3A	0,00
M04	M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		55,00
M04	M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5B	0,00
M04	M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5C	0,00
M04	M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				55,00

M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises (article 19)

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Priorité	Domaine prioritaire	B1: réalisations accomplies (données cumulées pour 2014-2018)
M06		O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	24 509 030,47
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P2	2B	24 509 030,47
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P2	2B	0,00
M06		O1 - Total des dépenses publiques				24 509 030,47
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions			24 509 030,47
M06		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF			0,00
M06		O2 - Total des investissements		P2	2B	267 081 296,98
M06		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P2	2B	267 081 296,98
M06		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P2	2B	0,00
M06		O2 - Total des investissements				267 081 296,98
M06		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions			267 081 296,98
M06		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)			0,00
M06		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P2	2B	1 904,00
M06		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Actions/opérations soutenues par les subventions	P2	2B	1 904,00
M06		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P2	2B	0,00
M06		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				1 904,00
M06		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Actions/opérations soutenues par les subventions			1 904,00
M06		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement			0,00

			et la subvention, le cas échéant)			
M06		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2B	1 904,00
M06		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P2	2B	1 904,00
M06		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P2	2B	0,00
M06		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				1 904,00
M06		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions			1 904,00
M06		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)			0,00
M06	M06.1	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	24 509 030,47
M06	M06.1	O1 - Total des dépenses publiques				24 509 030,47
M06	M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2B	1 904,00
M06	M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				1 904,00
M06	M06.2	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	0,00
M06	M06.2	O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M06	M06.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2B	0,00
M06	M06.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				0,00
M06	M06.3	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	0,00
M06	M06.3	O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M06	M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2B	0,00
M06	M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				0,00
M06	M06.4	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	0,00
M06	M06.4	O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M06	M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2B	0,00
M06	M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				0,00
M06	M06.5	O1 - Total des dépenses publiques		P2	2B	0,00
M06	M06.5	O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M06	M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P2	2B	0,00
M06	M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				0,00

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (article 20)

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Priorité	Domaine prioritaire	B1: réalisations accomplies (données cumulées pour 2014-2018)
M07		O1 - Total des dépenses publiques		P4		4 866 474,80
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P4		4 866 474,80
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P4		0,00
M07		O1 - Total des dépenses publiques				4 866 474,80
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions			4 866 474,80
M07		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF			0,00
M07		O2 - Total des investissements		P4		5 286 610,56
M07		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P4		5 286 610,56
M07		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P4		0,00
M07		O2 - Total des investissements				5 286 610,56
M07		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions			5 286 610,56
M07		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)			0,00
M07		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		194,00
M07		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]	P4		0,00
M07		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions	P4		194,00
M07		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				194,00
M07		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]			0,00
M07		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions			194,00

M07	M07.1; M07.6	O1 - Total des dépenses publiques		P4		4 866 474,80
M07	M07.1; M07.6	O1 - Total des dépenses publiques				4 866 474,80
M07	M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	de développement des villages	P4		0,00
M07	M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	de gestion des zones relevant de Natura 2000/à haute valeur naturelle	P4		7,00
M07	M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	de développement des villages			0,00
M07	M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	de gestion des zones relevant de Natura 2000/à haute valeur naturelle			7,00
M07	M07.1; M07.2; M07.4; M07.5; M07.6; M07.7; M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)		P4		0,00
M07	M07.1; M07.2; M07.4; M07.5; M07.6; M07.7; M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)				0,00
M07	M07.2; M07.3; M07.4; M07.5; M07.6; M07.7; M07.8	O2 - Total des investissements		P4		5 286 610,56
M07	M07.2; M07.3; M07.4; M07.5; M07.6; M07.7; M07.8	O2 - Total des investissements				5 286 610,56
M07	M07.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		0,00
M07	M07.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				0,00
M07	M07.3	O1 - Total des dépenses publiques	haut débit	P4		0,00
M07	M07.3	O1 - Total des dépenses publiques	autre que haut débit	P4		0,00
M07	M07.3	O1 - Total des dépenses publiques	haut débit			0,00
M07	M07.3	O1 - Total des dépenses publiques	autre que haut débit			0,00
M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Infrastructures TIC: réseau haut débit à grande vitesse (accès/boucle locale; >= 30 Mbit/s)	P4		0,00
M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	TIC: autres types d'infrastructures TIC (infrastructure passive, centre informatique...)	P4		0,00
M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Services d'administration en ligne	P4		0,00
M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Infrastructures TIC: réseau haut débit à très grande vitesse (accès/boucle locale; >= 100 Mbit/s)	P4		0,00
M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Infrastructures TIC: réseau haut débit à grande vitesse (accès/boucle locale; >= 30 Mbit/s)			0,00
M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	TIC: autres types d'infrastructures TIC (infrastructure passive, centre informatique...)			0,00

M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Services d'administration en ligne			0,00
M07	M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Infrastructures TIC: réseau haut débit à très grande vitesse (accès/boucle locale; >/= 100 Mbit/s)			0,00
M07	M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	haut débit	P4		0,00
M07	M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	autre que haut débit	P4		0,00
M07	M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	haut débit			0,00
M07	M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	autre que haut débit			0,00
M07	M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		0,00
M07	M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				0,00
M07	M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		0,00
M07	M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				0,00
M07	M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		187,00
M07	M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				187,00
M07	M07.7	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		0,00
M07	M07.7	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				0,00
M07	M07.8	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		0,00
M07	M07.8	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				0,00

M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Priorité	Domaine prioritaire	B1: réalisations accomplies (données cumulées pour 2014-2018)
M08		O1 - Total des dépenses publiques		P4		259 991,86
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P4		259 991,86
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P4		0,00
M08		O1 - Total des dépenses publiques		P5	5C	138 884,31
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P5	5C	138 884,31
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P5	5C	0,00
M08		O1 - Total des dépenses publiques		P5	5E	470 591,27
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	P5	5E	470 591,27
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P5	5E	0,00
M08		O1 - Total des dépenses publiques				869 467,44
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions			869 467,44
M08		O1 - Total des dépenses publiques	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF			0,00
M08		O2 - Total des investissements		P4		377 120,55
M08		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P4		377 120,55
M08		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P4		0,00
M08		O2 - Total des investissements		P5	5C	344 545,06
M08		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P5	5C	344 545,06
M08		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et	P5	5C	0,00

			la subvention, le cas échéant)			
M08		O2 - Total des investissements		P5	5E	878 131,99
M08		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	P5	5E	878 131,99
M08		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)	P5	5E	0,00
M08		O2 - Total des investissements				1 599 797,60
M08		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions			1 599 797,60
M08		O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF (y compris le financement du fonds de roulement et la subvention, le cas échéant)			0,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		6,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]	P4		0,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions	P4		6,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5C	13,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]	P5	5C	0,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions	P5	5C	13,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5E	34,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]	P5	5E	0,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions	P5	5E	34,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				53,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par l'IF [nombre de contrats signés avec les bénéficiaires finaux (ou pour leur compte au moyen d'une garantie)]			0,00
M08		O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	par des subventions			53,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P4		6,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P4		6,00

M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P4		0,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P5	5C	13,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P5	5C	13,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P5	5C	0,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P5	5E	34,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions	P5	5E	34,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	P5	5E	0,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				53,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	par des subventions			53,00
M08		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)			0,00
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	installation uniquement	P4		0,00
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	installation uniquement	P5	5C	0,00
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	installation uniquement	P5	5E	470 591,27
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	installation uniquement			470 591,27
M08	M08.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	installation uniquement	P4		0,00
M08	M08.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	installation uniquement	P5	5C	0,00
M08	M08.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	installation uniquement	P5	5E	34,00
M08	M08.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	installation uniquement			34,00
M08	M08.1	O5 - Superficie totale (ha)	installation uniquement	P4		0,00
M08	M08.1	O5 - Superficie totale (ha)	installation uniquement	P5	5C	0,00
M08	M08.1	O5 - Superficie totale (ha)	installation uniquement	P5	5E	247,83
M08	M08.1	O5 - Superficie totale (ha)	installation uniquement			247,83
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	installation uniquement	P4		0,00
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	installation uniquement	P5	5C	0,00
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	installation uniquement	P5	5E	0,00
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	installation uniquement			0,00
M08	M08.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	installation uniquement	P4		0,00
M08	M08.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	installation uniquement	P5	5C	0,00
M08	M08.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	installation uniquement	P5	5E	0,00
M08	M08.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	installation uniquement			0,00
M08	M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	installation uniquement	P4		0,00
M08	M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	installation uniquement	P5	5C	0,00
M08	M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	installation uniquement	P5	5E	0,00
M08	M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	installation uniquement			0,00

M08	M08.4	O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M08	M08.4	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5C	0,00
M08	M08.4	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5E	0,00
M08	M08.4	O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M08	M08.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P4		0,00
M08	M08.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P5	5C	0,00
M08	M08.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		P5	5E	0,00
M08	M08.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus				0,00
M08	M08.4	O5 - Superficie totale (ha)		P4		0,00
M08	M08.4	O5 - Superficie totale (ha)		P5	5C	0,00
M08	M08.4	O5 - Superficie totale (ha)		P5	5E	0,00
M08	M08.4	O5 - Superficie totale (ha)				0,00
M08	M08.5	O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M08	M08.5	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5C	0,00
M08	M08.5	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5E	0,00
M08	M08.5	O1 - Total des dépenses publiques				0,00
M08	M08.5	O2 - Total des investissements		P4		0,00
M08	M08.5	O2 - Total des investissements		P5	5C	0,00
M08	M08.5	O2 - Total des investissements		P5	5E	0,00
M08	M08.5	O2 - Total des investissements				0,00
M08	M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		0,00
M08	M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5C	0,00
M08	M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5E	0,00
M08	M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				0,00
M08	M08.5	O5 - Superficie totale (ha)		P4		0,00
M08	M08.5	O5 - Superficie totale (ha)		P5	5C	0,00
M08	M08.5	O5 - Superficie totale (ha)		P5	5E	0,00
M08	M08.5	O5 - Superficie totale (ha)				0,00
M08	M08.6	O1 - Total des dépenses publiques		P4		0,00
M08	M08.6	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5C	138 884,31
M08	M08.6	O1 - Total des dépenses publiques		P5	5E	0,00
M08	M08.6	O1 - Total des dépenses publiques				138 884,31
M08	M08.6	O2 - Total des investissements		P4		0,00
M08	M08.6	O2 - Total des investissements		P5	5C	344 545,06
M08	M08.6	O2 - Total des investissements		P5	5E	0,00
M08	M08.6	O2 - Total des investissements				344 545,06
M08	M08.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P4		0,00
M08	M08.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5C	13,00
M08	M08.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues		P5	5E	0,00
M08	M08.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues				13,00

M16 - Coopération (article 35)

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Dimension 2	Dimension 3	Priorité	Domaine prioritaire	B1: réalisations accomplies (données cumulées pour 2014-2018)
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI			P2	2A	306 421,10
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF		P2	2A	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI			P5	5C	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF		P5	5C	0,00
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI					306 421,10
M16		O1 - Total des dépenses publiques	PEI	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF				0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	par l'IF		P2	2A	0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre d'opérations de coopération du PEI soutenues (par exemple, projets pilotes, développement de produits...)		P2	2A	5,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	par l'IF		P5	5C	0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre d'opérations de coopération du PEI soutenues (par exemple, projets pilotes, développement de produits...)		P5	5C	0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre de groupes du PEI soutenus				5,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre de partenaires au sein des groupes du PEI	conseillers			22,00

M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre de partenaires au sein des groupes du PEI	exploitants agricoles			3,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre de partenaires au sein des groupes du PEI	PME			6,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre de partenaires au sein des groupes du PEI	autres (autres organismes publics...)			24,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre de partenaires au sein des groupes du PEI	instituts de recherche			4,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre de partenaires au sein des groupes du PEI	ONG			1,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	par l'IF				0,00
M16		O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	PEI	Nombre d'opérations de coopération du PEI soutenues (par exemple, projets pilotes, développement de produits...)				5,00
M16		O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI	par l'IF		P2	2A	0,00
M16		O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI	par l'IF		P5	5C	0,00
M16		O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI	par l'IF				0,00
M16	M16.0	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P2	2A	0,00
M16	M16.0	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.0	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI					0,00
M16	M16.2; M16.3; M16.4; M16.5;	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI			P2	2A	0,00

	M16.6; M16.7; M16.8; M16.9							
M16	M16.2; M16.3; M16.4; M16.5; M16.6; M16.7; M16.8; M16.9	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF		P2	2A	0,00
M16	M16.2; M16.3; M16.4; M16.5; M16.6; M16.7; M16.8; M16.9	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.2; M16.3; M16.4; M16.5; M16.6; M16.7; M16.8; M16.9	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF		P5	5C	0,00
M16	M16.2; M16.3; M16.4; M16.5; M16.6; M16.7; M16.8; M16.9	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI					0,00
M16	M16.2; M16.3; M16.4; M16.5; M16.6; M16.7; M16.8; M16.9	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF				
M16	M16.2	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P2	2A	0,00
M16	M16.2	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.2	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI					0,00
M16	M16.3	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P2	2A	0,00
M16	M16.3	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.3	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI					0,00
M16	M16.4	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P2	2A	0,00

M16	M16.4	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.4	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI					0,00
M16	M16.5	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI			P2	2A	0,00
M16	M16.5	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.5	O1 - Total des dépenses publiques	hors PEI					0,00
M16	M16.5	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P2	2A	0,00
M16	M16.5	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.5	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI					0,00
M16	M16.6	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P2	2A	0,00
M16	M16.6	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.6	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI					0,00
M16	M16.7	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P2	2A	0,00
M16	M16.7	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.7	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI					0,00
M16	M16.8	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P2	2A	0,00
M16	M16.8	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.8	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI					0,00
M16	M16.9	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P2	2A	0,00
M16	M16.9	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI			P5	5C	0,00
M16	M16.9	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	hors PEI					0,00

Tableau B2.1: réalisations Leader accomplies (rapport annuel de mise en œuvre) – DONNÉES CUMULÉES

Mesure	Indicateur	Sous-mesure	Dimension 1	Priorité	Domaine prioritaire	Réalisations accomplies (données cumulées pour 2014-2018)
M19	O1 - Total des dépenses publiques		Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.1	aide à l'élaboration d'une stratégie locale de développement	P6	6B	214 257,55
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.1	kit de démarrage Leader	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (6C) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (4C) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (4A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (1B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5D) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (3A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (DP supplémentaire) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (1C) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (2B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (6B) auquel contribue le projet)	P6	6B	284 145,98
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (6A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5E) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5C) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (4B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00

M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (2A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (3B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.2	(sur la base du DP prédominant (1A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.3	aide à la coopération transnationale (projets)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.3	aide à la coopération interterritoriale (projets)	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.3	soutien technique préparatoire pour des projets de coopération	P6	6B	0,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.4	aide à l'animation de la stratégie locale de développement	P6	6B	885 534,96
M19	O1 - Total des dépenses publiques	M19.4	aide aux frais de fonctionnement de la stratégie locale de développement	P6	6B	0,00
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale			P6	6B	2 079 818,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés			P6	6B	21,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés		multi-fonds	P6	6B	21,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus		par l'IF	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (6C) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (4C) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (4A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (1B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5D) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (3A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (DP supplémentaire) auquel contribue le projet)	P6	6B	6,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (1C) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (2B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00

M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (6B) auquel contribue le projet)	P6	6B	6,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (6A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5E) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5C) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (5B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (4B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (2A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (3B) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O20 - Nombre de projets Leader soutenus	M19.2	(sur la base du DP prédominant (1A) auquel contribue le projet)	P6	6B	0,00
M19	O21 - Nombre de projets de coopération soutenus		coopération interterritoriale	P6	6B	0,00
M19	O21 - Nombre de projets de coopération soutenus		coopération transnationale	P6	6B	0,00
M19	O21 - Nombre de projets de coopération soutenus		par l'IF	P6	6B	0,00
M19	O22 - Nombre et type de promoteurs de projets		GAL	P6	6B	12,00
M19	O22 - Nombre et type de promoteurs de projets		organismes publics	P6	6B	20,00
M19	O22 - Nombre et type de promoteurs de projets		PME	P6	6B	3,00
M19	O22 - Nombre et type de promoteurs de projets		ONG	P6	6B	5,00
M19	O22 - Nombre et type de promoteurs de projets		autres	P6	6B	0,00
M19	O23 - Nombre de groupes d'action locale (sans doubles comptes) engagés dans un projet de coopération		coopération interterritoriale	P6	6B	0,00
M19	O23 - Nombre de groupes d'action locale (sans doubles comptes) engagés dans un projet de coopération		coopération transnationale	P6	6B	0,00

Tableau B2.2: données Leader pour suivre les contributions au principal domaine prioritaire – DONNÉES CUMULÉES

Mesure	Priorité	Domaine prioritaire	Indicateur	Dimension 1	Valeur (données cumulées pour 2014-2018)
M19	P1	1A	O1 - Total des dépenses publiques		0,00
M19	P1	1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)		0,00
M19	P1	1C	O12 - Nombre de participants aux formations		0,00
M19	P2	2A	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		0,00
M19	P2	2A	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	0,00
M19	P2	2A	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux des subventions	0,00
M19	P2	2B	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		0,00
M19	P2	2B	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	0,00
M19	P2	2B	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux des subventions	0,00
M19	P3	3A	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		0,00
M19	P3	3A	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	0,00
M19	P3	3A	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux des subventions	0,00
M19	P3	3B	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus		0,00
M19	P3	3B	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux de l'IF (ayant signé un contrat)	0,00
M19	P3	3B	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Nombre de bénéficiaires finaux des subventions	0,00
M19	P4	4A	O5 - Superficie totale (ha)	Foresterie	0,00
M19	P4	4A	O5 - Superficie totale (ha)	Agriculture	0,00
M19	P4	4B	O5 - Superficie totale (ha)	Foresterie	0,00
M19	P4	4B	O5 - Superficie totale (ha)	Agriculture	0,00
M19	P4	4C	O5 - Superficie totale (ha)	Foresterie	0,00
M19	P4	4C	O5 - Superficie totale (ha)	Agriculture	0,00
M19	P5	5A	O5 - Superficie totale (ha)		0,00
M19	P5	5B	O2 - Total des investissements		0,00
M19	P5	5B	O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	0,00
M19	P5	5B	O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M19	P5	5C	O2 - Total des investissements		0,00

M19	P5	5C	O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par les subventions	0,00
M19	P5	5C	O2 - Total des investissements	Actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M19	P5	5D	O5 - Superficie totale (ha)		0,00
M19	P5	5D	O8 - Nombre d'unités de gros bétail bénéficiant d'un soutien (UGB)		0,00
M19	P5	5E	O5 - Superficie totale (ha)		0,00
M19	P6	6A	R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		7,00
M19	P6	6B	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	autres	2 079 818,00
M19	P6	6C	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	IT	0,00

Tableau B2.3: suivi de l'assistance technique – DONNÉES CUMULÉES

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Dimension 2	Valeur du tableau B2.3
M20	M20.1	O1 - Total des dépenses publiques	coûts administratifs (personnel, matériel...)	Total	0,00
M20	M20.1	O1 - Total des dépenses publiques	autres coûts (études, formations...)	Total	0,00
M20	M20.2	O1 - Total des dépenses publiques	soutien total pour l'assistance technique		0,00
M20	M20.2	O1 - Total des dépenses publiques	soutien total pour l'assistance technique	dont aide à l'établissement et au fonctionnement du RRN	0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	groupes de travail thématiques		0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	groupes de travail thématiques	dont ceux consacrés aux conseillers et/ou aux services de soutien à l'innovation	0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	groupes de travail thématiques	dont ceux consacrés aux GAL, y compris aide à la coopération	0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	groupes de travail thématiques	dont ceux axés sur le partage et la diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation	0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	consultations avec les parties prenantes		0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	consultations avec les parties prenantes	dont ceux consacrés aux conseillers et/ou aux services de soutien à l'innovation	0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	consultations avec les parties prenantes	dont ceux consacrés aux GAL, y compris aide à la coopération	0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	consultations avec les parties prenantes	dont ceux axés sur le partage et la diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation	0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	autres (formations, forum internet...)		0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	autres (formations, forum internet...)	dont ceux consacrés aux conseillers et/ou aux services de soutien à l'innovation	0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	autres (formations, forum internet...)	dont ceux consacrés aux GAL, y compris aide à la coopération	0,00
M20	M20.2	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	autres (formations, forum internet...)	dont ceux axés sur le partage et la diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation	0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre d'autres outils (site internet, réseaux sociaux...)		0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre d'autres outils (site internet, réseaux sociaux...)	dont ceux consacrés aux conseillers et/ou aux services de soutien à l'innovation	0,00

M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre d'autres outils (site internet, réseaux sociaux...)	dont ceux consacrés aux GAL, y compris aide à la coopération	0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre d'autres outils (site internet, réseaux sociaux...)	dont ceux axés sur le partage et la diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation	0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre de publications: dépliants, lettres d'information, magazines, etc., y compris publications en ligne		0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre de publications: dépliants, lettres d'information, magazines, etc., y compris publications en ligne	dont ceux consacrés aux conseillers et/ou aux services de soutien à l'innovation	0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre de publications: dépliants, lettres d'information, magazines, etc., y compris publications en ligne	dont ceux consacrés aux GAL, y compris aide à la coopération	0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre de publications: dépliants, lettres d'information, magazines, etc., y compris publications en ligne	dont ceux axés sur le partage et la diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation	0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre d'évènements organisés par le RRN		0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre d'évènements organisés par le RRN	dont ceux consacrés aux conseillers et/ou aux services de soutien à l'innovation	0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre d'évènements organisés par le RRN	dont ceux consacrés aux GAL, y compris aide à la coopération	0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre d'évènements organisés par le RRN	dont ceux axés sur le partage et la diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation	0,00
M20	M20.2	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Nombre d'exemples de projets recueillis et diffusés par le RRN		0,00
M20	M20.2	O26 - Nombre d'activités du réseau européen de développement rural auxquelles le RRN a participé			0,00
M20	M20.2	O26 - Nombre d'activités du réseau européen de développement rural auxquelles le RRN a participé	dont celles auxquelles le RRN a activement contribué		0,00

Tableau B3: suivi annuel des mesures par zone, multi-annuelles et par unité de gros bétail (rapport annuel de mise en œuvre) – DONNÉES ANNUELLES

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Dimension 2	Priorité	Domaine prioritaire	Réalisations accomplies (données ANNUELLES)
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	entretien uniquement		P4		0,00
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	entretien uniquement		P5	5C	0,00
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	entretien uniquement		P5	5E	0,00
M08	M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	entretien uniquement				0,00
M08	M08.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	entretien uniquement		P4		0,00
M08	M08.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	entretien uniquement		P5	5C	0,00
M08	M08.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	entretien uniquement		P5	5E	0,00
M08	M08.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	entretien uniquement				0,00
M08	M08.1	O5 - Superficie totale (ha)	entretien uniquement		P4		0,00
M08	M08.1	O5 - Superficie totale (ha)	entretien uniquement		P5	5C	0,00
M08	M08.1	O5 - Superficie totale (ha)	entretien uniquement		P5	5E	0,00
M08	M08.1	O5 - Superficie totale (ha)	entretien uniquement				0,00
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	entretien uniquement		P4		0,00
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	entretien uniquement		P5	5C	0,00
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	entretien uniquement		P5	5E	0,00
M08	M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	entretien uniquement				0,00
M08	M08.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	entretien uniquement		P4		0,00
M08	M08.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	entretien uniquement		P5	5C	0,00
M08	M08.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	entretien uniquement		P5	5E	0,00
M08	M08.2	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	entretien uniquement				0,00
M08	M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	entretien uniquement		P4		0,00
M08	M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	entretien uniquement		P5	5C	0,00
M08	M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	entretien uniquement		P5	5E	0,00
M08	M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	entretien uniquement				0,00
M08	M08.3	O1 - Total des dépenses publiques			P4		60 173,29

M08	M08.3	O1 - Total des dépenses publiques			P5	5C	0,00
M08	M08.3	O1 - Total des dépenses publiques			P5	5E	0,00
M08	M08.3	O1 - Total des dépenses publiques					60 173,29
M08	M08.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus			P4		3,00
M08	M08.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus			P5	5C	0,00
M08	M08.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus			P5	5E	0,00
M08	M08.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus					3,00
M08	M08.3	O5 - Superficie totale (ha)			P4		0,00
M08	M08.3	O5 - Superficie totale (ha)			P5	5C	0,00
M08	M08.3	O5 - Superficie totale (ha)			P5	5E	0,00
M08	M08.3	O5 - Superficie totale (ha)					0,00
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Irrigation/drainage	Réduction des terres irriguées et/ou taux d'irrigation, techniques d'irrigation	P4		0,00
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Irrigation/drainage	Réduction des terres irriguées et/ou taux d'irrigation, techniques d'irrigation			0,00
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Irrigation/drainage	Réduction du drainage, gestion des zones humides	P4		0,00
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Irrigation/drainage	Réduction du drainage, gestion des zones humides			0,00
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion des intrants, y compris production intégrée (réduction des engrais minéraux et des pesticides)		P4		1 469 655,98
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion des intrants, y compris production intégrée (réduction des engrais minéraux et des pesticides)				1 469 655,98
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion agricole, approches intégrées	Diversification des cultures, rotation des cultures	P4		78 842,98
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion agricole, approches intégrées	Diversification des cultures, rotation des cultures			78 842,98
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion agricole, approches intégrées	Régimes d'alimentation animale, gestion du fumier	P4		32 163 680,52
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion agricole, approches intégrées	Régimes d'alimentation animale, gestion du fumier			32 163 680,52

M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Pratiques culturales	Sol de couverture, techniques de labour, travail du sol réduit, agriculture de conservation	P4		0,00
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Pratiques culturales	Sol de couverture, techniques de labour, travail du sol réduit, agriculture de conservation			0,00
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion des paysages, habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle	Entretien des systèmes de terres arables et prairies à haute valeur naturelle (par exemple, techniques de fauchage, labour manuel, coupe de la chaume hivernale sur les terres arables), introduction de pratiques étendues de pâturage, conversion de terres arables en prairies	P4		558 486,38
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion des paysages, habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle	Entretien des systèmes de terres arables et prairies à haute valeur naturelle (par exemple, techniques de fauchage, labour manuel, coupe de la chaume hivernale sur les terres arables), introduction de pratiques étendues de pâturage, conversion de terres arables en prairies			558 486,38
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion des paysages, habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle	Création, entretien des caractéristiques écologiques (par exemple, bordures des champs, zones tampons, parterres de fleurs, haies, arbres)	P4		8 085,70
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	Gestion des paysages, habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle	Création, entretien des caractéristiques écologiques (par exemple, bordures des champs, zones tampons, parterres de fleurs, haies, arbres)			8 085,70
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	autres		P4		491 291,00
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	autres				491 291,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Irrigation/drainage	Réduction des terres irriguées et/ou taux d'irrigation, techniques d'irrigation	P4		0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Irrigation/drainage	Réduction des terres irriguées et/ou taux d'irrigation,			0,00

				techniques d'irrigation			
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Irrigation/drainage	Réduction du drainage, gestion des zones humides	P4		0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Irrigation/drainage	Réduction du drainage, gestion des zones humides			0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion des intrants, y compris production intégrée (réduction des engrais minéraux et des pesticides)		P4		9 308,06
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion des intrants, y compris production intégrée (réduction des engrais minéraux et des pesticides)				9 308,06
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion agricole, approches intégrées	Diversification des cultures, rotation des cultures	P4		613,23
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion agricole, approches intégrées	Diversification des cultures, rotation des cultures			613,23
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion agricole, approches intégrées	Régimes d'alimentation animale, gestion du fumier	P4		209 708,51
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion agricole, approches intégrées	Régimes d'alimentation animale, gestion du fumier			209 708,51
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Pratiques culturales	Sol de couverture, techniques de labour, travail du sol réduit, agriculture de conservation	P4		0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Pratiques culturales	Sol de couverture, techniques de labour, travail du sol réduit, agriculture de conservation			0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion des paysages, habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle	Entretien des systèmes de terres arables et prairies à haute valeur naturelle (par exemple, techniques de fauchage, labour manuel, coupe de la chaume hivernale sur les terres arables), introduction de pratiques étendues de pâturage, conversion de terres arables en prairies	P4		3 836,58
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion des paysages, habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle	Entretien des systèmes de terres arables et prairies à haute valeur naturelle (par exemple, techniques de fauchage, labour manuel, coupe de la chaume hivernale sur les terres)			3 836,58

				arables), introduction de pratiques étendues de pâturage, conversion de terres arables en prairies			
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion des paysages, habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle	Création, entretien des caractéristiques écologiques (par exemple, bordures des champs, zones tampons, parterres de fleurs, haies, arbres)	P4		0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	Gestion des paysages, habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle	Création, entretien des caractéristiques écologiques (par exemple, bordures des champs, zones tampons, parterres de fleurs, haies, arbres)			0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	autres		P4		0,00
M10	M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	autres				0,00
M10	M10.1	O6 - Surface physique bénéficiant d'un soutien (ha)					138 147,50
M10	M10.1	O7 - Nombre de contrats bénéficiant d'un soutien			P4		5 430,00
M10	M10.1	O7 - Nombre de contrats bénéficiant d'un soutien					5 430,00
M10	M10.2	O1 - Total des dépenses publiques	Ressources génétiques végétales		P4		0,00
M10	M10.2	O1 - Total des dépenses publiques	Ressources génétiques végétales				0,00
M10	M10.2	O1 - Total des dépenses publiques	Ressources génétiques animales		P4		0,00
M10	M10.2	O1 - Total des dépenses publiques	Ressources génétiques animales				0,00
M10	M10.2	O7 - Nombre de contrats bénéficiant d'un soutien			P4		0,00
M10	M10.2	O7 - Nombre de contrats bénéficiant d'un soutien					0,00
M11		O1 - Total des dépenses publiques			P3	3A	2 847 745,09
M11		O1 - Total des dépenses publiques			P4		4 408 801,09
M11		O1 - Total des dépenses publiques					7 256 546,18
M11		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus			P3	3A	800,00
M11		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus			P4		625,00
M11		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus					1 425,00
M11	M11.1	O5 - Superficie totale (ha)			P3	3A	0,00
M11	M11.1	O5 - Superficie totale (ha)			P4		19 729,19
M11	M11.1	O5 - Superficie totale (ha)					19 729,19
M11	M11.2	O5 - Superficie totale (ha)			P3	3A	18 017,13
M11	M11.2	O5 - Superficie totale (ha)			P4		0,00
M11	M11.2	O5 - Superficie totale (ha)					18 017,13

M12		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus			P4		0,00
M12		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus					0,00
M12	M12.1	O1 - Total des dépenses publiques			P4		0,00
M12	M12.1	O1 - Total des dépenses publiques					0,00
M12	M12.1	O5 - Superficie totale (ha)			P4		0,00
M12	M12.1	O5 - Superficie totale (ha)					0,00
M12	M12.2	O1 - Total des dépenses publiques			P4		0,00
M12	M12.2	O1 - Total des dépenses publiques					0,00
M12	M12.2	O5 - Superficie totale (ha)			P4		0,00
M12	M12.2	O5 - Superficie totale (ha)					0,00
M12	M12.3	O1 - Total des dépenses publiques			P4		0,00
M12	M12.3	O1 - Total des dépenses publiques					0,00
M12	M12.3	O5 - Superficie totale (ha)			P4		0,00
M12	M12.3	O5 - Superficie totale (ha)					0,00
M13		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus			P4		20,00
M13		O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus					20,00
M13	M13.1	O1 - Total des dépenses publiques			P4		0,00
M13	M13.1	O1 - Total des dépenses publiques					0,00
M13	M13.1	O5 - Superficie totale (ha)			P4		0,00
M13	M13.1	O5 - Superficie totale (ha)					0,00
M13	M13.2	O1 - Total des dépenses publiques			P4		153 269,07
M13	M13.2	O1 - Total des dépenses publiques					153 269,07
M13	M13.2	O5 - Superficie totale (ha)			P4		1 456,00
M13	M13.2	O5 - Superficie totale (ha)					1 456,00
M13	M13.3	O1 - Total des dépenses publiques			P4		0,00
M13	M13.3	O1 - Total des dépenses publiques					0,00
M13	M13.3	O5 - Superficie totale (ha)			P4		0,00
M13	M13.3	O5 - Superficie totale (ha)					0,00

Tableau B4: total des dépenses publiques des opérations ayant une contribution supplémentaire à d'autres domaines prioritaires (rapport annuel de mise en œuvre) – DONNÉES CUMULÉES

Indicateur	Priorité	Domaine prioritaire	Total des dépenses publiques – données cumulées ANNÉE 2018 (total domaine prioritaire programmé)
O1 - Total des dépenses publiques	P1		306 421,10
O1 - Total des dépenses publiques	P2	2A	77 219 183,08
O1 - Total des dépenses publiques	P2	2B	24 509 030,47
O1 - Total des dépenses publiques	P3	3A	16 146 401,99
O1 - Total des dépenses publiques	P3	3B	
O1 - Total des dépenses publiques	P4		63 589 357,14
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5A	
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5B	5 246 569,50
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5C	461 841,19
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5D	
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5E	470 591,27
O1 - Total des dépenses publiques	P6	6A	
O1 - Total des dépenses publiques	P6	6B	1 383 938,49
O1 - Total des dépenses publiques	P6	6C	

Indicateur	Priorité	Domaine prioritaire	Ventilation P4: Total des dépenses publiques – données cumulées ANNÉE 2018 (total des dépenses publiques de toutes les opérations P4 contribuant à chaque domaine prioritaire P4 individuel – double comptabilisation)
O1 - Total des dépenses publiques	P4	4A	8 250 173,94
O1 - Total des dépenses publiques	P4	4B	55 339 183,20
O1 - Total des dépenses publiques	P4	4C	0,00

Indicateur	Priorité	Domaine prioritaire	Total des dépenses publiques – données cumulées ANNÉE 2018 (total des dépenses publiques de toutes les opérations ayant une contribution supplémentaire à d'autres domaines prioritaires – double comptabilisation)
O1 - Total des dépenses publiques	P1		0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P2	2A	107 297 739,93
O1 - Total des dépenses publiques	P2	2B	107 297 739,93
O1 - Total des dépenses publiques	P3	3A	16 133 218,83
O1 - Total des dépenses publiques	P3	3B	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P4	4A	75 040 322,22
O1 - Total des dépenses publiques	P4	4B	150 428 509,76
O1 - Total des dépenses publiques	P4	4C	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5A	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5B	5 246 569,50
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5C	932 432,46
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5D	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5E	2 979 665,36
O1 - Total des dépenses publiques	P6	6A	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P6	6B	1 383 938,49
O1 - Total des dépenses publiques	P6	6C	0,00

11.c) Tableau C: ventilation pour les réalisations et les mesures par type de zone, de sexe et/ou d'âge – DONNÉES CUMULÉES

Tableau C1.1: suivi des réalisations ventilées par type de zone – DONNÉES CUMULÉES

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Dimension 2	Données cumulées pour 2014-année 2018
M04	M04.1; M04.2; M04.3; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Zones soumises à des contraintes naturelles	autres	358 712,97
M04	M04.1; M04.2; M04.3; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Zones soumises à des contraintes naturelles	montagne	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.3; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Zones soumises à des contraintes naturelles	spécifiques	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.3; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	hors zone soumise à des contraintes naturelles		94 264 618,70
M04	M04.1; M04.2; M04.3; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total		94 623 331,67
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O1 - Total des dépenses publiques	Zones soumises à des contraintes naturelles	autres	157 691,39
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O1 - Total des dépenses publiques	Zones soumises à des contraintes naturelles	montagne	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O1 - Total des dépenses publiques	Zones soumises à des contraintes naturelles	spécifiques	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O1 - Total des dépenses publiques	hors zone soumise à des contraintes naturelles		24 351 339,08
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O1 - Total des dépenses publiques	Total		24 509 030,47

Tableau C1.2 – DONNÉES CUMULÉES

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Données cumulées pour 2014-année 2018
M10		O1 - Total des dépenses publiques		49 887 129,00
M10	M10.1	O1 - Total des dépenses publiques	dont Natura 2000	2 544 423,77
M15		O1 - Total des dépenses publiques		
M15	M15.1	O1 - Total des dépenses publiques	dont Natura 2000	0,00

Tableau C1.3 – DONNÉES CUMULÉES

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Données cumulées pour 2014-année 2018
		O1 - Total des dépenses publiques		157 210 597,95
	M04.1; M06.1; M06.3; M10.1; M10.2; M12.1; M12.2; M12.3; M13.1; M13.2; M13.3; M14.1	O1 - Total des dépenses publiques	dont exploitations biologiques	89 266 497,83

Tableau C2.1: suivi des réalisations ventilées par âge et genre – DONNÉES CUMULÉES

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Dimension 2	Priorité	Domaine prioritaire	Données cumulées pour 2014-année 2018
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P2	2A	295,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P2	2A	43,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P2	2A	2 869,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P2	2A	247,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P2	2A	30,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P2	2A	3 484,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P2	2B	0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P2	2B	0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P2	2B	0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P2	2B	0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P2	2B	0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P2	2B	0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P3		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P3		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P3		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P3		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P3		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P3		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P4		0,00

M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P4		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P4		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P4		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P4		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P4		0,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P5		27,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P5		16,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P5		195,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P5		18,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P5		5,00
M04	M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P5		261,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P2	2A	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P2	2A	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P2	2A	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P2	2A	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P2	2A	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P2	2A	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P2	2B	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P2	2B	0,00

M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P2	2B	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P2	2B	1 515,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P2	2B	389,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P2	2B	1 904,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P3		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P3		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P3		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P3		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P3		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P3		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P4		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P4		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P4		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	hommes	P4		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (≤ 40)	femmes	P4		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P4		0,00

M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P5		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P5		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P5		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (\leq 40)	hommes	P5		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (\leq 40)	femmes	P5		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P5		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	hommes	P6		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (> 40)	femmes	P6		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Autres non particuliers		P6		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (\leq 40)	hommes	P6		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Âge (\leq 40)	femmes	P6		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4; M06.5	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Total		P6		0,00

Tableau C2.2: suivi des réalisations ventilées par type de secteur agricole – DONNÉES CUMULÉES

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Dimension 2	Données cumulées pour 2014-année 2018
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Secteur non agricole (agroalimentaire...)		11 044 257,73
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Secteur non agricole (agroalimentaire...)	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	11 044 257,73
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Secteur non agricole (agroalimentaire...)	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Vin		0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Vin	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Vin	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Mixte (cultures + gros bétail)		3 132 900,90
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Mixte (cultures + gros bétail)	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	3 132 900,90
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Mixte (cultures + gros bétail)	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Granivores		25 324 125,21
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Granivores	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	25 324 125,21
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Granivores	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total		81 199 400,99
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	81 199 400,99
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Grandes cultures		1 431 377,05
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Grandes cultures	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	1 431 377,05
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Grandes cultures	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Lait		32 450 962,09
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Lait	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	32 450 962,09
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Lait	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autre gros bétail en pâturage		6 360 064,03
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autre gros bétail en pâturage	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	6 360 064,03

M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autre gros bétail en pâturage	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Horticulture		1 153 085,46
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Horticulture	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	1 153 085,46
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Horticulture	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autres cultures permanentes		302 628,52
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autres cultures permanentes	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	302 628,52
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autres cultures permanentes	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Secteur non agricole (agroalimentaire...)		745,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Secteur non agricole (agroalimentaire...)	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	745,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Secteur non agricole (agroalimentaire...)	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Vin		0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Vin	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Vin	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Mixte (cultures + gros bétail)		145,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Mixte (cultures + gros bétail)	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	145,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Mixte (cultures + gros bétail)	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Granivores		934,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Granivores	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	934,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Granivores	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total		3 642,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	3 642,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Grandes cultures		137,00

M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Grandes cultures	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	137,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Grandes cultures	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Lait		1 312,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Lait	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	1 312,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Lait	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autre gros bétail en pâturage		293,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autre gros bétail en pâturage	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	293,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autre gros bétail en pâturage	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Horticulture		58,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Horticulture	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	58,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Horticulture	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autres cultures permanentes		18,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autres cultures permanentes	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	18,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autres cultures permanentes	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Secteur non agricole (agroalimentaire...)		89,24
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Secteur non agricole (agroalimentaire...)	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	89,24
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Secteur non agricole (agroalimentaire...)	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Vin		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Vin	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Vin	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Mixte (cultures + gros bétail)		4 252 064,72
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Mixte (cultures + gros bétail)	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	4 252 064,72

M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Mixte (cultures + gros bétail)	Montant engagé pour l'instrument financier dans l'accord de financement	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Granivores		2 010 725,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Granivores	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	2 010 725,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Granivores	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total		17 811 965,87
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	17 811 965,87
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Grandes cultures		765 644,25
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Grandes cultures	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	765 644,25
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Grandes cultures	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Lait		6 493 805,64
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Lait	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	6 493 805,64
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Lait	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autre gros bétail en pâturage		1 886 758,39
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autre gros bétail en pâturage	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	1 886 758,39
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autre gros bétail en pâturage	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Horticulture		2 349 498,04
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Horticulture	Montant engagé pour les subventions	2 349 498,04
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Horticulture	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autres cultures permanentes		53 380,59
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autres cultures permanentes	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	53 380,59
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Autres cultures permanentes	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Secteur non agricole (agroalimentaire...)		1,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Secteur non agricole (agroalimentaire...)	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	1,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Secteur non agricole (agroalimentaire...)	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00

M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Vin		0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Vin	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Vin	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Mixte (cultures + gros bétail)		340,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Mixte (cultures + gros bétail)	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	340,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Mixte (cultures + gros bétail)	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Granivores		165,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Granivores	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	165,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Granivores	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total		1 456,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total		1 456,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	1 456,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Grandes cultures		53,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Grandes cultures	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	53,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Grandes cultures	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Lait		562,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Lait	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	562,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Lait	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autre gros bétail en pâturage		148,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autre gros bétail en pâturage	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	148,00

M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autre gros bétail en pâturage	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Horticulture		180,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Horticulture	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	180,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Horticulture	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autres cultures permanentes		7,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autres cultures permanentes	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	7,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Autres cultures permanentes	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00

Tableau C2.3: suivi des réalisations ventilées par taille – DONNÉES CUMULÉES

Mesure	Sous-mesure	Indicateur	Dimension 1	Dimension 2	Données cumulées pour 2014-année 2018
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	< 5 ha		3 905 436,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	< 5 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	3 905 436,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	< 5 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 50 ha		60 827 901,05
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 50 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	60 827 901,05
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 50 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 20 ha à < 50 ha		9 117 600,34
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 20 ha à < 50 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	9 117 600,34
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 20 ha à < 50 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 5 ha à < 10 ha		1 384 989,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 5 ha à < 10 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	1 384 989,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 5 ha à < 10 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total		77 317 219,13
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	77 317 219,13
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 10 ha à < 20 ha		2 081 292,74
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 10 ha à < 20 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	2 081 292,74
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 10 ha à < 20 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	< 5 ha		146,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	< 5 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	146,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	< 5 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 50 ha		2 576,00

M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 50 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	2 576,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 50 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 20 ha à < 50 ha		545,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 20 ha à < 50 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	545,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 20 ha à < 50 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 5 ha à < 10 ha		76,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 5 ha à < 10 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	76,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 5 ha à < 10 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total		3 452,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	3 452,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 10 ha à < 20 ha		109,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 10 ha à < 20 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	109,00
M04	M04.1; M04.2; M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 10 ha à < 20 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	< 5 ha		1 037 632,71
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	< 5 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	1 037 632,71
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	< 5 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 50 ha		5 808 166,64
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 50 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	5 808 166,64
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 50 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 20 ha à < 50 ha		1 966 227,17
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 20 ha à < 50 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	1 966 227,17
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 20 ha à < 50 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00

M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 5 ha à < 10 ha		541 838,02
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 5 ha à < 10 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	541 838,02
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 5 ha à < 10 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total		10 260 746,32
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	10 260 746,32
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	Total	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 10 ha à < 20 ha		906 881,78
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 10 ha à < 20 ha	Dépenses publiques totales des opérations soutenues par les subventions	906 881,78
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O1 - Total des dépenses publiques	>= 10 ha à < 20 ha	Dépenses publiques totales du soutien fourni par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	< 5 ha		68,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	< 5 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	68,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	< 5 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 50 ha		540,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 50 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	540,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 50 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 20 ha à < 50 ha		136,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 20 ha à < 50 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	136,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 20 ha à < 50 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 5 ha à < 10 ha		37,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 5 ha à < 10 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	37,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 5 ha à < 10 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total		844,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total	Nombre d'actions/opérations	844,00

				soutenues par les subventions	
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Total	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 10 ha à < 20 ha		63,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 10 ha à < 20 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par les subventions	63,00
M06	M06.1; M06.2; M06.3; M06.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	>= 10 ha à < 20 ha	Nombre d'actions/opérations soutenues par l'IF	0,00

Tableau C2.4: Suivi des opérations soutenues concernant l'intégration des ressortissants de pays tiers (art. 14 modifié du règlement 808/2014) - VALEUR CUMULÉE

Indicateur	Priorité	Domaine prioritaire	Données cumulées pour 2014- année 2018
O1 - Total des dépenses publiques	P2	2A	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P2	2B	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P3	3A	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P3	3B	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P4	4A	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P4	4B	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P4	4C	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5A	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5B	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5C	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5D	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P5	5E	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P6	6A	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P6	6B	0,00
O1 - Total des dépenses publiques	P6	6C	0,00
O1 - Total des dépenses publiques			0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P2	2A	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P2	2B	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P3	3A	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P3	3B	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P4	4A	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P4	4B	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P4	4C	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P5	5A	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P5	5B	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P5	5C	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P5	5D	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P5	5E	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P6	6A	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P6	6B	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	P6	6C	0,00
O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues			0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P2	2A	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P2	2B	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P3	3A	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P3	3B	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P4	4A	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P4	4B	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P4	4C	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P5	5A	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P5	5B	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P5	5C	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P5	5D	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P5	5E	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P6	6A	0,00

O12 - Nombre de participants aux formations	P6	6B	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations	P6	6C	0,00
O12 - Nombre de participants aux formations			0,00

11.d) Tableau D: progrès dans la réalisation des objectifs

Opérations approuvées

Priorité	Domaine prioritaire	Indicateur	Mesure	Sous-mesure	Sur la base des opérations approuvées (données cumulées 2014-2018)
P2	2A	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	M04	M04.1	5 659,00
P2	2B	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	M04	M04.1	0,00
P2	2B	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	M06	M06.1	3 199,00
P3	3A	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	M03		0,00
P3	3A	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien	M09		0,00
P3	3A	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien	M16	M16.4	0,00
P5	5B	O2 - Total des investissements	M04		28 756 488,08
P5	5B	O2 - Total des investissements	M07		0,00
P5	5C	O2 - Total des investissements	M04		2 049 635,49
P5	5C	O2 - Total des investissements	M06		0,00
P5	5C	O2 - Total des investissements	M07		0,00
P5	5C	O2 - Total des investissements	M08	M08.6	1 078 938,54

Objectifs atteints

Priorité	Domaine prioritaire	Indicateur	Dimension 1	Sur la base de l'objectif atteint d'opérations achevées *
P1	1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)		0,05
P1	1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)		0,00
P1	1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)		
P2	2A	Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		3 484,00
P2	2A	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		10,11
P2	2B	R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		5,53
P3	3A	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		0,00
P3	3B	R5 / T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)		0,00
P4	4A	Forêts ou autres zones boisées (ha) sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)		0,00
P4	4A	R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)		0,00
P4	4A	Terres agricoles (ha) sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		31 552,54
P4	4A	R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		1,92
P4	4B	Terres agricoles (ha) sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		211 643,03
P4	4B	R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		12,91

P4	4B	Terres forestières (ha) sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		0,00
P4	4B	R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		0,00
P4	4C	Terres agricoles (ha) sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		0,00
P4	4C	R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		0,00
P4	4C	Terres forestières (ha) sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		0,00
P4	4C	R11 / T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		0,00
P5	5A	R12 / T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		0,00
P5	5B	T15: total des investissements dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)		13 284 221,15
P5	5C	T16: total des investissements dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		1 131 923,72
P5	5D	R16 / T17: pourcentage d'UGB concernées par les investissements dans la gestion du gros bétail visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)		
P5	5D	Terres agricoles (ha) sous contrats de gestion visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)		0,00
P5	5D	R17 / T18: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)		0,00
P5	5E	Terres agricoles et forestières (ha) sous contrats de gestion visant à promouvoir la séquestration/conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		0,00
P5	5E	R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		0,00
P6	6A	R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	hommes	0,00
P6	6A	R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	femmes	0,00
P6	6B	R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		64,00

P6	6B	Population nette bénéficiant de meilleurs services		2 079 818,00
P6	6B	R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		64,00
P6	6B	R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	hommes	2,00
P6	6B	R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	femmes	5,00
P6	6C	Population nette bénéficiant de meilleurs services		0,00
P6	6C	R25 / T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		0,00

11.e) Tableau E: suivi des mesures transitoires – DONNÉES ANNUELLES

Mesure	Mesure (code) au titre du règlement (CE) n° 1698/2005 (DM = mesure interrompue)	Total des dépenses publiques (EUR)
M01	331, 111	0,00
M02	114, 115	0,00
M03	132, 133	0,00
M04	216, 121, 125, 123	313 398,56
M05	126	0,00
M06	112, 141, 311,312,313	74 496,49
M07	321, 322, 323	0,00
M08	221, 222, 223, 226, 227, 122, 123	0,00
M09	142	0,00
M10	214	57 483,24
M11	214	0,00
M12	213, 224	0,00
M13	211, 212	0,00
M14	215	0,00
M15	225	0,00
M16	124	0,00
M19	411, 412, 413, 421, 431	0,00
	DM 113	0,00
	DM 131	0,00
	DM 341	0,00

11.f) Tableau F: réalisation des indicateurs du cadre de performance

Tableau F1: indicateurs du cadre de performance

Applicable	Priorité	Indicateur	Indicateurs réalisés du cadre de performance (année {0})* (A)	Ajustements/compléments (B)	Total des dépenses publiques acquittées en 2019 et liées aux opérations de 2018 (A')	Ajustement/complément versé en 2019 et lié aux opérations de 2018 (B')	Taux de réalisation calculé (ANNÉE 2018)** (C)=[(A-B)+(A'-B')]/E	Valeur intermédiaire 2018 (issue du PDR) (D)	Valeur cible 2023 (issue du PDR) (E)
X	P2	Total des dépenses publiques P2 (EUR)	101 728 213,55	4 206 288,87	0,00	0,00	43.43%	22.58%	224 542 453,00
X	P2	Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A) + exploitations avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le	5 388,00	0,00			67.1%	21.08%	8 030,00

		PDR (domaine prioritaire 2B)							
X	P3	Total des dépenses publiques P3 (EUR)	16 146 401,99	199 176,68	8 145 280,39	238 161,32	30.79%	22.6%	77 484 276,00
	P3	Nombre d'exploitations agricoles soutenues percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux/circuits d'approvisionnement courts ou des groupements de producteurs (domaine prioritaire 3A)	0,00	0,00			0%		0,00
	P3	Nombre d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	0,00	0,00			0%		0,00
X	P4	Total des dépenses publiques P4 (EUR)	63 589 357,14	13 049 316,28	0,00	0,00	27.93%	21.91%	180 938 232,00

X	P4	Terres agricoles sous contrats de gestion qui contribuent à la biodiversité (ha) (domaine prioritaire 4A) + amélioration de la gestion de l'eau (ha) (domaine prioritaire 4B) + amélioration de la gestion des sols et prévention de l'érosion des sols (ha) (domaine prioritaire 4C)	243 195,57	0,00			150.23%	50.89%	161 885,00
X	P5	Total des dépenses publiques P5 (EUR)	6 179 001,96	189 120,81	870 713,53	55 841,39	27.92%	19.51%	24 374 213,00
X	P5	Nombre d'opérations d'investissements dans les économies d'énergie et l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B) + dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	306,00	22,00			20.58%	23.33%	1 380,00

	P5	Terres agricoles et forestières sous contrats de gestion visant à promouvoir la séquestration/conse rvation du carbone (ha) (domaine prioritaire 5E) + terres agricoles sous contrats de gestion visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'ammoniac (ha) (domaine prioritaire 5D) + terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (ha) (domaine prioritaire 5A)	247,83	0,00			14.84%		1 670,00
	P6	Nombre d'opérations bénéficiant d'un soutien visant à améliorer les services de base et les infrastructures dans les zones rurales (domaines	0,00	0,00			0%		0,00

		prioritaires 6B et 6C)							
X	P6	Total des dépenses publiques P6 (EUR)	1 383 938,49	50 043,41	1 389 673,14	625 216,55	4.37%	4.71%	47 972 500,00
X	P6	Population concernée par les groupes d'action locale (domaine prioritaire 6B)	2 079 818,00	0,00			100%	100%	2 079 818,00

Note: Les données et le contenu des tableaux F du rapport annuel de mise en œuvre concernant la réalisation des valeurs intermédiaires sont liés au dernier programme de développement rural adopté par la Commission.

Tableau F2: autres indicateurs du cadre de performance

Applicable	Priorité	Indicateur	Indicateurs réalisés du cadre de performance (année {0})* (A)	Ajustements/compléments (B)	Taux de réalisation calculé (ANNÉE 2018)** (C) = (A - B) / E	Valeur intermédiaire 2018 (issue du PDR) (D)	Valeur cible 2023 (issue du PDR) (E)
X	P3	Nombre d'entreprises IAA soutenues dans le cadre du TO 421	28,00	0,00	23.33%	20.83%	120,00

Note: Les données et le contenu des tableaux F du rapport annuel de mise en œuvre concernant la réalisation des valeurs intermédiaires sont liés au dernier programme de développement rural adopté par la Commission.

11.g) Tableau G: indicateurs spécifiques à un programme

Tableau G1: tableau des objectifs spécifiques

RDP

Code	Nom de l'indicateur d'objectif	Domaine prioritaire	Unité	Valeur cible 2023	Valeur cible 2018	Observations
T6bis	Nombre d'entreprises IAA soutenues	3A	nombre d'entreprises	105,00	28,00	28 entreprises soutenues sur opérations réalisées au 31/12/2018, dont 9 payées au premier trimestre 2019.
T8bis	Surface forestière concernée par les contrats Natura 2000 forestiers	4A	Hectares	20,00	0,00	Pas de réalisations au 31/12/2018.

AIR

Aucun indicateur cible spécifique défini

Tableau G2: tableau des réalisations spécifiques

RDP

Code	Nom de l'indicateur de réalisation	Mesure	Domaine prioritaire	Unité	Résultats prévus	Valeur de réalisation 2018	Observations
O.3	Nombre d'opération natura 2000 en forêt	M07	P4	opération	18,00	0,00	Pas de réalisations au 31/12/2018 sur le TO 7.6.1.

AIR

Aucun indicateur de réalisation spécifique défini

12. LÉGENDE

Priorité/Domaine prioritaire

P1: favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales
1A) Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales
1B) Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement
1C) Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie
P2: amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts
2A) Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole
2B) Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations
P3: promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture
3A) Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles
3B) Soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations
P4: restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie
4A) Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens
4B) Améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides
4C) Prévenir l'érosion des sols et améliorer la gestion des sols
P5: promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie
5A) Développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture
5B) Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire
5C) Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie
5D) Réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture
5E) Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie
P6: promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales
6A) Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois
6B) Promouvoir le développement local dans les zones rurales
6C) Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales

Mesure/Sous-mesure

M01 - Transfert de connaissances et actions d'information (article 14)
M1.1 – Aide à la formation professionnelle et à l'acquisition de compétences
M1.2 - Aide aux activités de démonstration et aux actions d'information
M1.3 – Aide aux échanges de courte durée centrés sur la gestion de l'exploitation agricole ou forestière, ainsi qu'aux visites d'exploitations agricoles ou forestières
M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation (article 15)
M2.1 – Aide à l'obtention de services de conseil
M2.2 – Aide à la mise en place de services d'aide à la gestion agricole, de remplacement sur l'exploitation et de conseil agricole ainsi que de services de conseil dans le secteur forestier
M2.3 – Aide à la formation de conseillers
M03 - Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires (article 16)
M3.1 - Aide à la nouvelle participation à des systèmes de qualité
M3.2 – Aide aux activités d'information et de promotion mises en œuvre par des groupements de producteurs sur le marché intérieur
M04 - Investissements physiques (article 17)
M4.1 – Aide aux investissements dans les exploitations agricoles
M4.2 – Aide aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles
M4.3 - Aide aux investissements dans les infrastructures liées au développement, à la modernisation ou à l'adaptation du secteur agricole et de la foresterie
M4.4 – Aide aux investissements non productifs liés à la réalisation d'objectifs agroenvironnementaux et climatiques
M05 - Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques et mise en place de mesures de prévention appropriées (article 18)
M5.1 – Aide aux investissements dans des actions préventives visant à réduire les conséquences de catastrophes naturelles probables, de phénomènes climatiques défavorables et d'événements catastrophiques probables
MAide aux investissements destinés à la réhabilitation des terres agricoles et à la reconstitution du potentiel de production qui a été endommagé par des catastrophes naturelles, des phénomènes climatiques défavorables et des événements catastrophiques
M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises (article 19)
M6.1 – Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs
M6.2 - Aide au démarrage d'entreprises pour les activités non agricoles dans les zones rurales
M6.3 - Aide au démarrage pour le développement des petites exploitations
M6.4 – Aide aux investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles
M6.5 – Paiements octroyés aux agriculteurs remplissant les conditions requises pour participer au régime des petits exploitants agricoles qui transfèrent à titre permanent leur exploitation à un autre agriculteur
M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (article 20)
M7.1 – Aide à l'établissement et à la mise à jour des plans de développement des communes et des villages dans les zones rurales et de leurs services de base ainsi que des plans de protection et de gestion liés aux sites Natura 2000 et à d'autres zones à haute valeur naturelle
M7.2 – Aide aux investissements dans la création, l'amélioration ou le développement de tout type d'infrastructure à petite échelle, notamment les investissements dans les énergies renouvelables et les économies d'énergie

M7.3 – Aide aux infrastructures à haut débit, y compris leur mise en place, leur amélioration et leur développement, aux infrastructures passives à haut débit et à la fourniture de l'accès au haut débit et de solutions d'administration en ligne
M7.4 – Aide aux investissements dans la mise en place, l'amélioration ou le développement des services de base au niveau local pour la population rurale, y compris les activités culturelles et récréatives, et des infrastructures qui y sont liées
M7.5 – Aide aux investissements à l'usage du public dans les infrastructures récréatives, les informations touristiques et les infrastructures touristiques à petite échelle
M7.6 – Aide aux études et investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel des villages, des paysages ruraux et des sites à haute valeur naturelle, y compris les aspects socio-économiques, ainsi qu'aux actions de sensibilisation environnementale
M7.7 – Aide aux investissements en faveur de la délocalisation d'activités et de la reconversion des bâtiments ou d'autres installations situées au sein ou à proximité des communautés rurales, en vue d'améliorer la qualité de la vie ou d'augmenter la performance environnementale de la communauté
M7.8 - Autres
M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)
M8.1 – Aide au boisement et à la création de surfaces boisées
M8.2 - Aide à la mise en place et à la maintenance de systèmes agroforestiers
M8.3 - Aide à la prévention des dommages causés aux forêts par des incendies de forêt, des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques
M8.4 - Aide à la réparation des dommages causés aux forêts par des incendies de forêt, des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques
M8.5 - Aide aux investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers
M8.6 - Aide aux investissements dans les techniques forestières et dans la transformation, la mobilisation et la commercialisation des produits forestiers
M09 - Mise en place de groupements et d'organisations de producteurs (article 27)
M9.1 – Aide à l'établissement de groupements et d'organisations de producteurs dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie
M10 - Agroenvironnement - climat (article 28)
M10.1 – Paiements au titre d'engagements agroenvironnementaux et climatiques
M10.2 – Aide à la conservation ainsi qu'à l'utilisation et au développement durables des ressources génétiques en agriculture
M11 - Agriculture biologique (article 29)
M11.1 – Paiement pour la conversion aux pratiques et méthodes de l'agriculture biologique
M11.2 – Paiement au maintien des pratiques et méthodes de l'agriculture biologique
M12 - Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau (article 30)
M12.1 – Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles Natura 2000
M12.2 – Paiement d'indemnités en faveur des zones forestières Natura 2000
M12.3 – Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles incluses dans les plans de gestion de district hydrographique
M13 - Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (article 31)
M13.1 – Paiement d'indemnités en faveur des zones de montagne
M13.2 - Paiement d'indemnités pour les autres zones soumises à des contraintes naturelles importantes
M13.3 - Paiement d'indemnités en faveur d'autres zones soumises à des contraintes spécifiques

M14 – Bien-être des animaux (article 33)
M14.1 - Paiements en faveur du bien-être des animaux
M15 - Services forestiers, environnementaux et climatiques et conservation des forêts (article 34)
M15.1 – Paiements en faveur des engagement forestiers, environnementaux et climatiques
M15.2 - Aide à la conservation et la promotion de ressources génétiques forestières
M16 - Coopération (article 35)
M16.0 - Autres
M16.1 – Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture
M16.2 - Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies
M16.3 - (Autre) coopération entre petits opérateurs pour l'organisation de processus de travail communs et le partage d'installations et de ressources, ainsi que pour le développement et/ou la commercialisation de services touristiques liés au tourisme rural
M16.4 - Aide à la coopération horizontale et verticale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en vue de la mise en place et du développement de circuits d'approvisionnement courts et de marchés locaux, et aux activités de promotion dans un contexte local relatives au développement de circuits d'approvisionnement courts et de marchés locaux
M16.5 - Aide aux actions conjointes entreprises à des fins d'adaptation aux changements climatiques ou d'atténuation de ceux-ci, et aux approches communes à l'égard des projets environnementaux et des pratiques environnementales en vigueur
M16.6 – Aide à la coopération entre acteurs de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de la fourniture durable de biomasse utilisée dans la production alimentaire et énergétique et dans les processus industriels
M16.7 – Aide à la mise en œuvre de stratégies locales de développement autres que les stratégies de DLAL
M16.8 – Aide à la conception de plans de gestion forestière ou d'instruments équivalents
M16.9 – Aide à la diversification des activités agricoles vers des activités ayant trait aux soins de santé, à l'intégration sociale, à l'agriculture soutenue par les consommateurs ainsi qu'à l'éducation dans les domaines de l'environnement et de l'alimentation
M17 – Gestion des risques (article 36)
M17.1 – Primes d'assurance concernant les cultures, les animaux et les végétaux
M17.2 – Fonds de mutualisation intervenant en cas de phénomènes climatiques défavorables, de maladies animales et végétales, d'infestations parasitaires et d'incidents environnementaux
M17.3 – Instrument de stabilisation des revenus
M18 - Financement des paiements directs nationaux complémentaires pour la Croatie (article 40)
M18 – Financement des paiements directs nationaux complémentaires pour la Croatie
M19 - Soutien au développement local Leader (CLLD - développement local mené par les acteurs locaux) (article 35 du règlement (UE) n° 1303/2013)
M19.1 - Soutien préparatoire
M19.2 - Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux
M19.3 - Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du groupe d'action locale
M19.4 - Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation
M20 - Assistance technique demandée par les États membres (articles 51 à 54)
M20.1 – Aide à l'assistance technique (hors RRN)
M20.2 - Aide à la mise en place et au fonctionnement du RRN

M113 - Retraite anticipée
M131 - Respect des normes fondées sur la législation de l'Union
M341 - Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre